Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/deletablissement01gent

DE L'ÉTABLISSEMENT

DES FRANÇAIS

DANS LA

RÉGENCE D'ALGER.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 24.

DE L'ÉTABLISSEMENT DES FRANÇAIS DANS LA RÉGENCE D'ALGER,

ET DES MOYENS

D'EN ASSURER LA PROSPÉRITÉ,

SUIVI

D'UN GRAND NOMBRE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PAR M. P. GENTY DE BUSSY,

CONSEILLER D'ÉTAT, SOUS-INTENDANT MILITAIRE, EX-INTENDANT CIVIL DE LA RÉGENCE D'ALGER.

Tome Premier.

A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE JACOB, N° 24.

M DCCC XXXV.

AVERTISSEMENT.

Malgré des discussions vives et multipliées; malgré les rapports de deux commissions, la publication d'un grand nombre d'ouvrages; malgré la polémique de la presse, la question d'Afrique, si souvent abordée, si souvent débattue, toujours si nationale et si actuelle, est encore une de ces questions destinées à occuper pendant bien des années l'attention publique.

Conçu et achevé sur les lieux, *à Alger,* dans la plénitude des fonctions que nous y avons remplies, accompagné de nombreux documents, notre ouvrage jettera-t-il plus de lumières sur un aussi vaste sujet? Si la conscience avec laquelle il a été exécuté en est le gage, nous osons l'espérer.

Nous essayons de décrire par quelles voies on peut fonder une société nouvelle sur cette terre, qui, après avoir passé par la civilisation, est depuis tant de siècles replongée dans la barbarie; de déterminer à quelles conditions on peut dans l'avenir en faire une province qui ajoute à la fois à

notre puissance et à notre richesse; de démontrer qu'avec plus d'éléments que les Romains, comme eux il nous faut l'esprit de suite et la persévérance pour accomplir une aussi noble mission. Mais nous ne donnons ni l'histoire de la Régence avant nous, ni le récit de *tous* les événements militaires qui se sont succédé depuis. Nous présentons simplement le tableau tant des actes administratifs qui ont marqué la domination française, que de mesures qui nous ont semblé les plus propres à en amener la consolidation. Notre ouvrage embrasse la période qui s'est écoulée du 4 juillet 1830 au 1er novembre 1834, époque de l'installation du gouverneur général actuel.

Il va sans dire que, placé à un tout autre point de vue que nous, le Gouvernement ne peut adopter que les faits, et que la responsabilité de notre système doit nous rester tout entière. Ainsi, dans ce qui se rattache à la colonisation, dans tout ce qui est ou théorie ou opinion particulière, seul nous sommes en cause, et nous n'engageons qui que ce soit.

Quand on a vécu sous le beau ciel de l'Afrique, quand on a été stimulé par l'ardeur de son climat, quand on a eu foi dans la prospérité de notre conquête, on l'envisage alors sur l'échelle la plus large, on n'est point à demi pour elle. C'est là un rêve peut-être; mais ce rêve a des charmes si puis-

sants, que la réflexion ne suffit pas pour les rompre. Nos idées pourront donc se ressentir de l'influence du séjour; nous pourrons paraître n'avoir été ni assez à distance, ni assez reposé : nous sommes loin de le nier. Mais nous donnons notre avis non comme *bon*, mais comme *nôtre*. Si nos idées s'en vont, les faits demeureront; nous n'avons pas d'autre prétention.

Bien des obstacles étaient sur notre route ; bien d'autres les suivront encore. Le temps a manqué à notre volonté, et nous les avons plutôt indiqués que vaincus. Nous livrons ainsi une magnifique arène à l'activité de nos successeurs.

Un dernier mot :

Qu'est-ce que quatre ans d'existence pour une colonie, et que peut-on réaliser pendant une pareille enfance? Bien peu de chose sans doute.— Si de ce peu cependant surgissent quelques données utiles, en les résumant, n'aurons-nous pas bien fait?

Maintenant, à quelques mains que l'œuvre soit confiée, que nous puissions la voir fructifier et enregistrer de nouveaux progrès, que la métropole épouse sa colonie, non moins par l'intérêt que par l'orgueil national, que cette œuvre enfin soit menée à bien : tel est notre vœu.

DE LA RÉGENCE D'ALGER.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES.

Il n'en est pas des querelles de souverains comme de celles de particuliers; si les unes s'ensevelissent dans l'enceinte du lieu qui les a vues naître, les autres, d'ordinaire, avant d'être recueillies par l'histoire, se vident sur les champs de bataille; car il entre dans la destinée des peuples d'être solidaires des actes de ceux qui les gouvernent.

L'insulte du dey Hussein, en nous livrant le chemin d'Alger, a enfanté l'un des plus brillants faits d'armes qu'ait accomplis la France moderne. Le caractère chevaleresque de cette guerre, la nation que nous allions combattre, les mœurs orientales que nous devions retrouver chez elle; ces choses que nous avions lues, mais qui, pour la première fois, allaient acquérir à nos yeux la réalité du contact; le climat, le pays, le

ciel : tout concourait à augmenter le charme attaché dès le principe à l'expédition, et ce fut à qui se précipiterait dans les rangs de l'armée. Quelques jours lui suffirent pour donner un éclatant démenti à cette opinion trop généralement accréditée, qu'un débarquement sur la côte d'Afrique était d'autant plus difficile à tenter que la mer en était le plus sérieux obstacle; et la valeur de nos soldats, en brisant cette impuissance plus traditionnelle que vraie, détruisit la piraterie sans retour, et affranchit l'Europe de honteux tributs. Ainsi, à trente ans de distance, sur le sol de la même partie du monde, deux contrées différentes, le Caire et Alger, tombèrent en notre pouvoir, et les descendants de ceux qui avaient vaincu aux Pyramides et à Héliopolis avec Bonaparte et Kléber, purent, à leur tour, dans les plaines de Staouéli et devant l'Atlas porter d'autres trophées et d'autres noms.

Cette croisade de la civilisation contre la barbarie eut, parmi les nations, le juste retentissement qu'elle était faite pour exciter; on applaudit de toutes parts à la généreuse intervention de la France, et les actions de graces qui saluèrent les journées de juillet ne parvinrent même pas à détourner un instant l'attention de ce continent que venaient de nous frayer de nouveaux exploits.

Enthousiaste de nos lauriers, la libérale dynastie de 1830, loin de répudier tous ceux qui ne dataient pas d'elle, s'empressa, sans acception d'époque ni de lieu, de s'associer à un nouveau triomphe, et entrevoyant rapidement tous les avantages qu'elle pouvait en tirer, elle se mit en mesure de les recueillir plus tard.

Mais il ne suffit pas de vaincre : après la conquête, la conservation; après la conservation, la civilisation qui seule rend la victoire durable. A chaque chose son temps, à chacun sa mission; puis, arrive l'avenir qui décide de quel côté a été la plus grande somme de difficultés, à qui revient le plus de gloire.

La question une fois à l'ordre du jour de l'opinion publique, une polémique sérieuse s'engagea bientôt entre les partisans et les détracteurs de la colonisation; les chambres, le commerce, la presse, administrateurs, administrés, descendirent tour à tour dans l'arène pour prendre part à sa discussion, et le Gouvernement, quand d'ailleurs il n'eût pas été préoccupé alors d'autres événements, dut se renfermer dans son rôle, s'abstenir et attendre, méditer et bien se rendre compte avant de prendre un parti. Aujourd'hui, après quatre ans d'occupation, plus éclairé sans doute, plus en mesure de se prononcer, son premier devoir comme son premier besoin ne sont-ils pas de présenter l'ensemble des actes accomplis sous sa haute direction et de démontrer par les progrès passés du pays, ce qu'on peut espérer de ses progrès futurs?

C'est dans cette intention que nous avons préparé l'ouvrage que nous livrons au public, et que nous ne pouvons mieux faire que de dédier à la France.

Trop de détails sans doute figureront dans ceux que nous mettrons successivement sous les yeux de nos lecteurs; nous l'avons fait à dessein : il est certaines choses qui peuvent avoir, pour les esprits élevés, un coin de grandeur et d'importance souvent inaperçu pour les esprits vulgaires, et c'est sous l'inspi-

ration de cette idée que nous avons entrepris notre travail. Aux faits déja anciens nous ajouterons des faits nouveaux, et si d'autres conséquences que les nôtres en sont tirées, nous nous en féliciterons; car si nous pouvons être divisés sur les moyens, nous sommes certainement d'accord sur le but, et, d'un côté comme de l'autre, c'est la lumière, ce sont d'utiles résultats que nous cherchons.

Si cet ouvrage a quelques avantages sur tous ceux qui l'ont précédé, ce ne sera que par sa rigoureuse exactitude, que par le caractère dont nous avons été revêtu.

En s'exprimant avec franchise, qui ne le sait, on s'expose à contrarier beaucoup d'idées, à détruire beaucoup d'illusions, souvent même, dans des opinions nettes et indépendantes, à faire le sacrifice de la popularité que pourrait procurer une toute autre manière d'envisager les choses. Mais ce mot d'honneur, en France toujours si parfaitement compris, est là pour soutenir mon zèle, et c'est lui qui me dit que si l'on doit la vérité à tous, on la doit avant tout et surtout aux gouvernements. Peu d'inconvénients sont au bout des erreurs des particuliers; les erreurs des gouvernements affectent et peuvent compromettre tous les intérêts.

Mais déja dix mois et plus se sont écoulés depuis que de nouvelles destinées ont été promises à l'Afrique, depuis qu'une Commission prise dans les deux premiers corps de l'État, est venue au milieu de nous étudier dans le présent l'avenir de ce beau territoire. D'ici là, nous avons compté les jours, car depuis

quatre ans nous souffrons du mal de l'incertitude, et notre impatience si naturelle, en doublant la longueur du temps, nous a trop sans doute dérobé les difficultés que soulève une aussi haute question.

Guidée avant tout par le besoin de saisir la vérité, cette Commission a voulu voir et toucher par elle-même les éléments livrés à son examen. Pleine de circonspection et de prudence toutefois, elle a pensé que, toujours diversement interprétées, les décisions politiques, plus que toutes les autres, devaient être longuement mûries; que les conséquences des faits qu'elle avait mission de recueillir ne devaient pas être prématurément tirées, et qu'elle n'avait pas d'avis à laisser transpirer sur les lieux. Loin donc de se presser d'écrire sous l'influence d'impressions trop vives peut-être, elle a parfaitement senti qu'elle devait garder le silence à Alger et ne parler qu'à Paris.

Là, d'ailleurs, d'autres intérêts devaient être pesés à leur tour; elle le savait, et ses idées une fois reposées, laissant flotter l'opinion, inaccessible à toute autre considération qu'à celle de bien faire, elle s'est mise à la tâche avec cette conscience, avec ce patriotisme qui distinguent aujourd'hui les hommes sincèrement attachés à leur pays. Graces lui soient rendues! La France lui tiendra compte de ses travaux et de son dévouement à la chose publique.

L'ordonnance d'institution avait annoncé la réunion d'une seconde Commission à Paris; à son retour, la première alla s'y fondre. Avec plus de conseils, le Gouvernement devait naturellement compter sur plus de lumières. Cette fois encore, ses choix portèrent sur

des noms privilégiés par la considération et par le talent, et, ranimée sur ces hauts débats, l'attention publique, désormais confiante, en attendit tranquillement l'issue.

Aujourd'hui, les conseillers ont disparu; leur œuvre est achevée; une solution a eu lieu. Qu'elle réalise ou non toutes les espérances, avant que nous ne touchions barre, que nous importe! Si la législature de 1834 a ébranlé jusqu'au sol de nos établissements, celle de 1835 sans doute le raffermira. Pendant les délibérations, le pays n'en a pas moins essayé de marcher, malgré l'indécision, malgré les embarras, malgré tout; les délibérations closes, il doit marcher, et plus vite; c'est au moins là sa condition. Il était temps, au reste : demi-stationnaire, tel que nous l'avons vu si long-temps; placé entre tant d'opinions extrêmes, la mort aurait fini par emporter ce peu de vie que sa mère, que la France lui a donnée. A quelque époque qu'elles se fassent jour, nos réflexions ne seront d'ailleurs point vaines; car ni la Commission, ni le Gouvernement, ni la législature, ne prétendent avoir épuisé la question. Nous avons passé plus d'un jour en Afrique; nous avons eu la main sur ces choses qui, autre part, pouvaient si diversement affecter les esprits. Malgré donc tout ce qui a été dit, quand il reste encore tant à dire, notre devoir permanent est de signaler ce qui a été comme ce qui est, comme ce que nous croyons meilleur, et ce devoir est sans bornes.

Dans la haute administration, il faut de temps en temps faire de ces haltes qui permettent de bien voir

d'où l'on vient, où l'on va, et de recueillir ses pensées.

Si j'étais resté à la tête de l'administration d'Alger, tous les ans j'en aurais résumé les actes, les besoins, fait ressortir les progrès; j'aurais été en quelque sorte l'éditeur des annales administratives du pays; mais, *fais ce que dois, advienne que pourra*, telle est la devise d'un bon citoyen. Si je n'ai fait que les ouvrir, viendra les fermer qui voudra derrière moi. Si je pose des jalons pour mes successeurs, ils me sauront au moins quelque gré de les avoir éclairés de mon expérience : libre à eux, après, de se jeter hors des sentiers que j'aurai frayés.

Ce que je vais écrire sur la Régence va former la limite entre le passé, produit d'une occupation sans système, et une occupation raisonnée, entre un fait isolé et les résultats qu'on devait chercher dans ce fait. Pourvu que mes idées franchissent la nouvelle administration, qu'on puisse venir y puiser plus tard quelques enseignements, je serai payé de mes veilles.

L'occupation d'Alger ayant tourné au profit de l'Europe qui en a recueilli les bénéfices sans participer aux charges, il était d'une rigoureuse justice qu'elle ne fût plus dès lors une question entre la France et l'Europe, mais uniquement entre le pays et le pays, entre la métropole et la colonie; et aujourd'hui, comme tout nous l'assure, comme nous le confirment les dernières et catégoriques explications du ministère, il ne s'agit plus que de nous, et désormais la France seule est en cause. Une fois placé sur ce terrain, nous n'avons plus à considérer que l'occupation

en elle-même, prise intrinsèquement, et voici comment nous croyons devoir poser les deux principales questions qui, malgré ces mécomptes inséparables des destinées de tout établissement nouveau, tiennent encore tant d'attentions en éveil.

1re Question.—*L'occupation doit-elle être purement littorale et militaire?*

2e Question.—*L'occupation doit-elle être littorale, militaire et territoriale à la fois?*

Ces deux questions ainsi arrêtées, et dans l'une et dans l'autre thèse, il s'agira d'examiner

1° *Quels sont le système, les voies à employer pour faire servir l'occupation à l'accroissement de notre puissance, de notre commerce et de notre industrie;*

2° *Quels sont, en balançant les avantages et les inconvénients de chacun, les points qui recèlent le plus d'avenir, et sur lesquels il faudrait d'abord faire porter les efforts et la protection du Gouvernement.*

PREMIÈRE QUESTION.

Bornée à une attitude uniquement militaire et littorale, notre occupation serait encore d'une haute importance pour nous, car,

Sous le rapport commercial,

Elle ne nous interdit en aucune manière de pénétrer dans l'intérieur du pays, d'y ouvrir des relations, et par suite graduellement des débouchés à nos produits; de faire des villes où nous nous établirons au-

tant d'entrepôts entre l'Afrique et la France, entre l'Afrique et l'Europe.

Sous le rapport militaire,

Elle nous met l'arme au bras sur cette rive de la Méditerranée; elle nous livre une étendue de 240 lieues de côtes à trois jours de distance de Toulon et de Marseille; elle appuie toutes nos opérations militaires dans le midi de l'Europe ; elle nous place entre Malte et Gibraltar, qui sont pour l'Angleterre les véritables clefs de la mer Noire et de l'Océan; elle est un contre-poids pour cette puissance qui a éparpillé ses sentinelles dans toutes les mers, dans l'Archipel, au Cap de Bonne-Espérance, à Sainte-Hélène, à l'Ile-de-France, et qui a pris position partout où il lui a paru nécessaire de protéger son commerce; elle donne un refuge et des points de relâche à nos vaisseaux, une belle école pratique à nos marins; elle nous rend enfin notre prépondérance sur ce lac français d'où partiront peut-être long-temps encore les coups de canon qui troubleront la paix du monde.

Sous ces deux rapports réunis, elle serait moins dispendieuse sans doute, mais elle nous offrirait peu de chances d'écoulement pour le superflu de la population européenne, pour l'exubérance de la nôtre surtout; mais, comme par le passé, elle laisserait la balance des importations et des exportations au détriment de la Régence (1); mais en cas de guerre elle nous exposerait à tout perdre à la fois, comptoirs,

(1) *Nouvelles observations* de M. le maréchal Clauzel, *sur la colonisation d'Alger.* — Paris, 1833, pages 13 et 39.

commerce, pays; et ce sont là des considérations d'un ordre si élevé, qu'elles nous imposeraient l'obligation de sortir du cercle plus étroit tracé autour de l'occupation purement littorale et militaire, quand bien même, en n'abordant que l'occupation territoriale, nous n'aurions pas la certitude de les traiter à la fois toutes les deux.

En réalité donc, les arguments en faveur de la seconde question embrassant toutes les faces de la première, il ne nous reste qu'à parcourir les avantages et les difficultés de l'occupation territoriale, et qu'à les comparer. De cette comparaison sortira enfin une sorte de solution préparatoire de cette troisième et dernière question qu'il faudra sans doute poser plus d'une fois encore et suivant l'opportunité, les circonstances et nos progrès : *La France a-t-elle intérêt à garder Alger?*

SECONDE QUESTION.

Aux avantages que nous avons déja énumérés de l'occupation purement littorale, l'occupation territoriale ajoute ceux, plus palpables encore,

De l'accroissement de notre influence dans le Levant, et de celui de notre marine commerciale;

Des progrès de notre commerce du Midi;

De l'exportation des produits que l'esprit d'industrie créera infailliblement dans un pays dont la situation et le sol sont susceptibles de se prêter à tous les genres de spéculation;

Des succès d'une culture variée, principalement en

mûriers et en oliviers dont la récolte est, dans la métrople, si fort au-dessous des consommations;

Du revenu des impôts de toute nature que l'extension de la population et le développement de la colonisation doivent nous assurer un jour;

Et enfin de l'augmentation effective de puissance que nous donne la possession d'un nouveau territoire, et la certitude d'arriver les premiers dans le cœur d'un pays aussi inconnu qu'immense, pour en interroger les ressources et en exploiter le commerce.

Pourrions-nous méconnaître une perspective qui révèle autant d'espérances? Pourrions-nous négliger une aussi admirable occasion de puiser à de nouvelles sources plus d'abondance et de richesses? Le pays certainement dira non, et ce langage est d'autant mieux placé dans sa bouche, qu'il est d'accord avec nos plus chers intérêts. Les révolutions d'ailleurs, nous le répétons ici, ont fait surgir parmi nous trop d'hommes aventureux, tourmentés d'un indéfinissable malaise, et pressés d'aller sous un autre ciel chercher un remède que la France ne peut leur offrir, pour que, si elle abandonnait aujourd'hui cette contrée neuve et vierge, demain elle ne dût craindre avec raison de les avoir sur les bras; hommes impuissants sans doute pour renverser l'édifice social, mais qui, par cela seul qu'ils sont obstacles à la marche des choses, imposent aux gouvernements le devoir de faire tourner au profit de la prospérité générale leur excédant d'énergie, en leur montrant du doigt d'autres climats et d'autres destins.

Ainsi il est sensible que si l'occupation territoriale

entraîne dans le principe plus de dépense que celle purement littorale, en compensation aussi ses promesses sont comme l'horizon qu'elle a devant elle, c'est-à-dire sans limites; et c'est cet horizon qui séduit aujourd'hui, qui est dans nos goûts d'émigration, qui pousse hors du territoire tous ceux qui sont avides d'aller au loin tenter cette fortune qui semble les fuir chez eux.

L'occupation territoriale devant être envisagée tour à tour sous les points de vue

Politique,
Militaire,
Maritime,
Agricole (qui comprend la colonisation),
Industriel,
Commercial,
Financier,
et Administratif,

ces points de vue seront à proprement parler toute la matière de notre ouvrage. Ces divisions principales formeront autant de titres distincts, répartis en autant de chapitres qu'il y aura lieu, et terminés par une conclusion.

La question administrative sera traitée la dernière; elle est celle qui se lie le plus intimement aux fonctions dont j'ai été chargé; elle est celle avec laquelle j'ai passé ma vie en Afrique; elle est moins théorique, plus positive, plus étendue. Après un long voyage, d'ailleurs, on est heureux de se retrouver chez soi et d'y prendre un peu de repos. J'ai donc cru à propos de la rejeter à la fin des autres titres.

Dans nos tableaux officiels, nous avons pris, autant qu'il nous a été possible, pour point de départ la conquête, pour point d'arrêt le 1er juillet 1835; c'était tracer entre les anciennes administrations et la nouvelle la ligne de démarcation la plus étroite. Mais si en finances j'ai cru devoir en rester là, en politique, en industrie, en colonisation, etc., etc., j'ai été jusqu'où mes pas m'ont porté. On n'aligne pas les réflexions comme les chiffres; une fois enregistrées, les premières ne reviendront plus sous ma plume, et celles qui m'auront occupé aujourd'hui cesseront de m'occuper demain.

Les pièces justificatives aussi seront considérables. La variété des documents que de continuelles recherches m'ont permis d'y grouper, en rendra, je l'espère, la lecture pleine d'intérêt et de fraîcheur.

Puis, si la nécessité de revenir sur quelques faces saillantes me fait tomber dans certaines répétitions, ce sera moins parce qu'elles m'auront échappé que parce que j'aurai intérêt à ne pas les épargner à mes lecteurs. Il n'en est pas des livres sérieux comme des ouvrages d'imagination : dans ceux-ci tout est rêves, illusion, monde idéal; la variété des peintures en est le premier attrait; dans ceux-là, au contraire, il faut s'agiter dans un horizon borné, reprendre sans cesse les mêmes points et n'avoir que la vérité devant soi.

Mais un des conseils qu'on retrouvera dans les pages qui vont suivre, reproduit sous plus d'une forme, et que je regarde comme le plus grave, comme le plus essentiel de tous à donner à la France aussi

bien qu'au Gouvernement, c'est qu'en fait de réunion d'un pays à un autre, d'établissement d'une métropole dans une colonie, une fois qu'on a pris un parti, il faut sans cesse avoir sous les yeux cet axiôme : *Qui veut la fin veut les moyens.*

TITRE PREMIER.

DE LA POLITIQUE.

CHAPITRE Ier.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Il n'entre point dans mon cadre de revenir sur la topographie de la régence d'Alger, son ancien gouvernement, ses divisions, ses provinces, ses révolutions, ses mœurs, ses usages. Quel que soit l'intérêt de ces divers sujets, ils ne seraient qu'une répétition des ouvrages qui les ont traités plus au long, et on trouvera toute satisfaction dans ceux de Shaw, de Shaler, de Raynal, dans l'aperçu publié par le Dépôt de la guerre, et dans quelques autres opuscules. Je n'ai à m'occuper ici que de l'actualité et de l'avenir de nos possessions, et ce ne sera que bien rarement que j'exciperai du passé (1).

«Il paraît que de tous les projets d'agrandissement «que l'Espagne conçut sous le règne de Charles-Quint, «la conquête des bords de l'Afrique, dont elle ne

(1) Par le passé, je ne puis entendre que ce qui est antérieur à notre occupation.

«s'occupa que par occasion, et presque par orgueil, «eût été le plus naturel et le plus utile peut-être; «c'était de toutes les colonies à former la seule qui eût «dû tenter l'ambition de l'Espagne, puisque, par sa «proximité, cette conquête était aussi facile à faire «qu'à garder. Les bords de l'Afrique, d'ailleurs, par «leur beauté, par la pureté et la température du cli«mat, eussent été d'un plus grand prix pour elle que «toutes les mines du Mexique et du Pérou; posses«sions qui, vues politiquement, et dans l'état de mo«bilité que présentent l'inquiétude des hommes et «l'incertitude des événements, peuvent devenir rui«neuses pour cette monarchie, par une division con«tinuelle de forces, et parce que l'autorité se trouve «trop loin de son centre; tandis que, d'autre part, «ces mêmes bords de l'Afrique, envahis par des bri«gands que l'Europe est dans le cas de ménager, «tiennent l'Espagne elle-même dans cette défiance «qu'inspirent des pirates qui n'ont jamais d'autre con«venance que celle de leurs intérêts.»

Ainsi s'exprimait, il y a plus de cinquante ans, un homme distingué, consciencieux, à cette époque chargé d'affaires du Roi près l'empereur de Maroc, M. de Chénier. Ce n'était point à la France qu'il s'adressait, mais bien à un souverain étranger dont l'ambition aussi avait remué le monde! Et il le jugeait avec la liberté et la sévérité de l'histoire! Et alors Gibraltar et Malte n'étaient pas tombés au pouvoir des Anglais! Et sur cette rive de la Méditerranée, entre les deux premières puissances maritimes, le champ de bataille était encore indivis!

L'horoscope de M. de Chénier s'est accompli. Dans ses galions de l'Amérique, l'Espagne a fini par trouver l'anéantissement de son industrie; dans l'éloignement des provinces que lui avait valu l'audace de ses capitaines, l'impossibilité de les conserver.

Nous n'avons pas cru pouvoir mieux aborder le titre de la politique qu'en reproduisant ces réflexions extraites des savantes recherches historiques qu'il a publiées sur les Maures. Plus nous les avons vues à distance du siècle comme des influences actuelles, plus nous avons mis de prix à les faire connaître à ceux qui nous liront; elles étaient d'ailleurs trop naturellement placées sur notre route pour ne pas nous en emparer.

L'insulte la plus grave, la plus imprévue a donné à la France les chances de l'Espagne; plus heureux, sinon plus braves que ceux de Charles-Quint, mais armés par le seul sentiment de l'orgueil outragé, nos soldats ont triomphé dans une cause et plus sainte et plus juste, et nous tenons aujourd'hui ce que nos rivaux ont vainement convoité depuis tant de siècles. Mais plus habiles qu'ils ne l'auraient été peut-être, ne devons-nous pas tout faire pour tirer parti de notre conquête?

Pour mieux juger de son importance, il faudrait, rétrogradant vers le passé, nous reporter aux jours où, maudissant ces colonies lointaines qui décimaient nos enfants et épuisaient nos trésors, nous en rêvions une à nos portes, qui nous donnât un territoire fertile pour y verser l'excédant de la grande famille, une position militaire pour ressaisir le plus cher de nos

biens, cette prépondérance que les destins avaient abaissée. Mille vœux, dans ces temps-là, s'élançaient vers Alger; la côte africaine faisait palpiter plus d'un jeune courage, excitait plus d'un enthousiasme. Se saisir de cette terre, plus belle que celle de France, non moins belle et non moins riche que celles d'Italie et d'Espagne, et la coloniser, avait été l'une des grandes pensées de Napoléon. A lui, qui voyait vite et loin, elle avait paru la plus magnifique compensation de cette Égypte, où nous n'avions en définitive cueilli que des lauriers, et dont nous n'avions abandonné le sol qu'en rugissant, comme les Carthaginois jadis en quittant l'Italie. Hors de la métropole enfin, il n'y avait d'établissement, de prospérité, de résultat que là.

En quelques jours, aux yeux de l'Europe étonnée, une expédition brillante a réalisé tant d'espoir. Nous sommes arrivés, et l'indécision avec nous. Triste, mais habituelle compagne de nos résolutions comme de nos voyages, est-il donc écrit dans nos destinées que nous devions la porter partout avec nous? La possession serait-elle toujours pour la France le tombeau du désir; la jouissance, le signal de la satiété, et n'aurait-elle de persévérance que dans la mobilité de ses projets?

Vrai alors, ce que je viens de dire ne l'est-il pas bien autrement aujourd'hui que la société remuée jusque dans ses fondements, fatiguée de ces mots qui l'éloignent des choses, saturée de théories, commence à croire que le repos ne se trouve que là où est l'énergie, et renvoie à une civilisation qu'elle suppose

trompeuse, parce qu'elle la voit infidèle à ses promesses, le malaise et la perturbation qui la dévorent?

Oui, s'il faut rapetisser nos idées, ne voir Alger que par la richesse territoriale immédiate, au lieu de l'envisager à la fois par là comme par la puissance, financièrement et politiquement; s'il faut mettre le pied sur l'avenir et l'étouffer, nul doute qu'il ne soit plus sage de redemander nos vaisseaux et de regagner lâchement nos rivages. Mais, dépositaires sacrés de tous les intérêts, les gouvernements ont pour mission de n'en négliger aucun, et ils n'ont garde d'oublier que ce sont ceux où l'amour-propre joue le premier rôle qui vont au cœur des nations.

A ces esprits aventureux qui, voulant arriver plus rapidement aux honneurs et à la fortune, ne craignent pas de quitter leurs foyers dans la perspective d'y revenir plus vite; aux hommes qu'un excès d'imagination tourmente et qui méprisent cette sphère ordinaire d'activité où s'agitent leurs compatriotes; à ceux qui, moins impatients, réussissent partout à la condition de trouver partout de la terre et du travail, du commerce et de l'industrie; aux uns comme aux autres Alger doit sourire. Mais pour ces gens que les utopies ont égarés, que révolte l'idée de se soumettre à l'opinion des majorités, qui veulent que de nouveaux lieux leur fassent raison d'une ambition autre part déçue; pour cette population fébrile, turbulente, irritable, quoique généreuse, et dont la sur-excitation si redoutable en France est peut-être une condition de succès ailleurs; pour cette multitude d'ouvriers que l'industrie peut nourrir et affamer tour à tour, qui s'amendent aujourd'hui,

qui se mutineront derechef demain, dont les moindres commotions, exploitées par les ennemis de l'ordre, placent sans cesse le pays entre la paix et une révolution, sans lui donner ni l'une ni l'autre; pour ceux-là surtout Alger est un refuge, un port dont un gouvernement, sous peine d'abdiquer le premier de ses devoirs, ne saurait jamais consentir l'abandon.

Et encore, combien de cœurs brisés par ces peines de l'ame, les plus cuisantes de toutes, n'ont-ils pas trouvé d'adoucissement sur la terre étrangère? Combien de larmes n'a-t-elle pas taries? Loin des témoins de ses malheurs, ne peut-on pas revenir à l'espérance, recommencer la vie? Et si plus tard, aux nouveaux climats où les a portés le sort, dans le contact des hommes, ces victimes repassent par les mêmes vicissitudes et les mêmes combats, le calme momentané dont elles ont joui, les a au moins retrempées et leur a redonné le courage de les supporter.

Ainsi, question de production et de prospérité dans l'avenir, question de dignité et de force dans tous les temps, contrée neuve, sol fécond, position militaire et maritime formidable, Alger peut à la fois satisfaire à tous nos besoins matériels et nous défendre de mille dangers ultérieurs.

Et c'est au moment où la politique nous fait l'impérieuse loi de réserver un asile à ces passions qui tuent, où le volcan jette de nouvelles lueurs, où l'incendie mal éteint vient de temps en temps encore secouer ses flambeaux sur les masses effrayées, qu'ignorant des lieux que la victoire nous a donnés, et puisant leurs patriotiques inspirations dans des économies

qu'ils destinent à fonder leur popularité, certains hommes à vues courtes, croient sauver à la France la honte de passer sous les fourches caudines, en votant quelques milliers de francs de moins au budget!

Mais, graces à Dieu, nulle part leur voix n'aura trouvé d'échos : les thèses froides qui battent en brèche l'influence et la grandeur nationales peuvent se développer sans péril sous nos yeux, et ce n'est pas chez nous qu'on peut impunément faire le procès à la puissance, et à la gloire l'affront de la voter par chiffres.

Pour nous, partisan déclaré de la colonisation, quelles que soient les difficultés qu'elle présente, nous rougirions de déserter sa bannière. Impressionné par le tableau de tout ce que nous avons vu depuis deux ans, appuyé sur une conviction profonde, ce sera bien plutôt le talent de les mettre en œuvre que les arguments qui nous manqueront. Puissent-ils toutefois provoquer la discussion la plus approfondie! Nous avons la confiance de croire que nous sommes en fonds pour la soutenir.

Si la décision des questions politiques est du ressort exclusif des gouvernements; s'ils tiennent dans leurs mains les fils conducteurs qu'à nous autres, hommes d'exécution, ils ne peuvent abandonner, il n'en est pas moins constant que sous ce rapport, comme sous tous les autres, nous leur devons nos observations : ils en mesurent la portée et le mérite, les admettent ou les condamnent. Dans cette double mission est tracé le rôle de chacun.

La politique, quelque générale qu'elle puisse être, a cependant pour point de départ essentiel les lieux

comme les peuples, leurs coutumes comme leur législation. La capitulation de 1830 (1) ne nous aurait point placés dans la nécessité de respecter la liberté, les propriétés et la religion des habitants de toutes les classes soumis par le sort des armes à notre domination, que les principes des guerres actuelles nous en eussent imposé la loi.

Heureusement destinée, un peu plus tôt un peu plus tard, à faire le tour du monde, la civilisation, quand elle arrive, porte partout avec elle ses règles de conduite. En mettant le pied sur le sol africain, nous n'avions pas cessé de marcher à la tête de celle de l'Europe; nous n'avions pas chassé les Turcs pour emprunter d'eux cette maxime barbare, qu'il faut mener les Maures tour à tour avec le sabre et le fouet.

Notre modération, outre qu'elle était de la dignité d'une grande nation, allait bien à la noblesse de notre caractère, et il était naturel de commencer par cette voie avant de recourir à d'autres; il était naturel d'essayer d'appeler à nous les Maures, et, sous un pouvoir dissimulé par les meilleurs traitements et tempéré par l'équité, de les amener peu à peu à reconnaître combien ils avaient à préférer leurs nouveaux maîtres à ces maîtres arbitraires, capricieux, violents, dont l'expulsion avait été la première conséquence de notre entrée en Afrique.

En jetant un coup d'œil à la fois sur notre attitude à l'intérieur et à l'extérieur des points que nous occupons, on peut se convaincre que, cimenté par le

(1) N° 1. Ces numéros sont ceux qui reportent à l'état des pièces justificatives.

temps, par une suite non interrompue de succès dans nos dernières expéditions, notre établissement s'est partout consolidé, raffermi, et que nous n'avons plus d'insultes sérieuses à craindre des Arabes. Je ne parle ici que de notre établissement tel qu'il est, car je suis loin de penser qu'il est tout ce qu'il pourrait être.

Sur la question d'Alger, prise en général, il n'y a qu'une opinion : garder Alger est chez nous populaire et très-populaire. Et, chose remarquable même! la question est peut-être plus sympathique encore dans le Nord que dans le Midi, plus vive par la gloire et par la puissance que par l'intérêt (1). Si, dans la discussion de ses avantages, chaque nation se produit avec le sentiment de sa dignité, la France, chacun le sait, possède au plus haut degré celui de la sienne : les avantages matériels que pourrait lui apporter l'addition de telle ou telle contrée, sont loin d'être les seuls qu'elle mettrait dans la balance, et sa puissance y tiendra toujours la première place. Ainsi que l'a exprimé un noble pair à la tribune (2) : « Il y a un « mouvement de satisfaction intérieure qui se répand « sur tous les membres d'un grand peuple, lorsqu'ils « peuvent se dire : Nous sommes forts et respectés. De « même que l'on disait : *Je suis citoyen romain*, il « faut qu'on puisse dire avec une égale fierté : *Je suis* « *citoyen français.* » Abandonner Alger serait donc une blessure qui nous irait au cœur, et malheur à qui-

(1) Quelque retour qu'ait pu subir l'opinion, je ne consentirai jamais à effacer ces lignes.

(2) M. le baron Mounier.

conque oserait porter sur notre gloire une main sacrilége !

Mais la part une fois faite à l'honneur, commence un autre devoir, celui d'étudier la question matérielle; et malheureusement jusqu'ici placée au milieu d'exagérations contraires, la France n'a pu véritablement se former une idée raisonnable de nos possessions d'Afrique. Entre des généraux qui avaient vu les lieux, et dont les uns venaient déclarer qu'Alger était une terre promise, les autres qu'il ne fallait s'en approcher qu'avec une extrême réserve, auquel ajouter foi? sous quel drapeau se ranger? Tout en déplorant cet état de choses, la France, loin de se rallier aux impatients, a pris le parti le plus sage; elle a suivi de loin le Gouvernement; elle s'est attachée à ses pas, et, comme lui, elle a ajourné ses calculs; puis, quand elle a mis de l'insistance à l'interpeller sur ce grave sujet, c'est qu'elle savait à l'avance que ses explications ne pourraient être qu'une nouvelle satisfaction donnée à l'amour-propre national.

Mais les partisans d'Alger encore se sont parfaitement rendu compte que, pour ne pas figurer au budget, le bien-être qui pénètre dans tous les étages de la société, ne doit pas moins éveiller la sollicitude du pays. Là où il y a plus d'aisance, l'impôt se paie avec plus de facilité, et de pareils résultats sont en définitive trop favorables aux finances des empires pour n'être pas envisagés comme une augmentation dans la prospérité générale.

Il faut donc garder Alger, mais dans les conditions qui doivent en faire le plus rapidement possible fructifier l'occupation : il faut garder Alger, car nous vou-

drions l'évacuer que nous ne le pourrions plus par cent raisons; par sentiment de nationalité encore plus peut-être que par l'importance de cette masse d'intérêts que nous y avons groupés. Et à qui, d'ailleurs, le rendrions-nous? Serait-ce à une puissance européenne par hasard? Mais quel est celui de nous qui pour toute réponse ne portât la main sur son épée à l'idée d'un pareil projet? Serait-ce à ses anciens maîtres, aux Maures, aux Arabes? encore moins, car nous aurions manqué notre but, et la piraterie reparaîtrait; car en quelques jours le souffle de l'anarchie aurait de nouveau flétri, desséché ces provinces (1). Et nous, qui nous intitulons avec orgueil les fils aînés de la civilisation, nous serions venus pour quoi? pour leur donner de nouveaux despotes, pour voir éteindre à jamais dans des flots de sang leur désir de se mettre sous l'aile de la France! Non, nous n'avons point mission pour assister à ce douloureux spectacle; non, il n'est pas un ministre, pas un seul de nous dont le bras ne se séchât plutôt que de signer un traité qui fît passer au pouvoir d'une nation européenne cette ville dont nous n'avons trouvé le chemin qu'en l'arrosant de notre sang. Eh, qui donc en France pourrait sans indignation entendre l'étranger nous tenir ce langage: « Impuissants pour civiliser le pays que vos

(1) Et qui ne reconnaît aujourd'hui si, dans le seul intérêt même de notre puissance, il ne vaut pas mieux entretenir en Afrique un corps d'armée de vingt ou de trente mille hommes aguerris, en haleine, tous dispos pour opérer une puissante diversion, que d'en avoir quarante ou soixante mille dans le midi de la France pour lui faire entendre raison sur l'abandon d'Alger?

« armes vous ont livré, vous reculez devant cette haute « et pénible tâche; nous allons la reprendre à notre « tour; éclairés par l'expérience que vous avez faite, « nous profiterons de vos essais comme de vos fautes, « et nous achèverons votre ouvrage. » Ainsi, telle est la force du dilemme dans lequel nous sommes enlacés, que ce n'est plus à présent que par d'autres voies que nous en sortirons à notre honneur.

Nous sommes jusque-là destinés à nous trouver face à face avec bien des obstacles : nos pas en seront semés ; mais quels qu'ils soient, il faut nous arranger pour les vaincre, et plus le but est loin, plus nous devons faire provision d'efforts pour l'atteindre. Quand le mot succès est là au bout, on devrait prendre chez nous l'habitude de ne calculer ni la longueur ni la difficulté du chemin.

La question n'est donc plus dans la conservation, mais dans la colonisation d'Alger. Nous voudrions le quitter, qu'à l'heure qu'il est, nous ne le pourrions plus : une barrière insurmontable s'élève entre l'avenir et le passé; il n'y a plus moyen de revenir en arrière. Et puisque nous n'avons plus d'autre alternative que de fonder sa prospérité, faisons-en l'occupation exclusive de notre vie, notre point d'honneur, et dévouons-y nos bras, nos jours et nos nuits. Est-ce donc trop présumer de nous que de nous voir enfin seconder la fortune? Et ne devons-nous rien faire pour elle, quand elle a tant fait pour nous? Elle ne nous a pas toujours traités en enfants gâtés, et quand elle nous envoie la richesse et la puissance, il serait beau vraiment de nous les voir répudier de la sorte!

Maintenant, qu'une seule réflexion nous soit permise : supposons un instant que l'insulte du dey se soit adressée à un consul anglais, qu'elle ait été suivie d'une guerre, et que le champ de bataille soit demeuré à l'Angleterre comme il appartient aujourd'hui à la France. Pour quiconque a étudié l'histoire des progrès de nos voisins, n'est-il pas évident que leur industrie aurait depuis long-temps versé de si grands capitaux en Afrique et poussé de si profondes racines, que la force des choses seule, le *fait* qui, chez eux, a toujours dominé le *droit*, aurait déja tranché toutes les difficultés de l'occupation? Que si nous n'avons point procédé ainsi, c'est que, peu aventureux, peu accoutumés aux grandes combinaisons commerciales, timides et tâtonneurs quand il s'agit de hasarder notre argent, non-seulement nous nous sommes inquiétés des intentions du Gouvernement, mais nous avons voulu encore minutieusement lui faire dire si nous récolterions là où nous aurions semé. En présence des embarras graves qu'il avait à vaincre, interpellé jusqu'à la tribune, à quelle déclaration plus explicite cependant, le ministère pouvait-il s'arrêter, qu'à celle d'affirmer hautement que nous étions les maîtres de faire ce que bon nous semblerait de notre conquête? C'est donc bien plus sur la France que sur lui que doit retomber le reproche du *statu quo* funeste où nous sommes; et quand il aura coordonné à un système de colonisation, sur des points bien déterminés, une organisation administrative qui satisfasse à toutes les conditions; quand sa haute direction, plus énergique, se fera sentir partout, il nous aura fourni les éléments du succès;

à l'autorité locale et aux colons surtout appartiendra de faire le reste. Que la nation veuille, et le Gouvernement qui a voulu voudra plus encore.

Mais de ces considérations pour ainsi dire extérieures revenant à celles qui se rattachent plus particulièrement à notre position dans la Régence,

A Alger, nous voyons que notre autorité, déja depuis long-temps affermie, s'est de plus en plus fortifiée. Si nous n'avons point gagné vis-à-vis des Maures, nous avons vu les Arabes de plus près, et nous avons peu à nous occuper de ceux-là et beaucoup de ceux-ci. Plus énergique sans cesser d'être loyale, notre politique a fait la moitié du chemin. En vain le bey de Constantine et l'ancien aga, réunis dans une haine commune contre les chrétiens, ont-ils essayé de lointaines coalitions à Médiah, parmi les tribus dont les adouars sont au pied de l'Atlas, ils n'ont pu réussir à troubler sérieusement la plaine; et, à l'exception de quelques combats de voisins à voisins, de quelques tentatives des Hadjoutes contre les Arabes les plus rapprochés du Sahel, rien de saillant n'aurait marqué les quatorze mois qui viennent de s'écouler, n'était l'assassinat qui a eu lieu le 9 septembre 1833, à Bouffarick, du kaïd de Béni-Khalil. Attentat et insulte à la fois à notre pouvoir, la Commission d'Afrique l'apprit, allant avec le général en chef visiter Belida. L'événement devait paraître d'autant plus grave que le kaïd de Béni-Khalil avait reçu notre investiture. Mais s'il est un jour pour l'offense, il en est un aussi pour le châtiment. L'armée n'en continua pas moins sa reconnaissance, et la punition ne fut qu'ajournée.

Des vols exécutés avec audace, le marché de Bouffarick d'un jour à l'autre abandonné, les routes à plusieurs reprises interceptées, les tribus tour à tour hostiles ou paisibles, telle a été l'histoire de cette dernière période ; mais la mobilité excessive des Arabes ne nous démontre-t-elle pas que cette histoire est pour eux celle de tous les âges? Redoutables bien plus par leur adresse à se soustraire à nos attaques que par leur nombre et leur force, ils sont devant nous ce qu'ils étaient devant les Turcs, et toute la différence entre leurs anciens maîtres et nous, c'est qu'ils pouvaient pénétrer plus avant dans le pays, et en dirigeant plus à propos leurs coups, les rendre plus terribles et plus efficaces. Deux expéditions, l'une commandée par le général Trobriant sur les Hadjoutes, et où dix-sept fermes furent brûlées, l'autre sur l'Haouch Hadji, leur ont appris toutefois et la rapidité avec laquelle nous pouvions nous porter à de grandes distances, et notre inébranlable volonté de ne jamais laisser leurs révoltes impunies.

Un résultat qui n'est point sans importance est sorti de là. Pressés par les menaces du bey de Constantine, les gens de Médiah ont réclamé notre assistance par l'intermédiaire de ben Omar, cet ancien gouverneur que nous leur avions donné. C'était à la fois protester de vasselage et rendre hommage à notre puissance.

Une troisième expédition enfin, commandée par le général Bro, dans la première quinzaine de mai 1834 (1), nous a donné la paix avec les Hadjoutes.

(1) La dernière expédition faite en janvier 1835 contre les

Outre la soumission de ces éternels ennemis, et la satisfaction de tous les vols du passé, nous y avons gagné l'affection de la partie des Béni-Khalil qui habitent au-delà de Bouffarick.

Deux circonstances remarquables ont caractérisé cette nouvelle excursion. Pris dans les trois tribus alliées qui sont devant nos lignes, cinq cents cavaliers ont marché sous nos drapeaux, combattu dans nos rangs. Puissent-ils en prendre l'habitude et ne plus nous quitter? Ce jour-là venu, l'épée pourra rentrer dans le fourreau et nos pensées se porteront ailleurs.

En attendant, et pour prix de l'assistance de nos amis, nous avons mêlé leurs blessés aux nôtres; nous les avons ramenés avec nous, et toujours généreux, nous ne les leur rendrons qu'après avoir tout fait pour les guérir.

La Métidja est donc aujourd'hui tranquille, et l'on peut sans danger la traverser à partir de la Chiffa jusqu'à plus d'une lieue sur la rive droite de la Hamise. Elle va l'être bien davantage encore maintenant que, depuis le 12 mais 1834, nous avons occupé Douéra, cette clef de la plaine (1).

Depuis long-temps annoncée, l'organisation des tribus avance. Une fois terminée, elle nous donnera cette sécurité qui peut seule nous permettre de con-

Hadjoutes a-t-elle ou non altéré cette situation? C'est ce que nous apprendrons plus tard.

(1) C'est à M. le lieutenant-général Voirol que nous devons d'avoir poussé nos cantonnements jusques-là. Ce progrès n'est pas le seul qui ait marqué l'*intérim* qu'il a gardé pendant plus de dix-huit mois.

tinuer nos projets d'établissements et de leur imprimer la fixité qui leur a manqué jusqu'ici.

Toujours sous le joug de fer d'Achmet Bey, Constantine, en proie aux convulsions et aux horreurs des discordes civiles, verrait avec plaisir mourir son cruel pouvoir et commencer le nôtre. L'esprit public, assure-t-on, et il y en a un dans cette ville comme ailleurs, nous serait favorable. Portée par plus d'un indigène qui a pu en témoigner à ses yeux, la renommée de notre modération a franchi l'espace, et est arrivée jusqu'à elle.

Mais ce court tableau de ce que nous avons fait comprend-t-il bien tout ce que nous aurions pu faire? Très-certainement non, car là encore et suivant une manie funeste, nous avons rapidement parcouru les extrêmes, passant de l'action et de la hauteur au repos et à la timidité. Était-ce donc en demeurant dans nos lignes, que nous pouvions convaincre les Arabes de notre supériorité militaire et sociale? Et puisqu'ils ne venaient point s'asseoir à nos foyers, ne fallait-il pas quelquefois aller nous asseoir aux leurs? C'est dans le contact qu'on apprend à se connaître et à s'apprécier, et à défaut d'autre voie, l'union avec eux se serait au moins cimentée par l'habitude. A nous, aux premiers jours, si entreprenants, si téméraires même, convenait-il, de nous faire spectateurs impassibles des déchirements de quelques tribus, et étions-nous venus pour autre chose que pour les réduire ou les refouler, que pour les gouverner en un mot? Ces peuples si sensibles aux actes, si indifférents aux paroles, ne seraient-ils donc pas en droit aujourd'hui

de nous renvoyer ce reproche d'inconstance et d'hésitation que nous leur avons tant de fois adressé. Oui, je le dis sans crainte d'être démenti par ceux qui les ont quelque peu pratiqués : il leur faut un maître qui les cherche pour les protéger, et non un ennemi qui ne les batte que pour se tenir après à distance. Pour eux les véritables dominateurs sont ceux qui restent et non ceux qui s'éloignent. Avancer peu si l'on veut, mais demeurer et ne plus rétrograder une fois qu'on a pris possession, telle est la ligne constante que nous devons suivre en Afrique.

A Bône, depuis les avantages remportés sur les Merdahs, le général qui commande n'a eu à sévir contre aucune autre tribu. Non seulement il y a là pleine paix, mais encore les Arabes grossissent tous les jours le nombre des otages à l'aide desquels le général d'Uzer a formé un corps d'auxiliaires qu'il emploie avec autant d'assurance que d'à-propos quand il croit nécessaire de parcourir le pays.

Là aussi, malgré le foyer d'opposition qu'il entretient, malgré la crainte qu'il cherche à inspirer aux tribus campées dans le voisinage de Constantine en les menaçant de sa vengeance, Achmet Bey cependant n'a pu réussir à les faire déclarer contre nous. Ce succès est flatteur; et si nous l'avons obtenu, c'est que la loyauté trouve le chemin du désert comme le chemin des contrées peuplées, et que celle de M. le général d'Uzer a provoqué partout de la part des Arabes une noble confiance. En mainte circonstance, on l'a même vu servir d'arbitre entre des tribus qui en appe-

laient à lui. Il est beau, quand on dispose de la force, de pouvoir ne se servir que de la justice.

A Bougie, depuis la conquête si intrépidement achevée par le général Trézel, plus d'un combat a été livré, plus d'un autre se prépare encore. Sur ce point autour duquel vivent les populations les plus fanatiques et les plus guerrières de la Régence, le colonel Duvivier aura pour son courage, comme pour l'activité de son esprit créateur, un difficile mais brillant théâtre.

A Oran, avec la cessation des hostilités le calme est revenu. Le général Desmichels a traité avec Abd-el-Kader, et nous avons des correspondances jusqu'à Mascara, à vingt-quatre lieues du point principal. Mais était-ce encore là ce que nous avions à faire? Possesseurs, si ce n'est de fait, au moins de droit, non d'une partie, mais de la totalité des états d'Hussein-Dey, pouvions-nous reconnaître d'autres chefs que ceux qui nous avaient reconnus nous-mêmes, ou d'autres autorités que celles qui émanaient directement de nous? Les armes une fois à la main, on ne les pose que de puissance à puissance, et pourvu qu'il y ait indépendance, peu importe la force de l'une ou de l'autre. Abd-el-Kader, Achmet-Bey n'étaient, ne sont que des chefs en état de rébellion contre nous. Les admettre à reprendre haleine, on ne s'en serait point étonné, car le repos peut être réciproquement désirable, et en pareil cas la nécessité faire loi; mais le lendemain du jour où le délai eût expiré, recommencer la lutte, tel était le premier devoir. Ainsi, soyons conséquents : s'agissait-il d'une suspension d'hostilités?

le Gouvernement, par la bouche du général qui le représentait pouvait dire oui : s'agissait-il au contraire d'une stipulation politique, très-certainement il devait dire non. Une trève n'est qu'un accident, et il est passager ; un traité est un acte grave, et il peut durer. Le souverain d'ailleurs ne se mesure que d'égal à égal et jamais avec le sujet. Il ne faut pas parler chapeau bas, quand on doit se l'enfoncer sur la tête. Il est douteux que la France puisse sanctionner la marche suivie dans cette circonstance. Et la preuve, ainsi que nous l'avons d'ailleurs déja vu, qu'elle n'entend point morceler sa conquête, c'est que par un de ses ambassadeurs, elle a exigé de l'empereur de Maroc une renonciation formelle au district de Tlemsen. Mais ici encore elle n'a voulu, elle n'a dû entamer de relations qu'avec un voisin, et ce voisin était un roi.

Lorsque la justice est sous la prétention, qu'il s'agit non du chef d'une nation dont on a eu à se plaindre, et qu'on ne combat qu'après lui avoir franchement dit pourquoi, mais de sujets réfractaires qu'il faut ramener à l'ordre, sous peine de voir l'insurrection ou se perpétuer, ou gagner du terrain, l'épée ne doit rentrer dans le fourreau que quand il y a de leur part demande de pardon pur et simple, retour à l'obéissance, que quand la guerre civile enfin est terminée.

Pourquoi un consul arabe à Oran, un consul français en France, un consul nôtre chez nous? Du Sahara, d'au-delà des limites de la Régence, on l'aurait compris ; mais du sein même du pays que nous possédons, en vérité ce n'est là chose ni rationnelle, ni

convenable, et ce qui n'est ni rationnel, ni convenable, ne devrait jamais être possible.

Il y a certes loin de toutes ces combinaisons à l'investiture consentie par le maréchal Clauzel, des beylicks de Constantine et d'Oran (1). Et pourtant elle motiva son rappel à une époque où la France n'avait pas encore eu le temps de jeter un coup d'œil sur sa belle conquête et d'en sonder l'étendue!

Mais ce renversement de rôles a déja produit ses fruits. Allié et non sujet, égal et non soumis, Abd-el-Kader a pris des airs de maître. Sûr de son influence, il a rappelé à lui plusieurs familles maures qui, à Oran et à Mostaganem, vivaient en paix au milieu de nous, et la condescendance qu'on lui a montrée aura bientôt fait naître en lui le désir de nous échapper. Puisse ce jour-là ne pas venir, car il nous faudrait de nouveau recourir aux armes! Toutefois, je ne sais si je m'abuse, je ne le crois pas éloigné de nous.

Sans doute, et ce n'est point sans raison qu'on a reproché à l'empire le ton hautain et tranchant dont il n'a que trop fait usage en face d'autres peuples; mais il est plus séant au moins de tomber dans un excès que dans l'autre. Il y a quelque long temps que nous n'avons articulé ce langage. Nous ferions peut-être bien de le reprendre de temps à autre, ne fût-ce que pour n'en pas perdre entièrement le souvenir. En Afrique d'ailleurs, qu'on le sache bien, c'est le seul qui puisse réellement aller aux Arabes.

Si d'un côté nous nous sommes, cru dans l'obligation

(1) C'eût été là peut-être de toutes les combinaisons politiques conçues depuis l'occupation la plus facile et la plus efficace.

de signaler ici quelques erreurs, de l'autre nous nous empresserions au besoin de rendre justice à la loyauté, à la bravoure et à la prodigieuse activité du général Desmichels; mais ce sont là de ces choses qui n'ont échappé ni à l'armée d'Afrique, ni surtout au Gouvernement.

Dans le beylick de Tittery, Médiah nous désire, et ben Omar, cet homme de résolution et de cœur, s'emploierait activement, au besoin, pour nous en ménager de nouveau l'accès. Ce serait là une belle occasion pour lui de nationaliser l'étoile qui brille sur sa poitrine, et dont le Roi a récompensé son dévouement à la France (1).

Ainsi, dans les quatre provinces que nous a léguées la victoire, voilà où nous en sommes; sur les points

(1) En septembre 1834, el Bagdadi, scheick d'une des tribus les plus belliqueuses qui campent au-delà du Shellif, écrivait en ces termes à Alger: « Que dès que les Français s'arrêtaient « aux portes des villes, c'est que probablement le ciel l'avait ainsi « voulu; qu'alors ou leur puissance était nulle, ou qu'on la van- « tait à tort; qu'ils auraient pu facilement, après avoir détruit « les Turcs, se substituer *partout* à eux; mais que jusqu'à pré- « sent ils étaient loin d'en avoir pris le chemin, puisque, bor- « nées aux Arabes de la Métidja, qui ne sont que des marchands « ou des pâtres, leurs relations au lieu de les franchir, ne « s'étaient point étendues à gens plus influents, à gens seuls « en mesure de leur donner le pays entier. » Il ajoutait que, lassées de s'entre-détruire, les tribus invoquaient à grands cris l'appui d'une autorité énergique et unique; et enfin, il terminait en offrant sa médiation.

C'est donc de toutes parts qu'on demande à s'unir à nous, à servir et à vivre sous le patronage de la France, et nos quatre années semblent avoir tranché la question de l'occupation.

que nous occupons, tranquilles, il est vrai, mais sans arguments contre ces hommes à résultats qui nous crient d'avancer, qu'on se lasse de notre inaction, que l'irrésolution nous tue, que la métropole ne recueille rien de sa conquête, que les dépenses de l'armée nous écrasent, qu'il faut lier davantage nos populations, agir par l'une et par l'autre, qu'il faut enfin entrer dans le pays ; tous reproches qui nous trouvent désarmés pour fermer la bouche à qui nous les adresse.

En colonisation enfin, à l'extérieur de nos villes, autour d'Alger surtout, la culture a fait encore de nouveaux progrès, et par l'administration elle-même plus d'un problème agricole a été résolu.

A Oran, si elle continue, la pacification du pays en sera le premier élément.

A Bône, sur cette terre si riche qui ne demande que des bras et quelque peu de grains, il n'y aura pas un effort qui ne soit un succès.

A l'intérieur, nos maisons devenues plus commodes se sont assainies, nos rues élargies, nos villes *européennisées*, qu'on nous passe cette expression ; et n'étaient la vue des indigènes, l'étrangeté encore flagrante des hommes et des choses, nous pourrions nous croire dans quelques-unes de nos cités du midi. Notre présence en armes y est un gage de sécurité que ne troublerait même pas la nouvelle d'un soulèvement : la pensée d'ailleurs en vient-elle à qui, depuis tant d'années, est façonné à l'esclavage? Toutefois, est-ce défiance? est-ce ignorance de la part des Maures? il est encore bien des routes sur lesquelles nous ne nous

rencontrons pas. Notre joug a beau peser bien moins sur eux que celui des Turcs, notre régime être celui de la raison et de toute la légalité possible, notre autorité, nous ne devons pas nous le dissimuler, porte avec elle un cachet de réprobation que n'avait point celle du Dey : *Nous sommes chrétiens*, et ce mot explique des répugnances dont la tolérance et la philosophie pourraient seules triompher. Mais ces vertus des hommes avancés, quand les leur donnerons-nous? Quand la lumière brillera-t-elle pour eux?

Les questions d'opportunité ne sont pas les plus faciles à résoudre.

Devant le continent immense, devant l'horizon sans bornes dont nos premiers pas nous ouvriront infailliblement le chemin, nous avons de quoi combler les plus vastes désirs. On aura beau faire et beau dire, nous garderons le pays entier. Nul doute pourtant que si, dès le principe, nous voulions nous établir partout, nous ne nous établissions solidement nulle part. Armons-nous donc de patience; semons, si ce n'est en réalité, au moins en espérance; quelque jour la moisson arrivera, car chaque chose vient à son tour.

Dans ce pays, jusqu'à ce que l'exception commandée par d'impérieuses circonstances ait cessé de peser sur l'Afrique, il ne faut pas se presser de donner trop de largeur aux questions. De la persévérance, de la circonspection, de la confiance surtout dans un avenir que nous atteindrons, tels doivent être nos marchepieds. N'appelons que le temps et le raisonnement à notre aide; ils nous feront justice de toutes les objections.

CHAPITRE II.

INDIGÈNES.

SECTION PREMIÈRE.

Maures (1).

Notre invasion devait être le signal de la retraite des Turcs, et ceux qui n'ont point repris le chemin de leur pays, se sont depuis long-temps repliés sur l'intérieur des terres, demandant un asile aux villes encore soustraites à notre domination. Leur orgueil ne leur permettait pas de se trouver face à face avec de nouveaux maîtres, et on s'accommode difficilement de l'obéissance, là où on a toujours commandé. A Médiah, quelques-uns encore sont tombés sous nos coups; disséminés dans les tribus, les autres ne sont pas même aujourd'hui un sujet d'inquiétude.

A Mostaganem, la garnison turque était à notre solde; à Mascara, où nous pénétrons maintenant avec la même facilité que d'Alger à Douéra, nous avons toujours eu des intelligences avec elle. Partout où nous rencontrons les Turcs désarmés et paisibles, nous les

(1) Nos 32 et 72.

traitons avec bienveillance et dignité, et toujours généreuse, la France ne sait point méconnaître ce qu'il y a de noble dans la grandeur déchue.

Les Maures sont les plus anciens peuples de l'Afrique; ils l'habitaient long-temps avant que les Arabes ne l'eussent envahie. Nous avons moins à rechercher ce qu'ils étaient autrefois, qu'à rendre compte le mieux qu'il nous sera possible de ce qu'ils sont aujourd'hui.

Dans les ménagements recommandés envers les Maures des villes, on s'est trop prévalu peut-être de leur valeur intrinsèque, de l'action que par eux on espérait obtenir sur les Arabes.

On a beaucoup trop aussi compté, comme élément de succès, la douceur de ce peuple, que quelques écrivains, hommes de talent sans doute, mais qui ne s'appuyaient point sur l'observation des lieux, ont considéré comme un des plus soumis de la terre. Soumis, il est certain que les Maures le sont, et à ce point que l'occasion leur mît-elle les armes à la main, il est douteux qu'ils eussent le courage de s'en servir.

Mais ici se présente une première réflexion digne de toute l'attention des esprits méditatifs : de ce que les Maures ont conservé quelques traditions du passé, de ce qu'ils ont continué à se livrer aux pratiques de leur culte, de ce que, pauvres ou opulents, ils mènent au sein des villes une vie mystérieuse, exempte d'agitation, ils se croient civilisés. En les comparant aux Arabes de la plaine, ce jugement est vrai; mais en les comparant à nous, nul doute aussi que nous ne le trouvions erroné. Or, quel progrès pouvons-nous espérer de faire sur l'esprit de fanatiques décidés d'a-

vance à repousser toute lumière, et qui, dans leur demi bien-être, se croyant plus avancés que les Européens, les regardent en pitié, et les plaignent de n'être pas à leur niveau? Ne vaudrait-il pas mieux, je le demande, nous borner à agir sur ces nomades de la plaine, sur ces Arabes chez qui tout est à refaire, moins le courage qui est la source et le germe des grandes résolutions?

Cela posé, pouvons-nous fonder sur les Maures actuels l'espoir d'une régénération? Cette soumission même, qui nous a frappés tous, n'est-elle pas un obstacle de plus au rapprochement que nous nous proposons. Je m'explique : toute lutte sérieuse une fois impossible, les pensées des Maures se sont tournées vers la résistance des gens faibles, *la force d'inertie*, et tel est le bouclier qu'ils nous ont opposé. Puis, quand le terrain leur a manqué, quand il a fallu plier sous les nécessités de l'occupation, ils ont crié ailleurs à l'oppression, à la tyrannie, et leurs cris, trop souvent, ont trouvé de l'écho.

Mais examinons ce qui s'est passé : sur ce point, les faits ne donneront pas un démenti à l'histoire. En civilisation, les Maures sont les mêmes que depuis l'invasion, et le tableau n'a pas changé; en quatre ans ils n'ont point avancé d'un pas, et nulle part ils n'ont répondu à notre appel. Il en est d'Alger, comme d'Oran, comme de Bône, comme de tous les lieux où nous nous trouvons avec eux. Ils ont subi le fait de notre présence; mais s'ils ont plus l'habitude de nous voir, ils ne se sont pas plus accoutumés à nous. Nous n'avons rien à attendre de générations vieillies sous le

triste empire de ce fanatisme qui, bravant partout la raison, ne peut être vaincu que par les révolutions et le temps, et nous ne trouverons point de cendres pour éteindre de sitôt ce foyer d'irritation cachée qu'il entretient chez les Maures. C'est en vain que nous leur avons ouvert nos écoles, que nous avons voulu leur donner la clef de nos sciences, que nous en avons fait briller à leurs yeux tous les avantages, l'action qu'elles pouvaient avoir sur leur bien-être, que tout en leur conservant leurs institutions, nous leur avons montré les bienfaits des nôtres, ils se sont fermé les oreilles et nous ont pour ainsi dire déclaré qu'il n'y avait entre eux et nous qu'une irrésistible antipathie. Quelques-uns, chose bizarre! ont même été chercher l'instruction en France et n'ont pas voulu la recevoir de la France en Afrique. Au lieu de Maures, nos bancs se sont garnis de Juifs auxquels nous n'avions pas destiné les premières places, mais que dans nos idées de droit commun et d'égalité nous ne pouvions pas non plus repousser. Je ne parle ici que des masses, car, bien rares, les exceptions que j'aurais à citer n'affaibliraient point mes paroles. De plus en plus étrangers chaque jour, non-seulement à la gloire, mais aux arts, mais à l'agriculture surtout; sans rapports entre eux, sans unité, méprisés par les tribus guerrières, ignorants, mous, cruels, efféminés (1), intolérants égoïstes, abrutis par le fanatisme, enveloppant toute leur existence dans leurs préjugés religieux, de leurs anciens âges,

(1) Au temps où Salluste écrivait, il disait des Maures : Ils sont encore inconstants, perfides, et incapables d'être attirés par les bons traitements ou par les bienfaits.

ils n'ont gardé que le mysticisme et les pratiques, mais ils en ont perdu les plus nobles qualités, *l'énergie et le courage;* voilà les Maures. Disséminés presque comme les Juifs, à l'apathie d'un côté, à la cupidité près de l'autre, il serait difficile de décider lequel de ces deux peuples est aujourd'hui le plus abaissé. Stimulés par l'ardeur du prosélytisme, aux premiers jours de leur religion, ils y avaient puisé la force d'aller au loin implanter ses autels, et pendant plusieurs siècles, établis en Espagne, on les a vus en disputer le sceptre aux chrétiens. Mais une fois rejetés au-delà du détroit, une fois la ferveur de leur saint zèle amortie, ils n'ont plus offert au monde que le spectacle d'un peuple usé par le repos, sans passions, tout entier à la sensualité; et s'ils ont encore un amour excessif pour leurs croyances, ils manqueraient de bras et d'audace pour les défendre. Entre les Maures de Grenade et ceux de la Régence, il y a toute la distance qui sépare les peuples avancés des peuples rétrogrades. La guerre les avait éclairés; la paix les refit barbares. Hors de chez eux ils se policèrent; sur leur territoire, ils redevinrent ce qu'ils étaient avant d'en sortir; c'était vivre en sens inverse des autres nations. Aujourd'hui, revenus sur leurs pas, dégénérés de leurs ancêtres au point de s'en trouver à plusieurs siècles, encore bien plus loin de nous, ils n'ont ni l'industrie nécessaire pour habiter la ville, ni l'activité qu'il faut pour habiter la plaine. L'esprit humain tout entier serait en marche que, seuls, ils resteraient en arrière; tels sont encore les Maures. Profondément inconciliable avec tout progrès, le maho-

métisme engourdit les facultés de l'ame, et fait, d'individus énervés et incapables de porter les armes, une réunion de moines ou d'ilotes.

Ben Marabet, ben Omar et cinq ou six autres au plus, qui, après avoir parcouru l'Europe, en ont rapporté quelques habitudes, telles sont nos seules conquêtes sur cette race, insaisissable dans ses goûts comme dans ses vœux, sans avenir, sans grandeur, destinée à s'écouler un jour par le désert, et à échanger là contre la protection de la France, la férocité de co-réligionnaires qui pourront bien n'en faire que des troupeaux d'esclaves.

Retranchés dans cette tolérance, beau mot d'ordre du siècle actuel, nous ne leur avons pas fait une proposition qu'elle n'ait dictée, pas une communication dont elle n'ait été l'ame. Nous leur avons représenté ce qu'ils étaient et ce qu'ils pouvaient devenir, le rang auquel ils pouvaient remonter; nous leur avons parlé honneur, instruction, fortune même; nous avons essayé de faire vibrer au fond de leurs cœurs quelques-unes de ces cordes de dignité qu'on retrouve quelquefois tout-à-coup chez les hommes les plus énervés; nos avances ont été perdues, et leur défiance a brisé nos efforts.

Nous devons aux Maures protection, justice : les stipulations de la capitulation de 1830, nous l'avons déja dit, encore moins que notre propre conscience, nous le commandaient. Mais, avons-nous manqué à ces obligations? non, certes non. N'avons-nous pas défendu leur culte de toute atteinte, fait exécuter leurs lois, conservé leurs mœurs, leurs coutumes? Avons-nous pénétré chez eux, exigé que leurs femmes se

montrassent à visage découvert? Les avons-nous traînés devant nos tribunaux, arrachés à leurs juges, tourmentés, persécutés? Les cadis ne sont-ils plus sur leur siége? n'y rendent-ils pas leurs arrêts? Les muphtis ont-ils cessé d'être les pontifes du Prophète? Et si, malgré tant de loyauté de notre part, de vaines terreurs se sont glissées parmi eux, à qui la faute? est-elle à nous ou au contact? A moins qu'on ne nous rejette ces exigences inséparables du séjour d'une armée, ces mosquées occupées, ces maisons abattues, ces routes ouvertes, ces rues élargies, quand il nous fallait improviser des hôpitaux, soigner nos malades, bâtir des casernes, élever des magasins militaires, quand, en un mot, il fallait tout créer pour nous établir dans le pays? Mais, loin de là : nous leur avons ouvert nos maisons, nous avons entamé des affaires avec eux, nous les avons appelés à la confiance, nous leur avons demandé leur affection; et si, honorables exceptions, quelques-uns y ont répondu, stygmatisés par leurs concitoyens, ils ont perdu chez eux en considération ce qu'ils avaient gagné chez nous en amitié. Tels sont encore une fois les Maures d'aujourd'hui; je ne les enferme pas tous dans ce cercle; plusieurs même sont dignes d'en sortir; mais, ma sentence, je ne crains pas de la porter au nom des colons, je ne crains pas d'en faire ici l'expression d'un sentiment général, et on est aussi bien placé en Afrique qu'ailleurs pour juger des choses d'Alger. Je n'ignore point qu'on attribue ce sentiment principalement aux militaires, qu'on accuse de trancher le nœud gordien plutôt que de le dénouer. Eh, bien! sur ce

point encore, je ne serai démenti par qui que ce soit : militaires et population, il n'y a ici qu'une voix; qu'on l'interroge, et avec elle, ces hommes sages qui voient tout froidement, qui n'ont de passion que pour le bien, et l'on saura définitivement à quoi s'en tenir.

D'une opinion aussi unanime y aurait-il appel? Si la difficulté provenait du défaut d'intelligence, oui; mais comme nous avons la preuve du contraire, nous ne pouvons que répondre négativement. Quand les peuples, comme les individus, raisonnent leurs erreurs et leurs préjugés, il faut renoncer à les en guérir, car ils sont indéracinables. Il en est d'eux alors comme de ces fous qui se croient sages, et qui repoussent dédaigneusement tous les remèdes. Affirmer que dans l'avenir ce tableau ne variera point n'est certes au pouvoir de personne de nous; mais s'il reste ce que nous le voyons, il nous faudra de toute nécessité sauter deux générations pour arriver à des résultats.

Je reviens sur les griefs que les Maures nous ont imputés, et au premier rang desquels figurent ces demandes de mosquées, malheureusement tant de fois renouvelées. Sans doute il eût été plus politique, dès notre arrivée, d'en faire deux parts, que de revenir à coups d'épingles et à tant de reprises différentes sur ce que le sabre avait une fois tranché.

Mais ici il faut franchement aborder la difficulté. Ne nous appartenait-il pas de mesurer les besoins du culte des Maures, et devant ceux bien autrement impérieux de nos troupes, devions-nous leur laisser vingt fois plus de mosquées qu'il ne leur en fallait réellement? Il eût été beau vraiment de voir, ce qu'on

a pourtant vu à Alger, des soldats pâles et défaits se traîner à la porte de leur général et lui demander un asile pour calmer l'ardeur de la fièvre qui les dévorait, et le général, sévère observateur de la foi des traités, ne céder qu'à ce triste spectacle! Les Maures avaient-ils, ont-ils maintenant conservé des temples en rapport avec leur population? Là était la vraie question; et pourvu qu'elle fût résolue en leur faveur, comme on peut si bien le prouver, la capitulation était observée. Agir autrement était sortir de l'esprit de cet acte et trahir les intérêts du Gouvernement, qui n'a jamais dit aux chefs de l'armée : Vous occuperez la ville, mais vous n'y aurez point de lieu pour reposer vos soldats, point d'asile pour les soigner, point de magasins pour leurs subsistances. Que s'il eût voulu qu'il en fût autrement, il fallait alors qu'il s'expliquât, qu'il diminuât l'effectif, qu'il ouvrît des crédits, que la législature lui en donnât, et qu'avec ces crédits encore il commandât aux lieux et au temps, car fonder n'est pas l'affaire d'un jour. Mais avons-nous su de suite ce que nous ferions d'Alger? avons-nous dû dès lors prendre des dispositions complètes? Nos besoins n'ont-ils pas été graduels? ne se sont-ils pas augmentés de ces démolitions indispensables aussi pour nous éclairer sur une ville dont la topographie devait éveiller toutes nos précautions? 1832 n'a-t-il pas eu plus de malades que 1831? Car telle est la série des réflexions qu'il faudrait parcourir pour justifier des mesures si souvent dénigrées par les journaux, et sur lesquelles je ne reviendrais pas aujourd'hui, si les at-

taques portées plus haut n'avaient retenti même jusqu'à la tribune.

Quelques cimetières aussi ont été reculés, d'autres fouillés; tout cela est fâcheux sans doute, mais tout cela malheureusement était inévitable. Le Gouvernement ne pouvait tenir ce langage au génie : Vous ferez d'Alger, d'Oran et de Bône des places fortes, à condition de laisser debout tels bâtiments, telles rues, tels établissements; car autant valait-il lui dire de faire et ne pas faire en même temps. Quand l'administration décide en principe qu'une ville sera fortifiée, elle soumet à l'avance toutes les populations aux conséquences du principe. Ainsi, ce qui s'exécute en France, dans ce pays de légalité et de liberté, on ne pourrait l'exécuter en Afrique où l'ennemi encore est si près de nous! Non, ce ne sont pas là des griefs; et s'il faut s'étonner d'une chose, c'est qu'au milieu de ce déluge d'embarras qui a plu de toutes parts sur l'autorité locale, embarras politiques, embarras de propriétés, embarras de toute nature, elle ait pu tenir le gouvernail d'une main assez ferme pour changer la face des choses avec tant de rapidité. Mais ces cimetières d'ailleurs, qu'avec nos progrès dans l'hygiène publique nous repoussons d'auprès de nous, pouvions-nous, sous un ciel brûlant, sous un ciel dont la peste n'a disparu qu'avec nous, les conserver au milieu de nos villes? Ce que le génie n'aurait pas fait, la santé du pays l'aurait donc impérieusement exigé; et c'est sur cette nécessité même qui légalise toutes les précautions, qu'il en faut rejeter l'éloignement. Quelle responsabilité n'eussions-nous pas acceptée si quelque funeste

épidémie fût venue tout-à-coup nous tirer du sommeil?

Malgré des déclamations et des doléances que nous nous abstiendrons de qualifier, et qui ne se sont éparpillées précisément peut-être que parce qu'elles étaient plus dénuées de preuves, loin d'avoir à se plaindre de notre domination, les Maures de la Régence n'ont donc eu qu'à s'en louer au contraire. L'acte qui nous livra Alger ne nous avait pas imposé d'autres obligations. Pour ces maisons et terrains que des exigences de service leur ont enlevés, et dont l'administration leur a déja en partie tenu compte, ils ont pu trafiquer du plus grand nombre, et on interrogerait nos registres, qu'ils témoigneraient suffisamment qu'ils en ont souvent quintuplé la valeur. Qu'on me dise d'ailleurs s'il est dans la vie un acte plus empreint de liberté qu'une transaction où les parties viennent réciproquement stipuler leurs conditions et leurs intérêts, et je passe condamnation! Je sais que quelques colons avides et peu dignes de ce nom, ont pu abuser d'une sorte d'ascendant, résultat des premiers jours d'étourdissement; mais les Maures n'étaient pas hommes à s'en payer long-temps, et quand ils ont eu étudié le terrain, bien reconnu qu'il y avait sûreté pour eux, ils ont profité de l'occasion, et, spéculateurs rusés à leur tour, exploitant habilement la fièvre européenne, ils se sont défaits peu à peu, mais toujours avec un avantage marqué, des biens qu'ils possédaient. Une fois nantis de notre argent, ceux d'Alger n'ont pas manqué de faire savoir à leurs voisins de Belida et de Coléah que nos désirs d'acheter embrassaient le pays

entier, et trop hardis ou trop crédules, de nouveau-venus, quoique dans l'impossibilité de rien vérifier sur les lieux, ont accepté les yeux fermés toutes les conditions qu'on leur a faites. Une multitude de terres, de maisons, de jardins dont l'importance ou l'étendue ont été singulièrement exagérées, dont l'existence même est encore un problème, ont fait passer dans ces villes des capitaux qui, en enrichissant les uns, ont appauvri les autres, et qu'une direction différente eût pu si naturellement permettre de faire fructifier ailleurs. Les rôles sont donc loin de ce qu'on a voulu les faire, car d'oppresseurs qu'on nous a qualifiés, nous sommes au contraire devenus tributaires des Maures, et la vérité est là tout entière.

Bien que cet état de choses dure depuis quatre ans et plus, nous ne le regrettons pas; la confiance est d'un si bon augure que nous l'aurions même souhaitée plus grande encore. Mais nous devions nous appesantir sur lui, parce que devant des faits de notoriété publique en Afrique et dénaturés en France, il nous importait avant tout de rectifier cette opinion qui ne tend malheureusement toujours que trop à s'égarer au loin.

Dans un rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le président du conseil des ministres, le 31 janvier 1833, sur la colonisation, je disais :

« Ne conviendrait-il pas aussi d'examiner s'il n'y « aurait pas lieu de prendre dans Alger une partie de « cette population oisive et pauvre que la misère at- « teint déja, et de l'établir dans quelques villages, ou « isolée, ou plus ou moins mélangée avec des colons

« français? Sans doute, on ne la changerait point en « un jour, et de paresseuse et inerte qu'elle était la « veille, on n'aurait pas la prétention de la faire active « et diligente le lendemain. Mais, ne serait-ce rien « que de l'avoir dépaysée, sortie de ses habitudes, pliée « aux nôtres; d'avoir mis la main sur elle, d'avoir « dans nos établissements des gens habitués au climat, « peu soucieux de lui, peu accessibles à quelques-uns « des inconvénients graves de son insalubrité? Ne se- « rait-ce rien non plus que cet avantage capital en « perspective, de faire marcher de front et colonisa- « tion et civilisation? Ne pourrait-on pas, sans crainte « d'être taxé d'inhumanité, leur faire occuper de pré- « férence les points les plus justement suspects? On « sent qu'il y a dans ces considérations quelque chose « dont on pourrait tirer grand parti, et que d'habiles « moyens d'exécution se chargeraient d'exploiter avec « fruit.

« Et qu'on ne s'effraie pas d'une des issues les plus « trompeuses que pourrait offrir une semblable combi- « naison, par exemple, de la fuite de ces indigènes; « car où iraient-ils? Au désert? Les Arabes seraient « leurs premiers ennemis. A la ville? Encore moins; « ils nous y retrouveraient. Mais, en admettant même « qu'ils parvinssent à s'échapper, qu'en résulterait-il « en définitive? Rien autre chose, il nous semble, que « le vide de leurs habitations; vide bientôt rempli « par d'autres colons qui, à l'avantage de s'emparer de « ces habitations, joindraient peut-être encore celui « d'hériter d'une assez grande quantité de terres tout « ensemencées. Mais il serait facile de répondre à l'a-

« vance, qu'outre l'invraisemblance de cet abandon, leur « intérêt serait le premier mobile qui les retiendrait « dans leurs foyers, et que l'existence tranquille et ignorée « qu'ils auraient menée, s'opposerait, pour ainsi dire, « invinciblement à toute émigration vers ces points « où, au lieu de calme et d'avenir, ils ne retrouve- « raient plus qu'agitation et incertitude.

« Ne faudra-t-il pas bientôt d'ailleurs, quand la « tempérance excessive de cette portion malheureuse- « ment trop considérable ne suffira plus pour lutter « avec le besoin, s'occuper de la réunir en ateliers, « de lui créer du travail? Et la meilleure ressource « encore ne serait-elle pas de les éparpiller dans nos « campagnes, et de s'en servir pour cultiver le pays? »

Depuis, le Gouvernement a reconnu que la dépense ne permettait pas de persévérer dans l'établissement de villages; et tandis qu'il délibérait sur d'autres modes de colonisation, la situation des Maures s'est aggravée, et le temps est là maintenant qui nous presse d'y porter remède. En formerons-nous des ateliers? Les assujettirons-nous à la corvée? C'est mon avis; c'est l'avis général. A côté de nos soldats, donnons-leur des routes à ouvrir, des canaux à réparer, des aqueducs à construire, et ne réservons pas exclusivement en Afrique de telles fatigues pour une armée qui sera peut-être la seule à ne pas jouir de leurs résultats. Pendant qu'elle acquitte de tous les impôts le plus pénible, l'impôt du sang, que les Maures au moins qui n'en paient aucuns, au lieu de rester oisifs, deviennent les auxiliaires de travaux dont ils profiteront les premiers! C'est le moyen le plus sûr de les sous-

traire au sort qui les attend, de combler la lacune entre le jour où nous les soumettrons à une contribution quelconque, et celui où nous pourrons les enrôler avec nous.

Les Romains, ces colonisateurs de tant de pays divers, n'en agissaient pas autrement, et, sous la direction de leurs troupes, les peuples conquis exécutaient ces immortels ouvrages qui, depuis tant de siècles, attestent leur grandeur et leur persévérance. Et cependant, ils n'imposaient point aux vaincus leurs usages et leurs lois ; ils se contentaient de leur donner le régime municipal; ils se réservaient uniquement la haute domination.

Déja poussés par le besoin, quelques Maures, mêlés aux Arabes, ont pris part au desséchement de la Métidja. De ces travaux allons à d'autres; et si leurs mœurs y répugnaient, s'ils se refusaient à nous prêter la main, rappelons-nous alors que la convention du 4 juillet 1830 ne nous a pas imposé le fardeau de nourrir l'oisiveté, et que s'ils nous quittent d'ailleurs, les contrées musulmanes sont assez vastes pour les recueillir.

En attendant, nous avons été leur chercher les premiers secours dans un établissement qui a produit de si heureux effets en Italie, que la France l'a bien vite adopté, et qu'il a fait aujourd'hui le tour de l'Europe. Un mont-de-piété va être fondé dans la Régence. L'administration n'a pas de meilleure arme contre la rapacité des juifs, ces usuriers intermédiaires de toutes les transactions, contre celle de beaucoup de gens encore, qui, Français de nation, mais juifs de caractère, se

montrent souvent plus impitoyables que ceux-ci. Cette création ne s'arrêtera pas aux Maures : colons, propriétaires, négociants, corailleurs, etc., etc., chacun pourra en profiter à son tour, et le jour où, sans autre intervention que celle du bienfait d'une institution charitable, le taux de l'argent aura baissé, sera pour tous un jour de bonheur.

Nous avons encore, et pendant quelque temps, à essayer d'un dernier mobile, l'intérêt; à défaut d'autre sentiment d'attraction, celui-là aurait au moins dû tendre à rapprocher de nous les Maures; mais déja commencée, cette épreuve, qu'a-t-elle produit jusqu'ici? Rien que je sache. Et loin de là même : dans les premiers débats de la question d'Afrique, à l'opinion de chaque orateur qui inclinait pour l'évacuation, se manifestait en eux un frémissement de joie qu'ils ne pouvaient maîtriser; il y avait affluence aux mosquées; on se visitait, on se félicitait tout bas; puis on regardait les Juifs avec colère. La menace, je le sais, n'est point arrivée jusqu'à nous; nous l'eussions repoussée du pied; mais enfin il y avait désir prononcé de se soustraire à notre pouvoir, et c'est une attitude que nous ne pouvons pas ne pas constater. Je le répète, et, sur ce point, ma conviction ne changera qu'avec les faits : vis-à-vis de la génération actuelle, nous resterons où nous en sommes. Vainqueurs et maîtres, infidèles ou chrétiens, nous ne prétendions point à son affection; mais, de l'affection à la haine, il y avait du chemin, et c'était entre l'une et l'autre que nous voulions une place. Notre humanité et notre justice ne nous l'ont point donnée.

Mais, dit-on, les Anglais ont, dans l'Inde, résolu le problème de se maintenir au milieu de populations innombrables avec une poignée de soldats; et c'est en laissant les indigènes paisibles à côté d'eux, en ne touchant point à leur liberté, qu'ils ont obtenu cet étonnant résultat! Nous sommes loin de le nier; mais autres lieux, autre système, et ce n'est pas en un jour qu'ils ont improvisé ces établissements qui ont répandu sur leur nation tant d'éclat, dans leur commerce tant de trésors; mais ils ont eu dès le principe une ligne de conduite, et suivant leur habitude ils l'ont gardée; mais depuis deux cents ans elle est la même; mais les différences de culte ne soulevaient pas autant d'irritation entre les Indiens et eux qu'entre chrétiens et musulmans; mais enfin ils n'avaient point et ne pouvaient avoir l'envie de coloniser à cette immense distance de la métropole, et coloniser est ici le but que la France s'est proposé.

Les Anglais ont respecté les mœurs, la législation : cela est encore vrai; mais les Européens dans l'Inde ne peuvent posséder, et cette circonstance de moins, que de difficultés s'évanouiraient en Afrique!

Les Indiens de ces contrées sont l'un des peuples les plus doux de la terre : on sait que leur religion leur défend de verser le sang, et que jamais meurtre ne souilla leurs mains.

Calcutta est le point central de vingt-quatre petites divisions placées sous l'empire, non d'une loi exceptionnelle, mais de la loi de la mère-patrie. Ainsi, on le voit, rien là que de simple, que de clair, et chacun sait à quoi s'en tenir. Dans le cercle de ces vingt-quatre di-

visions, c'est la loi anglaise; au-delà, c'est la loi du pays, modifiée seulement à l'occasion de quelques supplices. On me passera cette courte digression : de semblables paralèlles tendent trop à placer dans leur vrai jour les principaux obstacles que l'administration française a rencontrés sur sa route, pour qu'il ne me soit pas permis de m'y arrêter un instant.

Nous avons fait le recensement des Maures. Les instructions que nous avons tracées à la commission chargée de ce grand travail, peuvent être livrées à tous les regards (1); elles démontreront au besoin qu'on ne saurait procéder à une opération de cette nature, à la fois avec plus de prudence, de délicatesse et de ménagement.

En résumé, et jusqu'à ce que vienne une révolution dans l'esprit d'un peuple qui pouvait si bien vivre à côté de nous, révolution qui serait l'œuvre, non de quelques années, mais de beaucoup d'années, je crois qu'il y a lieu de continuer à suivre la ligne de modération que le Gouvernement s'est tracée; qu'il ne peut en résulter que de bons effets, et vis-à-vis de nous, et vis-à-vis des nations étrangères; mais je crois aussi, et sans manquer à la philanthropie, qu'il y a lieu d'y faire les modifications suivantes :

1° Administrer les intérêts généraux des Maures, et conserver sous notre surveillance des agents de leur nation.

2° Ne pas user envers eux d'autant de ménagements, et, sans cesser de les traiter avec bienveillance et justice surtout, exiger et non prier comme on l'a

(1) N° 10.

fait jusqu'ici, en s'exposant aux plus fâcheux de tous les inconvénients, aux refus.

3° Donner à l'autorité locale le droit, en rendant compte bien entendu, de changer un chef de corporation, un cadi, un muphti, non seulement quand elle le sait, mais même quand elle le suppose hostile à nos intérêts.

4° Les disposer à acquitter l'impôt par une redevance légère, et leur apprendre que, chez les peuples civilisés, le gouvernement et l'administration des États se paient en argent, et qu'il y a pour les besoins communs une bourse commune dans laquelle chacun contribue suivant ses facultés et ses moyens.

5° Les mêler davantage à nos institutions; leur donner, sous la surveillance de l'autorité française, une part plus active dans l'administration municipale de leurs concitoyens (1).

6° Les mettre à l'épreuve dans de petites négociations, et arriver à connaître peu à peu le degré de confiance que mériteraient ceux qu'on y aurait employés.

7° Obtenir qu'ils envoient leurs enfants dans nos écoles, comme moyen le plus rapide de les faire participer à toutes nos connaissances et de les convertir à la civilisation.

De la faculté de changer des chefs fanatiques et violents naîtra bien vite la possibilité de commencer l'éducation d'un grand nombre.

8° Ne pas tolérer qu'ils fassent habitude de s'adres-

(1) Cet essai vient d'être tenté par la nouvelle administration du pays.

ser à d'autres autorités qu'aux autorités locales, ou au moins renvoyer à celles-ci toutes les plaintes sur lesquelles il est d'une rigoureuse justice qu'elles soient préalablement entendues.

9° Faire dès à présent, et quoique tardivement, un autre partage des mosquées; engager la parole du Gouvernement que leur part sera sacrée, et que plutôt que d'y toucher, il construirait, s'il y avait pour lui nécessité absolue de le faire.

10° Continuer d'accueillir avec la même générosité les pèlerins qui, au retour de la Mecque, traversent nos parages. La noble hospitalité que nous avons accordée au prince d'El Changuiti, nous aura, dans son long voyage, valu quelques amis; et, plus d'une fois, le nom de la nation française aura été prononcé avec reconnaissance là où sa grandeur, son existence même étaient avant la conquête absolument inconnues.

Il faut que les habitants de ces contrées sauvages répètent qu'il y a là bas, vers le nord de l'Afrique, un peuple qui, pour être chrétien, n'en est pas moins l'allié de tous les musulmans, entoure leur religion de tout le respect qui lui est dû, et s'en fait partout le protecteur et l'appui.

11° Appeler aux travaux de l'armée, et à ceux des ponts-et-chaussées, tous les Maures de quinze à trente ans, et en faire faire, au nom du Prophète, la motion dans les mosquées par les marabouts et les ulémas.

Les réunir en ateliers et leur prescrire, en attendant l'impôt en argent, d'acquitter une sorte d'impôt en nature qu'ils produiront en travaux manuels.

Leur donner part aux nouveaux travaux de desséchement, aux plantations d'arbres et au défrichement des terres incultes, et leur fournir ainsi l'occasion à la fois de servir à des améliorations dont ils profiteront les premiers, et de diminuer les charges de la France. Les recevoir, les encourager, s'ils viennent à nous, s'ils nous assistent, s'ils se font auxiliaires de la colonisation; les laisser dans le cas contraire, et sans les exiler de nos villes, les leur voir quitter sans les retenir: telle est la seule conduite qu'il nous paraisse convenable de suivre avec eux.

En résumé encore, si les Maures ne sont point un obstacle à toute colonisation, ils ne sont pas non plus un moyen, et c'est avant tout sur la population européenne et sur les Arabes qu'il faut compter. Que si, dans la suite, entre le point de départ et le point d'arrivée, ils peuvent trouver une place et concourir avec nous à ce grand œuvre, nous leur tendrons la main, nous les encouragerons: en pareil cas, pour changer de route, il n'est jamais trop tard, et loin de reculer devant les nouvelles destinées de ce peuple, c'est nous au contraire qui les appellerons à grands cris.

Le temps seul peut détruire l'ouvrage du temps, et le système de gouvernement et les mœurs en Orient ont pour eux la durée de bien des siècles.

SECTION DEUXIÈME.

Arabes.

Depuis le départ des Turcs, partout où nous ne ré-

sidons point, les Arabes sont les maîtres du pays, et les vrais indigènes avec lesquels il est de la plus haute importance pour nous d'établir de bonnes relations, ce sont eux. En étendue, les Maures ne se voient que sur la plus petite partie du territoire; en politique, leur rôle est moindre encore: peuple effacé du contrôle des autres, il n'y a plus à bâtir sur lui. Nous nous étendrons donc longuement aussi sur les Arabes. Dans la composition et l'effectif de nos troupes, dans la composition et la pondération des pouvoirs militaire et civil, dans les Arabes, là est la question. La terre d'Afrique est hors de cause : féconde sans culture, elle ne demande que des bras pour nous rendre au-delà de nos vœux.

Rétrécies dès l'enfance et tournées à la haine contre les chrétiens, les idées des Maures sont un obstacle invincible à toute fusion avec eux, et cette demi-civilisation dont ils se targuent laisse plus de différence entre les autres nations et la leur qu'il n'y en a cent fois des Arabes à nous. Une fois qu'il s'est traduit en coup de fusils dans la plaine, le mécontentement des Arabes passe; celui des Maures ne s'efface jamais : c'est le *manet alta mente repostum*. Je ne connais pas d'arme, pas de logique contre une résistance qui s'appuie sur une raison ainsi faussée d'un côté, sur d'indéracinables préjugés religieux de l'autre. Pour les Arabes, au contraire, la vraie religion, la seule même, c'est la force; là, le plus vénérable est le plus vaillant; là on se sanctifie souvent au milieu de la poudre et des balles; et si tout est à faire, tout à créer, sous les burnous qui les couvrent, battent au

moins des cœurs d'hommes, sauvages et sanguinaires, je le sais, mais généreux aussi, et il y a de la confiance à avoir dans cette sorte de gage de nobles sentiments, un avenir meilleur à espérer dans ceux qui portent un sabre et savent s'en servir. Abd-el-Kader, Achmet-Bey, ben Zamoun, ben Aïssa, Mustapha seraient partout des hommes remarquables, et à part cette cruauté, en quelque sorte inséparable du pouvoir en Afrique, on pourrait les opposer à beaucoup d'Européens. Mais ce n'est point avec des Maures qu'ils ont jeté les fondements de leur grandeur ; on ne fait rien avec rien ; ils se sont appuyés des Arabes ; là au moins, à défaut d'autres qualités, se rencontrait l'intrépidité, et ils l'ont prise. Chez les Maures, l'étoffe est usée, ou plutôt il n'y en a plus ; chez les Arabes elle est neuve encore, et il ne s'agit que de savoir l'employer.

Pour les Arabes, deux systèmes sont en présence ; l'extermination et la civilisation. Les partisans du premier disent qu'il n'y a rien à obtenir de fanatiques indomptés et guerriers, et que le plus sûr est de s'en défaire. Mais inadmissible dans l'état actuel de nos sociétés, repoussé par nos mœurs et contraire à la foi jurée, l'adopter nous mettrait au ban de l'Europe et soulèverait contre nous des flots d'indignation. Eh quoi ! nous ne serions venus que pour leur apporter cette *ultima ratio* des gens qui n'en n'ont point d'autre, et c'est à la lueur de leurs foyers embrasés qu'ils apprendraient à nous connaître ! Les Français d'aujourd'hui descendraient du Nord, comme jadis les Huns et les Vandales, pour procéder au massacre de quelques milliers de familles ! Non ; il n'y aurait point

assez de malédictions pour nous si nous en agissions de la sorte ; et si sur cette terre, en définitive, il n'y avait pas place pour les indigènes et pour nous, il serait plus sage de la leur laisser tout entière : notre orgueil pourrait en souffrir, mais notre caractère en serait rehaussé ; on nous saurait gré de nos efforts, et ni le meurtre, ni le carnage n'auraient au moins souillé nos lauriers ! Si, encore au-delà des limites de l'ancienne Régence, ils ne devaient plus retrouver d'Arabes, les partisans de l'extermination expliqueraient peut-être l'emploi d'un aussi horrible moyen ; mais quand nous sommes destinés à les avoir partout devant nous, quand de partout ils nous enceignent et nous pressent, il serait vraiment étrange que nous eussions la pensée d'aller sur les corps sanglants de leurs frères essayer d'entamer des relations de commerce avec eux ! Nous ne commenterons pas davantage un tel système. La France ne pourrait le rejeter qu'avec mépris, et nous aimons bien mieux ne nous occuper que du second.

Jusqu'ici nous n'avons réussi qu'en partie, cela est vrai ; mais, la main sur la conscience, avons-nous bien pris toutes les voies du succès ?

Nous avons fait parmi les Arabes quelques amis, des amis sur lesquels nous pouvions compter ; c'était un grand pas ; mais compromis devant les tribus qui restaient hostiles, les avons-nous constamment secourus quand ils sont venus réclamer notre assistance ? Et n'était-ce pas là cependant le vrai, le seul moyen qui nous permît d'en augmenter le nombre ! Nous montrer exacts quand ils nous appelaient, là était

notre rôle. L'avons-nous toujours rempli? Nous les avons trouvés indépendants et nomades; nous devions travailler à les rendre sociables et soumis. Notre pouvoir était la première chaîne qui devait nous les rattacher. Ils ne demandaient qu'un maître, mais il fallait qu'ils le sentissent et toujours et partout. En laissant quelquefois flotter les rênes, notre irrésolution les a étonnés eux-mêmes; de l'étonnement ils ont passé à l'insurrection, et de bien disposés qu'ils étaient la veille, nous les avons trop souvent retrouvés en armes le lendemain.

Au milieu de ces fluctuations cependant, et tant est grande l'influence du contact, le fait de notre seule présence nous a conquis de réels avantages, et, par ceux que nous avons obtenus, il sera facile de juger de ceux auxquels nous pouvions prétendre.

Ainsi que nous l'avons déja fait observer, on a attaché trop d'importance au retentissement extérieur de notre conduite vis-à-vis des Maures. Ce que nous faisons à Alger, à Bône et à Oran, etc., en franchit rarement l'enceinte, et, nous le savons, la population variable des tribus s'en montre peu soucieuse. Au-delà de nos lignes, il n'y a pas de correspondance entre la plaine et la ville, et des gens qui, comme les Maures, naissent, vivent et meurent aux mêmes lieux, n'ont au dehors d'influence sur qui que ce soit. Nous ne parlons qu'en thèse générale, car ni ici ni là, nos actes n'ont démenti nos paroles, et nous avons offert à tous le même patronage.

Il nous convient, il sied à notre politique d'être les premiers à apprendre aux Arabes, mais directement et

sans intermédiaires, que, de tous les peuples de l'Europe, nous sommes aujourd'hui le plus tolérant, et que cette susceptibilité religieuse, la seule qu'ils puissent éprouver, ne nous trouvera jamais en défaut. Nous avons un bien autre intérêt à nous concilier leur affection que celle des Maures. Nous venons de le dire : les uns ne sont que l'exception ; les autres seuls sont la règle. Les Maures ne se trouvent que dans les villes de certaines contrées, et ils sont impuissants et méprisés; les Arabes au contraire, éparpillés partout, portent la tête haute, et on les rencontre sur les champs de bataille.

Ce sont donc les Arabes seuls qui peuvent ou troubler la paix par leurs attaques, ou nous la donner par leur amitié. S'ils nous sont attachés, dévoués, offrons-leur un appui que dans l'occasion ils puissent invoquer contre leurs propres ennemis. S'ils nous trahissent, ne les marchandons pas, et que le châtiment suive l'offense de près. Mais dans l'un comme dans l'autre cas, soyons fidèles au rendez-vous; qu'ils nous voient et qu'ils éprouvent les effets de notre alliance comme de notre courroux: Prenons pour règle que, soit que nous les ralliions à nous, soit que nous les opposions les uns aux autres, c'est principalement sur eux que nous devons diriger nos efforts, car c'est surtout par eux que notre exemple se propagera, et, en nous donnant la possibilité de faire prospérer nos établissements, nous permettra de diminuer le nombre de nos troupes. Ce ne sera point sans doute l'affaire d'un jour que de les dompter; mais nos avances, mais nos efforts réitérés parviendront à réprimer

leur esprit d'indépendance et leurs incursions, et c'est là ce que nous devons chercher. Déterminons bien le pays que nous voulons occuper, et qu'aux extrémités, dans tous les sens, les Arabes reconnaissent et subissent notre autorité. Il faut non seulement les réduire, mais les gouverner. Si nous ne nous montrons dans la plaine que pour les poursuivre, nos sabres une fois remis dans le fourreau, les terreurs passées, les haines reparaissent, et en définitive nous n'avons rien fait.

Les Arabes ont l'imagination vive; ils sont remuants, inquiets, exaltés : fixons leurs incertitudes. Ne nous contentons pas de leur dire, mais prouvons-leur que nous voulons rester définitivement en Afrique. Si, à quelque objet qu'elle se rapporte, l'hésitation est funeste, elle le serait bien autrement devant des peuplades à demi sauvages, qui ne connaissent que la force et n'obéissent que là où ils sont sûrs de la rencontrer. Notre alliance d'ailleurs ne brisera pas leurs armes; et toutes les fois qu'ils le voudront, nos rangs s'ouvriront devant eux (1).

A des hommes dont les lois, les mœurs, la politique sont renfermées dans quelques prières, montrons un autre avenir. En les enrôlant sous nos drapeaux, enseignons-leur cette tactique de nos troupes, qui, jointe à leur valeur, au talent de leurs chefs, les grandit tous au feu; qu'ils se convainquent auprès de nous que la bravoure seule ne compose pas l'art de vaincre, qu'elle n'en est qu'un élément, et que c'est dans l'union, dans la précision, dans l'ensemble des mouve-

(1) N° 33.

ments d'une armée que réside son succès. Quand ils auront vécu avec nos soldats, quand leur éducation sera faite, c'est alors qu'ils nous connaîtront mieux, c'est alors qu'ils seront à nous : en quelques mois, le séjour de nos bivouacs changerait plus leurs mœurs que, dans les villes, un repos de quelques années. Leur naturalisation daterait de nos camps, et le baptême du feu qu'ils recevraient sous nos yeux serait le meilleur considérant de l'ordonnance royale qui la leur conférerait.

Un simple changement de direction dans le cabinet arabe, des allures plus dessinées, plus franches surtout, nous ont conquis plus de ces hommes simples et neufs que n'aurait pu le faire cette diplomatie de bas étage et tortueuse dont on les avait trop long-temps enlacés, et dont en définitive les conséquences nous auraient été fatales (1). Un peuple chez lequel se sont conservées pures les traditions de l'hospitalité, n'est point inaccessible aux nobles sentiments; et, comme les autres peuples, les Arabes s'enflamment à l'idée de ce qui est beau, de ce qui est grand : un trait de courage ou d'audace les électrise comme nous, et depuis quelque temps l'intrépidité de plusieurs officiers, l'espoir de notre armée, ne les leur a pas épargnés. Q'en est-il arrivé? Qu'ils nous ont rendu confiance pour confiance; qu'ils sont accourus en armes assister à nos exercices; que, sur nos champs de manœuvres comme dans nos salons, nous avons pu les accueillir et les traiter en amis; que pendant qu'ils venaient chez nous, nous leur rendions leurs visites à

(1) Ceci se rapporte à 1832.

Belida, à Coléah, où nous n'avions pourtant ni postes ni soldats; que nous les admettions dans nos hôpitaux, et qu'enfin nous les organisions en spahis. Un réfugié de Constantine permit un jour, chez le général en chef, à sa femme et à sa sœur de se découvrir devant des Français : tout cela est donc à noter, tout cela est donc d'un bon augure et doit, plus tard, puissamment seconder nos projets.

Mais, objecte-t-on, l'excessive sobriété des Arabes, leur peu de besoins, ne s'opposeront-ils pas long-temps encore à vos progrès? Leurs tentes, leurs troupeaux, quelques pâturages leur ont suffi jusqu'ici; pourquoi ne leur suffiraient-ils pas encore? Sans doute, et l'on serait fondé à croire que tel qu'il est leur sort leur convient, et qu'ils n'en veulent pas changer, si l'on ne savait aussi tout ce qu'ils ont à souffrir de ces migrations perpétuelles, de ces guerres, de ces dissensions intestines, qui ne donnent à leurs familles ni paix, ni trève, ni asile; car telle s'est révélée jusqu'à présent leur triste existence. Les beys menaçaient-ils d'exactions quelques-unes de leurs tribus; leur joug devenait-il intolérable, ils ne parvenaient à s'y soustraire qu'en passant dans une autre province, ou en gagnant le Sahara; et c'est ainsi que les mêmes points étaient successivement habités et déserts, et que le royaume de Tunis, qui profitait le plus ordinairement de leur retraite, voyait, aux dépens de la Régence d'Alger, s'accroître sa population. Mettons un terme à toutes ces anxiétés; accoutumons-les à demeurer aux mêmes lieux; et quand ils auront reconnu les premiers que leur intérêt le plus cher les y attache, que nos baïou-

nettes leur en garantissent le séjour; fournissons-leur quelques preuves à l'appui de notre bon vouloir, et bientôt, colons, Arabes et soldats se mêleront, et cette fusion si ardemment désirée s'opérera.

Avec notre protection commence pour eux une nouvelle ère, celle de la justice. Quand il sera bien établi que nous la rendons à quiconque vient nous la demander, nos amis s'accroîtront de ceux qui, fatigués de l'arbitraire du sabre et du despotisme, voudront goûter du bien-être de leurs frères. Nous ne saurons pas faire d'exceptions; nous leur tendrons la main à tous, car notre intention formelle est de vivre avec eux et non sans eux.

Restées fidèles à notre alliance, les tribus qui nous entourent ont de temps à autre grossi quelques-uns de nos bataillons (1). Quand elles seront bien pénétrées de l'idée que nous restons en Afrique, que c'est un parti pris par la France, celles qui redoutent de se voir abandonnées se déclareront plus franchement pour nous; leurs enrôlés nous reviendront et plus nombreux et plus résolus, et, en même temps que nos marchés se couvriront de denrées, les Arabes fréquenteront nos villes, habiteront nos campagnes, et nous commencerons par les dépayser pour les convertir après. Quelques déprédations, quelques vols partiels nous alarmeront encore, je suis loin de le nier; mais nos contrées d'Europe en sont-elles exemptes? nos cours d'assises vaquent-elles? et n'avons-nous pas des milliers de crimes sur nos places publiques, quand

(1) N° 33.

souffle le vent de la sédition? Pourquoi donc vouloir chez eux sur-le-champ ce que notre état avancé nous refuse à nous-mêmes?

Mais déja dans nos travaux de desséchement, dans nos hôpitaux, les Arabes accourent en foule. Nous aurions disposé de plus de fonds et de plus de place, que nous en aurions réuni bien davantage encore. Ils ne se contentent pas de venir réclamer nos remèdes et nos soins, ils les demandent au milieu de leurs tentes et les reçoivent comme des bienfaits du ciel. Pour nos médecins, la Métidja n'est plus qu'un département tranquille; ils peuvent sans crainte y descendre jour et nuit, et il n'est presque pas d'Arabes qui ne les accueillent avec empressement, qui ne leur y servissent d'escorte au besoin (1). Dans le sein de nos villes, vainement ont-ils appelé la même confiance, ils n'ont pu l'obtenir des Maures; et quand un grand danger la leur a parfois donnée, elle n'a jamais été qu'un accident passager qui n'a point eu de retour. Quelques Arabes viennent de se faire vacciner (2), et d'autres vont suivre ce bon exemple, que les Maures encore n'imiteront pas. Il y a là-dessous plus d'influence dans nos rapports, plus d'extension pour notre domination qu'on ne le pense.

Depuis la suspension des hostilités à Oran, des communications de cette ville à Alger ont eu lieu par terre: il convient d'en prendre note, car ce sont les premières. Les messagers dernièrement envoyés par Abd-

(1) N° 86.
(2) N° 87.

el-Kader au général en chef ont traversé tout le territoire compris entre Mascara et nous.

En 1833, nous avons remis la garde de nos blockaus à nos voisins; c'était un beau et économique résultat. Au mois de juin 1834, on la leur a rendue, et l'effectif de nos hôpitaux s'est ressenti de l'opportunité d'une mesure aussi habilement cherchée qu'habilement obtenue.

Le 1er mai de 1834, nous avons revu avec le kaïd de Belida, nos alliés de Beni-Khalil, de Beni-Moussa, de Khachna, et ils ont encore défilé devant nous.

A Zouava, et dans sept ou huit autres villages en avant de Delhy-Ibrahim, depuis nombre de mois déja, les habitants échangent avec nos soldats des relations amicales que notre séjour à Douéra va rendre et plus vives et plus sûres.

A Bône, d'abord tranchées en ennemies plus ou moins ardentes, un grand nombre de tribus se sont successivement rapprochées et vivent aujourd'hui paisibles et hospitalières dans le voisinage de nos cantonnements.

A Oran, il en est de même, et la campagne environnante a vu succéder aux agitations et aux combats sanglants de 1833, un repos et des dispositions qui doivent être soigneusement encouragés.

Excepté à Bougie, enfin, le calme est partout, et une bonne et franche décision qui porterait au loin nos établissements et viendrait apprendre aux Arabes que nous gardons le pays, nous mettrait dans une position bien meilleure encore.

Tout cela, quelque facile qu'il eût été d'être mieux, d'être plus avancé, ne recèle-t-il pas cependant de favorables symptômes? En fait d'amélioration, un premier succès n'est-il pas le gage d'une succession d'autres? Et devant ceux que nous avons déja remportés, les adversaires du système de la colonisation seraient-ils bien fondés à venir derechef nous parler de leurs inquiétudes? Non sans doute; et pour quiconque aura étudié les mœurs et les passions des hommes en Afrique, qui aura observé les révolutions des esprits, qui les aura vus ce qu'ils étaient au moment de la conquête, ce qu'ils sont aujourd'hui, il est clair qu'il y a là progrès manifeste, tendance à un autre ordre de choses, et que nous avons gagné du terrain. Et qu'on ne s'y trompe point : il y a même au fond du désert une sorte de droit des gens, quelque chose qui, dans l'humanité la plus dégradée, révèle encore sa céleste origine. Tâchons de vivifier cette prédisposition à de nobles sentiments, et ils tourneront à l'avantage de nos relations.

Mais l'intérêt qui a traîné chez nous les Maures, bien autrement puissant pour les Arabes, est un aimant encore auquel ils ne peuvent déja plus résister. Pendant qu'ils donnent à leurs produits dix et douze fois la valeur qu'ils en tiraient du temps des Turcs, leur dépense reste la même; leurs adouars n'en sont ni plus commodes ni plus grands, d'accord; mais leurs trésors grossissent, et avec eux le désir de les augmenter. Ni les menaces de leurs voisins, ni la distance, rien ne les rebute; et s'ils peuvent nous faire faute encore quelquefois, revenir à l'idée de nous affamer pour

nous dégoûter de l'occupation, si la répugnance reparaît de temps à autre, la réflexion reprend bientôt le dessus, et l'avidité nous les ramène.

Maintenant que les effets du contact sont devenus si sensibles, prouvons-leur qu'il est un temps pour tout, qu'on peut vaincre sans toujours combattre; que l'état de guerre n'est point l'état social; que nous n'avons d'autre but que de demeurer avec eux, que de les protéger, et ils nous croiront. Civilisons leur courage et réglons leur ardeur; l'un et l'autre un jour nous seront utiles. Qu'ils sachent bien d'où vient l'autorité, et ils en respecteront la source; qu'ils aient foi entière dans des promesses qui ne les trompent point, et ils seront à nous.

Très-certainement on s'est plu à exagérer la force des tribus de la Régence, et elle est de beaucoup inférieure aux calculs des détracteurs de la colonisation. Le maréchal Clauzel évalue le nombre de fusils éparpillés sur le territoire à 50,000. Si le recensement en était possible, il serait plutôt au-dessous qu'au-dessus. Sans nationalité, sans cohésion aucune, égoïstes de l'une à l'autre, telles sont aujourd'hui les tribus arabes, et l'égoïsme est un dissolvant et non un lien. La bravoure chez elles n'est que l'instinct de la défense personnelle : qu'elles ne craignent plus pour leur sûreté, et bientôt elles cesseront de se fatiguer du poids de leurs armes. Elles sont donc bien moins redoutables qu'on ne les a faites, et notre tâche est loin d'être hérissée de ces difficultés dont on s'efforce vainement de l'entourer.

Pénétrer plus profondément dans leurs mœurs, y

faire fructifier ce germe de dispositions sociales qui se retrouve en elles comme ailleurs, sont encore de puissants éléments de succès. Nous n'avons pas toujours été où nous en sommes, et nous avons eu notre enfance aussi. Les Grecs et les Romains nous ont montré le chemin. Soyons pour eux ce que les anciens ont été pour nous. Jusqu'à ce que la métamorphose s'opère, restons en garde : que colons et soldats se serrent ; que le pays que nous allons cultiver ne s'ouvre que devant ceux qui, l'olivier à la main, y chercheront de la terre et du travail, et de quelque part qu'ils viennent, accueillons-les.

La religion chez les Arabes, est loin d'être, comme chez les Maures, un obstacle invincible à tout rapprochement. Ils ne la pratiquent, ils ne la raisonnent point assez, surtout, pour la préférer au bonheur physique. Leur a-t-elle d'ailleurs jamais donné le repos? leur a-t-elle jamais donné l'abondance? C'est encore là une circonstance trop favorable pour que nous négligions de nous en servir. Confuses, personne ne le conteste, ils n'en ont pas moins certaines notions du juste et de l'injuste : définissons-les mieux à leurs yeux. Quelque mobiles qu'ils soient, ils ont un besoin profondément senti de sécurité; donnons-leur une meilleure vie. On a remarqué que depuis deux ans ils étaient mieux vêtus, qu'il se manifestait en eux un désir plus vif de nos produits manufacturés. Tâchons qu'ils les voient de plus près encore, que le goût en augmente avec l'usage, et la colonisation et le commerce en profiteront.

En résumé, les Maures ne nous donnent que les

villes et nous n'avions pas besoin d'eux pour nous y établir; les Arabes nous livrent la plaine et avec elle le pays, et il faut à tout prix que nous y restions avec eux et par eux. Nous devons donc vivre à côté des Maures et au milieu des Arabes, mais bien nous dire que par les premiers nous n'obtiendrons rien des seconds. Indifférents pour les uns, uniquement préoccupés des autres, apportons-leur, au lieu de coups de fusil, la tranquillité; au lieu de la discorde, l'union; au lieu de la misère, le bien-être. Substituons chez eux aux rapines et au brigandage l'industrie et la civilisation; ce sera leur donner à la fois le bonheur et la paix. Une fois sur le seuil d'un pareil changement de situation, ils seront les premiers à pousser la porte pour y entrer tout-à-fait.

Des trois tribus les plus rapprochées de nous à Alger, Béni-Moussa, Khachna et Béni-Khalil, la dernière nous est le plus attachée; c'est sur son territoire que se vident toutes les querelles; c'est en conséquence celle dont l'alliance nous est le plus nécessaire.

A Oran, la révolution que nous avons déja signalée n'a pas encore porté tous ses fruits.

A Bône, il y a révolution complète.

A Bougie, de part et d'autre, nous n'avons pu nous voir que les armes à la main : cela est triste; mais cet état de choses doit changer, et nos succès ailleurs nous amèneront infailliblement celui-là.

Sur le retour à la création d'un aga, ce pouvoir modérateur destiné à réprimer les excursions des tribus et à réclamer la protection des Français pour celles qui ne cessent pas de leur être fidèles, au-

jourd'hui encore les opinions sont partagées. Les défenseurs de cette thèse disent : de ce que nous avons trouvé Hadji-Eldin à l'affaire de Bouffarik, parmi les Arabes, conclure qu'il nous avait trahis était trop naturel pour que cette opinion ne devînt pas celle de toute l'armée... Mais au fond de sa conduite reste toutefois un mystère que le Gouvernement seul est en mesure de percer, et dont la révélation pourrait prouver si des circonstances tout-à-fait inconnues pour nous, ne l'ont pas contraint à se rejeter ainsi dans les bras de ses frères.

Un aga choisi parmi les hommes de guerre, et non parmi ces marabouts dont toute l'influence, basée sur le maintien du culte de leurs ancêtres, est naturellement exploitée contre les infidèles, peut, en nous éclairant sur les mouvements et les projets des tribus, nous rendre de signalés services; et ne nous donnât-il que l'avantage de ne pas tenir trop souvent nos soldats en haleine, ce ne serait pas payer trop cher le traitement que le Gouvernement lui destine. Un aga, d'ailleurs, aura toujours dans notre politique extérieure un rôle d'une haute importance; sa présence se lie plus étroitement qu'on ne le pense à l'approvisionnement de nos marchés, et il n'est que trop démontré que l'abandon d'Hadji-Eldin a singulièrement contribué en 1832 à fermer les issues de celui d'Alger aux Arabes qui avaient pourtant le plus d'intérêt à l'alimenter. Cette considération est délicate, et ce ne serait point impunément que dans un pays dont jusqu'ici les produits sont nuls, nous pourrions nous retrouver ainsi affamés. Une expédition eut lieu sous le

général Berthezène; du découragement se manifesta : il n'est que trop vrai que chez nous l'enthousiasme décroît avec la fortune. Il pensa à s'appuyer sur l'autorité d'un chef musulman, et il ne tarda pas à recueillir d'heureux fruits de la création d'un aga.

Mais le choix d'un Français pour ces fonctions spéciales, ajoutent-ils, serait un véritable contre-sens. Comment en effet faire croire aux indigènes que tout ce que dirait, écrirait, ordonnerait un de nos officiers, ne serait pas dirigé contre eux? Une pareille idée engendrerait mille défiances nouvelles, et ne pourrait que nous faire rétrograder dans le pays; mais il n'y a aucune inquiétude à en concevoir, car personne ne s'est avisé de la prendre au sérieux.

Les adversaires, au contraire, tiennent ce langage : un aga, quel qu'il soit, non seulement est un rouage inutile, mais encore dangereux; c'est un pouvoir rival du général en chef et destructif de l'unité du commandement. Pouvons-nous arriver aux Arabes sans passer par lui? Chaque jour est un argument de plus pour l'affirmative, et nous prouve qu'il vaut mieux habituer les hommes qui ont du crédit ou de la puissance à traiter directement avec nous. Nous sommes ainsi plus sûrs de nos démarches; et vienne après la trahison, nous n'avons pas au moins pour la punir à la chercher long-temps; nous savons dans quels rangs la trouver. Cette question est d'un puissant intérêt politique; je ne pouvais la passer sous silence (1).

(1) Par arrêté du gouverneur général, du 19 octobre 1834, il a été créé un aga français des Arabes à Alger.

En fait de mœurs, les Arabes ont conservé le cachet qu'ils avaient il y a plusieurs siècles. Habitants éternels de ces contrées, leur caractère, leur physionomie, leurs habitudes sont encore les mêmes; les hommes seuls ont passé, les choses ont demeuré. « La nature « avait destiné les Arabes au commerce; elle ne les « avait pas destinés à la guerre. Mais lorsque ces peu- « ples tranquilles se trouvèrent sur les frontières des « Parthes et des Romains, ils devinrent auxiliaires des « uns et des autres. *Elius Gallus* les avait trouvés « commerçants; *Mahomet* les trouva guerriers : il leur « donna de l'enthousiasme, et les voilà conquérants. » (MONTESQUIEU.)

Aujourd'hui, ils ne sont ni commerçants, ni conquérants, mais belliqueux et sauvages, et le fanatisme a remplacé l'enthousiasme.

Écrire sur ces peuples, qui, après tant de siècles, nous retracent encore le tableau des premiers âges, serait aujourd'hui impossible. C'est en vain qu'on essaierait de ramasser sur leur passé quelques lambeaux répandus dans les livres, comme leurs tribus le sont dans leurs déserts, on n'y parviendrait point. Tâchons que leur histoire date de la conquête de la France : elle ouvrira une ère de gloire et pour elle et pour eux.

Tout le territoire qui environne la ville d'Alger, jusqu'à une lieue au-delà de nos lignes, porte le nom d'El-Fahs. Il est habité par une population arabe assez nombreuse, qui reconnaît l'autorité d'un kaïd nommé par le général en chef, et qui réside à Alger. Plus d'une fois nous avons eu à nous tenir en garde contre les hostilités de la partie de cette population qui occupe

les villages situés en avant de nos blockaus; mais aujourd'hui que l'efficacité de notre protection leur est bien démontrée, leurs dispositions sont plus favorables, et c'est dans son sein que le général en chef a trouvé les éléments de cette organisation de spahis, citée plus haut. Un service de surveillance est en outre organisé parmi eux pour la répression des vols dont nos colons et les Arabes eux-mêmes avaient eu trop souvent à se plaindre.

Les trois tribus, dont nous avons déja parlé, les Béni-Khalil à l'ouest, les Béni-Mouça au sud, et les Khachna à l'est, entourent le territoire d'El-Fahs qui, au nord, est borné par la mer. Leur population est en partie composée d'Arabes, en partie de Kabyles; les premiers habitent la plaine, les seconds vivent dans les montagnes : ces tribus nous reconnaissent aussi le droit de nommer leurs kaïds; mais si d'un côté la crainte les place à notre égard dans une sorte de dépendance, de l'autre, elles se tiennent toujours sur la réserve, par l'effet de l'appréhension qu'elles ont de leurs voisins qui, dans leur état d'hostilité vis-à-vis de nous, les menacent chaque jour de leur faire payer cher leurs relations avec des chrétiens. Dans le but de raffermir l'autorité des kaïds, toujours incertaine au milieu de ces hésitations, nous encourageons en ce moment, dans ces trois tribus, l'organisation de spahis semblables à ceux d'El-Fahs. Déja celle de Béni-Khalil compte un grand nombre de cavaliers montés et équipés à leurs frais : réunies, ces trois tribus pourraient en fournir aisément de quatre à cinq cents (1).

(1) Cette réorganisation vient d'être entamée sous les auspices de la nouvelle administration.

Toutes les semaines, chacune d'elles a un marché d'où se tirent en grande partie les approvisionnements de la ville d'Alger, en bestiaux, grains, huile, etc. Le plus important est celui de Bouffarick, placé sur le territoire de Béni-Khalil, au point de réunion des routes de Belida, Médiah, Milliana, Coléah.

Je résume dans une des pièces justificatives (1) les renseignements statistiques que j'ai puisés aux meilleures sources, sur toutes les tribus voisines d'Alger, qui sont en partie comprises dans le ressort du beylick de Tittery, sur leur nombre, sur leurs dispositions à notre égard, et j'y joins également tous ceux qui m'ont été fournis sur les tribus qui environnent Oran et Bône.

On me pardonnera de m'être ainsi étendu sur les Arabes; mais le sujet, on en conviendra, en vaut la peine, et quand les Anglais se maintiennent dans l'Inde avec des corps de cipayes; quand, pendant que nous étions en Égypte, nous avons cru utile de donner des Mamelucks pour auxiliaires à nos soldats; quand, dans la Pologne, nous avons formé des corps de lanciers nationaux, il ne peut être indifférent pour nous d'organiser ici des corps d'Arabes et d'élever aussi sur eux l'édifice de notre future puissance.

Volonté d'une part, loyauté de l'autre, tels sont les deux mobiles qui doivent, sinon nous les attacher entièrement, au moins nous en faire craindre et aimer à la fin; et peu importe la route, si le résultat est le même. A toutes les mesures qui ont déja été employées

(1) N° 2.

pour nous rapprocher des Arabes, je propose d'ajouter les suivantes:

1° Organiser la plaine et les tribus partout, et à Alger le Fahs qui ne l'est pas encore.

2° Ne pas nous contenter de nommer leurs scheiks, mais donner l'investiture aux chefs d'une influence secondaire, et accoutumer les Arabes à les respecter.

3° Conclure une alliance offensive et défensive avec les tribus dont les sentiments nous sont déja bien connus, et l'étendre successivement à toutes celles qui viendront se ranger sous notre loi.

4° Confier à leurs scheiks quelques missions lointaines, pour nous assurer de leur fidélité.

5° En appeler un plus grand nombre dans nos rangs.

6° Les déterminer à travailler volontairement au desséchement des marais de la Métidja, et de ceux qui environnent Bône et les autres points.

7° Leur accorder quelques décorations, et même au besoin y attacher un traitement. Il est bon de les accoutumer à faire cas de ces distinctions d'honneur qui seraient, chez eux comme chez nous, la récompense du courage. Sur la poitrine de ces hommes actifs et vaillants, elles iraient mieux que sur celles de Maure, et quand ils les verraient clairsemées parmi nos soldats, ils pourraient se convaincre à la fois, et combien peu elles sont prodiguées, et combien ils les prisent. C'est un moyen d'action que nous ne devons pas négliger, et il a réussi à trop de peuples, aux Russes, aux Autrichiens, pour que nous ne soyons pas empressés de nous en servir.

8° Mettre au premier rang des conditions à leur imposer, qu'ils concourront à l'approvisionnement de nos marchés.

9° Enfin, sans exiger de nos officiers (1) et de nos soldats qu'ils apprennent l'arabe, en faire un titre à l'avancement, peut-être même à une augmentation de solde, qui serait d'autant plus légitimement acquise, que plus il s'en rencontrera parmi eux qui parviendront à apprendre cette langue difficile, moins les interprètes deviendront nécessaires, et plus la dépense qu'ils occasionnent diminuera.

SECTION TROISIÈME.

Kabyles.

Nous devons à la conquête de Bougie quelques renseignements précieux sur les Kabyles; entouré de leurs tribus, le territoire de cette ville nous a permis de les voir de plus près.

Perdue dans la nuit des temps, comme celle des Maures, l'origine des Kabyles serait impossible à retrouver. Parmi les écrivains qui ont essayé de la rechercher, il n'y a que conjectures et que contradictions. Numides pour les uns, Carthaginois pour les autres, Chellus

(1) MM. Marey, Duvivier, De la Moricière, tous trois sortant de l'École Polytechnique, auraient sans doute été partout des officiers distingués; mais l'étude particulière qu'ils ont faite de la langue arabe les a rendus indispensables en Afrique, et l'on ne saurait trop les citer pour exemple.

ou Berbers pour ceux-ci, antérieurs aux Arabes pour ceux-là, il serait téméraire de vouloir, avec de tels éléments, fixer quelques points historiques. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que, retranchés dans leurs montagnes, et plus indomptables que les Arabes, leurs préventions contre les habitants de la plaine, leur langue particulière, qui se divise en autant de dialectes qu'il y a de peuplades, leur industrie supérieure constatée par leurs fabriques d'armes, de poudre, de savon, etc., etc., la différence de leurs physionomies, tout, jusqu'à l'étrangeté de leurs costumes et de leurs mœurs, concourt à en faire une race à part. L'occupation de Bougie seule a pu commencer à nous les faire connaître. Mais pour l'étude des hommes, le champ de bataille est un triste théâtre; et ce ne sera que lorsque le bruit des armes aura cessé de se faire entendre, que nous pourrons nous ménager quelques relations avec eux et les étudier davantage.

En attendant, on trouvera ci-après sur le nombre et les noms de leurs tribus, leurs usages, leur culte, leur organisation intérieure, leur industrie, toutes choses jusqu'à présent totalement inconnues, des notes aussi curieuses que pleines d'intérêt.

Nous n'avons pas cru pouvoir mieux faire, en les donnant ici, que de leur conserver, autant que possible, le caractère de simplicité de la version originale qui a passé sous nos yeux : nous en avons soigneusement respecté les traits, et ne nous sommes attachés qu'à la rendre lisible (1).

(1) Au milieu des bruyères sauvages, sous la tente du dé-

Dénomination des tribus.

« Une tribu prend son nom soit d'un individu qui « passe pour en être le père, comme *Béni-Messaoud*, « soit d'une montagne, comme *Toudja*.

« En arabe, elle porte le nom de *arch* et se divise « en *kraroubas* (1), ou districts composés chacun de « plusieurs *dacheras* ou villages.

sert, au coin du feu, et devant un auditoire auquel ne manquent ni le cheval ni le chien du logis, les anciens des tribus campées au pied de l'Atlas se plaisent à perpétuer la tradition suivante sur l'origine des Kabyles.

« Pendant que, conquérants par nécessité, les Arabes s'éta- « blissaient dans le nord de l'Afrique, ils se trouvèrent plus « d'une fois obligés d'abandonner leurs compagnes et de mettre « entre elles et eux bien des jours et bien de l'espace. — Ce ne « fut jamais toutefois sans les supplier de ne pas se laisser sé- « duire, qu'ils consentirent à les livrer à elles-mêmes. — Re- « commandation vaine! Elles étaient changeantes et légères, « elles étaient femmes en un mot. Où le caprice ne se glisse-t-il « pas? L'absence et le temps, et avec eux les djunones ou génies, « les rendirent bientôt infidèles. De cette union naquit un très- « grand nombre d'enfants, tous différents des enfants arabes, « tous tenant de l'homme et du démon, tous extraordinaires enfin. « On ne tarda pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient d'aptitude ni « pour recevoir les impressions de leurs frères, ni pour étudier « les mœurs et la langue du pays, et on les repoussa. — Caste « à part depuis, et confinés dans les montagnes, ils y vécurent « isolés, tandis que les Arabes continuèrent d'habiter la plaine. « — Dans ces enfants sont les ancêtres des Kabyles. »

(1) *Krarouba*, en arabe, c'est le fruit du caroubier, qui renferme plusieurs grains; ces grains représentent les fractions de tribus (*dacheras*), ou petits villages, qui sont habités par des gens de la même famille.

« Sur certains points, le nombre de ces villages varie « dans la même *krarouba* depuis un jusqu'à six. Chaque « *krarouba* comprend jusqu'aux maisons isolées qui « sont dans sa circonscription.

« Le nombre des *kraroubas* dans une même tribu est « de cinq à six, quelquefois de dix à douze.

« Les plus fortes comptent de cent cinquante à deux « cents hommes armés de fusils. Chaque *krarouba* a son « *chirk* ou *cheick*, qui est nommé ou tous les trois mois, « ou tous les ans, suivant les usages. Ainsi, tout chef « de famille peut devenir *cheick* et participer à son tour « aux avantages attachés à ce titre.

Justice.

« Toutes les affaires qui en France sont du ressort « des tribunaux criminels ou de police correctionnelle, « se jugent dans un comité de *cheicks*.

« La punition d'un délit reconnu entraîne toujours « la condamnation à une amende ou *grotia ;* le délin- « quant est en outre passible envers le plaignant de la « valeur de l'objet dont il lui a fait tort.

« La *grotia* est fixée d'avance pour un vol de figues, « de raisin, de bestiaux, etc., comme pour une dispute, « pour des coups de bâton, de yatagan, d'armes à feu, « etc. En cas de meurtre, le coupable n'a d'autres res- « sources que de s'évader sur-le-champ. S'il demeure, les « parents du défunt le tuent sans autre forme de procès. « S'il est parvenu à s'échapper au contraire, les *cheicks*, « après s'être concertés, lui infligent une amende de « 500 francs, pour le paiement de laquelle ses biens

« mobiliers et immobiliers, s'il en possède, sont vendus ; « il est en outre proscrit de sa tribu et obligé de cher- « cher un asile ailleurs. Mais le sang demande du sang, « et le plus proche parent de la victime est obligé d'en « tirer une vengeance éclatante et de tuer à son tour. « Ce point d'honneur, qu'il doit à tout prix satisfaire, « ne l'empêche cependant pas de subir la même amende « que le premier assassin, mais il n'est pas comme lui « expulsé de sa tribu, et le meurtre qu'il ne commet « que par représailles est regardé comme semi-légal.

« Dans les *kraroubas*, l'argent des amendes est re- « cueilli par les *cheicks*, et tous les huit ou quinze jours « ils le répartissent entre eux par égale portion. Le par- « tage s'opère au moyen de pièces de monnaie connues « sous le nom de *couroubs*.

« Le conseil des *cheicks* est présidé par l'un d'eux « qu'on appelle *mezzouar*. Il a pour principale préro- « gative de s'adjuger les fractions qui restent après la « division des parts. On estime que l'avantage, en pa- « reil cas, n'excède guère que de 25 à 30 centimes ce « qui revient aux autres. Tous les deux ou trois mois « le *mezzouar* est remplacé.

« Lorsque deux individus d'une même *krarouba* ou « de deux *kraroubas* se sont battus ou se sont accusés « de vol, etc., leurs *cheicks* respectifs se réunissent, « et le différend est jugé, séance tenante, au milieu « des champs.

Imans, Cadis, Talebs.

« Dans chaque village de quelque importance il y « a une mosquée, et les habitants font choix pour

« la desservir d'un *iman*, sorte de *taleb* ou savant, « qui doit savoir lire et écrire, et parler arabe correc- « tement.

« Aux fonctions de ces *talebs*, qui les cumulent « avec la direction de l'école des enfants, est attaché « un traitement payé par cotisation.

« Parmi eux il en est qui ont quelques notions de « la législation du pays, qui passent des actes et ju- « gent en premier ressort les affaires civiles. Les parties « se présentent à leur tribunal de même qu'ailleurs « devant celui des cadis, mais ils n'ont point de cachets « comme ceux-ci.

« Une réunion de *talebs* juge en dernier ressort. « Tels sont leurs premier et dernier degrés de juridic- « tion.

« Pour les tribus dont la population est plus consi- « dérable, il y a quelques *talebs* d'un savoir si géné- « ralement reconnu, qu'ils sont tout-à-fait assimilés « aux *cadis*.

« Les *talebs* sont indifféremment ou Arabes ou Ka- « byles; mais les premiers sont plus nombreux que « les seconds.

Instruction.

« Outre les écoles élémentaires d'enfants, il y en a « de plus élevées pour les *talebs*, et qu'on peut consi- « dérer comme du second degré. Les jeunes gens qui « se destinent à cette profession y sont seuls admis. « C'est dans les lieux dits *zaouias* (espèce d'ermitage), « et où réside la famille d'un marabout renommé, « qu'elles sont établies.

« Là, ces jeunes gens étudient pendant trois ou « quatre ans, suivant leur plus ou moins d'aptitude « ou le degré de science qu'ils veulent acquérir; ils « n'y apportent que leur linge et leurs habits, car ces « écoles sont gratuites (1); ils y sont même nourris au « frais du marabout, et à l'aide des nombreux présents « en vivres, bestiaux et argent, offerts par les habitants « des tribus.

« Rarement les élèves de ces écoles sont armés et « prennent part aux sanglantes querelles qui divisent « les tribus environnantes.

« Chaque *zaouia* est placée sous la protection et la « sauvegarde spéciale des tribus, qui la vénèrent le « plus, et son marabout reçoit d'elles la dîme de la loi. « Mais dans ces redevances tout est volontaire, et la « force n'entre pour rien.

« Les Turcs portaient le plus grand respect aux « familles de marabouts, et se gardaient bien de se les « rendre hostiles.

« L'enceinte de la *zaouia* est sacrée, et les victimes « qui échappaient à la fureur des pachas et des beys « y ont, dans tous les temps, trouvé un asile invio- « lable.

« Le plus remarquable de ces établissements est la « *zaouia* de *Chellata;* descendants de la famille de « *ben Ali-Scherif*, ses marabouts en ont conservé le « nom. Ils reçoivent des présents de Fez, de Tunis et « même de Constantinople.

« La *zaouia* de *Chellata* est sur la rive gauche de

(1) La science de la loi ne doit point se vendre, dit le Koran.

« *l'Oued-Akbou*, à une demi-heure de ce ruisseau, « en face de *Koukou* et à deux jours de marche de « Bougie.

Marabouts.

« Tout individu qui s'est rendu célèbre par ses « vertus, par sa probité, par une conduite exempte de « cupidité et de violence, enfin par sa grande régula- « rité à s'acquitter des devoirs de sa religion, peut « devenir marabout ou saint. Les marabouts inter- « viennent en qualité de pacificateurs dans les que- « relles particulières comme dans les combats entre « musulmans; mais contre les infidèles, au contraire, « ils prêchent le Koran et la guerre sainte (*gehad*), « et par l'enthousiasme fanatique avec lequel ils accom- « plissent cette mission, on peut juger de l'étendue de « la haine qu'ils portent aux chrétiens.

« Les marabouts sont reconnus par acclamation; « objet de l'ambition générale, leur haut titre est en- « vironné d'une espèce de culte, et devient, chez ces « peuples, la source de la noblesse. Si les fils sont « vertueux comme les pères, la considération pour « eux ne fait que s'accroître; s'ils cessent de l'être, la « qualification leur reste, mais le respect les quitte.

« Les marabouts les plus vénérés vivent dans des « espèces de retraites au milieu des tombeaux de leurs « ancêtres; ils sont généralement aisés, souvent même « riches. Plus leur réputation de savoir et de pureté « est grande, plus les présents leur viennent de loin. « La piété des fidèles est un revenu qu'ils exploitent « en toute assurance, et celui-là ne leur manque « jamais.

De la guerre entre les tribus.

« Lorsqu'une tribu déclare la guerre à une de ses « voisines, ou qu'elle éclate entre des rivales, ou que « plusieurs se liguent pour en écraser une seule, ainsi « qu'on l'a déja vu à l'égard des *Béni-Messaouds*, la « décision qui la précède est prise en conseil de *cheiks*. « C'est alors qu'ils échangent le *mezrag* (1), causent, « discutent, s'entendent ou se séparent, se quittent, « en un mot, amis ou ennemis. Le combat arrêté, le « jour en est fixé, et jamais il n'y a d'exemple qu'il soit « devancé. C'est presque la loyauté des anciens tournois. « La paix ne dure que deux années au plus. Ce délai « révolu, les puissances demandent un congrès, et « tout est remis en question.

« Une surveillance active est exercée dans chaque « *krarouba* sur tous ceux qui doivent répondre aux « appels, et des peines humiliantes sont infligées aux « déserteurs. Mais, chez des hommes accoutumés de « si bonne heure à manier les armes, dont la bravoure « est tout l'honneur et en quelque sorte la seconde na- « ture, personne, d'ordinaire, ne manque au rendez- « vous.

(1) *Mezrag*, mot à mot *lance*, *gage d'union*. Le Kabyle qui le donne assure, en toute circonstance, de son secours et de sa protection celui qui le reçoit. Mais si le premier ne se croit pas assez fort pour défendre le second, il cherche à en obtenir un plus grand nombre, dont il forme une espèce de ligue, qui double ou triple ses propres moyens. Le don du mezrag renferme un engagement indissoluble; il n'en est pas de plus sacré chez ces peuples.

« Le signal du départ donné, chacun fournit ses « cartouches, sa subsistance, etc. Lorsque les expédi- « tions doivent durer plusieurs jours, on transporte « quelques vivres sur des bêtes de somme, et le théâtre « de la guerre nourrit indistinctement tout le monde. « La sobriété des combattants rend d'ailleurs les pri- « vations faciles. En route ou sur le champ de bataille, « les plus braves excitent les autres et les poussent en « avant; mais là le commandement est aussi rare que « l'obéissance. L'habitude des camps et l'intelligence « des lieux suppléent au défaut d'ensemble.

« Le premier but qu'on se propose est de tuer un « ennemi pour avoir ses dépouilles, pour tâcher de « s'emparer de son village et de le brûler après.

« Le pillage commencé, on a vu, et souvent avec « succès, les vaincus reprendre l'offensive. Au temps « des Turcs, c'était là leur moment critique.

« Les *kraroubas* d'une même tribu en viennent quel- « quefois aux mains entre elles. Une injure grave, la « soif de la vengeance, telles en sont communément les « causes. On se bat huit jours, quinze jours, un mois, « deux mois, jusqu'à ce qu'il y ait assez de sang répandu « pour qu'on croie pouvoir se raccommoder ensuite. « Mais dans une même *krarouba*, la paix n'est jamais « troublée. S'il y a insulte publique, l'insulté tue l'of- « fenseur et s'enfuit.

« Le duel est inconnu.

« En cas de *gehad*, guerres intestines et haines, « tout est suspendu. On ne marche plus que contre « un seul drapeau, l'ennemi commun.

« Les Kabyles sont en général adroits. Ils s'exercent

« à tirer dès l'enfance, et leurs armes sont fabriquées « dans le pays : elles consistent

« 1° Dans un long et grand fusil dont le canon et « les batteries sont forgés à *Hit-el-Arba*, *dachera* des « *Zouaouas*, et chez les *Béni-Abbis*, et dont les bois « en noyer proviennent des *Béni-Krellats*, *dachera* « des *Béni-Solimans ;*

« 2° Dans un yatagan ou espèce de sabre droit, de « forme particulière et connu sous le nom de *flissi.* « On confectionne ces sabres chez les *Béni-Abdallahs*, « dans le district de *Flissa*, dont ils prennent le nom. « Le fer s'achète dans la tribu des *Béni-Barbaches*, et « l'acier en Europe.

« Ainsi pourvus et sans autre vêtement qu'une es- « pèce de tunique de laine ou de calicot, une calotte et « un mauvais burnous, ils entrent en campagne ; ils « abordent l'ennemi corps à corps, s'avançent sur lui « sans tirer, le fusil d'une main, le yatagan de l'autre, « et avec cette dernière arme font une espèce de mou- « linet rapide en poussant de grands cris. Les femmes « assistent aux combats, et animent les hommes ; « elles reçoivent les blessés, leur prodiguent des se- « cours ; tel est leur rôle ; il est pour elles œuvre de « religion. Le plus grand acte de courage est d'enlever « un mort du champ de bataille, et cela s'explique : « autour d'un cadavre ou d'un homme tombé il y a « presque toujours mêlée, et c'est là que se portent « les plus grands coups. On tient de part et d'autre à « égal honneur et de pouvoir emporter ses morts, et « de ne point se laisser faire de prisonniers.

« La poudre se tire de la tribu de *Greboula*, qui

« seule en fait le commerce et où il s'en trouve des fa-
« briques considérables. Cependant, quelques indivi-
« dus et différentes autres tribus ne doivent qu'à leur
« industrie celle qui sert à leur consommation.

« Le salpêtre se trouve dans la tribu de *Béni-Bou-*
« *Taleb*. Le charbon se fait avec du bois de laurier
« rose; le soufre vient d'Europe.

« La poudre vaut de 1 fr. 50 à 2 fr. le demi-kilo-
« gramme. On reçoit le plomb de *Bou-Taleb*, où on
« le vend en saumon ou en balles; mais les moyens de
« le faire étant souvent insuffisants, au moment d'une
« grande guerre, les prix augmentent. Au 1er juillet
« 1834, la cartouche valait quinze centimes.

« L'arme que le Kabyle chérit avec la plus grande
« affection est le fusil, et dès l'enfance il l'a dans les
« mains. Compagnon fidèle de ses courses, comme de
« ses dangers, il est à la fois son défenseur, son ami,
« son trésor. Pour démontrer toute l'importance que,
« par suite de la fréquence des combats, il met à le
« conserver, on cite l'exemple suivant : un Kabyle
« a un bœuf, un cheval, un âne et un fusil. Un pre-
« mier malheur survient, il vend son bœuf; un second,
« son cheval ; un troisième, son âne : son fusil, il ne le
« vend jamais.

Du gouvernement de Bougie et de sa garnison.

« Le chef du gouvernement de Bougie était un Turc
« nommé par le pacha; il prenait le titre de kaïd.

« Après ce kaïd, un autre Turc commandait la gar-
« nison de sa nation, qui était de soixante hommes
« et changeait tous les ans.

« Le pays était si sain, que ces Turcs n'y contrac-
« taient jamais de maladies.

« La garnison, appelée *nouba*, avait pour chef un
« aga.

« Il y avait en outre un chef de la milice de la ville,
« *zouaoua* (ou *zouave*). Cette milice était composée
« de deux à trois cents Colouglis et d'Arabes, qui va-
« quaient à leurs affaires, ne sortaient point de la ville
« et se bornaient à en défendre l'enceinte. Leur solde
« totale s'élevait à 1,000 boudjoux (1860 fr.) par an
« qu'ils partageaient; ils avaient le droit de porter des
« fusils. Parmi eux beaucoup étaient marins.

« Un cadi rendait la justice civile; les affaires reli-
« gieuses étaient dans les mains d'un muphty.

« Le kaïd avait droit de vie et de mort sur les gens
« de la ville comme sur les Kabyles du dehors, mais, pour
« ceux-ci, c'était quand il pouvait les atteindre. Il jugeait
« au correctionnel et au criminel, faisait donner des coups
« de bâton et imposait des amendes. Il levait des im-
« pôts sur la seule tribu la plus voisine, celle de
« *Mezzaia*. Pour leur prélèvement, qui avait lieu
« deux fois l'an, en hiver et en été, le kaïd sortait
« avec cinq ou six notables de la ville, et ce petit
« nombre d'hommes suffisait, tant la crainte du dey
« d'Alger retenait chacun dans le devoir!

« La contribution d'été s'acquittait en denrées, celle
« d'hiver en argent.

« La ville n'en payait aucune; tout se bornait à un
« droit d'ancrage que le capitaine du port, qui était
« ou Turc ou Anefi, percevait sur les bâtiments étran-
« gers; plus fort pour ceux-ci, il n'était que de deux

« saas de blé (mesure d'Alger), pour les bâtiments « du pays.

« Le *Kaïd-el-Karesta-Oulid-Farhat* résidait aussi « toujours en ville, pour surveiller le commerce des « bois. Il était chargé de la fourniture de ceux de « construction qu'Alger faisait demander. Ce fonction- « naire était pris dans la famille *Oulid-Farhat*, l'une « des premières de la tribu des *Béni-Mimouns*, la « plus puissante de celles qui habitent les montagnes « où se trouvent ces bois.

« Un *mezzouar* avait la police des femmes mariées « et leur faisait administrer les coups de bâton aux- « quels le cadi les condamnait; il prenait à Bougie le « nom de *mezzouar chersa*.

« Le bey de Constantine, qui, à l'exception de « Bougie et de Mezzaia, commandait la province, ne « levait pas d'impôt sur les tribus kabyles, et quel- « ques-unes seulement lui étaient soumises; dans ce « nombre figuraient les *Béni-Messaouds*, *Oulid-Abd-* « *el-Dgebbars*, *Fenayas*, *Senadjas;* celle de la vallée « large et fertile où coule l'*Oued-Béni-Messaoud*, ri- « vière qui se jette dans la mer près de Bougie, et « enfin encore les tribus ou voisines des routes que « suivaient les Turcs quand ils campaient pour assurer « la rentrée de l'impôt, ou qui vivaient sur des mon- « tagnes d'un accès facile.

« Les tribus faibles s'exécutaient, mais les plus « fortes résistaient, sans pour cela prêter assistance « aux autres. L'égoïsme ne disparaissait que quand la « religion était en cause.

« Les Turcs faisaient tous leurs efforts pour arrêter

« la circulation de la poudre et des armes dans l'inté-
« rieur; mais trop sûrs d'échouer, ils ne tentaient
« jamais d'expéditions contre les points bien connus
« où les fabriques existaient.

« On raconte cependant qu'une fois, en venant
« d'Alger, ils se trouvèrent forcés d'acheter de la pou-
« dre aux gens de *Greboula*. Mais une fois n'est pas
« coutume, et s'ils obéirent à la nécessité dans cette
« circonstance, ce jour n'eut pas de lendemain.

« Les marabouts, leurs familles, leurs descendants
« ne payaient point d'impôts; une exemption revêtue
« du cachet du pacha, et renouvelée à chaque règne,
« leur était expédiée d'Alger.

QUELQUES DÉTAILS SUR LES TRIBUS LES PLUS REMARQUABLES.

Béni-Barbaches ou Barbachas.

« *Extraction du fer.* — Cette tribu kabyle se trouve
« à environ un jour de Bougie dans le sud-ouest, sur la
« rive droite de la rivière *Béni-Messaoud*, dont elle
« n'est qu'à trois ou quatre lieues.

« Ces Kabyles ont leurs *dacheras*, au nombre de
« quinze ou seize, sur une montagne. Ils habitent le
« versant de l'ouest, et, à côté d'eux, les *Béni-Soli-*
« *mans* le versant de l'est.

« Les *Béni-Barbaches* forment une tribu considé-
« rable; ils comptent de 6 à 700 fusils, et exploitent
« seuls les abondantes mines de fer du territoire qu'ils
« occupent. Dans le peu de précautions qu'ils pren-
« nent pour l'extraction du minerai, et les éboulements

« occasionnés par la mauvaise construction de leurs « galeries et de leurs puits, un grand nombre trouve « la mort.

« Pour l'extraire, ils usent de charbon de bois qu'ils « tirent des forêts voisines, et avec le minerai ils « obtiennent de la fonte et du fer doux (*arach* et « *ortob*); mais ils ne peuvent arriver à faire l'acier. « Les soufflets de leurs forges sont de peaux de bœufs.

« Le fer qu'ils fabriquent ne suffisant pas à la con- « sommation du pays, ils en tirent une assez grande « quantité de l'étranger, et de Suède principalement.

Béni-Abbis.

« *Armes à feu.* — Le territoire de cette tribu ka- « byle est situé à 30 lieues sud-ouest de Bougie. La « tribu est répartie en deux divisions principales, celle « des gens de la ville et celle des gens du rivage. Plus « grande et plus peuplée que ne l'était Bône, la ville « de *Kelah* (1), où réside la première division, est « entourée de hautes murailles en bon état, garnies « de quelques canons sur leurs affûts, et d'autres non « montés. Elle est plus forte que Médiah, et fermée par « deux portes de fer.

« La ville renferme une population de dix à douze « mille ames, et on assure qu'elle peut armer de cinq « à six mille hommes. Ses maisons, sans jardins, sont « en pierres et couvertes en tuiles.

« Elle est bâtie sur un rocher très-élevé que l'on

(1) Calla, sur la carte d'Afrique.

« compare à celui de *Gouraya*. On n'y arrive que « par deux chemins praticables seulement pour les che- « vaux et mulets, et qui aboutissent aux deux portes « de fer.

« A une grande portée de canon, on voit une colline « aussi élevée que le rocher sur lequel est la ville, et « remarquable par les fontaines d'eau courante qu'on « y trouve en abondance.

« *Kelah* est l'asile de quiconque cherche à se sous- « traire à la vengeance ou même à la justice des pachas « ou des beys. Ses richesses immenses sont supérieures, « dit-on, à celles de Constantine, et presque égales à « celles de Tunis.

« Ceux qui viennent s'y réfugier ont à peine mis le « pied sur le sol de la tribu, qu'ils y achètent une pro- « priété et deviennent ainsi enfants de *Kelah*.

« Ses habitants, toutefois, ne se croient pas des « *beldis* ou citadins, comme ceux de la plupart des « villes de la Régence : leur langage, leurs coutumes, « leurs usages sont ceux des Kabyles. Il y a parmi eux « beaucoup de négociants qui parlent arabe et voya- « gent par caravanes.

« *Kelah*, par sa position formidable, a toujours été « l'objet de l'ambition des Turcs, qui convoitaient ses « trésors; mais ils n'ont jamais pu parvenir à s'en em- « parer. Sa possession, cependant, eût été pour eux de « la plus haute importance, car elle est la clef du « célèbre défilé des *Bibans*, qu'il faut franchir pour « aller d'Alger à Constantine. Ils n'en obtenaient le « passage qu'en consentant à payer un droit. Ainsi, « quoique maîtres du pays, ils n'en étaient pas moins

« contraints de se soustraire à cette humiliation, et là, « le plus fort s'abaissait devant le plus faible.

« Les gens de la ville labourent les terres du côté « de *Medjara* et des *Bibans*.

« La ville de *Kelah* est due à *Moulaïn-Nassar*, « qui, après avoir été chassé de Bougie par les Génois, « vint au milieu de ces montagnes en jeter les fonde- « ments, et c'est lui qui y fit transporter les canons « qui la défendent encore aujourd'hui.

« La deuxième division, dite de *Soualia* (gens du « Sahal [rivage]), est appelée ainsi parce qu'elle ha- « bite les bords de l'*Oued-Akbou*, qui, réuni avec « l'*Oued-Mahen*, forme l'*Oued-ben-Messaoud* ou « *Summam*.

« Les *Soualias* et les *Zouaouas* sont les seuls Ka- « byles qui fassent des canons de fusils avec du fer « tiré des *Béni-Barbaches*. Mais ceux des *Zouaouas* « sont beaucoup moins estimés.

« Les canons des *Soualias* sont très-recherchés; seuls « dans la Régence ils fabriquent des batteries qui ont « une si grande réputation qu'elles s'exportaient jus- « qu'à Tunis avant l'occupation française.

« On fait en outre à *Kelah* des burnous blancs avec « des raies grises, et connus sous le nom de *abbessis*. « Chez les *Soualias* les femmes les tissent avec des « laines tirées de *Hammer*, de *Regha* et des Arabes « de la plaine de *Sitif*.

Zouaouas.

« *Armes à feu et armes blanches.* — Cette tribu « kabyle est plus nombreuse encore que celle des

« *Béni-Abbis;* elle occupe quatre ou cinq montagnes « depuis *Jurjura* et les deux *Flissas* jusqu'à la mer. « Très-pauvres et presque toujours en guerre entre « eux, ces Kabyles détestent les *Béni-Abbis* à cause « de leurs richesses.

« Les *Béni-Abdalahs* qui habitent *Flist-el-Bahar* « ou *Flissa*, du bord de la mer, sont ceux qui fabri- « quent avec le fer tiré des *Béni-Barbaches* les yata- « gans connus dans le pays sous le nom de *flissis*. Ils « forment une grande *krarouba* des *Zouaouas*, « et comptent 2,200 fusils.

« Les *Hit-el-Arbas* ou *Hit-el-Hassens*, autre *kra-* « *rouba* des *Zouaouas*, tirent leur fer des mêmes « mines, et fabriquent des canons appelés dans le pays « *canons flamands*, sans doute pour exprimer qu'ils « ne sont que de pacotille, et par conséquent moins « estimés que ceux des *Béni-Abbis*.

« Cette tribu considérable a plusieurs marabouts « très-renommés, dont le plus puissant est *sidi Ali-* « *ben-Aïssa*, qui commande aux Kabyles du *Jurjura;* « elle a une belle école de talebs.

« Parmi les villages importants qu'elle renferme, on « remarque celui de *Koukou*, dépendant de *Chellata* « et du fameux marabout de *Béni-Ali-Schérif* qui, « vers 1750, *aam flissa* (année de flissa), à la tête « des Kabyles, remporta une victoire signalée sur les « Turcs et leur tua plus de deux mille hommes.

Greboulas.

« *Poudre de guerre.* — Cette tribu kabyle, qui

« compte plus de six cents fusils, est divisée en six « *kraroubas*, au milieu desquelles est la ville d'*Ake-* « *rib*, entourée de murailles, mais sans canons. Con- « struite sur un mamelon en forme de pain de sucre « et assez escarpé, elle est plus grande que Bône; les « maisons y sont entourées de jardins. La tribu de *Gre-* « *boula* a en outre neuf grands villages, y compris « celui de *Resfa*, où se voit la *zaouïa* de *sidi Aïssa-* « *ben-el-Abib*, marabout fort considéré.

« Avant la dernière peste qui a désolé le pays, *Resfa* « avait une nombreuse école de *talebs*. Il a vingt-cinq « ans que ce fléau y fut apporté de Bône et de là à « Bougie; il dura environ six à sept ans; il venait pri- « mitivement d'Alexandrie. Depuis cette époque, il « n'a plus reparu.

« La *zaouïa* de *Resfa* est située au nord des mon- « tagnes de *Béni-Adjeb*, sur la rive droite de l'*Oued-* « *Maïn*, et sur la rive gauche de l'*Oued-Béni-Adjeb*.

« Cette tribu fabrique seule presque toute la poudre « de guerre de la Régence : chaque *dachera* y tra- « vaille en commun dans des maisons séparées, et la « fait sécher ensuite au soleil. Cette industrie emploie « tous les habitants, hommes, femmes et enfants. Les « procédés sont à peu de chose près les mêmes que les « nôtres.

« Leur habitude et les précautions qu'ils prennent « rendent les accidents peu fréquents.

« Avant la fin de 1830, le bey de Constantine rece- « vait d'Alger vingt quintaux de poudre tous les six « mois; après la conquête il la tirait de cette tribu. « Mais depuis 1833 il en fait fabriquer à Constantine « même.

Béni-Boutalebs.

« *Plomb et salpêtre.* — Cette tribu arabe habite au « pied des montagnes qui bordent au sud la plaine de « *Sitif*, à environ trente-cinq lieues de Bougie. Elle est « célèbre par le grand nombre de ses marabouts et de « ses *talebs*.

« Les mines de plomb qui se trouvent sur son ter- « ritoire y sont en assez grande quantité pour lui per- « mettre d'en approvisionner toute cette partie de la « Régence. Les Arabes l'extraient en le traitant seu- « lement par le charbon ; mais les renseignements don- « nés sur ce point sont trop vagues pour qu'on croie « devoir s'y étendre ici.

« Le salpêtre se tire de cavités naturelles : on le re- « cueille, on le lave, et on fait déposer et concentrer « les eaux du lavage.

« Cette tribu était tenue envers les Turcs à des pré- « sents, et pourvoyait à la nourriture de leurs camps, « lorsqu'ils traversaient la plaine de *Sitif*.

« Elle est en grande réputation pour sa régularité « religieuse, et pour sa bonne foi dans les transactions.

Les nouvelles notes qui vont suivre sur les Arabes se rattachent trop étroitement à celles qui précèdent, pour que nous ne les regardions pas comme leur complément. Il y a d'ailleurs entre les Kabyles et eux assez de points de comparaison, pour que nos lecteurs nous sachent gré de les leur donner ici.

« Les Arabes ont plus d'une fois imploré l'appui des « Turcs contre leurs plus anciens ennemis, les Ka- « byles. Mais de protecteurs devenus oppresseurs, les

« Turcs ont fini par faire peser sur eux un joug si in-
« tolérable, que les Arabes, pour s'y soustraire, n'ont
« trouvé d'autre moyen que d'aller redemander un asile
« à leurs premiers maîtres. Inaccessibles dans leurs
« montagnes, ceux-ci ont de tout temps bravé les Turcs,
« et toujours combattant, souvent vainqueurs, jamais
« réduits, ils sont parvenus à conserver entière leur
« indépendance.

Arabes Tellias (1).

« Ces Arabes habitent les plaines fertiles qui sépa-
« rent entre elles les chaînes de l'Atlas. Impuissants
« pour se défendre contre les Turcs, ils leur payaient
« des impôts en denrées et en argent, et leur four-
« nissaient dans leurs courses une cavalerie nombreuse.

« Employés souvent à combattre les Kabyles, ils
« restaient exposés à leur vengeance aussitôt que les
« Turcs s'étaient retirés. Placés entre des despotes et
« des ennemis, leur position était cruelle et les obli-
« geait, pour ne pas la compromettre, à d'excessifs
« ménagements. Rarement cependant ils prenaient les
« armes contre les Turcs; mais quand une tribu arabe
« avait à craindre du bey de Constantine un châti-
« ment quelconque, ou que ses richesses avaient excité
« la cupidité de ce chef, elle avait soin d'envoyer ce
« qu'elle avait de plus précieux dans les montagnes des
« Kabyles, et elle se tenait prête à s'y réfugier au
« premier bruit d'une expédition contre elle.

(1) Mot arabe qui signifie *terres labourables, plaines.*

Arabes Saharis (1).

« Les Arabes qui vivent dans le désert et sous des « tentes qu'ils transportent d'un lieu à un autre, sans « jamais se fixer nulle part, sont connus sous la déno- « mination d'Arabes *Saharis* ou Arabes *Zemalouias*. « Les Turcs s'en faisaient accompagner souvent dans « leurs expéditions contre les Kabyles. Héritiers de la « haine que leurs ancêtres avaient pour ceux-ci, ils « suivaient volontiers les Turcs, animés par l'espoir « d'un riche butin : l'expédition terminée, ils rega- « gnaient aussitôt leurs foyers ou le désert, et une fois « là, ils n'avaient plus à craindre de représailles. Les « *Saharis*, lorsqu'ils marchaient ainsi avec les Turcs, « voyageaient avec tout ce qu'ils possédaient, avec « leurs tentes, leurs chameaux, leurs bestiaux, leurs « femmes, leurs enfants, leurs chiens nombreux, et « enfin avec toutes les provisions de la tribu. Leurs « femmes cheminaient sur les chameaux, ayant devant « elles une meule pour broyer le grain pendant la route. « Une fois arrivées au camp, elles faisaient le pain et « le distribuaient.

« Au moment du combat, les bagages et les femmes « restaient en arrière, assez loin pour pouvoir fuir en « cas de revers. Mais quand le pillage commençait, « elles se rapprochaient, et quelquefois même y pre- « naient part.

(1) *Sahari* vient de *Sahara*, qui veut dire désert, et *Zemalouia* signifie nomade.

DES FEMMES, CHEZ LES ARABES ET LES KABYLES QUI VIVENT LOIN DU CENTRE DE LA POPULATION TURQUE.

« Chez les Arabes et les Maures, l'habitude de cou-
« vrir le visage des femmes et de les tenir dans l'escla-
« vage où elles vivent à Alger et ailleurs, vient des
« Turcs ; mais elle ne subsiste guère que dans les
« villes où leur puissance est établie, et dans le rayon
« des campagnes voisines.

« Chez les Kabyles au contraire, l'état des femmes
« se rapproche beaucoup de ce qu'il est en Europe.
« Non seulement elles ne se cachent jamais le visage,
« mais dans la maison elles reçoivent les étrangers,
« vont à toutes les fêtes, chantent, dansent, se mêlent
« avec les hommes, et assistent à leurs exercices, dont
« le principal est le tir à la cible. Elles ont un goût
« prononeé pour une espèce de danse guerrière dite
« *sgara*, qu'elles exécutent en tenant à la main des
« yatagans ou des fusils. Cette danse a lieu au son
« d'un instrument à vent appelé *zorna*, espèce de
« hautbois à six trous.

« Dans beaucoup de localités, les femmes sont blan-
« ches et d'une grande beauté. La crainte d'avoir des
« enfants mulâtres fait que les hommes n'y épousent
« point de négresses.

« Chaque mari peut avoir quatre femmes, suivant
« les préceptes du Koran.

« La jalousie excessive des hommes ne rend pas la
« conduite des femmes meilleure, et beaucoup sont
« infidèles. Les jeunes filles elles-mêmes sont loin d'être

« irréprochables, et souvent leurs proches et jusqu'à « leurs sœurs vendent leurs faveurs à prix d'argent.

« Les femmes peuvent se marier à dix ans. Le mari, « s'il soupçonne sa femme, peut s'en défaire, sans en- « courir pour cela d'autre châtiment que celui de payer « une amende. S'il la prend en flagrant délit, il peut « se venger sur elle et sur le séducteur, et dans ce cas « il est absous de toute condamnation. Mais s'il ne les « tuait pas l'une et l'autre, il serait déshonoré et mas- « sacré par sa famille.

« L'avidité extrême qui caractérise la race kabyle est pour leurs femmes une grande cause de démoralisation.

« Chez les Arabes du désert et des plaines, l'état des femmes est à peu près le même que chez les Kabyles, à la seule différence qu'elles jouissent d'un peu moins de liberté : elles vont bien aussi danser aux fêtes, mais jamais avec des hommes étrangers. Quelquefois, cependant, elles assistent aux jeux, qui consistent en exercices à cheval avec le fusil, et encouragent les hommes par leurs applaudissements.

« On doit remarquer que l'usage de couvrir le vi- « sage des femmes étant prescrit par le Koran, c'est « bien plus par l'impossibilité d'y satisfaire que par le « désir d'échapper à ce précepte que les Arabes et les « Kabyles s'en affranchissent. On peut en donner pour « preuve l'exemple de leurs marabouts, qui trouvent « cependant le moyen d'y rester fidèles. »

La haute antiquité, la barbarie et la simplicité à la fois des mœurs que nous venons d'esquisser en passant, et qui se sont traditionnellement perpétuées d'âge en

âge, fourniraient sans doute une ample matière à l'historien qui voudrait les approfondir et en rechercher l'origine. Telle n'est point notre mission. Nous nous contenterons de cette seule réflexion : les dépenses d'administration générale chez ces peuples, celles de l'armée comme toutes les autres, sont couvertes par quelques amendes! Dans les gouvernements constitutionnels se trouve sans doute mille fois plus de bonheur..... mais il faut payer un peu plus cher aussi l'ordre et la liberté qu'ils procurent.

Pour compléter autant qu'il dépend de nous cette notice, nous donnons 1° l'état tant des tribus campées autour de Bougie dans un rayon de douze à quinze lieues, que des forces qu'en cas de guerre elles pourraient mettre sur pied; 2° et celui de l'emplacement qu'elles occupent (1).

Enfin, on ne regrettera point de trouver ici l'un des premiers et des plus intéressants épisodes que nous ait fournis la conquête de Bougie. Le drame qu'il embrasse est une preuve de plus que chez les Kabyles la férocité et la générosité se touchent.

« Dans les premiers jours de novembre 1833, le « brick *Il Correro*, de Constantinople, se perdit sur « les côtes de Bougie : au nombre des victimes se trou- « vaient le Maure Kara-Ali et l'Arabe Boucetta, qui « tous deux tombèrent aux mains des Kabyles. Ce « triste événement était à peine signalé, qu'on ne tarda « pas à apprendre par un des naufragés qui, à travers « mille obstacles, avait réussi à atteindre les avan-

(1) N°s 3 et 4.

« postes français, que ces deux infortunés existaient « encore.

« Quarante-huit heures après, un envoyé de la « tribu qui les retenait captifs, vint porteur d'une « lettre par laquelle les chefs imposaient, pour con- « dition de leur rançon, l'évacuation de Bougie. Cette « ridicule proposition resta sans réponse; mais dès le « lendemain une seconde lettre offrit de les remettre « pour le prix de 1250 francs.

« Le général qui commandait accepta; toutefois, « voulant entourer de toutes les précautions possibles « l'issue d'une négociation que la mauvaise foi pouvait « rompre, il chargea l'interprète Allegro de la somme, « et deux embarcations armées partirent de Bougie « pour se rendre avec lui aux lieux récemment témoins « du massacre de deux négociants français.

« Là, des difficultés s'étant élevées sur la conclusion « du marché, on fut conduit à craindre que les Kabyles « ne cherchassent à la fois à s'emparer de l'argent et à « conserver leurs prisonniers. Pendant les pourparlers, « un vent violent était survenu, la houle avait grossi; il « eût été imprudent de demeurer plus long-temps à l'ap- « proche de la nuit sur une plage où d'un instant à l'autre « les vagues pouvaient compromettre les barques : « on se décida, en conséquence, à regagner Bougie.

« Il était environ neuf heures du soir quand elles « s'éloignèrent du rivage : rien n'avait été terminé avec « les Kabyles. Cependant, au grand étonnement de « tous, le lendemain, à six heures du matin, Kara-Ali « et Boucetta, presque nus et harassés de fatigue, en- « traient à Bougie.

« Voici ce qui s'était passé :

« Au moment du naufrage les Kabyles s'étaient par-« tagé les débris du navire et disputé la possession de « Kara-Ali et de Boucetta, dans l'espoir ou d'en tirer « beaucoup d'argent, ou d'assouvir sur eux leur ven-« geance; mais grace à l'intercession des femmes qu'ils « implorèrent, Ali-Oubram, leur hôte, les prit sous sa « sauvegarde, et assura que l'honneur d'un Kabyle « serait pour eux l'asile le plus sûr. Aussitôt dit, aus-« sitôt fait : il les cache dans un bois voisin de son « habitation, et sa mère, non contente de pourvoir la « nuit à leur nourriture, leur fait en outre donner des « armes.

« Le bruit de cette capture s'étant répandu dans les « tribus environnantes, les principaux chefs de la mon-« tagne se réunirent. Ali-Oubram, impassible, vint au « sein de cette assemblée et déclara qu'il avait l'inten-« tion de renvoyer les prisonniers aux Français, dont « il estimait le caractère. Il n'avait pas fini de pro-« noncer ces mots que vingt fusils sont dirigés contre « lui, que trois coups même sont tirés; mais par un « bonheur inouï l'amorce seule prit feu. On se sépara « après avoir décidé que le prix du rachat serait fixé « à 1250 francs.

« Allegro parti, une nouvelle discussion s'étant en-« gagée, une rixe s'ensuivit; on échangea quelques « coups de fusil, le tout sans résultat. Mais pendant « ce temps-là l'orage grondait ailleurs et menaçait Ou-« bram qui s'obstinait à garder des hommes dont, de « toutes parts, on demandait les têtes. Instruit de ce « qui se passe, il va les trouver et leur tient cet hor-

« rible langage : — Ne voulant pas souffrir qu'un « meurtre soit commis par des mains étrangères sur « des hommes réfugiés chez moi, je vais vous tuer « moi-même.

« Mais cette fois encore la Providence veillait sur « eux, et les femmes de leur hôte devaient leur sauver « la vie.

« Oubram, rentré chez lui, sa mère, tout effarée, « l'interroge précipitamment sur leur sort. — Ils sont « encore à vous, lui répond-il; ils ne sont pas par- « tis.

« — Lâche, dit alors sa mère en lui crachant à la « figure : — maudit soit ton père! maudit soit le jour « où je t'ai enfanté! maudit soit le lait dont je t'ai « nourri! non, tu n'es pas un homme, non, tu n'es « pas mon fils! Si ton bras peut encore porter un fusil, « prends celui-ci; va les trouver à l'instant; reconduis- « les par le chemin de terre : de grands dangers t'at- « tendent; peut-être même succomberas-tu, mais au « moins l'hospitalité chez toi n'aura pas été violée.

« Étourdi par la violence de cette apostrophe, Ou- « bram ne réplique point, charge son arme, ceint son « yatagan, se fait suivre de Kara-Ali et de Boucetta, « traverse dix tribus hostiles, pénètre par un long « circuit dans nos avant-postes, et arrive heureux et « fier d'avoir accompli sa mission.

« La somme promise lui a été payée, et on s'est « empressé d'y ajouter quelques cadeaux.

« Quand on lui témoigna la crainte que sa tribu, « en apprenant cette action, ne pillât ses champs et « ses propriétés, il répondit : — Peu m'importe, j'ai

« fait ce que j'ai dû; on respectera ma mère, ma « femme et mes enfants; je suis content.

« Ces tristes prévisions ne se sont que trop réalisées; « les propriétés du brave et malheureux Oubram ont « été incendiées, et il a dû quitter la tribu de Béni-« Amram, à laquelle il appartenait, pour se réfugier « avec sa famille dans celle de Béni-Mohammed. »

SECTION QUATRIÈME.

Mozabites et Nègres (1).

Les Mozabites, dont le nombre n'est pas considérable à Alger, et qui nous rappellent les Auvergnats de la France, viennent du désert et continuent, sous notre domination, le monopole de plusieurs métiers: ce sont eux qui exploitent les moulins, les boucheries et les bains. Nous leur avons soigneusement conservé, au moins vis-à-vis des Maures, ce privilége, et aujourd'hui leurs bains sont recherchés même par les Français. Cette utile corporation fait de fréquents voyages au désert, et nous ne nous sommes pas aperçus que, depuis notre entrée en Afrique, le chiffre en eût diminué. Ils sont restés ce qu'ils étaient au temps du dey, et n'ont d'importance que par leur utilité.

Parmi les Nègres, les uns sont libres, les autres esclaves: ou ils servent, ou ils exercent les plus basses professions. L'effectif de cette population peu nombreuse vient du cœur de l'Afrique. Comme les Mozabites, ils sont sobres, laborieux, et, à peu d'exceptions près, propres et fidèles.

(1) Nos 32 et 72.

Mais nous n'avons pas pris l'engagement de maintenir l'esclavage. Ne pas l'encourager par notre exemple ne suffit pas; il faut encore que nous tâchions de le repousser de la Régence. Le même sol ne saurait en notre présence porter à la fois l'esclavage et la liberté, et si nous ne pouvons briser des contrats déja vieux, toujours est-il que nous devons veiller à ce qu'il ne s'en forme pas de nouveaux. De pareils liens, si nous les souffrions dans l'avenir, accuseraient notre civilisation, et ce n'est point à l'époque où la traite des noirs a été si solennellement abolie, où il est si bien reconnu que tous les hommes doivent avoir les mêmes droits, que nous pourrions en déshériter les nègres d'Afrique.

SECTION CINQUIÈME.

Juifs (1).

Jetés partout comme un accident au milieu des empires, partout disséminés, dispersés, les Juifs, quelle que soit la nation sous la protection de laquelle ils viennent se ranger, ne peuvent réussir eux-mêmes à devenir nation nulle part (2).

La nonchalance des Turcs et des Maures, leur inaptitude pour toute espèce de commerce, tel est l'appât qui les avait attirés dans cette partie de l'Afrique, et

(1) N°s 32, 72 et 92.

(2) Nous n'avons pas besoin de dire ici que c'est uniquement des Juifs à l'état demi barbare que nous avons parlé. Plus que personne nous rendons justice à ce qu'ils sont à l'état complet de civilisation. Les Juifs d'Europe n'ont rien à envier aux hommes des autres religions.

qui y explique leur présence en aussi grand nombre. Il semble que la clandestinité de leurs spéculations leur fasse redouter le grand jour de la légalité, et que les injures, les outrages ne puissent pas plus lasser leur résignation que leur insatiabilité. Souples, insinuants, trafiquant de tout, véritables courtiers de tous les pays, mais fourbes, avides, dissimulés, tels les Juifs étaient au moyen âge, tels nous les avons trouvés à Alger. C'est pour se soustraire à la rapacité de leurs ennemis, qu'en d'autres temps ils inventèrent la lettre-de-change : ne pouvant alors trouver de sûreté chez eux, il était naturel qu'ils allassent la chercher à l'étranger, et c'est à la peur que nous devons aujourd'hui cette facilité de commerce qui a fait le tour du monde. Entassés dans les quartiers les plus infects des villes de la Régence, leur présence y est un perpétuel sujet d'inquiétude pour l'autorité, et l'hygiène publique ne pourrait que s'applaudir d'en voir réduire la population. Peu d'émigrations volontaires cependant ont eu lieu d'Alger vers d'autres points, et c'est à Oran plus particulièrement qu'on en a vu se renouveler quelques-unes, de cette ville à Jérusalem. L'arrivée des Européens, en faisant de leur intervention une sorte de nécessité, a répandu sur eux un peu d'aisance; quelques-uns même se sont enrichis; mais, avec les deys, le temps des fortunes colossales a passé pour eux, et l'Europe est le seul théâtre sur lequel ceux que la nature a doués d'une intelligence supérieure, puissent espérer de s'en créer désormais de semblables.

L'ancien gouvernement leur avait conservé le libre

exercice de leur religion : mais il n'y avait pas d'avanies auxquelles ils ne fussent exposés, pas de travaux pénibles auxquels ils ne fussent arbitrairement condamnés. Si l'on peut s'étonner d'une chose, c'est que la lutte qui s'était établie entre eux et leurs tyrans, ait toujours trouvé leur patience supérieure aux plus barbares traitements. Entre mille exemples du plaisir qu'on prenait à les ravaler en toute occasion, je ne citerai que le suivant : une ordonnance de police du dey portait que tout musulman ou chrétien qui passait dans les rues à la nuit devait avoir une lanterne allumée; les Juifs seuls étaient exclus, non de la lumière, mais de la lanterne. C'est assez dire qu'il n'était pas dégradation qu'on ne leur fît subir, pas d'insultes dont ils ne fussent l'objet.

La conquête seule put les soustraire à cette affreuse oppression. Notre esprit de justice nous interdisait de faire moins pour eux que pour les Maures, et, aux uns comme aux autres, nous devions assurer une égale liberté. Les Juifs, qui avaient tant à se féliciter de notre arrivée, se sont-ils montrés reconnaissants? ont-ils apprécié l'avantage de passer ainsi de la guerre à la paix? Loin de là. Nous avons souvent trouvé leurs noms dans de coupables intrigues, mais impuissants, toutefois, s'il s'était agi de les mettre à exécution, car la nature leur a dénié jusqu'au courage des mauvaises actions.

Nous serons pour les Juifs, comme pour les Maures, obligés de les réunir un jour en ateliers et de leur donner du travail. Mais la pauvreté qui les atteint est pour eux un état tellement organique que, n'était

l'extrême malpropreté qu'elle entraîne, il n'y aurait pas lieu de s'en préoccuper. Leur existence ne peut ainsi que faiblement exciter la sollicitude de l'administration, car outre qu'ils vivent de rien, tant qu'il y aura un marché à conclure à Alger, un écu en circulation, il faudra que l'un et l'autre passent par leurs mains, et laissent quelques traces du passage.

Les Juifs ont cependant quelques vertus de famille: leur attachement pour leurs enfants est d'une extrême vivacité, et, vue par ce côté seulement, la figure du père de Rebecca, dans *Ivanhoe*, est encore historique.

On ne peut remarquer sans une sorte d'étonnement avec quelle religieuse fidélité se sont conservées ces anciennes coutumes contre lesquelles les révolutions, la distance et le temps n'ont rien pu jusqu'ici. En fait de culte, ce sont encore les Hébreux qui marchaient à la terre-promise; en fait de courage et de vertus sociales, c'est un des derniers peuples de l'univers.

Éparpillés et comptés pour rien dans la Régence, les Juifs n'ont donc là le privilége de marcher tête haute nulle part. Il a fallu bien des siècles pour que les nations de l'Europe aient consenti à les élever jusqu'à elles, et tout en surmontant leur répugnance, ce n'est qu'avec peine encore qu'elles ont descendu jusqu'à leur tendre la main. Les soumettre dès à présent à nos lois, n'est-ce pas leur donner au-delà de leurs espérances? Frappés de mort civile avant nous, ils passaient sans sourciller par tous les chemins; par l'astuce comme par la bassesse, par les humiliations comme par le mépris, pour essayer d'arriver à la fortune; mais le plus fréquemment, honnis, vilipendés, ils finissaient comme ils avaient vécu, dans

l'abrutissement et dans l'abjection : un seul sentiment les rattachait à la vie, l'avarice. Si la nécessité les appelait, la confiance les repoussait bien vite, car il semble qu'en tous temps et sur tous les points du monde où la civilisation n'a pas pénétré, loyauté et Juif soient des mots qui s'excluent.

Les Maures ont bien plus que de la haine pour les Juifs; ils ont pour eux une antipathie invincible.

Désarmés contre de semblables aversions, nous n'avions pas à les combattre; mais, forcés de nous appuyer sur les musulmans, sans nous mêler à leurs scrupules, nous les avons non seulement respectés dans la vie, mais nous les avons même portés au-delà du tombeau; nous les avons séparés des Juifs jusques dans leurs cimetières, et les Maures ont vivement applaudi à cette ligne de démarcation.

Dans la Régence, c'est une réflexion curieuse à faire, les Turcs méprisaient les Arabes, les Arabes les Maures, et les Maures les Juifs. Dans ces contrées barbares, on retrouve toujours les Juifs, sur les derniers degrés de l'échelle sociale, ne cherchant à la remonter nulle part; aussi constants dans leur bassesse que dans leur cupidité.

Sans poids dans la balance politique, ils ne seront jamais pour nos établissements que des rouages à peu près inutiles : qu'ils demeurent, nous les garderons, nous les couvrirons de notre protection; mais, s'ils nous quittent, nous n'avons point d'efforts sérieux à faire pour les retenir.

CHAPITRE III.

FRANÇAIS ET EUROPÉENS (1).

SECTION PREMIÈRE.

Français.

On est généralement d'accord que ce n'est pas la fleur de la population des métropoles qui afflue dans les colonies au berceau; et celle qui la première est accourue à Alger, est loin de donner un démenti à cette vérité.

Dans la Régence, cependant, d'autres causes encore ont concouru à sa composition. Beaucoup d'individus, sans plans arrêtés, avaient aventureusement suivi les traces de l'armée expéditionnaire. Au jour où il fut décidé, non comment on resterait en Afrique, non dans quel but, mais qu'on resterait, l'autorité, qui les avait sur les bras, chercha les moyens de les utiliser, et les premiers bancs de l'administration civile se garnirent de gens que le hasard avait ainsi

N°s 32 et 72.

amenés. Cette première distribution faite, les oisifs ne tardèrent pas à trouver de l'occupation d'un tout autre côté. Dans une contrée nouvelle, mille spéculations étaient à tenter; les Juifs, ces négociateurs de tous les étages, se retrouvèrent, et les transactions une fois permises, ce fut à qui, dès le principe, s'y jetterait tête baissée: elles ne s'arrêtèrent qu'au moment où l'incertitude du séjour revint agiter les esprits. C'est dans ces premières acquisitions qu'est l'unique point d'appui des plaintes que les Maures ont portées contre nous.

Les regards une fois tournés vers l'Afrique, sur une occupation qui continuait, sur les chances qu'elle ouvrait, le nombre des Français s'augmenta rapidement. Beaucoup d'ouvriers, quelques marchands, quelques industriels, tous riches d'espérances, mais pauvres de ressources pécuniaires, tel est en résumé le tableau de ceux que nous avons successivement vus passer sous nos yeux.

Beaucoup de noms honorables cependant, quelques capitalistes du littoral de la Méditerranée, quelques négociants de Marseille, confiants dans la volonté de la France, dans l'avenir du pays, vinrent se fixer à Alger, et, pour les récompenser de ce patriotisme instinctif, la fortune leur a souri.

L'accroissement successif de la population européenne, toutefois, produisit trop vite une complication d'intérêts et de difficultés qui trouva l'autorité sans principe bien arrêté pour concilier les uns, sans force suffisante pour résoudre les autres.

Il eût été sage de faire comme à Bône, de n'autoriser

les transactions qu'après avoir pourvu amplement aux besoins de l'occupation : on se serait ainsi soustrait d'avance à cette multitude de réclamations suscitées depuis par la passion, et qu'il faudra juger par le sang-froid. On aurait bien su qu'en venant chercher à Alger certaines affaires, on ne pouvait les y trouver que dans les limites du possible et de la raison. Cette marche eût évité bien des soucis au Gouvernement, bien des embarras à l'autorité : on ne l'a pas suivie ; il n'y a plus désormais à revenir sur le passé. Le temps et l'opinion sont là qui nous harcèlent, et il n'y a qu'à s'armer de courage pour trancher les questions, car il faut passer outre, car il faut marcher...—

De cet état de choses, il résulte qu'aujourd'hui l'on se croit déja en France ; que ces impatients, éternel fléau des gouvernements, ne tiennent compte ni du temps, ni des différences de positions, ni de celles de localités, ni des obstacles de l'administration qui, blâmée par les uns quand elle fait, blâmée par les autres quand elle ne fait pas, se voit tour à tour taxée de lenteur ou d'inaction, et a bien de la peine à trouver le repos d'esprit qui lui serait pourtant si nécessaire pour remplir sa pénible mission.

Les travaux de la Commission d'enquête, les premières discussions des chambres auront au moins, parmi les Français de la Régence, produit cet heureux résultat qu'ils montreront moins d'exigence et s'en prendront moins désormais à l'administration que beaucoup ne l'avaient fait jusqu'ici. Pour eux, le Gouvernement, c'est ou jamais le cas de le dire, vient de combattre *pro aris et focis*. Ce n'est pas quand on

plaide au fond qu'on peut être difficile sur la forme, et plusieurs de ces hommes à voix haute, tracassiers ou brouillons, ont pu se convaincre que, devant la législature, il s'en fallait que tout fût sympathie pour l'Afrique. Maintenant que le danger est passé, puissent administrateurs et administrés se réunir contre l'ennemi commun, l'ignorance du pays! Puisse la leçon profiter aux uns et aux autres! De leur alliance naîtra un argument puissant en faveur de la colonisation; car, quand la France verra tout le monde sur la même route, non seulement elle fera des vœux, mais elle secondera de toutes ses forces ceux qui travailleront à grandir sa prépondérance.

Mais, nous ne voulons pas plus revenir sur l'enfance des colonies que sur leur première composition. Plus nous nous éloignons du jour de leur fondation, plus les hommes s'épurent, et à Alger, cette amélioration est déja palpable.

A côté de quelques individus tarés, ou heureusement pour eux inconnus, d'autres qui viennent ici traduire en esprit de progrès le langage de table d'hôte, qui demandent pour la succursale ce qu'on juge à propos de refuser à la métropole, qui se croient les émules des Oberkampf et des Ternaux, parce qu'ils viennent de naître, nous comptons de bonnes maisons, des jeunes gens pleins d'énergie et d'activité, des négociants loyaux, bien famés et dont on se ferait honneur partout.

Nous avons reçu la visite de MM. Barbet, Boucher, Durand, et de plusieurs encore, qui, dans l'intérêt du commerce de leurs départements, sont venus étudier le pays et en ont remporté la plus haute idée.

De ceux-là, au moins, le témoignage ne sera pas suspect, et ils ne rediront que ce qu'ils auront vu. Il serait bon d'encourager de tels voyageurs, de faciliter leur passage. C'est une occasion de faire apprécier davantage le beau territoire que nous occupons, et de part et d'autre on ne peut que gagner à ces excursions.

D'immenses achats ont marqué le temps qui s'est écoulé entre le départ de la Commission d'Afrique et la remise de son travail. Il était si peu permis de prévoir qu'il n'y aurait point unanimité en faveur de la question, que beaucoup de gens ont dépassé toute mesure (1). Quelles que soient les chances qui les attendent; que plus tôt ou plus tard elles leur soient favorables, nous ne pouvons que leur savoir gré de leur entraînement. Leurs spéculations sont de nouveaux réseaux qui nous attachent à la conquête, car c'est par la multiplication des intérêts surtout que nous arriverons à la consolidation de nos établissements. Aujourd'hui l'accès est passé, mais il ne tardera pas à reparaître, et la force des choses nous le rendra.

Toutefois, quand le premier objet qu'on se propose est de s'étendre et de cultiver le plus de terres possible, il convient d'encourager, avant tout, les habitants des campagnes; les habitants des villes doivent l'être aussi, mais infiniment moins : les uns ne sont que l'*accessoire;* les autres seuls sont le *principal.*

(1) N°s 79 et 80.

SECTION DEUXIÈME.

Européens (1).

Notre premier établissement était à peine annoncé comme un fait, que quelques états de l'Europe se déchargeaient déja sur nous des rebuts de leur population. Sous prétexte de nous aider à exploiter une conquête dans la jouissance de laquelle ils n'avaient en réalité d'autre but que de nous susciter des embarras, quelques diplomates prêchaient bien haut que les colons ne pouvaient venir ici ni en trop grand nombre ni trop vite. Crédules ou mal intentionnés, certains journaux donnèrent de l'autorité à ces déclamations en leur servant d'échos, et l'on vit bientôt les dupes surgir en foule. Dans les provinces rhénanes, en Suisse, dans quelques-unes de nos provinces de l'Est, beaucoup de pauvres paysans, que tourmentait l'esprit d'émigration, calculant qu'Alger était bien moins éloigné que les contrées de l'Amérique, prirent le chemin de la colonie nouvelle, et y arrivèrent pour n'y trouver qu'affliction et misère. Bientôt s'offrit à nos regards le spectacle affligeant de familles qui, sans abri, mouraient presque de faim. Parmi ces victimes trop réelles d'une simplicité trompée, s'étaient glissés des vagabonds, des mécontents de bas étage, des gens suspects qui, pour la plupart, s'annonçaient comme de soi-disant victimes de la politique, et pouvaient compromettre gravement notre tranquillité. C'est avec ce mélange

(1) N°s 32 et 72.

de tant d'hommes divers, qui pesait sur nous de tout son poids, qu'il nous a fallu fonder en partie nos premiers villages.

Sous peine de nous exposer à faire de la Régence le dépôt des mendiants de l'Europe, on ne pouvait laisser se prolonger un pareil état de choses. Il y avait nécessité de couper court à ces envois funestes qui auraient porté le trouble dans nos finances et le désordre dans le pays. Le Gouvernement le sentit, et ses instructions y mirent un terme.

Ce ne sera qu'au moment où notre occupation aura pris le développement que nous avons droit d'en attendre, que, sans motifs désormais de craindre l'encombrement, nous pourrons rendre l'accès de la Régence plus facile, et ce jour-là ne luira jamais trop tôt pour la France. Mais alors encore, il sera prudent de ne recevoir que les individus qui seront en état ou de se soutenir par le travail, ou qui apporteront avec eux quelques petits capitaux.

Les rôles de la cour criminelle que chaque jour voit grossir, tel doit être le principal thermomètre des admissions et des exclusions d'étrangers. Notre choix vis-à-vis d'eux doit s'exercer sans limites. Il est juste que nous ayons avec le droit de les désigner, le temps aussi de les avertir.

Sans doute, il est bien qu'on vienne en Afrique, qu'on y vienne même en foule; mais c'est une raison de plus pour distinguer; et le choix et non le nombre, nous le répétons, doit présider aux admissions.

Ainsi, la bonne conduite avant tout,

L'aptitude à la culture, à l'industrie, telles doivent

être les conditions que le Gouvernement doit rendre obligatoires et pour tous et partout. Mais c'est à lui qu'il appartient d'en faire faire un examen sévère, et ce n'est pas quand, d'un côté, il accorde aux autorités la faculté de se débarrasser des désœuvrés et des indigents, qu'il pourrait vouloir les attirer de l'autre, fermer la porte et l'ouvrir à la fois.

Le nombre des Européens et des Français s'est successivement accru depuis l'occupation. On jugera de la proportion par les états que nous en avons dressés.

Nous avons à nous défendre des émigrations répétées des Baléares et de Malte; nous avons de sages précautions à prendre. En laissant à l'Europe entière la liberté de nous expédier des colons, restons au moins les maîtres de ne les accepter que quand ils nous conviennent; et lorsque nous aurons renfermé plus de terres dans nos lignes, quand nous occuperons la plaine, c'est alors que nous donnerons tout-à-fait le signal.

CHAPITRE IV.

LÉGISLATION.

L'armée n'avait point de législation spéciale à attendre de l'occupation. Conçue pour l'intérieur comme pour l'extérieur, pour l'état de paix comme pour l'état de guerre, élastique, la sienne se prête à ses po-

sitions diverses qu'elle a toutes prévues. Comme toutes les législations, expression de l'observation, du temps et des faits, elle se compose d'un ensemble d'admirables dispositions que la révolution de juillet a complétées et élargies; et, recrutement, discipline, administration, justice, retraite, tout est pour elle réglé à part: elle ne doit donc point figurer dans ce chapitre, et nous allons passer d'abord à celle des indigènes, puis à celle des Français en Afrique.

SECTION PREMIÈRE.

Législation des Indigènes.

Chez les musulmans, politique, finances, administration, principes de conduite, prières, tout est dans le Koran, et il semble que dans cette œuvre qui dure depuis tant de siècles, qui régit tant de contrées, œuvre plus prodigieuse encore par le temps où elle a été conçue que par sa valeur intrinsèque, l'homme de génie qui l'a créée se soit attaché à tout régler et à tout prévoir.

Résumé de toutes les doctrines de l'Orient, adapté dès son origine aux climats, aux mœurs, aux besoins des peuples auxquels il était destiné, si le Koran était demeuré debout tout entier, la législation musulmane, dégagée de cette procédure qui rend l'étude de nos lois si décourageante, serait encore ce qu'on l'a vue à sa naissance, c'est-à-dire, admirable de clarté et de simplicité. Mais, malheureusement, et malgré l'éloignement, les lieux qui diffèrent le plus entre eux,

rencontrent trop souvent de communes difficultés, se brisent trop souvent contre les mêmes écueils. Devenu la proie d'obscurs commentateurs, défiguré par des milliers d'ouvrages manuscrits, le Koran n'offre plus à présent qu'un tissu de contradictions. La loi qui, autre part et dans les pays civilisés, inspire avant tout l'obéissance et le respect, obéit elle-même ici aux fantaisies et aux caprices, et hors les hautes questions, les questions d'état, tout ce qui n'est pas réglé par un usage incontestable est abandonné au pouvoir discrétionnaire de l'autorité qui prononce. Dans la Régence, autant de cadis autant de jurisprudences : à Alger, Oran, Bône, Belida, Coléah, Médiah, etc., etc., etc., en d'autres lieux, chacun a la sienne; et tel est le chaos qui résulte d'un état de choses obligatoire ici, sans force ailleurs, qu'un pays soumis au même code rappelle pourtant dans son application les divisions et les coutumes de cette France de 88, si légitimement traduite à la barre des états-généraux, ou, pour mieux dire, de la raison. Ainsi les Maures ont l'unité, l'égalité, et s'en affranchissent; ils ont le principe, et ils vivent dans l'exception : c'est notre système législatif renversé. Ainsi, avant nous, ils avaient la loi sans le bénéfice qu'elle donne; le droit sans les conséquences; le régime sans le bienfait; et aujourd'hui, nous qui n'avons demandé le premier que pour arriver au second, nous avons, avec le code civil, le bonheur de les posséder à la fois tous les deux.

Quand nous sommes entrés à Alger il n'y avait à bien dire que deux souverains, le dey et le cadi, l'un

avec un sabre pour insigne, l'autre avec un anneau. Tels étaient les véritables pouvoirs, franchis parfois par le despotisme armé, il est vrai, mais pouvoirs enfin, et partout reconnus comme tels. Nous ne nous étendrons pas plus long-temps sur cette législation du pays, quelque embrouillée qu'elle soit. Ce sera plus tard au temps et à la politique à lui assigner d'autres destinées.

Séduits par l'exemple de plusieurs de nos mémorables expéditions où, pour nous parer de toutes les gloires à la fois, les rangs avaient été ouverts aux gens de lettres comme aux artistes, nous avons voulu, sous le double rapport de l'utilité et de la science, recueillir de précieux documents, et nous avons, à cet effet, désigné une commission spéciale tant pour faire des recherches sur la législation musulmane, que pour poser au Miggelès (1) une série de questions. Elle avait pour instruction de suivre le code civil et de commencer par les questions d'état. Elle avait obtenu quelques réponses; mais bientôt rebutée par les interminables lenteurs du muphti, du cadi et des ulémas, elle s'est vue forcée de renoncer à l'accomplissement d'une tâche qui eût pu singulièrement faciliter nos relations futures. Un jour, il faut l'espérer, elle pourra la reprendre, si les autorités musulmanes, ou moins susceptibles, ou mieux disposées, lui en donnent les moyens. On trouvera rejetées à la fin de cet ouvrage toutes les questions qui ont été discutées et répondues :

(1) Tribunal d'appel des cadis.

ce ne sont plus aujourd'hui qne les premières pierres d'un édifice qui s'achèvera plus tard (1).

La loi des Maures étant un fait, et notre parole de la conserver ayant été enregistrée dans la capitulation, nous avons dû subir ce fait. L'engagement ne porte pas seulement sur le présent, il porte sur l'avenir, il porte sur tout le temps que durera notre occupation.

A des peuples chez lesquels le tribunal et le temple se touchent, nous devions d'ailleurs laisser leur législation. Ce sont là de ces conditions qui se règlent sous l'influence d'une haute pensée politique, et la capitulation ne nous eût point ouvert les portes d'Alger, que la loyauté de notre caractère fût devenue la meilleure garantie du maintien de leurs institutions. Deux codes vivent donc depuis quatre ans en paix à côté l'un de l'autre; et malgré l'énorme distance qui les sépare, ils ne se sont point heurtés jusqu'ici. Pour tout ce qui est étranger à la propriété immobilière, ils peuvent continuer à vivre sur le même sol, à habiter le même toit; mais pour tout ce qui se rattache à ce point essentiel, d'importantes questions sont à résoudre. Nous essaierons de jeter quelque jour sur les principales, à l'article du Domaine.

Notre suzeraineté ne s'est manifestée que lorsque les causes étaient communes de musulmans à chrétiens, et c'est à elles seules que nous avons limité la compétence de nos juridictions. Mais, pour que la responsabilité des actes de leurs tribunaux ne pût, dans les cas graves, nous être renvoyée, nous nous sommes,

(1) Nos 5, 6, 7 et 8.

par notre arrêté constitutif de la justice, réservé d'intervenir quand il y aurait forte présomption de prévarication ou de forfaiture, et jusqu'à ce jour, bien rarement nous avons usé de cette faculté. Il était de notre devoir de proclamer en Afrique comme en France, que le chef de l'état est la source de toute justice.

En Turquie, le grand visir à Constantinople, les pachas dans les provinces, au nom du sultan, ont le droit de réviser toutes les sentences qu'on leur défère. C'est un troisième pouvoir judiciaire inconnu en Afrique; et quand les deys, parfois, se le sont arrogé, ce n'a été que par caprice ou par violence, mais jamais par suite d'un principe légal et préexistant.

A Alger, les Maures ont deux degrés de juridiction, le cadi et le miggelès. A Bône et à Oran, ils n'en ont qu'un, le cadi. C'est une anomalie qu'il serait facile de faire disparaître en donnant au miggelès d'Alger l'attribution de connaître en appel des procès de tous les justiciables.

Mais de quelles modifications ne serait pas susceptible aujourd'hui cette législation musulmane, d'abord si précise, plus tard si incomplète et si embrouillée! Une fois sa pureté primitive altérée, elle est devenue en quelque sorte un arsenal neutre où chacun puise des armes à sa convenance, et elle laisse une telle latitude aux juges, qu'on peut hardiment affirmer que ce sont eux qui font la loi et qui l'appliquent.

Il y aurait là pour un réformateur un vaste champ à explorer. Mais quand la religion et la loi s'entrelacent par des liens si intimes qu'on ne peut toucher

à l'une sans ébranler l'autre, ce n'est qu'avec la plus extrême réserve qu'on doit essayer des réformes que le temps et un consentement mutuel, d'ailleurs, pourraient seuls légitimer.

Un de nos sincères regrets, nous le répétons, a donc été d'abandonner cette série de questions que nous avions préparées sur la législation indigène. Les solutions eussent pu jeter un grand jour sur ces différences de mœurs d'un non moins grave intérêt pour le passé que pour nos relations, pour le passé que pour l'avenir. N'eussions-nous fait sortir de leur chaos que quelques-uns de ces grands principes qu'on trouve presque chez tous les peuples, n'eussions-nous marqué que le point de départ des Français et des Maures, et les deux lignes parallèles qu'ils ont suivies depuis, que le résultat nous eût amplement dédommagé de nos peines. Mais, pour aujourd'hui au moins, il faut y renoncer. On ne fait pas parler les gens de force, et ce n'est que par accident que nous avons pu arracher quelques éclaircissements. Nous n'avions point pourtant abdiqué tout espoir, et revînt l'occasion, on ne la laisserait point échapper.

SECTION DEUXIÈME.

Législation actuelle de la Régence (1).

Sous la protection de l'armée, l'administration civile

(1) Par arrêté du gouverneur général comte d'Erlon, en

ou territoriale de la Régence une fois établie, non en principe, mais en fait, et l'impossibilité bien constatée de l'application immédiate de la loi française, de cette loi faite pour d'autres peuples, d'autres lieux, d'autres temps, il fallut recourir à une législation à part pour régler les besoins de la population française et européenne qui déja se pressait en Afrique et qui ne pouvait être justiciable des tribunaux militaires.

Les instructions du Gouvernement conférèrent au général en chef le droit de disposer, dans certains cas, et l'astreignirent à lui en référer pour certains autres. Les formes de la législation se traduisirent,

D'abord, par des arrêtés du général en chef rendus pour la plupart sur la proposition des intendants militaires;

Ensuite, et à la création d'un intendant civil, indépendant de l'autorité militaire, rendus, soit par le général en chef seul pour les matières purement militaires ou politiques, soit par l'intendant civil et lui collectivement, soit par l'intendant civil seul pour toutes les matières administratives;

Plus tard enfin, et lorsque l'intendant civil fut replacé dans la dépendance de l'autorité militaire, ou par le général en chef seul, toujours dans les matières purement militaires ou politiques, ou par l'intendant civil et le général en chef réunis, ou par l'intendant civil seul, mais avec l'autorisation de celui-ci.

451 arrêtés ont été publiés depuis l'occupation (1),

date du 20 octobre 1834, il a été créé pour la Régence un recueil spécial intitulé : *Bulletin officiel des actes du Gouvernement.*

(1) Jusqu'à la nomination de M. le comte d'Erlon au gouver-

et à ce train, on le comprend, nous aurions bientôt dépassé le volume de nos codes de France. Mais il fallait fonder le pays, et les lois partout sont la pierre angulaire de l'ordre et de l'administration. Heureusement, de ces 451 arrêtés, il faut en soustraire :

1° 126 rendus pour nominations, ci.....	126	238
2° 112 sans importance et purement transitoires, ci.....	112	
En sorte qu'il en reste, en réalité, pour législation de fond.....		213
Total égal.....		451

De tous les arrêtés rendus sous mon administration, deux seulement n'ont point été publiés : l'un porte réglement sur la discipline des colons;

L'autre est celui du 8 octobre 1832, qui institue les commissions de recensement et de vérification des titres des immeubles. Destiné à opérer une sorte de révolution, un véritable remaniement dans la propriété de la Régence, pas plus que le premier il n'était appelé à voir le jour (1).

Dans un pays de mœurs et d'usages si nouveaux, l'autorité, au milieu de ce mélange d'indigènes et d'Européens, en présence des précautions militaires à prendre, a besoin d'une latitude qu'on ne pourrait lui accorder ailleurs. Quelques craintes surviennent-elles?

nement général de nos possessions en Afrique. Aujourd'hui ce haut fonctionnaire promulgue les lois et ordonnances, prépare les projets d'ordonnances royales, et les met provisoirement à exécution.

(1) N° 9.

elle a là le législateur avec elle, et devant l'opportune publication d'un arrêté, plus d'un danger peut s'évanouir. A-t-elle à pourvoir à quelques-unes de ces impérieuses nécessités de service, qui chez nous ne se formulent qu'en lois ou au moins en ordonnances royales? elle a sous la main le pouvoir qui dispose, et elle use de cette faculté, toutes les fois qu'elle le juge utile au bien du pays. Et en agissant ainsi, ou elle crée, ou bien là où elle prend elle fait un choix et ne s'adjuge que ce qui se trouve rigoureusement applicable aux cas qu'elle veut prévoir. Voilà les avantages; je passe aux inconvénients.

Le Gouvernement a voulu, et en cela il a eu cent fois raison, que les arrêtés de la Régence offrissent la plus grande conformité possible avec la loi française; mais que, dans la pensée de leurs auteurs et dans leur rédaction, cette loi ne fût pas présentée comme une condition de laquelle dépendait leur valeur. Sans doute cette intention était claire, précise, et, en thèse générale, il semblait que rien au monde ne dût en gêner l'interprétation; mais avec son application cependant ont commencé les difficultés.

Nous portons tous avec nous le sentiment du juste et de l'injuste, et dès le berceau nous apprenons à distinguer l'un de l'autre. Ce sentiment, qui se perd dans les états despotiques, grandit au contraire dans les contrées civilisées, et c'est lui qui a inspiré au législateur français en Afrique le devoir d'appuyer ses dispositions sur l'autorité de la législation générale, et en quelque sorte de tenir ce langage aux citoyens qu'il allait y soumettre : « Vous le voyez, je vise la

« loi française; je me réfère à elle; je l'invoque dans « mes considérants; loin d'être arbitraire, capricieux, « je ne suis que légal, car je montre au grand jour « l'arsenal où je puise. » Cette méthode, bonne au fond, ne cachait point assez le laboratoire du législateur : autre chose est de concevoir, autre chose est de publier. En administration, ce n'est pas la pensée qu'on attaque, mais les actes que la pensée produit; c'est l'œuvre qu'on juge et non pas l'ouvrier. Il ne fallait pas qu'à la lecture d'un arrêté quelconque on pût dire : l'autorité reconnaît la loi française et elle entend s'y soumettre. La force de l'arrêté devait être toute dans l'arrêté lui-même. Sous ce rapport, il y a eu, non abus, mais susceptibilité, mais excès de légalité, si je puis m'exprimer ainsi : sans afficher que l'exception régissait le pays, il fallait nécessairement n'admettre pour loi que l'arrêté du général en chef et de l'intendant civil, et laisser après courir les réflexions. Qu'est-il arrivé d'une extension dont le reproche se répartit sur tous les administrateurs qui se sont succédé, et dans lesquels je suis loin d'oublier de me comprendre? C'est que sous cette marche équivoque, sous ce tâtonnement où l'autorité, tantôt en dérobant la loi française aux regards, pouvait paraître affecter de la décliner, et tantôt, en se couvrant d'elle, la mettait trop visiblement en avant, on a pu se croire, dans le premier cas, sous le régime du bon plaisir, dans le second, fondé à réclamer la littérale exécution de cette loi. Je n'entends parler ici que des gens toujours prêts à gagner à la main un préfet qui a sa ligne de conduite tracée, et qui est d'ailleurs placé

à un autre point de vue que ces ennemis de tout, et qui ne savent attaquer tout qu'avec une aveugle passion.

Mais je n'ai pas épuisé encore les inconvénients : ainsi contraint de mesurer la délicatesse d'un rôle qui le mettait constamment entre la règle et l'exception; reporté à la première par ceux qui oubliaient si vite qu'ils n'étaient plus en France; reporté à la seconde par l'autorité militaire qui était si bien pénétrée qu'il n'y avait de progrès possibles qu'avec elle, le législateur a pu plus d'une fois se convaincre de toute la prudence qu'il fallait déployer pour manœuvrer au milieu de ces écueils, pour faire marcher le pays, et enfin pour conserver l'unité de doctrine administrative au milieu de généraux placés à une grande distance d'Alger, et, sous ce rapport, quelquefois entraînés par l'indépendance de leur commandement à oublier qu'il y avait une centralisation.

Trop d'hommes remuants sont venus chercher un refuge en Afrique, pour que leur présence inspire au Gouvernement le désir de se hâter d'émanciper le pays. Il est bon que ceux qui se sentaient mal à l'aise en France, ou que d'autres motifs qu'on veut bien ne pas rechercher en ont bannis, trouvent ici une sévérité dont on subit la condition de se relâcher ailleurs. Il faut que l'autorité ait de la puissance, et cette puissance, c'est dans sa législation seule qu'elle doit la chercher. Sans doute, l'esprit de modération et de justice, comme celui de localité, doivent revivre dans tout ce qui émane du législateur; mais la modération n'exclut pas la force, et peut-être les instructions du

Gouvernement n'en n'ont-elles point assez donné à ses délégués d'Alger pour résister aux obstacles qui fourmillent sur ce terrain glissant? Enfin, si cette législation bâtarde, et qui placait l'autorité dans une position si difficile et si fausse, avait dû se prolonger encore, il serait devenu impossible que le Gouvernement n'en eût pas posé la limite d'une main plus ferme, sous peine de laisser, comme par le passé, chaque arrêté devenir le texte de nouveaux reproches, ou de perplexités nouvelles. Quand on a été en scène devant les écueils, quand on les a vus en face, si je puis m'exprimer ainsi, le premier devoir est de les signaler.

L'état d'Alger fixé, d'autres parties du problème viendront en foule nous assiéger et nous demander des solutions. Quelle sera, par exemple, la situation des étrangers dans nos établissements? quelle sera celle des indigènes? Les naturaliserons-nous en masse, ou attendrons-nous des demandes dont quelques-unes sont déja parvenues? A quelle époque leur créera-t-on des droits politiques? etc., etc., toutes questions prématurées, si l'on veut, mais qui se tiennent à nos portes et n'attendent que le signal pour reparaître bientôt plus nombreuses et plus vives.

Une Commission a été nommée pour procéder à la révision de tous les arrêtés rendus tant par les généraux en chef que par les intendants, depuis l'occupation jusqu'à ce jour, de manière à ne former qu'un seul arrêté par spécialité et à abroger tous les autres. Nous ignorons où en est aujourd'hui ce travail.

Mais déja de la discussion de la question d'Afrique

est sortie cette organisation de la justice, depuis tant de mois annoncée (1). Il était temps, car l'impatience avait gagné tout le monde, les tribunaux comme les justiciables, et de toutes parts on invoquait d'autres garanties. Préface des ordonnances qui vont la suivre infailliblement, celle qui l'a consacrée a été à la fois un bienfait spécial et l'anéantissement de cette législation dont nous venons de faire si énergiquement ressortir les vices. Un vœu que nous émettons cependant et qui ne sera pas trompé, c'est qu'Alger reste encore long-temps sous le régime des ordonnances (2). Ce n'est point quand il y a nécessité de faire et de défaire souvent, de marcher pas à pas, d'essayer, d'hésiter en un mot, qu'on doit prétendre tout-à-coup à une constitution définitive. Plus large que celui de la loi, le domaine de l'ordonnance donne plus d'action, plus d'initiative, plus de latitude surtout au Gouvernement, et l'inévitable condition de tout pays au berceau, c'est de passer par la filière des autres, et de laisser à l'expérience et au temps le soin de le faire arriver graduellement au système d'administration qui satisfasse le mieux à tous ses besoins.

Des abus, quelques plaintes nous avaient suggéré l'idée d'établir un tarif pour les actes des notaires de la Régence. Nous n'avons donné aucune suite à ce projet. Pourquoi faire en Afrique ce qu'on n'a point

(1) Cette organisation a précédé l'installation de la nouvelle administration.

(2) Nous avons été heureux, sur ce point, de nous trouver d'accord avec les conclusions du rapport de la Commission de Paris.

fait en France? Ici, comme ailleurs, la seule récompense de ces fonctionnaires nous a paru devoir se trouver dans un salaire discrètement fixé, dans la reconnaissance volontaire des contractants, et dans la conservation ou l'accroissement de leur clientelle. Ce sont là de ces choses que l'instinct public entend mieux que tous les réglements.

CHAPITRE V.

CULTE (1).

Dans cette protection générale dont nous avons enveloppé les indigènes, nous nous serions bien gardés d'oublier leur culte. Le culte des mahométans, c'est leur patrie; c'est plus que leur propriété, leur fortune, c'est leur seconde vie. Avec eux, il n'y a plus de relations possibles si l'on porte la main sur l'arche sainte, et la main d'un chrétien y laisserait des traces plus profondes qu'une autre. Ainsi n'avons-nous pas fait depuis l'occupation; et quand quelques mosquées sont tombées de vétusté, ou se sont ouvertes devant nos besoins, les Maures ont trouvé pour les pratiques de leur religion un refuge inviolable au sein des temples

(1) N° 32, pour le nombre des mosquées.

nombreux qui leur restaient. Plus avancés que ces peuples, nous pouvons déplorer que leur religion les pousse vers la contemplation, qu'elle vienne substituer à cette existence active, animée, souvent illustre, qu'il est donné aux hommes de parcourir, une existence toute spéculative et sans fruit pour la société. Mais si la civilisation semble nous convier à propager nos dogmes, la philosophie nous défend de nous servir d'autres auxiliaires que de ceux de la persuasion, et, en pareil cas, c'est au temps surtout à se charger du succès.

Obligé pendant deux années de chercher un refuge dans une chapelle improvisée à la hâte, le culte catholique circonscrit, gêné dans son exercice, ne répondait plus aux vœux d'une population que chaque jour voyait s'accroître. Devant ce besoin de tous les temps, la sollicitude de l'administration ne pouvait rester oisive. A la suite d'une négociation conduite avec autant de mesure que de convenance, et sous l'inspiration d'une nécessité réciproquement appréciée, le culte catholique à Alger, a trouvé dès la fin de 1832, un lieu digne de lui (1). Oran d'abord, Bône ensuite ont imité cet exemple.

(1) Voici la transcription et la traduction des quatre passages du Koran qui décorent cette nouvelle église catholique :

N° Ier.

قال الله تبارك وتعالى المسجد اسس على التقوى

Dieu, qu'il soit béni et exalté, a dit : Que la mosquée soit fondée sur la piété. (Sourate IX, verset 109.)

Ainsi, sur les points où nous sommes, le christianisme a maintenant relevé ses autels. Les premiers en appelleront d'autres, et la croix une fois plantée, les ans et le séjour lui donneront de nouveaux soldats.

Ici la Reine des Français, là madame Adélaïde, se sont plu à les décorer de magnifiques ornements. Dans l'auguste famille qui nous gouverne, et qui a si bien tout ce qu'il faut pour rallier les cœurs, le Roi ne se manifeste que par la loi et par la justice, la Reine

N° II.

وإنّ المساجد لله فلا تدعو مع الله احدًا

Les mosquées appartiennent à Dieu; n'y invoquez pas d'autre divinité que Dieu. (Sour. LXXII, v. 18.)

N° III.

ان الصلوة كانت على المومنين كتابا موقوتا

La prière est pour les fidèles une obligation déterminée à certaines heures. (Sour. IV, v. 104.)

N° IV.

حافظوا على الصلوات والصلوة الوسطى وقوموا لله قانتين

Acquittez-vous des prières ainsi que de la prière du milieu, et montrez-vous obéissant à Dieu. (Sour. II, v. 239.)

On lit de plus le nom de l'écrivain.

رسم ابراهيم جاكرهى سنة ١٢١٠

Écrit par Ibrahim Djakerhi, l'an 1210 (1795 de J. C.).

que par la bienfaisance et par la piété; chacun a pris son rôle, chacun accomplit sa mission, et le ciel semble avoir présidé au partage.

C'est dans les 4e et 5e siècles que le christianisme parvint à s'établir sur le littoral de l'Afrique; à cette époque, sous la salutaire influence d'une tribune devenue l'écho des vérités les plus sublimes comme des plus pures leçons de la morale, fleurirent Carthage, Hyppone et d'autres villes que l'islamisme vint replonger plus tard dans les ténèbres de l'ignorance.

Après un si long exil, il était réservé à la France de le faire reparaître sur des rivages dont il avaitdéja rendu les populations plus heureuses; revenu moins austère, moins exclusif, ses doctrines ne pénétreront que mieux.

Mais nous devons un hommage à l'histoire. Ces derniers souvenirs d'une religion que nous n'aurons remplacée dans ces temples que pour la faire respecter davantage ailleurs, sont trop précieux pour qu'une main hardie se permette jamais de les effacer; plus tard, ils deviendront la tradition vivante du passé, et quelles que soient les modifications qu'entraînent d'autres exigences, nous avons voulu que les nouveaux asiles ouverts au catholicisme, églises par leur culte, mais mosquées par leur architecture, fussent comme ces monuments qui ont bravé les siècles; qu'il suffît de les parcourir pour en retrouver l'origine, et qu'ils fussent eux-mêmes leur propre chronologie.

Les églises catholiques de la Régence sont à la fois les premières qui depuis quatorze siècles aient été consacrées en Afrique, et les seules qui existent au-

jourd'hui dans cette partie du monde, où l'Égypte et la Barbarie, tour à tour, auront vu briller les armes et auront servi de théâtre aux lauriers de la France. Espérons que d'autres les suivront bientôt, et que toujours guidés par la douceur, sans autre propagande que celle d'une conviction que nous saurons attendre, nous ne nous arrêterons pas en si beau chemin. Ce n'est point avec de semblables aides qu'on peut craindre de rétrograder.

Ces mosquées ainsi conquises par quelques paroles, il nous appartenait de donner un autre exemple de la modération de nos principes, et nous n'y avons pas manqué. Nous avions à ménager les susceptibilités musulmanes dans l'exercice de notre religion, et à ne pas déployer aux yeux des Maures un appareil qui, en les affectant péniblement, eût pu les forcer à dévorer quelques regrets. Nous nous sommes franchement exécutés. Nous avons dépouillé l'exercice du culte chrétien d'une partie de ses pratiques : processions, pompes, cérémonies, nous avons tout refoulé dans l'intérieur, et jusqu'à ce drapeau du Christ, qui, dans la mère-patrie annonce au loin nos églises, nous ne l'avons point arboré, sacrifiant ainsi nos symboles les plus chers au désir de faire vivre deux religions en paix sur la même terre et de calmer les passions.

Nous ne sommes plus au temps où, voués à la guerre et au sacerdoce, les peuples, passant de l'église dans les camps, s'égorgeaient pour se convertir, et où l'ardeur du *néophytisme* faisait partout verser des torrents de sang. Aujourd'hui, les Saint-Barthélemy ne

sont plus à craindre; et à défaut de vénération, l'indifférence semble être devenue la première sauvegarde de tous les cultes.

Refoulées par les opinions politiques, les opinions religieuses se sont réfugiées dans les consciences, et les premières seules peuvent dans ce siècle agiter le monde. Maintenant qu'on discute sur tout, qu'on a patente pour tout dire, où chacun fait du dévergondage de ses idées métier et marchandise, la religion, chose bizarre! n'est plus pour beaucoup de gens qu'un fantôme; et si, sous la plume des écrivains, elle trouve encore à côté de la morale une place obligée, ce n'est plus qu'un reste d'égard et nullement de l'affection de cœur. Nous le disons avec chagrin : cette déplorable tendance est un dissolvant de plus pour les sociétés, car la religion et la civilisation sont inséparables, et il n'y a rien à faire pour l'une que par l'autre. Telle est cependant au vrai l'époque où nous vivons, et nous ne nous sommes point chargé de la peindre meilleure. En perdant toute action matérielle, le clergé aurait dû au moins conserver intacte l'influence spirituelle; mais en lui ôtant l'une, ce qui était de raison, on a touché à l'autre, et la liberté qui devait protéger le prêtre comme tous les autres citoyens, n'a été souvent qu'une occasion de l'attaquer chez lui avec injustice et acharnement. Sur ces points, on invoquerait les faits, qu'ils ne nous démentiraient pas.

La religion chrétienne, cependant, dépouillée par la philosophie de ce zèle exclusif qui l'animait aux premiers âges, si elle eût échoué complétement sur les Maures, eût pu devenir pour nous un précieux

auxiliaire vis-à-vis des Arabes. Chez ces hommes neufs et sauvages, il y avait quelques chances de la faire germer, et si nous les eussions exploitées, nous en aurions peut-être déja recueilli les fruits. D'un autre côté, vis-à-vis des peuples à fortes et énergiques croyances comme les Maures, affecter de n'en avoir aucune, était nous décréditer à leurs yeux. Comment prétendre à leur parler un jour de la supériorité de nos dogmes, quand il n'était que trop visible que, pour la plupart, nous en avions déserté les obligations?

Sous ce rapport encore, nous n'avons donc pas fait tout ce que nous aurions pu faire, et uniquement préoccupés des autres voies, nous avons peut-être trop négligé celle-là. Une fois qu'on a eu le bonheur de les apprécier, nos doctrines, par la félicité qu'elles procurent, sont souvent plus puissantes contre la barbarie que les armes et l'envahissement, et avant de recourir à cette dernière voie, il est toujours mieux d'avoir épuisé les autres.

Notre mission est ici de chercher à éclairer par la raison et non à éblouir par le spectacle.

Nous avons deux puissants éléments de conviction; notre religion et notre charte; employons-les avec prudence; ne les appelons que quand l'heure en sera venue; nos résultats n'en seront que plus assurés.

Que, si après, et chez ces peuples des montagnes, ces Arabes, ces Kabyles, qui n'ont d'autre religion que la force, d'autre Dieu que leur épée, de nouveaux apôtres chrétiens veulent tenter une conversion, qu'ils partent; la lice est ouverte; nos vœux suivront leur audace; l'Afrique profitera de leurs triomphes, et les

couronnes de martyrs qui les attendent, pourront devenir aussi dans ces contrées stationnaires, les marche-pieds de la civilisation (1).

La liberté religieuse, qui, de toutes, nous est la plus chère, nous imposait l'obligation de ne repousser aucune démarche qui pût tendre à l'établir. Les protestants, déja en grand nombre dans la Régence, ont demandé un temple, et le Gouvernement s'est empressé de leur accorder l'autorisation de l'élever.

Nous avons par deux projets d'arrêtés cherché à constituer les fabriques des nouvelles églises et à organiser le clergé. Distrait par des soins sans doute plus pressants, le Gouvernement n'en a point encore approuvé la publication.

Des objections, qui ne sont pas sans gravité d'ailleurs, et auxquelles nous nous sommes rangé le premier, se sont élevées contre la centralisation des pouvoirs spirituels à Alger, et cette raison est venue ajouter au retard.

Certaines pratiques qui n'ont rien de commun avec le Koran, que nous avons vues et suivies depuis l'occupation, et qui se passent au grand jour, nous ont donné l'idée de tâcher d'en saisir l'origine qu'on dit remonter à la plus haute antiquité. Une circonstance

(1) On assure que le Gouvernement français, d'accord avec le Saint-Siége, a l'intention d'envoyer de nouveau dans la Régence des lazaristes orientalistes. Ce serait là, sans doute, une philanthropique et excellente idée. Étrangers à l'ambition et au monde, ces saints hommes ne veulent le bien que pour le bien, et, en pareil cas, pour le faire, peu leur importe le théâtre; c'est dans leur conscience seule qu'ils en trouvent la récompense.

nous a singulièrement frappé dans l'observation que nous en avons faite : c'est que sur le seul terrain peut-être où ils ne dussent jamais se rencontrer, Juifs et Maures pourtant s'y livraient paisiblement ensemble ! Ces pratiques consistent en sacrifices de victimes au bord de la mer, dans des localités choisies ; elles sont tellement enracinées dans quelques classes de la population indigène, qu'elles se sont perpétuées malgré notre présence ; tant il est vrai que la superstition est de tous les âges, et que les liens qu'elle a créés sont toujours plus forts que ceux de la raison (1) !

CHAPITRE VI.

QUARANTAINE.

Des améliorations importantes ont successivement eu lieu dans l'établissement des quarantaines imposées à la Régence ; nous allons les passer en revue. Déja, sur nos instances, les commissions sanitaires du littoral de la Méditerranée, modifiant ce long délai de vingt-cinq jours auquel on soumettait les provenances d'Afrique, l'ont réduit à quinze, à dix, et enfin à sept ; mais ce n'est pas assez, et le commerce a encore trop à souffrir d'une surabondance de précautions qui

(1) N° 28.

triple pour les personnes et les marchandises la largeur de la mer, des côtes de la France à celles de l'Afrique. Nous avons aussi obtenu, comme moyen de purification, l'immersion des chevaux ; mais nous sommes loin de compte encore, et ces avantages ne doivent être que le prélude de ceux que nous allons invoquer avec une nouvelle énergie.

Alger, Oran, Bône, dans nos mains, régis par notre police, peuvent-ils être assimilés aux anciennes villes d'une régence barbaresque, soustraites, autant par la doctrine du fatalisme que par l'ignorance, à toutes précautions sanitaires? La France peut-elle être ainsi en prévention devant la France, bien portante à droite, bien portante à gauche, et pourtant confiante d'un côté et défiante de l'autre? Et n'est-ce pas ici le cas de résoudre la question par la question?

Un service sanitaire dont les premiers employés ont été fournis par la santé de Marseille, examine scrupuleusement tous les arrivages de mer. On l'a vu imposer des quarantaines, nous ne dirons pas à des provenances de Bône et d'Oran, mais à des provenances soit européennes, soit françaises, comme à des provenances d'Égypte ou de Tunis. Avec cette sévérité, peut-on craindre qu'il accorde légèrement les certificats de bonne santé aux bâtiments qui partent pour France? Pour récuser ces certificats, on argue à Marseille de la possibilité d'un contact suspect par l'intérieur des terres. Mais maintenant que l'Europe à son tour est devenue foyer d'épidémies graves, la même fin de non-recevoir pourrait être opposée aux patentes délivrées par les ports autrefois les plus sains, où à chaque in-

stant la diligence et la poste peuvent jeter un malade venant des régions infectées. Ici la lenteur des marches et le peu de commodité des moyens de transport feront toujours arriver la nouvelle du mal avant le malade. Mais s'il en était ainsi, d'ailleurs, comment admettre les certificats de bonne santé d'Alger? De deux choses l'une : ou il faut les discuter, et alors le bureau sanitaire d'Alger est dans les lisières de celui de la France; ou il faut les admettre et, forcément, dégager la Commission d'Alger de toute arrière-pensée de contact avec l'intérieur de l'Afrique.

En assujettissant à une quarantaine de sept jours les provenances d'Afrique, la France ne traite pas sa colonie en enfant chéri. En Angleterre, il n'y a pas de quarantaine quand la patente est nette et l'équipage sain. Il est vrai que pour aller d'Alger dans la Manche, il faut une traversée qui épuivaut à l'isolement du lazaret. Mais notre Gouvernement, lui-même, a déja changé de système, lorsque, par une ordonnance récente (celle du 18 juin 1832), il a réduit la quarantaine pour les bâtiments venant de la Régence, dans quelques-uns des ports français de l'Océan : c'était admettre le principe. Aujourd'hui, son application en Angleterre, dans la France occidentale, est un argument nouveau en faveur de son extension à la législation quarantenaire de la France méridionale; car, enfin, sur la Méditerranée, pendant trois saisons, les traversées sont orageuses et longues, et un bâtiment peut être aussi long-temps pour aller d'Alger à Marseille, que d'Alger à Bordeaux ou à la Rochelle.

Mais abordons d'autres détails :

S'il était permis de laisser aux gens retenus par les lazarets, et qui rongent leur frein derrière des grilles qu'ils ne peuvent franchir, le soin de protester contre les quarantaines, leur procès serait bientôt fait, et l'impatience les aurait bientôt condamnées. Mais quelque peu de partisans qui leur restent, il n'y a pas moins obligation de les entendre, et, ici comme ailleurs, de juger contradictoirement.

Nous avons déja énuméré quelques arguments, mais il en est beaucoup d'autres encore; nous avons résumé les premiers; nous allons passer en revue les seconds. Battu par l'intérêt privé, il nous convient de ne rentrer en lice que par la raison, et nous voulons n'en appeler qu'à elle pour faire passer notre conviction dans l'esprit des hommes éclairés.

La diminution des maladies épidémiques ou réputées contagieuses;

La rareté de la peste elle-même;

Les désinfecteurs aussi prompts qu'efficaces;

La durée de la paix générale, si ce n'est dans le monde entier, au moins en Europe;

L'augmentation des relations de commerce, et la nécessité de les rendre plus rapides et plus productives;

Le progrès des lumières qui prend place partout et renverse partout les institutions, fruit de la peur et d'un passé routinier; tels sont les principaux que nous suggère l'observation des faits.

Les maladies épidémiques, ou réputées contagieuses, se sont joué de toutes les précautions, ont passé à travers les lazarets et les cordons de tous les pays. Vainement on s'est armé contre elles; il a fallu les subir;

mais tout en déplorant leur apparition, les gens de l'art ont pu les étudier au passage, et recueillir pour leur traitement, comme pour la science, de précieux enseignements.

Capricieux dans sa marche et dans ses effets, le choléra a trompé tous les calculs; on l'a vu sévir sur des lieux qui semblaient en être préservés par leur position, et épargner ceux qui au contraire paraissaient devoir en redouter le plus les effets. Persister aujourd'hui dans des précautions illusoires et surannées, livrerait donc au ridicule ceux qui viendraient encore en invoquer l'emploi.

Attaquée jusque dans son sanctuaire, et refoulée dans les contrées où se développe son germe, la peste n'éclate plus que là où il y a absence de mesures de police et d'hygiène, et le christianisme triompherait dans l'Orient des préjugés du fatalisme qu'elle en disparaîtrait tout-à-fait.

Le maintien de la paix générale est, de nos jours, la meilleure croisade contre son invasion.

La révolution produite par de nouvelles et récentes découvertes, a agrandi le domaine de la confiance; la chimie a fait des découvertes qui ont donné des désinfecteurs aussi instantanés que puissants.

Le commerce et l'industrie s'indignent à l'idée de venir se briser plus long-temps contre la seule barrière qui, désormais, paralyse leur essor.

Voilà où en est la question : avancée dans le raisonnement, dans les espérances, dans les vœux de chacun; arriérée dans les résultats, car l'expérience n'a point réalisé ce que la réflexion avait promis; et les

abus, nous ne pouvons plus nous servir d'autre nom, sont encore debout.

En France, où de tant d'années les doctrines gagnent à la main les réformes, l'exemple de nos voisins est resté stérile. A Marseille, à Toulon, on en est toujours aux terreurs d'anciennes catastrophes, et là comme ailleurs, on veut et on ne veut pas. On serait heureux de sortir des lisières, et c'est à qui ne les rompra pas. On se plaint, on déclame, mais on s'en tient là, et le mal subsiste, pendant que les autres nations s'émancipent, pendant que l'Angleterre modifie ses quarantaines, pendant qu'aux États-Unis, chez ce peuple qui court si vite devant tous les autres, les équipages reconnus sains sont admis immédiatement à la libre pratique, et que les bâtiments et les marchandises restent seuls soumis à l'exception.

Dans la Régence, trois faits sont incontestables :

Le premier, c'est que le climat y est généralement sain, et qu'à l'exception des environs de quelques terrains marécageux, il y règne fort peu de fièvres pernicieuses;

Le second, c'est que la peste n'y est point endémique ;

Le troisième enfin, c'est qu'elle n'y a jamais été importée par terre.

Nous avons interrogé l'histoire des époques auxquelles elle s'y est manifestée, les vieillards du pays, indigènes et européens, les gens enfin qui gardent note de toutes les traditions : sur ces trois points nous les avons trouvés unanimes (1).

(1) Nous avons pris l'opinion de MM. Schultz, consul de Suède, Granet et Martin, le premier long-temps juge à la cour

Pendant la dernière peste de Tunis même, la seule interruption des communications par mer en a mis à l'abri la Régence d'Alger, bien que par terre les rapports entre Tunis et Constantine n'eussent pas cessé d'exister.

Les relations de l'Égypte avec Tunis, avec Tripoli, et surtout avec Alger, sont à peu près nulles; l'état sanitaire de l'empire de Maroc est loin de justifier les inquiétudes qu'il a pu naguère soulever; les pélerins de la Mecque sont rares: quand ils étaient plus nombreux, ils prenaient presque tous la voie de mer; les communications par terre n'ont plus lieu que par quelques individus isolés; les caravanes n'ont jamais passé par Alger.

Enfin, Tunis a ses quarantaines et nous en imposons nous-mêmes à ses provenances.

Dans une pareille situation, pouvions-nous rester où nous sommes, et ainsi que nous l'avons dit, à Alger comme à Marseille, d'un côté comme de l'autre, *France* par la salubrité du climat, par les précautions prises, consentir à nous placer constamment en suspicion vis-à-vis de nous-mêmes?

Provoqué par nous à plusieurs reprises, le Gouvernement s'est occupé avec sollicitude des moyens de

de justice, le second, notaire à Alger, tous trois établis il y a plus de quarante ans dans le pays; de M. Benzamoun, gérant du consulat de Toscane depuis plus de vingt ans; de M. Bonnevialle, négociant, l'un de ceux qui se sont le plus occupés de ces matières; et enfin de M. Guyon, chirurgien en chef de l'armée, dont on connaît les précieuses recherches sur toutes les maladies contagieuses.

faire cesser un état de choses aussi préjudiciable aux intérêts commerciaux. La Commission d'Afrique a été saisie de l'examen de cette question, au milieu de tant d'autres. Pénétré de la nécessité de la résoudre à son tour, le ministre du commerce a adressé au président du conseil une série de demandes, auxquelles la commission sanitaire d'Alger s'est empressée de répondre. Nous donnons ici les deux procès-verbaux qu'elle a adressés à quelques mois de distance. Son avis et le nôtre nous paraissent de nature à trancher péremptoirement les difficultés.

Sans doute, il serait mieux de rendre à la libre pratique immédiate toutes les provenances de la Régence dirigées sur les ports de la métropole; mais le mieux est parfois l'ennemi du bien, et d'ailleurs nous n'avons pas la liberté du choix. Obtenons d'abord d'imputer le temps de la traversée sur la durée actuelle de la quarantaine, et nous serons alors si près du but, qu'il ne nous faudra plus qu'un peu de patience et de bon sens pour l'atteindre tout-à-fait. On peut hardiment prédire que l'intervalle qui séparera la modification du succès sera bientôt comblé.

Nous laisserons à d'autres la mission de pénétrer dans les replis du cœur humain, de bien reconnaître sur quelles aberrations s'appuient aujourd'hui les quarantaines, de décrire leur crédulité de commande, leur égoïsme, leur minutieuse susceptibilité, leurs prodigalités enfin (1).

(1) Tous les ans, avant la révolution, au jour de la Saint-Roch, les commissions de santé donnaient un grand repas, à la suite duquel les convives se partageaient l'argenterie. On

Dans l'espèce, nous n'avons dû nous attacher qu'à démontrer leur complète inutilité; sur le reste nous nous tairons.

Quand il est de ces vérités qui frappent tous les yeux, de ces choses sur lesquelles tout le monde passe condamnation, et que ces vérités ne se font pas jour, et que ces choses ont une durée qu'on ne peut expliquer, c'est qu'il y a dessous quelques existences qui cherchent à se prolonger, et qu'elles ont soin de demander le manteau de l'autorité pour couvrir des abus réels. Dans des révolutions de cette importance, sachons imiter nos voisins; entrons avec eux dans ces voies larges qui leur ont valu le monopole des affaires du monde. Les victoires qu'on remporte sur la routine ne sont pas les moins productives.

Au fond, la question des quarantaines, depuis longtemps tombée dans le domaine public et livrée à la polémique des académies, est aujourd'hui mûre pour une solution. Il siérait bien à la France de dicter la loi au continent, et de remplacer par le flambeau des lumières le glaive avec lequel elle a commandé si longtemps. La suppression, ou au moins la diminution des quarantaines, serait une de ces pensées régénératrices qui appelleraient sur elle la reconnaissance de l'Europe entière.

comprend que, pour multiplier les amis, les invitations d'ordinaire devaient être nombreuses.

COMMISSION SANITAIRE.

Séance extraordinaire du 30 *octobre* 1833.

« Cejourd'hui, trente octobre mil huit cent trente-trois, la « Commission sanitaire s'est réunie extraordinairement, sur l'in- « vitation de l'intendant civil.

« A cinq heures de relevée la séance est ouverte; tous les « membres sont présents.

« L'intendant civil donne communication d'une lettre qu'il a « reçue du ministre de la guerre, en réponse aux réclamations « qui lui avaient été adressées pour obtenir que la quarantaine « des navires partant d'Alger pour un port de France fût « abrégée.

« Il résulte de cette lettre, et de celle qui lui a été écrite par « son collègue du commerce, dont la connaissance est également « donnée à la commission, que l'intention commune de ces mi- « nistres est d'accueillir toutes les observations qui pourront « concourir à faire décider la question, dans le double intérêt du « commerce de la métropole et de celui de la colonie, soit en dimi- « nuant la durée de la quarantaine, soit en déduisant le nombre « des jours passés en mer durant le trajet d'Alger à un port de

« France. Toutefois, le ministre du commerce ayant présenté « quelques objections, résultant de nos communications par « terre et par mer avec des pays suspects,

« L'intendant propose de prendre toutes les mesures convenables pour dissiper ses craintes, et engage les membres présents à donner leur avis.

« Plusieurs expriment l'opinion que les risques de contagion « pour les provenances par mer sont nuls, parce que, d'après « les réglements sanitaires en vigueur à Alger, les bâtiments qui « arrivent avec patente brute, chargés de marchandises contumaces, ne sont pas admis dans le port d'Alger, et qu'ils sont « obligés d'aller faire leur quarantaine dans un port à lazaret, « et qui a été jusqu'ici pour la Régence celui de Mahon, en « raison de sa proximité.

« Après en avoir délibéré, la Commission est d'avis que les « réglements actuellement en vigueur pour les bâtiments avec « patentes brutes, chargés de marchandises contumaces, doivent « être maintenus, puisque la position de la rade d'Alger ne permet pas d'isoler ces navires, et qu'il y aurait trop de risques « à les admettre.

« Mais, pour inspirer encore plus de sécurité, elle exprime à « l'unanimité le vœu

« 1° *En ce qui concerne les arrivages par mer*, que les navires « venant avec patente nette, et assujettis à une petite quarantaine de cinq à dix jours, subissent une fumigation par les « moyens employés à Marseille, et que, malgré ce surcroît de « précautions, leur quarantaine ne soit pas diminuée;

« 2° *En ce qui concerne les arrivages par terre*, que bien que « nous ne recevions de marchandises par cette voie que de la « Régence d'Alger même, et de distances peu éloignées, toutefois, et pour calmer toutes les craintes, il y a lieu de rendre « un arrêté qui oblige le dépôt dans un lazaret, des marchandises suspectes, pour les purifier, et qui indique en outre toutes « les mesures de précaution à prendre ; arrêté dont les dispositions ne devront en rien et pour rien entraver le commerce « qui se fait par cette voie.

« Les matières mises en délibération étant épuisées, l'inten-
« dant civil annonce que la séance est levée. »

L'intendant civil,

GENTY.

Séance extraordinaire du 20 mai 1834.

« Cejourd'hui, vingt mai mil huit cent trente-quatre, la « Commission sanitaire s'est réunie extraordinairement, au lieu « habituel de ses séances.

« Tous les membres sont présents.

« L'un d'eux (M. Loze), donne lecture du rapport qu'il a été » chargé de présenter sur la question de la quarantaine.

« Depuis long-temps et à plusieurs reprises, des demandes ont « été adressées à M. le président du conseil des ministres pour « qu'il voulût bien, dans l'intérêt du commerce, diminuer « la quarantaine imposée dans les ports français aux prove- « nances du littoral de l'Afrique septentrionale, que nous oc- « cupons. Déja consultés sur ce point, vous avez fait connaître « 1° que, dans tous les ports de la Régence où nos troupes sont « établies, des commissions sanitaires légalement instituées se « conforment aux lois et réglements en vigueur dans la métro- « pole; 2° que de nouvelles précautions allaient encore être « prescrites pour ajouter à ses garanties; 3° enfin, que les mar- « chandises qui pourraient arriver de Tunis ou des autres États « Barbaresques, par la voie de terre, seraient désormais soumises « aux mêmes mesures que celles qui nous arrivent par mer.

« Toutefois, ces dispositions ayant encore été jugées insuffi- « santes, M. le ministre du commerce vient de nous faire trans- « mettre, par M. le ministre de la guerre et par l'intendant ci- « vil, une série de questions dont la solution, nous devons du « moins l'espérer, conduira au but désiré.

« Afin de répondre à ces questions de la manière la plus sa- « tisfaisante possible, chacun de nous a été invité à prendre de « son côté tous les renseignements que le sujet comportait, et « à les accompagner de ses observations particulières. Désigné « pour les coordonner, je viens aujourd'hui vous soumettre « mon travail.

« Avant tout, je dois déclarer que je n'avancerai rien qui ne

« soit appuyé sur des documents certains, des faits notoires, « ou sur l'opinion des indigènes les plus considérables du pays.

« Sous la domination des deys, il existait par terre des com- « munications assez fréquentes entre Bône, Alger et Oran; « mais elles étaient rares de ces divers points avec Tunis et « Maroc, et il n'y en a jamais eu de directes avec l'Égypte. Les « personnes qui venaient de cette contrée et des autres parties « du Levant abordaient toujours par mer dans l'un des ports « de la Régence. Depuis l'occupation française, les indigènes « ne voyagent presque plus dans l'intérieur du pays, et l'on « n'en cite qu'un petit nombre qui l'ont parcouru isolément. « Je connais un Maure de Belida qui s'est rendu par terre de « Tétouan dans la ville où il réside. Il avait revêtu le costume « des Arabes; et, malgré cette précaution, il n'eut pas moins à « subir la visite la plus scrupuleuse de la part des tribus no- « mades qu'il rencontra sur sa route.

« Oran et les tribus qui environnent cette ville ont, il est « vrai, conservé quelques relations par l'intérieur avec l'em- « pire de Maroc. D'un autre côté, les Arabes voisins de nos « établissements d'Alger et de Bône, et qui n'ont pas encore « établi de relations avec nous, continuent à communiquer avec « Constantine et Tunis d'où ils tirent la plupart des objets « dont ils ont besoin. Mais de tels points de contact n'offrent « aucun danger, car dans ces divers pays le climat n'est pas « moins beau, pas moins sain que celui d'Alger, et les épidé- « mies n'y sont pas moins rares; la mortalité n'y excède pas « les proportions ordinaires aux parties de l'Europe les plus « favorablement situées.

« Dans la Régence particulièrement, quelques fièvres inter- « mittentes, qui prennent par intervalles un caractère perni- « cieux, sont, sur certains points marécageux, les maladies les « plus graves qui règnent pendant les fortes chaleurs de l'été; « et si les nombreux cimetières qui environnent les villes pou- « vaient être avec raison considérés comme nuisibles à l'état « de l'atmosphère, il est exact de dire que ces foyers d'infec- « tion ont aujourd'hui presque entièrement disparu.

A diverses époques les États Barbaresques, et notamment « Alger, ont été ravagés par la peste; mais ce terrible fléau « qui, chaque fois, a fait de nombreuses victimes, y a toujours « été importé du Levant et jamais de l'intérieur de l'Afrique. « La peste qui éclata en juin 1817, et ne se termina qu'en sep- « tembre 1818, enleva treize à quatorze mille personnes. La « dernière exerça ses ravages en 1820 et 1822 : désastreuse « pour la ville d'Alger, elle pénétra aussi jusqu'au-delà de « l'Atlas, jusqu'à Biscara, dans le pays de Zab, à quinze jour- « nées de la capitale. Ces deux épidémies, comme toutes celles « qui les ont précédées, se manifestèrent à la suite de l'arrivée « de navires venant d'Alexandrie, de Smyrne et d'autres ports « du Levant. Une circonstance qui mérite d'être remarquée, « parce qu'elle tend à prouver la presque impossibilité de sa « transmission par l'intérieur, c'est que plusieurs individus qui « en étaient atteints débarquèrent à Bône, et se rendirent en- « core malades dans leurs tribus respectives, où ils ache- « vèrent leur guérison, sans que l'épidémie se fût communi- « quée à aucun de leurs compatriotes.

« Il est d'ailleurs essentiel de faire observer qu'on ne reçoit « par terre que des approvisionnements pour la consommation « journalière, et non des marchandises. Celles qui sont expé- « diées du Levant et de l'Égypte, soit directement, soit par « Tunis, arrivent par mer, et ne sont admises dans les ports de « la Régence qu'après avoir été soumises à une quarantaine « rigoureuse; et même toutes les fois que les cargaisons com- « prennent des cotons, des laines ou d'autres objets suscep- « tibles, on les renvoie dans un port à lazaret pour y purger « leur quarantaine. Enfin, on en agit de même lorsque les na- « vires sont porteurs de patentes brutes, ou qu'il existe à leur « égard le moindre soupçon de contagion.

« Nous n'avons rien à craindre du passage des caravanes; « rarement elles ont traversé le territoire de la Régence. Celles « de Maroc, les seules qu'on puisse citer, passent par le désert « au-delà de Constantine pour se rendre à Tunis, et quelque- « fois directement à la Mecque; mais généralement les pèle-

« rins de ce royaume font le trajet par mer jusqu'à l'un des « ports du Levant, d'où ils gagnent ensuite la ville sainte; leur « retour s'effectue par le même chemin.

« Les pèlerins d'Alger se rendaient également par mer jus- « qu'en Égypte, où ils se rembarquaient pour revenir. Aujour- « d'hui ces voyages sont devenus fort rares, et ils ne sont plus « entrepris qu'isolément par quelques vrais croyants peu nom- « breux.

« Le but de leurs courses lointaines est tout religieux. Leur « manière de voyager, leurs mœurs, leurs vêtements, tout est « empreint de la même simplicité. On ne les voit jamais traîner « après eux un bagage volumineux, ces énormes quantités de « provisions qui, si elles ajoutent aux commodités de l'Euro- « péen, en augmentent aussi les embarras. De leur pèlerinage, « ils ne rapportent que des reliques, des chapelets et autres « objets de dévotion. Un burnous, un cachemire roulé en tur- « ban, etc., etc., forment, avec les effets d'habillement dont ils « sont revêtus, toute leur garde-robe. Aucune opération mer- « cantile ne vient se joindre à l'acte de piété qu'ils ont uni- « quement pour mobile dans cette circonstance.

« D'après ce qui précède, voici dans quels termes j'ai l'hon- « neur de vous proposer de formuler vos réponses aux diverses « questions qui vous ont été adressées :

« 1° Les seules communications par terre qui existent entre « Bône, Alger et Oran, sont celles de quelques individus voya- « geant isolément.

« 2° Les tribus voisines de nos établissements ne communi- « quent par cette voie avec Tunis et Maroc, que pour se pro- « curer les objets nécessaires à la consommation journalière.

« 3° Il n'existe pas, sur les marchés de la Régence, de com- « merce d'échange avec l'Égypte, et aucune relation n'a lieu « par terre entre ces deux contrées.

« 4° La peste n'a jamais été importée par l'intérieur.

« 5° Les populations qui habitent les vallées de l'Atlas ont été « quelquefois atteintes de la peste, mais elle venait du lit- « toral.

« 6° Les caravanes n'ont que rarement traversé le territoire « d'Alger proprement dit.

« 7° Les pèlerins de la Mecque ont généralement pris la voie « de mer.

« 8° Ils n'apportent aucunes marchandises.

« 9° Leur retour n'a pas lieu à des époques déterminées. « Aussi bien les pèlerinages n'existent pour ainsi dire plus « aujourd'hui.

« 10° Au moyen des précautions existantes et de celles propo- « sées dans la séance du 30 octobre 1833, nos possessions d'A- « frique ne doivent donc inspirer aucune crainte sous le rap- « port sanitaire. »

L'Intendant civil,

GENTY.

CHAPITRE VII.

DIVISION TERRITORIALE.

Les provinces de Constantine, à l'est, et d'Oran à l'ouest, celles de Tittery et d'Alger au centre, formaient, avant notre occupation, les quatre divisions de l'ancienne Régence. Les trois premières étaient placées sous l'autorité de beys, dont les rapports avec le dey d'Alger étaient, à-peu-près, ceux du pacha d'Égypte avec le sultan, c'est-à-dire, que la soumission des vassaux se mesurait soit sur la puissance du souverain et la crainte qu'elle inspirait, soit sur la valeur et le nombre de leurs tribus, et les chances qu'une révolte leur promettait. Quels que fussent les événements, les divisions du territoire demeuraient. Un bey s'insurgeait-il, les concurrents qui, en pareil cas, sont toujours aux aguets, l'étranglaient parfois avant qu'il eût pu monter à cheval, et cette exécution devenait le marche-pied de la sanglante élévation du plus audacieux. L'insurrection, au contraire, prenait-elle de la consistance, l'aga du dey et la milice turque se chargeaient de la réprimer, et on arrivait ainsi au bout de l'année avec quelques révolutions de plus, quelques hommes de moins; puis les troubles recommençaient.

Chaque province se subdivisait en districts dont le commandement et l'administration étaient confiés à des kaïds. Là s'arrêtait toute la circonscription politique du pays.

La capitulation nous a mis aux lieu et place du dey d'Alger : aujourd'hui notre pouvoir de droit, sinon de fait, s'étend sur toute l'ancienne Régence. La mission de M. Mornay, en 1832, et la renonciation formelle de l'empereur de Maroc à toute prétention sur le district de Tlemsen, qui l'a suivie, sont, comme nous l'avons déja vu, la preuve que la France veut garder sa conquête entière.

Excepté dans la province de Tittery, qui s'étend au-delà de l'Atlas, et où nous n'avons pu encore mettre le pied, les beys, ce sont aujourd'hui des généraux français ; le dey, c'est le roi de France. Mais là où nous n'avons pu faire encore sentir notre action sur le pays, les kaïds auxquels nous donnons des lettres d'investiture n'ont souvent avec elles qu'un titre purement nominal, et, quand ils sont dans leurs tribus, leur autorité territoriale ne va pas au-delà de leurs tentes. Il nous faut aujourd'hui des chefs dont le pouvoir s'exerce dans une juridiction matérielle, si je puis m'exprimer ainsi. Il faut commencer par établir de l'ordre, par créer des divisions. L'administration du pays n'est possible qu'avec l'unité, et l'unité, qui ne peut être partout, doit être cependant représentée partout.

Uniquement échangées par mer, nos communications nous ont, depuis quatre ans, fait vivre dans une

espèce d'archipel, et cet état de choses ne changera que lorsque nous pourrons librement parcourir tout notre territoire, et que nous posséderons réellement le pays. Avant la soumission d'Abd-el-Kader, éparpillés et fort rares, nous ne savions jamais quand, des villes que nous occupons, les Arabes nous venaient par cette voie.

Nous avons accepté la Régence avec son ancienne division politique et administrative, avec Alger pour point central, et tant que nous serons séparés des autres provinces par des tribus insoumises, nous serons forcés d'ajourner les modifications qu'elle réclamera inévitablement.

Mais un rôle plus ou moins élevé est réservé à certains points de l'intérieur. Pourquoi ne chercherions-nous pas à en créer un dès à présent à l'un des plus importants de tous, à Constantine, ce vaste bazar de tous les Arabes, et qu'on peut à si juste titre appeler le caravanserail de la Barbarie? Nous avons fait quelques tentatives; mais, imprudentes et mal conduites, elles ont avorté. Est-ce une raison pour renoncer à renouer avec cette ville? En choisissant mieux nos agents, il est vraisemblable qu'elles auraient une tout autre issue.

Autour de Bône et d'Oran nous n'avons point encore, à proprement parler, de territoire; mais autour d'Alger, depuis plus de trois ans, l'établissement de nos blockaus nous a livré une demi-circonférence de trois lieues et demie. C'est seulement dans l'intérieur de cette ligne que notre puissance est positive et que

les colons sont en sûreté. Quelques dévastations trop souvent inséparables du voisinage des camps, mais que réprime chaque jour la vigilance des chefs; quelques vols favorisés par l'isolement des habitations : tels sont les sujets de plaintes légitimes qui reviennent encore de temps à autre, mais qui tendent tous à diminuer, et auxquels l'organisation des spahis portera le dernier coup.

Mais cette campagne d'Alger, mais les deux villages de colons qui y ont été fondés, ne reconnaissent en quelque sorte cette ville que quand il s'agit de leurs besoins journaliers. Il y a là partout absence de surveillance, d'état civil surtout, et il importe essentiellement qu'un acte de l'autorité vienne, ou les ranger sous la juridiction municipale d'Alger, ou leur en créer de spéciales. Nous ne sommes point assez avancés encore pour ne point rattacher au centre ce qui ne s'en éloigne qu'à un peu plus de trois lieues.

Je propose, pour remédier à cet état de choses,

En ce qui concerne les Français et les Européens :

1° De créer le district d'Alger, et, sauf à l'augmenter plus tard, quand nous reculerons nos blockaus, de composer dès à présent son territoire, non seulement de tout ce qui se trouve en-deçà de nos lignes, mais encore de tout ce qui au-delà est sous la portée de nos canons.

2° De désigner, parmi les colons propriétaires, deux adjoints au maire d'Alger, pour tout le territoire compris dans le rayon que nous occupons.

3° De mettre dès à présent les commandants de quartiers de Kouba et de Delhi-Ibrahim, pour tout ce

qui se rattache à l'état civil de ces villages seuls, en relation avec ces adjoints (1).

4° D'attacher à chacun des adjoints le droit de disposer d'une brigade de gendarmerie pour réprimer les attentats à la propriété.

5° De leur donner, cumulativement avec l'administration des ponts-et-chaussées, la surveillance des cantonniers et gardes-aqueducs dont l'établissement vient d'avoir lieu. Les attributions de ces deux autorités seraient parfaitement distinctes : l'ingénieur des ponts-et-chaussées prendrait celles qui rentrent dans les travaux d'entretien et de réparations ; les adjoints celles qui consistent principalement dans la police locale, les procès-verbaux, etc., etc.

6° D'autoriser les propriétaires à s'imposer entre eux pour subvenir aux dépenses des cantonniers et gardes-aqueducs, et pour compenser celles des brigades de gendarmerie de surcroît ; à moins qu'on ne préférât instituer et armer des gardes-champêtres qui en feraient l'office. Il serait de toute justice qu'une organisation qui compléterait leur sécurité, devînt de leur part l'objet de quelques sacrifices.

En ce qui concerne les indigènes :

De faire désigner par le kaïd el-Fahs, qui réside à Alger, deux agents qui seraient vis-à-vis des deux adjoints français dans une position semblable à la sienne vis-à-vis des autorités françaises à Alger.

Suivant toute apparence nous allons pousser nos

(1) Des mesures à-peu-près analogues viennent d'être prises par la nouvelle administration.

établissements plus avant dans le pays. Nous allons occuper Belida, et dans l'Est un point quelconque.

Il y aura là l'étoffe nécessaire pour la création de deux nouveaux districts. Les commandements une fois séparés d'Alger, et n'ayant plus entre nous et eux que des lignes de communication qu'il faut avant tout assurer, quelle autorité leur donnera-t-on? Sera-t-elle purement militaire, ou administrative et militaire à la fois? Soumis au général en chef d'Alger, il est impossible qu'ils ne prennent pas de lui le mot d'ordre toutes les fois qu'il s'agira d'une expédition. Dans les positions isolées, l'idée de l'indépendance vient trop souvent non à tels ou tels hommes, mais à tous, pour qu'il ne soit pas absolument nécessaire de borner leur action. L'autorité administrative doit plus étroitement encore rentrer dans la centralisation d'Alger. Au général en chef seul, doit en rester la haute direction, et sur le même territoire, la pensée, le système politique sont indivisibles.

On comprend que dans l'édifice administratif militaire, l'armée soit toujours au sommet; c'est elle qui est la source de toute force, et c'est par elle seulement qu'on peut occuper un pays. Mais à côté et sur les degrés inférieurs cependant, il faut des contre-poids; car, supposassiez-vous l'autorité de ses chefs la plus juste, la plus protectrice de toutes, qu'aux propriétaires, habitants et colons, elle paraîtra toujours un peu entachée d'arbitraire. Encore une fois, le plus souvent cela n'est pas; mais cette opinion n'en est pas moins dans les masses, et le Gouvernement ne peut la mépriser.

A peine l'armée sera-t-elle à Belida et ailleurs, que

les colons l'y suivront, transigeant, achetant sur ses pas; et ici ce n'est pas seulement un vœu à former, c'est un devoir de les attirer partout. Les renverrons-nous de là se pourvoir devant la justice administrative à Alger? Non sans doute, et en premier ressort au moins il faudra bien que nous prenions sur nous de la leur faire rendre. Il est donc dès-lors indispensable, à côté des commandants militaires de placer immédiatement une autorité civile quelconque, aboutissant à l'intendant civil de la Régence, comme les commandants militaires au général en chef.

Il est bon aussi, dans le sein de ces tribus où tout le monde ne porte pas les armes, d'apprendre aux Arabes que l'autorité n'est pas exclusivement militaire, et que, pour tout ce qui concerne la propriété notamment, les discussions qui surviennent sont du ressort d'une autorité civile. Déja les Maures, à Alger, s'habituent à ne plus les confondre et à recourir alternativement à celle qui peut le mieux connaître de leurs réclamations. Il y a là un principe de civilisation et d'ordre qu'il faut d'autant moins sacrifier que nous en avons déja ressenti de bons effets. Il faut enfin donner aux kaïds une autorité effective et territoriale; veiller à ce qu'elle se maintienne intacte dans leurs mains. Nous n'en serons que plus forts après pour les rendre responsables des vols et des brigandages qu'ils laisseraient commettre.

Nous ne voulons point ce qu'il y a de mieux, car le mieux, presque partout ennemi du bien, n'est pas encore fait pour nous en Afrique. Nous cherchons ce qu'il y a de plus rationnel et de plus praticable à la fois. Nous voulons qu'occupation et civilisation s'en-

chaînent, et que, fécondée par l'armée, une régénération s'opère graduellement dans ces contrées: c'est là le noble but que la France se propose; c'est aussi le plus beau laurier qu'elle puisse cueillir.

CHAPITRE VIII.

JOURNAUX.

Partout où l'ordre et la liberté se rencontrent, la publicité des actes de l'autorité est de nécessité première, et la publicité aujourd'hui, il n'y en a plus d'autre que les journaux. S'ils sont moyens d'opposition, ils sont moyens de gouvernement aussi; et quand la lice est ouverte aux passions et à l'erreur, elle l'est en même temps au calme et à la vérité. Les armes sont égales au moment du combat, et c'est le talent et la raison seuls qui décident la victoire. Avec les journaux, d'ailleurs, est né le besoin de savoir tout ce qui se passe au dehors; mais semblable à ce tonneau des Danaïdes qu'on ne pouvait remplir, on a beau essayer de le satisfaire, il est toujours le même; il revient tous les jours et à tous les instants. Dans nos colonies, chacune a son journal; à Calcutta, les Anglais en ont plusieurs qu'ils impriment dans les deux langues. Autour de nous, Gibraltar, Malte, Corfou, quelques îles de l'Archipel, ont leurs gazettes, et il n'est pas jusqu'au pacha d'Égypte

qui, en ayant reconnu l'avantage, n'ait cédé à l'entraînement général. De belles presses italiennes et arabes sont établies au Caire; c'est peut-être le premier hommage rendu par la barbarie à la civilisation. Mais le pacha d'Égypte n'est point un homme ordinaire, et il a préféré prendre au lieu de subir les idées qui pourraient bien plus tard franchir sa frontière. Quand elles lui arriveront, au moins, il se trouvera prêt à les accueillir, et il aura pour lui l'expérience de plus.

Rien n'est plus propre qu'un journal arabe à faire connaître aux habitants de ces vastes contrées et nos intentions et nos projets. Quand ils seront peu à peu convaincus que nous ne voulons que leur amitié, ils seront les premiers à engager avec nous des relations de commerce que nous ne saurions trop favoriser. Ces voies, plus longues peut-être, ont en compensation l'avantage précieux d'être moins onéreuses, et notre établissement une fois assuré, c'est à elles que nous devons donner la préférence. Partout où, en ménageant et ses soldats et ses trésors, la France pourra espérer d'obtenir les mêmes résultats qu'en les prodiguant, il ne lui sera pas permis d'hésiter.

Un journal, tel que nous l'avons conçu, doit se dégager de la politique européenne, pour s'occuper exclusivement du pays.

Agriculture, commerce, industrie, mœurs, coutumes, religion, histoire, géographie, statistique, tels sont les sujets qu'il doit parcourir; il faut qu'il apprenne la France à l'Afrique, et Alger à la France; il faut qu'il trouve en Europe plus d'échos, et qu'on sache bien là pourquoi et dans quel but nous sommes venus.

Nous avons jusqu'ici tâché que celui que nous avons trouvé s'adressât d'une manière plus suivie aux idées de la population indigène; qu'il répandît davantage chez elle ces notions usuelles qui sont un effet de la civilisation, et servent en même temps à la préparer; enfin, qu'il s'occupât peu de politique et beaucoup de l'intérêt matériel et de l'avenir du pays. Tel est l'esprit dans lequel nous l'avons dirigé. Dans des mains plus habiles, il est destiné à devenir un élément puissant d'administration; il peut faciliter les moyens d'arriver plus rapidement à resserrer nos rapports avec des nations que nous sommes appelés à régir.

Dans la Régence, le *Moniteur Algérien* est la seule feuille qui soit publiée. Sévère observateur des convenances, il ne lui séyait pas sans doute de descendre dans l'arène pour réfuter les déclamations. Mais, comme le *Moniteur* de France, son devoir était de ne s'attacher qu'aux faits, de les expliquer, et de les rétablir au besoin. Il ne s'agissait que de répondre avec mesure et circonspection, et il n'y eût pas manqué. On ne l'y a point autorisé; on s'est contenté de n'opposer que le mépris à d'ignobles attaques. Qu'en est-il advenu? que pendant plus d'un an, reproduites dans certaines feuilles du littoral de la Méditerranée, elles se sont accumulées, sans que qui que ce soit ait songé à en atténuer l'effet; qu'elles ont trouvé de l'écho dans celles de Paris; que la calomnie a fini par laisser des traces profondes; que devant la législature, les autorités d'Alger se sont trouvées sur un mauvais terrain, et qu'enfin tout, jusqu'à la question elle-même, en a été ébranlé. Laissez ôter chaque jour une pierre d'un

édifice, et si personne n'est là pour la remettre, il ne faudra pas beaucoup de temps pour qu'il s'écroule. Entre la presse et la presse, il y a cette complète différence, que la bonne amasse de nouveaux matériaux et les classe, et que la mauvaise arrache les anciens et les disperse. L'une est l'architecte qui cherche à perfectionner les constructions qu'il a élevées; l'autre, le barbare qui ne veut d'abord que des ruines, sans s'inquiéter de ce qu'elles deviendront après. L'autorité doit encourager la première, et faire constamment rebrousser chemin à la seconde. Si, dans l'espèce, quelques dénégations nettes et franches de sa part, et tirées de la correspondance officielle d'Afrique, eussent fait connaître la vérité, le champ de la discussion ne fût pas resté le même, et les mensonges et la mauvaise foi, combattus à l'avance, eussent laissé moins de prise à l'irritation. Un des premiers besoins des hommes d'état qui veulent être bien servis, est de protéger leurs agents, surtout quand ils ne sont pas sur les lieux pour se défendre. L'opposition, par le temps qui court, n'est forcée de changer de langage que quand on la convainc publiquement d'imposture. On ne l'a point fait; c'est un tort, et quoique peu grave dans le principe, il l'est devenu plus tard par la portée que les événements lui ont donnée. Les gens sages, ceux qui se rallient à l'opinion du Gouvernement, ne doivent pas la chercher sans la rencontrer; c'est un miroir qu'il faut constamment placer devant eux, car s'il leur manque, ils peuvent passer condamnation sur des fonctionnaires injustement dénigrés; et telle a été la triste épreuve que viennent de subir ceux de la Régence.

Le *Moniteur Algérien* ne paraît qu'une fois par semaine : ce n'est point assez; il doit être quotidien comme ses confrères. Sur les questions d'intérêt général pour la colonie, il serait bon, non seulement qu'il suivît, mais même qu'il provoquât leur polémique. Il doit prendre un autre horizon que celui des actes du Gouvernement, et ce n'est pas quand ni le plan, ni le devis, ni les matériaux ne sont prêts encore, et que pourtant il faut bâtir, que sa mission doit être ainsi resserrée. Il lui appartient, par tous les moyens dont il dispose, de mettre la main à l'œuvre et de ne s'isoler de rien. Son cadre doit avoir de la place à la fois pour les aperçus comme pour les besoins nouveaux de ceux qui viennent s'établir en Afrique. Beaucoup de bonnes inspirations peuvent lui arriver par là. Pourquoi l'administration n'en bénéficierait-elle pas? Même en travaillant, elle peut s'éclairer et se rectifier; et de la discussion surgiraient en foule des idées qui tourneraient évidemment au profit de la colonisation.

Que sous la direction de l'administration, on remette le *Moniteur Algérien* aux mains de gens honorables et habiles, et bien des obstacles qui le traversent disparaîtront encore de notre passage.

Tous les journaux de France arrivent à Alger. L'administration y voit, y lit les critiques, les injures, les infamies même que la presse fait pleuvoir sur elle, et pourtant on la contraint à garder le silence! On la livre à des attaques qui renaissent comme l'hydre de Lerne; on ne lui donne point de bouclier pour les repousser! Nous ne prétendons point, sans doute,

que dans tous les cas elle dût répondre; mais nous nous contentons de dire que telle qu'on l'a laissée jusqu'ici, la partie ne pouvait être égale.

Nous ne pouvions nous séparer de la politique sans parler des journaux. Quelque puissants qu'ils soient, les bons ne suffisent pas pour paralyser les mauvais, et à quelque couleur qu'ils appartiennent, il n'est que trop vrai que de pygmées qu'ils étaient autrefois, tous sont devenus géans aujourd'hui. Il y avait donc dès lors indispensabilité de nous en occuper.

Ici se termine la fin du premier titre de cet ouvrage. Si d'autres considérations du même ordre reparaissent ailleurs, ce ne sera pas ma faute, mais bien celle du sujet. Ce n'est point un adieu que je dis à la politique; elle est trop mêlée à notre existence pour qu'une séparation de cette nature soit de longue durée.

TITRE DEUXIÈME.

DE LA QUESTION MILITAIRE (1).

Intendant civil de la Régence, j'aurais dû, je le sais, me replier dans mes fonctions devant des considérations qui ne sont pas de mon domaine. Mais dans ce pays où il faut tout prendre au berceau, la question militaire, si étroitement enlacée dans celle de la colonisation qu'elle en est inséparable, m'impose l'obligation d'en parler à son tour. Je ne sors donc pas de mon sujet, car l'acte de conservation sociale est là, et le colon ne peut s'établir que sous la protection du soldat. Mais les matières spéciales ont une langue à part, que les hommes qui les possèdent savent seuls manier. Il n'est donné aux autres que d'en parler d'une manière générale, et c'est ainsi que je vais aborder la question militaire. Je la ferai précéder, toutefois, de quelques réflexions sur le commandement des trois généraux en chef qui se sont succédé en Afrique.

Nous étions à peine à Alger que M. de Bourmont avait reçu l'ordre de remettre son commandement.

Désigné pour le remplacer, le maréchal Clauzel

(1) N° 83.

apporta en Afrique l'enthousiasme des Journées de juillet, qu'il exploita brillamment sous les nouvelles couleurs que la France venait de ressaisir. Il conduisit l'armée au sommet de l'Atlas; partout avec elle battit les Arabes, et, en lui faisant cueillir de nouveaux lauriers, ajouta lui-même à sa gloire. C'est une justice à lui rendre : ses vues étaient élevées ; il voulut soumettre le pays, l'occuper, s'y créer des amis, organiser les troupes indigènes, et donner promptement à la France les moyens de tirer parti de sa conquête. Le premier il improvisa l'administration civile, créa des tribunaux, des douanes, des impôts, des revenus, et songea à préparer l'avenir d'Alger. En peu de temps il fit beaucoup. Mais sa politique excédait celle de la France : l'investiture des beylicks de Constantine et d'Oran, nons l'avons dit plus haut, motiva son rappel.

Le général Berthezène, dont le nom retrace tout ce qu'il y a de plus loyal dans les rangs de l'armée, se montra trop confiant peut-être dans la bonne foi des Arabes. Trahi par eux à Médiah, sans avoir pu se douter de leurs projets, il vit s'abaisser notre prépondérance devant une expédition malheureuse, et malgré les talents militaires et la haute valeur qu'il y déploya. C'est peut-être à cette circonstance, encore plus qu'au malheur particulier qui l'atteignit quelque temps après, que nous devons de l'avoir vu depuis aussi préoccupé des difficultés de l'occupation. Nous ne donnons, dans tous les cas, cette réflexion que comme nôtre, car qui s'aviserait de douter qu'il ait jamais parlé ou écrit autrement que sous l'inspiration de sa conscience?

C'est aux fréquentes descentes qu'il fit dans la plaine de la Métidja que l'on doit la carte des ingénieurs-géographes et celle du génie militaire.

Soldat de l'expédition d'Egypte, le duc de Rovigo revint en Afrique, et s'y retrouva, dès son début, avec sa vieille activité de l'empire. Des camps bâtis, des routes ouvertes, de nombreux établissements militaires élevés, l'hôpital du Dey, le rayon de nos lignes actuelles (1), deux expéditions brillantes, tels sont les titres qui recommanderont sa mémoire.

Mais de ces trois généraux aucun n'eut de système bien arrêté; et l'irrésolution du Gouvernement, sa lenteur à se déclarer, lenteur dont nous sommes loin de l'accuser, puisque nous n'en connaissons point les raisons, n'étaient pas propres à leur donner l'action et le pouvoir qui leur ont manqué jusqu'ici.

Nous reviendrons souvent, dans le cours de cet ouvrage, sur la position de la question d'Afrique. Quand il est de ces exposés tellement sacramentels qu'ils sont destinés à exercer sur les choses une influence décisive, il est bon de les reproduire jusqu'à ce qu'on puisse arriver par eux à une conviction en quelque sorte absolue. Ce devoir est trop grave pour que nous ne le regardions pas comme un des premiers de ceux que nous nous sommes imposés, et toutes les fois que l'occasion nous en semblera opportune, nous le rappellerons.

Prise du point de vue général, la question d'Afrique se présente sous quatre aspects principaux :

(1) Elles ont depuis été poussées plus loin.

Nos relations politiques vis-à-vis des Arabes, avec leurs conséquences;

L'occupation militaire avec ses dépenses et ses résultats;

L'occupation maritime avec les débouchés qu'elle doit ouvrir au commerce;

Le commandement et l'administration, enfin, avec les hommes appelés à les diriger,

Tous devant se confondre dans un but unique, la possession et la colonisation du pays.

Nous allons nous occuper de la question militaire.

Les peuples fanatiques et guerriers ne sont pas les plus faciles à vaincre, et il faut avec eux plus d'une fois se remettre à l'ouvrage. Si, immédiatement après la conquête, nos expéditions n'ont pas été toutes également heureuses, depuis plus de deux ans, au moins, sur les trois points principaux où nous commandons, notre attitude s'est considérablement fortifiée, et nous en avons déja recueilli les fruits. Dans l'éventail que nous formons autour d'Alger et que couronnent onze de nos blockaus, les colons jouissent d'une sécurité complète, et nous descendrions dans la Métidja que nous n'y rencontrerions pas l'ennemi. Les trois tribus alliées que nous avons déja citées sont entre lui et nous, et c'est un rempart sur lequel nous aimons d'autant plus à nous appuyer, que, résultat principalement d'une confiance mutuelle, nous n'avons eu que rarement à le payer de quelques gouttes de sang. Mais le fait, sinon le principe de la colonisation une fois admis, l'armée ne doit pas oublier son rôle; elle n'est plus que le moyen; l'établissement seul est le but. A une

époque donnée même, son effectif devra décroître à proportion que la population augmentera et qu'elle prendra sur le sol et racine et puissance.

Si nous envisageons l'occupation militaire sous le point de vue territorial, depuis l'expédition de Médiah, nulle part nous n'avons pénétré avant dans l'intérieur, et l'entreprise sur Constantine ajournée, c'est encore à Alger que nous sommes le plus avancés. Notre établissement définitif à Douéra et la nouvelle route d'Alger à cette clef de la Métidja, vont doubler les avantages de notre position. Nous avons déja mesuré les chances qui s'ouvrent par là, et, avec leurs officiers, nos soldats auraient bientôt franchi ce côté de la plaine.

A Oran, M. le général Desmichels a complété l'occupation littorale de la Régence entre lui et Alger : une expédition brillante lui a livré Arzew ; une garnison française est entrée dans Mostaganem.

A Bône, M. le général d'Uzer, dont on connaît le dévouement à la colonisation, a vu ses efforts se briser contre deux obstacles puissants, des épidémies qui se sont malheureusement reproduites, et le mauvais état des maisons de la ville. A regarder les précautions dont nous nous étions entourés, nous devions espérer que les fièvres ne reparaîtraient plus. C'était trop tôt compter sur la fortune, et aujourd'hui encore la garnison a la douleur de voir aux hôpitaux une partie de son effectif. Ce tableau est triste, car devant lui, avec la confiance, expire l'énergie. Mais sous l'inflence de cantonnements qui s'augmentent chaque jour, de plus de soins, de plus d'habitude du séjour, ce fléau cependant ne peut que bientôt complétement disparaître. L'autorité locale

secondera le temps de sa sollicitude, en cherchant tous les moyens d'assurer aux troupes de cette garnison un meilleur avenir. Il importe de ne pas laisser à nos soldats deux ennemis sur les bras, les Arabes et le climat. Si c'est à leur courage à faire justice de l'un, c'est à l'administration à les débarrasser de l'autre.

A Alger, l'armement commence à prendre l'aspect de celui de nos places fortes de France. C'est par le fort l'Empereur, le point qui découvre le mieux le pays, qu'il a été commencé; la Casbah, la batterie de la Pêcherie, celle de la Marine, les forts et les batteries de la côte viendront après. Ainsi, grace à la vigilance de l'artillerie et du génie, les fortifications et les établissements militaires se complètent.

A Oran, nous avons tiré parti de ceux que les Espagnols avaient légués aux deys.

A Bône, où tout était à faire, ils ont déja pris une face nouvelle.

Sous peine d'être stationnaires, il faudra bien enfin plonger dans la Métidja et augmenter les terrains à livrer aux colons. On a eu le projet d'occuper à la fois Coléah et Belida; mais Belida seul paraît être dans les conditions que nous cherchons, et Coléah n'a aucune importance réelle. *Sous le rapport militaire*, nous en serons toujours maîtres avec quelques compagnies campées à Douéra; *sous le rapport territorial*, tout l'espace compris entre Coléah, Belida et Alger, est la plus mauvaise partie de la Métidja : ou la plaine y est si marécageuse, qu'on ne peut aller de Coléah à Belida qu'en serpentant sur les deux rives de la Chiffa, ou elle est si montueuse, que le manque d'eau la rend presque partout inculte.

La situation délicieuse de Belida au pied de l'Atlas, sur les bords du Sidi-el-Kebir, et au milieu d'immenses bosquets d'orangers et de citronniers, en fait l'Éden de toute la contrée. L'insalubrité qu'on lui reproche n'est point fondée; les traditions du pays rapportent au contraire que les habitants d'Alger y venaient chercher un refuge contre les épidémies qui les ont plusieurs fois désolés. Nous trouverons là plus de ressources qu'ailleurs; mais son occupation laisse notre flanc gauche découvert, et les tribus de l'est ne sont ni moins entreprenantes, ni moins belliqueuses que celles de l'ouest. Il faut donc, disent les officiers qui ont étudié la question, établir une autre garnison au sud-est d'Alger; et, à huit lieues de cette ville, certaines hauteurs au-dessus de l'Hamise paraissent offrir la position la plus favorable. Ainsi placées devant et derrière les tribus, nos troupes auraient le double avantage de surveiller l'approvisionnement de nos marchés, de protéger la culture, et de se donner la main toutes les fois que les Arabes essaieraient de percer leur centre. Mais tout-à-l'heure nous traiterons plus au long de Belida.

Cette combinaison n'est pas la seule qu'on ait proposée au Gouvernement. Un général dont on ne saurait contester plus les talents militaires que la haute expérience, et celui de tous d'ailleurs qui s'est le plus sérieusement occupé d'étendre notre domination, M. le maréchal Clauzel, et d'autres après lui, ont aussi travaillé la matière. Sans passer en revue leurs idées, je ne m'arrête ici qu'aux deux principales, à celle de M. le maréchal Clauzel d'abord, qui a pour objet

d'entourer la Métidja de forts placés à l'entrée des gorges de l'Atlas, ou pour mieux dire d'espèces de maisons à la turque; ensuite à l'autre qui est plus large : elle consiste à occuper les beylicks de Tittery et de Constantine, non par des troupes françaises, mais par des troupes indigènes soldées, assez fortes pour battre nos ennemis, trop faibles pour oser nous résister.

Dans cette dernière hypothèse, quatre cents Français placés dans la Casbah du chef-lieu de chaque beylick, avec du canon, des vivres, des munitions, suffiraient pour parer aux défections, et auraient, en cas de blocus, tout le temps d'attendre des secours. Ce moyen est au reste tiré de l'histoire de nos guerres modernes, et les Turcs disséminés au milieu d'immenses populations, n'en ont presque jamais employé d'autre pour les contenir et les maîtriser. Ici même nous sommes sur un théâtre où il a trop complétement réussi pour qu'à l'appui de son efficacité nous ayons besoin d'autres preuves.

Un document historique et militaire vient d'ailleurs les justifier par des chiffres, et il est d'un si haut intérêt que je ne puis résister au besoin de le citer ici : il est extrait du *Registre de solde* tenu pendant l'année 1245 de l'hégire musulmane (1829-1830).

La milice de la Régence d'Alger, sous le dernier dey, qui y figurait comme simple janissaire, se composait de 7876 Turcs
et de 8288 Colouglis;

ensemble 16164 hommes, répartis dans les provinces de la manière suivante :

ALGER.	Turcs...	3976	6052
	Colouglis.	2076	
CONSTANTINE.	Turcs...	1700	2830
	Colouglis.	1130	
ORAN.	Turcs...	1300	2702
	Colouglis.	1402	
TITTERY.	Turcs...	250	1665
	Colouglis.	1415	
A la rivière des Oliviers (l'Oued-el-Zitoun), Colouglis.			2265
Turcs chargés de la perception des impôts.			400
Turcs restés à Alexandrie après la guerre de Morée et invalides.			250
Total égal.			16164

Ainsi, c'est avec près de huit mille Turcs (car l'incapacité et l'exclusion de toute charge dont étaient frappés les colouglis, et le peu de cas qu'on faisait de leur concours, permettent à peine de les compter), que l'ordre se maintenait dans l'intérieur des villes, et que les agressions extérieures des tribus étaient réprimées. Qu'on m'oppose que les Turcs et les Arabes étaient coréligionnaires : soit; mais il n'y en a pas moins là une indication précieuse : qu'elle nous profite!

Ce document est maintenant déposé aux archives du domaine à Alger.

Mais les constructions des forts du maréchal Clauzel, celle du village proposé sur les hauteurs de l'Hamise, l'occupation des beylicks, la prise de possession de Belida, tous ces projets enfin tendent à nous donner à la fois le territoire et la sécurité qui nous manquent. C'est partout un même problème que l'on cherche; les chemins seuls sont différents. Il s'agit

maintenant de les comparer tous et de conclure pour celui qui, en présentant les mêmes garanties pour nos établissements, sera cependant le moins onéreux à l'État; car aujourd'hui malheureusement toutes les questions sont financières, et par ce côté elles entrent comme éléments indispensables dans les solutions des gouvernements. Toutefois, dans ce pays humide et pluvieux, sur certains points malsains, le genre de constructions qui peuvent influer d'une manière si diverse sur la santé du soldat, la chaleur brûlante de la plaine et le froid vif qui descend de l'Atlas, sont aussi des considérations d'un tel poids, que la dépense, sur laquelle, à vrai dire, personne n'est encore bien fixé, ne peut figurer qu'en seconde ligne.

De 36,795 hommes au 1er juillet 1830, réduit à 19,129 au 1er janvier 1832; reporté à 25,270 six mois après, à la suite de la prise de Bône; élevé enfin, dans les derniers mois de 1833, à 34,438, par l'occupation successive de Mostaganem et de Bougie, le terme moyen de l'effectif du corps d'armée d'Afrique, pendant les quatre années qui viennent de s'écouler, a été de 28,410 (1).

En l'envisageant dans son effectif comme dans son action, chacun en France n'était-il pas autorisé à dire: Si, avec des forces aussi imposantes, nous n'avons fait que nous maintenir sur le seul littoral de l'ancienne Régence, quand les Turcs, avec infiniment moins de monde, en avaient possédé tout le territoire;

(1) N° 88.

si d'autres chefs, avec d'autres soldats moins aguerris, moins disciplinés, moins redoutables, ont gouverné le pays pendant longues années, pourquoi donc, avec plus de moyens, les Français n'en ont-ils pas au moins fait autant? Cette réflexion, nous ne pouvons le dissimuler, à tort ou à raison, a produit une impression pénible, et on l'a retrouvée dans toutes les bouches. D'un autre côté, la colonisation si souvent proclamée, si rarement comprise, avait, dès le principe, tourné bien des têtes. Mais, dissimulés et captifs dans nos lignes, les efforts des colons n'ayant point répondu à des espérances prématurées, il y a eu mécompte, et ce mécompte a poussé de profondes racines.

Nous avions espéré que 1834 ne s'écoulerait pas sans nous voir à Belida. L'arrivée de la Commission d'Afrique, la convenance d'attendre son rapport avant de gagner la plaine, nous ont encore rejetés dans le repos. La législature, cependant, si elle nous eût trouvés dans le cœur du pays, aurait certainement temoigné plus d'entraînement pour nous, et, mise à nu, la question eût été dégagée de ces coups qui l'ont, en quelque sorte, fait sortir toute meurtrie de la discussion.

« Dès le principe de la conquête, vous avez franchi « l'Atlas; vous avez occupé Médiah; vos armes ont pé- « nétré aussi loin que possible; votre prépondérance a « été grande. Aujourd'hui, après quatre ans de sejour, « vous n'êtes pas même à six lieues d'Alger! Sortez de « ce dilemme : ou vous aviez trop embrassé au début, « ou vous vous êtes trop resserrés après; ou vous étiez « téméraires alors, ou vous êtes devenus timides de-

« puis. Votre influence a diminué non seulement vis-
« à-vis de nous qui, de France, vous avons suivis avec
« tant de sollicitude, mais vis-à-vis des indigènes qui
« ne croient qu'à ce qu'ils voient, et ne tiennent compte
« que de vos ressources et non de vos difficultés. Vous
« pouviez prendre au moins la position intermédiaire
« et vous établir à Belida. Que ne l'avez-vous fait?»

Voilà les reproches que se sont cru le droit de vous adresser ces tranquilles spectateurs de tous les événements, aussi indifférents sur leurs causes que soigneux d'en constater les résultats.

Sans doute, le Gouvernement n'est pas tenu de mettre le public de moitié dans sa pensée politique, de venir reprocher aux chambres que si elles se plaignent, ce n'est qu'à elles-mêmes qu'elles doivent s'en prendre de ce que nous sommes restés en arrière; qu'on ne fait rien avec rien, et qu'elles n'ont point donné les crédits nécessaires, etc. Quoi qu'il en soit, servis par les circonstances, les détracteurs en ont profité. Après les avoir entendus, beaucoup de gens se sont demandé (et ils sont peut-être aussi nombreux aux chambres qu'ailleurs), pourquoi nous semblions battre ainsi en retraite, pourquoi nous étions en 1834 moins avancés qu'en 1830; puis, ils ont froidement balancé les dépenses de l'Afrique avec ses produits, perdant de vue que l'abus ne peut nuire au bien, que ce qui ne s'était pas exécuté pouvait toujours l'être, et que nous n'avions qu'à vouloir, puisque la possibilité nous restait sous main. Mais qu'on pèse bien ici à quel point une meilleure attitude eût pu influer sur les choses d'Afrique! La Commission nous aurait lais-

sés à Alger, nous aurait repris à Belida, que de tiède qu'elle a été, elle fût tout-à-coup devenue fervente et qu'elle nous eût largement prêté son appui. On eût fait ce pas de géant, que l'irrésolution s'anéantissait devant lui, et qu'il nous eût valu des milliers d'amis. Mais rien de tout cela n'étant arrivé, il ne nous reste plus qu'à prendre le *statu quo*, quelle qu'en soit l'origine, et à examiner ce qu'il convient de faire dès à présent pour le modifier.

En politique, quand il n'est point trop tard pour s'amender, il y a presse de reprendre la bonne route et de ne plus la quitter après. Il faut donc aller à Belida! Une fois là, devant ce coup de théâtre, nos actions auront bientôt remonté, et nos établissements d'Afrique reconquis la popularité et la sympathie que les dénigreurs sont loin de leur avoir fait perdre. Au découragement succédera cet enthousiasme qui, chez nous, ne s'éteint jamais, et, dans les vastes champs ouverts aux hommes laborieux, nous aurons promptement de quoi compenser les dépenses que cette extension d'occupation occasionnera. Parmi les Arabes une révolution subite, parmi nos compatriotes une extrême confiance, en seront les premières conséquences. Nous serons forts et respectés parce que nous voudrons l'être; nous protégerons les tribus de l'Atlas comme nous avons protégé celles d'Alger, et nous chercherons à gagner l'amitié des unes comme nous avons déja gagné l'amitié des autres. Notre voisinage nous donnera celles qui campent en-deçà comme au-delà de nous. Est-il donc permis de douter que nous puissions recueillir plus loin ce que nous avons re-

cueilli plus près? C'est en vain qu'on essaierait de le nier; nous répondrions par ce que nous avons depuis long-temps obtenu. Contre les faits, quels arguments? Il ne s'agit donc plus que d'un ordre : la France pourrait-elle se refuser à le donner, quand il y va de son honneur? Ce Rubicon passé, qu'elle dise enfin de l'Afrique ce que César disait de Rome : *Elle est à moi*, et que plus tard même elle puisse, pour prix de leurs travaux, en offrir les terres disponibles aux vétérans de ses légions! Depuis trop long-temps le sabre dans le fourreau, nos jeunes et intrépides officiers ne soupirent qu'après le signal; ne le leur faisons pas attendre davantage, et, devant la perspective de l'accroissement de notre puissance, ils déposeront, soyons-en sûrs, tout vain désir de gloire.

Nous venons de le dire, le climat de Belida est sain, et si quelques fièvres s'y sont développées, on a aujourd'hui la conviction qu'elles n'y ont jamais été provoquées que par des causes accidentelles, et partant, purement passagères. Son territoire, abondamment arrosé, est d'une fertilité admirable; il est la terre promise de la Régence; tous les genres de culture peuvent donc y prospérer. Ses oranges, supérieures en grosseur à celles des Baléares et de Portugal, ne le cèdent pas même en qualité à celles de Malte, et nous en avons vu assez d'échantillons à Alger pour qu'on ne vienne pas encore nous renvoyer aux illusions. Une de nos premières conditions d'établissement est de faire baisser cette cherté de main-d'œuvre entretenue par le haut prix de la vie. Une fois au milieu des gras pâturages des environs de Belida, nous pourrons

nous livrer à l'éducation des bestiaux; une fois au milieu de ses belles plaines, nous pourrons y introduire nos méthodes dans la culture des céréales, et le bénéfice de ces spéculations tournera également à l'avantage et des colons et du pays.

Successivement réduite par le tremblement de terre de 1825, et par les invasions qu'elle a subies depuis la conquête, la population de Belida, autrefois de 12,000 ames, n'est guère plus aujourd'hui que de 4,000; mais plus tranchée de nos mœurs que celle du littoral, il est de notre intérêt de l'entourer encore d'un plus grand respect. Avant nous, quand d'Europe on venait dans la Régence, on allait à Alger, à Bône, à Oran, mais jamais à Belida; en l'absence de tout contact, la physionomie primitive s'est donc conservée là tout entière. Au milieu de la Métidja et au-delà de l'Atlas, notre conduite doit avoir du retentissement, et il nous importe d'y prévenir ces cris que nous avons soulevés ailleurs, cris mille fois exagérés, qui pourrait en douter, mais qui ont eu cependant trop de portée pour que nous ne cherchions pas à les étouffer désormais.

Ainsi, en attendant qu'on ait pu construire des casernes à l'intérieur, il serait bien de n'élever que des camps retranchés au-dehors, et de les pourvoir de tout ce qui serait nécessaire à l'assiette comme à la subsistance de nos troupes. La température, sur ce point, est si douce qu'elle doit, sur le séjour, faire évanouir toute crainte.

Ce système a deux avantages incontestables : l'un de ne pas nous placer trop près des Maures, l'autre

de ne subir pour nos établissements la loi de qui que ce soit. Dans les villes où nous sommes, les colons, indigènes et les soldats n'ont pas fait assez bon ménage pour que, quand nous en avons l'occasion, nous n'évitions pas de repasser par les mêmes inconvénients. Les mosquées, principalement, doivent être l'objet de toute notre sollicitude; *inviolées*, qu'on me passe le mot, celles de Belida doivent rester debout, et si la nécessité a pu nous forcer ailleurs de mettre la main sur quelques-unes, arrangeons-nous là pour nous en passer tout-à-fait. Entrons franchement dans la maxime sacrée des musulmans : *La maison de Dieu ne change pas de destination.* L'essentiel, c'est d'éviter les réclamations : aux premiers jours, on a beau s'armer contre elles; on résiste un mois, deux mois, un peu plus, un peu moins, mais elles reviennent vives, irritantes, et à l'instant où le torrent l'emporte, les difficultés qu'elles ont suscitées ont abouti, en dernière analyse, à dégoûter tout le monde.

Belida est assez loin des mamelons de la montagne qui le domine pour qu'on y soit parfaitement à l'abri des attaques d'un ennemi dépourvu d'artillerie, et si les murailles qui l'entourent présentent plusieurs brèches, il est facile de les remettre en état. La ville est au milieu de vergers qui en font la richesse; il faut les sauver des dévastations; il faut que les punitions les plus sévères menacent sans cesse ceux qui seraient tentés d'abuser de la force. Une ligne de postes avancés, quoique tracée sur un moins grand plan que celle d'Alger, en transportant le champ de bataille en rase campagne, nous donnera la facilité, et de couvrir le

pays, et de châtier les tribus qui voudraient essayer de nous y troubler. Pour compléter ces dispositions, un blockaus devra être placé près de la montagne et protéger, dans le ruisseau de Sidi-el-Kebir, la prise d'eau que les Arabes ne manqueraient pas de couper en cas de guerre, si on ne les réduisait à l'impossibilité de rien entreprendre de ce côté.

En infanterie, cavalerie, artillerie, génie, administration militaire, 2,000 hommes (1) doivent suffire et au-delà pour cette occupation. Bornés à de simples camps construits par nos soldats, les travaux ne seraient point aussi dispendieux qu'on l'avait d'abord pensé. Rien ne s'opposerait, d'ailleurs, à ce qu'on attendît l'épreuve de quelques mois avant d'entreprendre ceux de plus de durée. Dans un mémoire détaillé, le colonel directeur des fortifications de la Régence a porté les uns et les autres à 800,000 francs. La somme est considérable, sans doute; peut-être même faudrait-il la dépasser encore. Mais devant la consolidation qu'elle donne à nos possessions, pourrait-il être permis de s'arrêter davantage?

Les deux époques de l'année les plus favorables pour opérer ce mouvement, sont ou les premiers jours d'avril, ou la fin de septembre; chacune a ses avantages, chacune ses inconvénients.

En avril, on a devant soi les deux mois qui précèdent la récolte, et pendant lesquels, enlacés par le plus puissant de tous les mobiles, l'intérêt, les Arabes

(1) M. le colonel du génie en demande un peu plus; mais la nécessité de cet effectif est combattue par d'autres officiers.

sont tranquilles; on a devant soi l'été avec ses chemins praticables, avec sa sécheresse, qui permettent de tout terminer et plus sûrement et plus vite. Mais il faut aussi traverser sous la tente les jours les plus chauds, et vraisemblablement payer par quelques maladies le tribut au nouveau climat.

En septembre, le mauvais temps peut atteindre les soldats, et on peut redouter de ne les point voir à couvert avant février et mars. Le seul moyen d'obvier au retard serait de pousser assez vigoureusement les travaux pour qu'ils fussent entièrement achevés dans le courant de décembre : les grandes pluies commencent rarement auparavant.

Entre ces deux saisons, la première nous paraît réunir le plus de chances; elle mène plus droit au résultat, car dans l'une et dans l'autre nos hôpitaux peuvent se remplir, et quand la différence n'est que d'un peu plus à un peu moins, le choix ne saurait être douteux.

D'Alger à Belida, la distance est de 13 à 14 lieues de poste; de Douéra à Belida, elle n'est que de 8 lieues, et nous sommes à Douéra (1). La route d'Alger à

(1) Douéra a déja des habitations européennes à côté de nos camps bâtis. On peut donc le considérer, dès à présent, comme le troisième village fondé par les Français aux environs d'Alger.

Un camp, dont l'enceinte est déja tracée, va être établi en tête des ponts de Bouffarick. En infanterie et en cavalerie, 100 hommes trouveront place dans une caserne crénelée, et un retranchement en terre pourra en protéger sous la tente plus de 1500. C'est à l'activité que M. le lieutenant général Rapatel met à seconder les vues du gouverneur général actuel, que sera

Douéra est faite, mais elle a besoin d'être empierrée. Les 20,000 francs que nous venons d'y dépenser en ont déja fortifié les parties les plus mouvantes, et la seule insuffisance des fonds nous forcera d'en ajourner la conclusion (1). De Douéra à Bouffarick, sur quelques points bas et humides, et principalement en-deçà et au-delà du pont de chevalets que le génie a élevé sur l'Oued-Telata, la route aura généralement besoin d'être raffermie; mais de Bouffarick à Belida, en compensation, le terrain est en pente, et au moyen de réparations de peu d'importance, on peut le rendre viable partout. Nous avons, dans tous les cas, d'ailleurs, une ressource qui ne nous manquerait pas au besoin, c'est la route de l'Oued-el-Kerma; bonne et sûre en toute saison, nous n'aurions rien à dépenser pour elle.

Restent les communications à assurer entre Douéra et Belida. Sans entrer ici dans la nomenclature des postes intermédiaires qu'elles exigent, nous nous bornerons à dire qu'ils seraient bientôt placés. Nous sommes, en général, beaucoup trop préoccupés de difficultés : on les voit plus lestement en Europe et en France. Mettons-nous à la hauteur de nos projets, et commençons par employer nos soldats, c'est toujours plus sûr; nous en perdrons quelques-uns, sans doute, mais on ne s'établit pas dans un pays à d'autres condi-

en grande partie due cette importante détermination. Quelles qu'en soient au reste les conséquences futures, on doit la considérer comme un pas immense vers l'occupation de Belida. (février 1835.)

(2) A l'aide des compagnies de discipline, ces travaux devaient être terminés en 1834.

tions que je sache, et s'il faut renoncer à tous sacrifices et d'hommes et d'argent, il faut être conséquents, et renoncer en même temps au pays. Ne recourons d'abord aux cavaliers des adouars voisins que pour être au courant des tentatives de nos ennemis, et vienne la confiance, nous nous déchargerons plus tard sur les autres de la défense des points où l'insalubrité serait plus à redouter pour nous que pour eux.

Si nous nous sommes autant étendu sur Belida, c'est que nous croyons fermement que l'effet moral que son occupation doit produire est incalculable. Elle nous donne du pays et de la puissance, de la place et de l'avenir; elle rompt une fois pour toutes ce cercle étroit dans lequel nous nous sommes traînés jusqu'ici; elle est aux yeux des indigènes une prise de possession définitive; elle nous relève devant nous comme devant l'étranger; elle agrandit notre sphère, elle nous ouvre l'Atlas; elle apaise enfin tous les cris, répond à toutes les espérances. L'occupation de Belida, telle est notre conviction intime, est la question vitale de la colonisation d'Afrique.

La Commission pense qu'avec 21,000 hommes on peut garder la Régence entière. Réuni à elle, en ce qui concerne le but, nous n'en différons qu'en ce qui concerne l'effectif qu'elle propose pour l'atteindre.

Ainsi que nous l'avons démontré au début de ce chapitre, depuis la conquête, la moyenne de l'armée d'Afrique a été environ de 28,000 hommes. Si la composition eût répondu au nombre, si la France avait formellement proclamé ses intentions, nul doute que nous n'eussions eu au-delà de ce qu'il nous fallait pour

prendre possession du pays. Il y a donc dès-lors nécessité de reconnaître que c'est cette composition surtout qui a singulièrement influé sur la proposition de la Commission, puisqu'en prenant les résultats actuels, et en les désirant cependant tout autres, c'est-à-dire en réduisant le nombre des troupes et en exigeant de leur part l'occupation d'une plus grande étendue territoire, avec moins, elle a cru convenable de demander plus.

Les 21,000 hommes de la Commission ont été par elle répartis de la manière suivante :

12,000 à Alger,
4,000 à Bône,
3,000 à Oran,
et 2,000 à Bougie.

Chiffre et répartition, nous contestons également tous les deux : nous allons exposer nos raisons.

Au lieu de ces bataillons d'Afrique sur lesquels nous n'avons point à nous expliquer;

De ces compagnies de discipline que leur dénomination ne qualifie que trop;

De ces condamnés, triste enseigne de notre vieille civilisation, qu'il faut sans doute subir quelque part, mais que nous ne devrions jamais montrer à l'étranger;

De ces vétérans qui, susceptibles encore dans nos places fortes ou à nos frontières de concourir à la défense, sont si nuls pour la colonisation;

Au lieu de ces non valeurs qui non seulement ne nous gardent point, mais qu'il faut garder au contraire, et qui viennent par conséquent s'imputer sur nos forces réelles, loin de les accroître;

De ce trop large état-major, de cette administration militaire trop nombreuse, qu'il serait si facile d'utiliser ailleurs;

De ces commandements de place, donnés à des officiers d'un grade élevé, quand on pourrait si bien les confier à des officiers d'un grade inférieur;

Au lieu de ces cadres toujours complets et qui ne sont que si rarement remplis,

Si on nous donne, non l'élite, nous ne la demandons pas, uniquement parce qu'il n'y a plus partout dans nos rangs que de l'honneur et du courage; si on nous donne, disons-nous, des soldats lestes, vifs, alertes, qui, venant après leur incorporation, aient six bonnes années au moins à consacrer à l'Afrique, qui s'y acclimatent, qui s'y habituent, s'y façonnent, le tableau ne doit-il pas changer du jour au lendemain, et l'occupation voir considérablement diminuer ses charges?

Vulnérable principalement par la dépense, plus la colonisation en sera dégagée, plus elle pourra marcher rapidement au succès; c'est donc dans le choix, bien plus que dans le nombre des moyens, qu'il faut le chercher?

Prenons des officiers qui n'aient que l'Afrique en vue, qui se persuadent bien qu'elle sera pour eux la terre d'avancement et de récompenses, et nous aurons plutôt à contenir qu'à stimuler leur ardeur. Et quant à nos plaies (quelle armée n'a pas les siennes), refoulons-les dans l'intérieur et cachons-les à tous les regards. Est-ce donc pour nous livrer gratuitement à de légitimes attaques, que nous les mettrions ainsi aux pre-

mières places? Encore une fois, dans une mission où il faut plus de conduite et d'intelligence que d'élan et d'enthousiasme, il n'y a de rôles que pour de braves gens et non pour ceux que l'indiscipline a flétris. Veut-on une organisation pour la chose ou pour les individus, pour assurer l'avenir de la colonie ou pour le risquer? Là est la question.

Mais nous ne sommes point au bout.

A Alger, à Bône et à Oran, parmi les indigènes nous comptons aujourd'hui de puissants auxiliaires.

A Alger, c'est avec une indicible satisfaction que nous l'avons rapporté, 500 Arabes viennent récemment de s'armer pour nous, et tout est à la paix (1).

1,000 viennent de prendre part à nos travaux de desséchement : c'étaient des ennemis de moins et des amis de plus

Nous traitons leurs malades, et chaque jour augmente le nombre de ceux qui viennent réclamer nos soins.

Veut-on dans le passé quelque chose de non moins concluant? Les deux faits suivants désilleront probablement tous les yeux :

1° Accueillis à Médiah en 1830, plutôt comme par

(1) Entre les tribus de Béni-Khalil, de Béni-Moussa, de Khachna et les Hadjoutes, elle a été jurée sur un plat de couscoussou, qu'elles ont enterré après. « Que celui qui la rompra « le premier, ont, d'un commun accord, dit les Arabes, éprouve « le même sort, et soit enterré de même. »

Plus d'une fois encore, sans doute, ces serments seront violés; mais plus nous irons, plus les hostilités cependant s'espaceront, et plus le rapprochement prendra consistance.

une population chrétienne que par une population musulmane, notre arrivée a été le signal de l'organisation d'une garde de 1,800 hommes, qui a immédiatement concouru avec nous à la défense de la ville, et qui, au-dehors comme au-dedans, a combattu sous nos drapeaux. Nos fautes même (et nous en avons commis malheureusement là comme ailleurs), n'ont pu tourner contre nous. Ainsi, nous avions fait celle de prendre le bey parmi les Maures, au lieu de le choisir parmi les Arabes. Eh bien! tant était grand l'effet produit par nos armes, que dans le seul respect pour notre investiture, il a trouvé le maintien de son autorité.

Ces bonnes dispositions ne sont donc qu'assoupies, et notre présence suffirait pour les réveiller.

2° En 1833 et en 1834 nos blockaus des Dunes, du pont de l'Aratch, du gué de l'Aratch, d'Oulidada, de Kouba, de la Ferme-Modèle, et du pont de l'Oued-el-Kerma, ou les sept les plus justement suspects ont été remis à leur garde.

Chaque blockaus exigeait cinq Arabes; chacun d'eux recevait 1 fr. et les vivres, ou 1 fr. 60 cent. approximativement; trente-cinq hommes coûtaient donc par jour, 56 fr.; par mois, 1680 fr.

Quand nos régiments faisaient face à tous les besoins, un blockaus employait huit soldats; les sept, cinquante-six. En supposant de 600 hommes la force de chaque bataillon, près de 1,200 en moins de vingt-un jours avaient passé par-là. Mais l'insalubrité des lieux portait ses fruits, et les entrées à l'hôpital égalant presque le nombre des hommes de service, il s'ensui-

vait qu'au bout d'un mois deux bataillons étaient réduits au néant. Que l'on compare maintenant et que l'on voie si, habilement dirigée, notre politique seule ne peut pas grandement augmenter nos chances! Inspiration heureuse, cette mesure, qui a tourné au profit de la santé de notre armée comme de notre budget, et sur laquelle nous bâtirons solidement un jour, a reçu les éloges qu'elle méritait à si juste titre.

Au premier rang d'autres avantages encore, il faut placer la confiance qu'elle a cimentée, les liens qu'elle a formés. Ne sont-ce donc pas là des résultats positifs? ne dépend-il pas uniquement de nous de les rendre durables? et n'est-ce pas là un précieux jalon planté sur le chemin que nous devons parcourir bientôt? Les Arabes ont veillé à la défense de certains blockaus; pourquoi ne veilleraient-ils pas à la défense de tous? pourquoi ne ferions-nous pas sur une plus grande échelle, en 1835, ce que nous avons fait en 1833 et en 1834? Et quand nous aurons garnison à Belida, où serait donc le danger de les placer entre Alger et nous?

Ne perdons point de vue que c'est en s'appuyant sur des corps indigènes que les Anglais sont arrivés à ce degré de puissance qui leur a soumis par millions les peuples de l'Inde. Imitons-les, et prenons des Arabes ce principe, que sur son terrain chacun doit se défendre. Ouvrons-leur nos rangs, et appelons-les toutes les fois que l'opportunité s'en fera sentir. Il n'y a pas de voie plus sûre pour arriver à diminuer nos troupes, plus efficace pour étendre et consolider notre domination.

Pays de plaines, Bône peut être facilement couvert: là le général qui commande, par la sagesse de sa po-

titique, a eu le rare bonheur d'exciter de la sympathie pour nous parmi les tribus; de ce côté, nous sommes donc en bonne situation, et peu de troupes doivent nous suffire.

A Oran, de nouvelles alliances ont été contractées, il est vrai, mais elles peuvent n'avoir pas dans la suite la consistance qu'on leur a prêtée dès l'abord : les Arabes de cette province sont plus aguerris, plus fanatiques, et cet état de choses réclame plus de monde qu'à Bône.

A Bougie, où le territoire accidenté renferme les populations les plus féroces de toute la Régence, nous devons l'occuper pour ne pas rétrograder, mais nous borner, comme nous l'avons fait, à mettre la ville à l'abri de l'ennemi (1).

Sur tous les points à la fois, enfin, avec les fortifications actuelles, nous sommes posés de manière à n'avoir plus à concevoir d'inquiétudes sérieuses. De grandes améliorations sont encore à faire, je le sais; la Commisson les a longuement énumérées; mais, tels quels, nous pouvons rester aujourd'hui et nous contenter de travaux d'entretien.

En tenant compte de chacune des considérations graves que nous venons d'aborder, de la composition de nos troupes comme du concours des Arabes, nous n'hésitons pas à modifier les propositions de la Commission, et à formuler ainsi les nôtres :

(1) Cinquante Turcs de la garnison de Mostaganem ont été, en 1834, dirigés sur Bougie. — Leur connaissance des Kabyles et du pays a dû y être d'un puissant secours.

10,000 hommes pour Alger,
4,000 hommes pour Oran,
3,000 hommes pour Bône,
et 2,000 hommes pour Bougie.

19,000

Total, 19,000, au lieu de 21,000, parmi lesquels 2,000 hommes de cavalerie, dont 1,000 à Alger.

Comparée à la nôtre, la cavalerie ennemie offre une disproportion énorme, et le courage de nos chasseurs est trop souvent impuissant contre ces nuées d'Arabes, véritable fantasmagorie qui va, vient, reparaît, s'enfuit, et semble toujours courir à tire d'aile. Il faut enfin pouvoir les atteindre et au mal opposer le remède.

Rendons nos excursions plus rares, c'est le vœu général; mais quand la nécessité et notre dignité nous les imposent, calculons bien plutôt les avantages qu'elles doivent nous produire que les dépenses qu'elles peuvent nous coûter. Nous ne sommes en Afrique qu'à condition de nous établir un peu plus tôt, un peu plus tard, dans tous les lieux où la conquête nous en a donné le droit. Le bien-être, d'ailleurs, amollit le soldat, les privations seules le retrempent. Lors de la prise de Bougie, l'audace, la ténacité, le sang-froid, non moins que la frugalité du général (1), s'étaient communiqués aux troupes et en avaient doublé l'énergie. Servons-nous de cet exemple, et sans devenir aventureux, donnons cependant un peu plus à la fortune. La vraie gloire est dans les obstacles, et nos plus beaux

(1) Le général Trezel.

triomphes datent d'armées qui manquaient de tout ce dont les nôtres sont peut-être trop abondamment pourvues aujourd'hui. Demandons pour véhicule des souvenirs à nos mémorables campagnes d'Italie et d'Égypte, et avec eux nous serons constamment ce qu'alors nous avons été partout.

Ouvrons des écoles d'arabe à nos officiers comme à nos soldats, et tâchons qu'ils y viennent en foule. La connaissance de cette langue peut nous donner plus d'action peut-être sur les indigènes que de nombreux bataillons. Ailleurs, MM. Duvivier, Marey, de la Moricière, auraient pu sans doute percer la foule (1), mais ce n'eût été qu'une espérance, tandis que la science de l'arabe, en les mettant ici sur le premier plan, a doublé leur confiance et fait d'eux, comme elle fera de ceux qui les imiteront, les véritables hommes de guerre de l'Afrique. Aujourd'hui partout indispensables, on les retrouvera partout, et il n'y aura pas une expédition qui ne les prenne dans ses rangs, pas un coup de fusil qui se tire sans eux.

Que les colons comptent sur leurs bras pour se préserver des insultes, et que ce ne soit que dans les grandes circonstances qu'ils invoquent le secours de l'armée. Avec l'habitude viendra la sécurité, et plus l'ennemi sera connu, moins il sera redoutable.

Sur tous ces rouages pour les faire mouvoir, sur

(1) A ces noms déja célèbres dans le pays, j'ajouterai avec empressement celui de M. Verger, aujourd'hui sous-lieutenant de zouaves et qui, en maintes circonstances, a donné des preuves d'une intelligence et d'une témérité qui ont étonné les Arabes.

tous ces moyens pour les employer, mettons une main habile, vigoureuse, prudente, jeune surtout, une ame noble qui entre dans tous les besoins comme dans tous les vœux du pays, qui travaille à sa propre gloire, en travaillant à celle des autres, qui n'attaque point, mais qui se défende, qui sacrifie les lauriers au développement de l'industrie et de la culture; donnons-lui de la latitude, et beaucoup, et la colonie aura bientôt rempli l'attente de la métropole. Mais c'est d'ailleurs au titre du Commandement et de l'Administration que nous traiterons plus à fond encore ce sujet important.

En résumé, bornons d'abord les grands essais à Alger et à Belida, et tout en les laissant profiter de l'occasion, attendons encore pour Oran et pour Bône, et nous réaliserons ces sages paroles du maréchal Clauzel : « Que si l'on veut coloniser partout, on ne « colonisera nulle part. »

Nous ne terminerons point sans dire ici quelques mots de Constantine. Le bruit d'une expédition sur cette ville a séduit trop d'esprits pour que nous ne croyions pas devoir dissiper certains prestiges et réduire les choses à leur juste valeur.

Sur la distance de Constantine à Bône, et sur la situation des lieux qu'il faut parcourir, les versions ne manquent pas. Nous allons donner ici celle que nous nous sommes procurée : d'après la source d'où nous la tirons, il serait difficile d'en contester la véracité (1).

(1) Nous la tenons de M. Baron, israélite de nation, natif de Tunis, fermier de la douane pour le bey de Constantine de 1796 à 1802, et qui, pendant ces six années, allait tous les

En calculant la durée de la marche de six heures du matin à quatre heures du soir, trois journées de caravane séparent ces deux villes. Dans la première et la troisième le sol est plat et sans accidents, mais dans la seconde il est coupé par une haute montagne qu'il faut trois heures pour gravir, et dont le sommet est presque toujours couvert de neige. Dans les deux premières, le territoire est boisé; dans la troisième on ne traverse que de grandes plaines cultivées en blé. La contrée est arrosée par quatre rivières, y compris la Seybous. Ce sont l'Oued-Renati, l'Oued-Hanina et l'Oued-el-Ganam. On ne rencontre pas un seul village, mais des tentes nombreuses habitées par des Arabes, mais des bestiaux en abondance. Le chemin est sûr, et il est rare qu'on y soit attaqué ou volé. Ces trois journées peuvent se traduire approximativement par vingt-cinq lieues.

D'un côté, l'immense difficulté qu'il y aurait à établir, et encore plus à garder une ligne de communication entre ces deux points, est un obstacle invincible à toute tentative raisonnable; de l'autre, les trésors du bey auraient, à notre arrivée, gagné le désert, et nous ne trouverions peut-être plus que des ruines. C'est donc à la politique seule et non aux armes à nous ouvrir un jour les portes de Constantine.

Le Cheick-el-Arab de cette province, ou cheick des Arabes du Sahara, quoique à la nomination du bey,

trois mois dans cette ville effectuer le versement de ses recettes. M. Baron a été, depuis, attaché comme interprète à l'expédition de 1830.

devait être confirmé par le pacha d'Alger; il n'était pris que dans l'une des deux familles Dar-ben-Gana et Dar-bou-Eukeus.

La nomination d'un nouveau bey entraînait celle d'un nouveau cheick. La place revenait alors, soit à l'une des créatures du bey, soit à l'individu qui lui offrait les plus riches cadeaux. Le cheick levait les impôts sur les Arabes, qui les acquittaient en argent, en chameaux, chevaux, dattes, haïks (1), nègres, négresses, laines, etc., etc.

La rivalité des deux familles concurrentes, d'où on le tirait, était souvent la cause de combats sanglants. Mais avec l'été revenait le repos, et la nécessité obligeait tout le monde de s'occuper de la vente des denrées. Sur tout ceci, rien n'est encore changé.

Farhat-ben-Saïd descend de la famille Dar-bou-Eukeus. Adji-Achmet, aujourd'hui bey de Constantine, de celle de Ben-Gana par sa mère; son père était Colougli. Le cheick actuel est aussi de la famille de Ben-Gana.

Ainsi qu'on peut le voir dans la notice biographique qui le concerne, et que nous avons renvoyée à l'appendice de cet ouvrage, Achmet-Bey, en empoisonnant le frère de sa mère, s'est privé de son plus ferme appui, celui qu'il trouvait dans les tribus voisines. C'est à la fois un crime et une faute, et nous devons en tirer parti. Les Dar-bou-Eukeus n'attendent qu'une occasion pour se déclarer contre lui. Pour premier

(1) Le haïk est une grande pièce d'étoffe très-fine, de 6 mèt. de long sur un mèt. 20 cent. de large, avec laquelle les Arabes s'entourent le corps et la tête.

acte de l'influence française, faisons tomber dans cette famille la nomination du cheick des Arabes; nous aurons là le meilleur contre-poids de l'odieuse tyrannie d'Achmet, et en nous frayant le chemin de ses États, elle nous donnera le plus puissant levier peut-être pour le renverser.

Nous aurions pu sans doute être plus bref, laisser à plus expérimenté que nous le soin d'agrandir encore ces développements. Mais quand toutes les questions se touchent, le devoir est d'écrire, non pour les gens spéciaux, mais pour tous. Devant les faits, pourquoi d'ailleurs nous serions-nous récusé? L'observation n'est-elle pas de droit commun, ne rentre-t-elle pas dans le domaine public?

C'est à ces sentiments que nous avons cédé et, comme la commission, comme tant d'autres, en respectant les convenances et les hommes, nous avons voulu donner notre pensée tout entière. Née à Alger, puisse-t-elle avoir quelque chose de son origine, et porter en France notre conviction! Tout notre bonheur serait de la lui voir partager.

On paraît généralement d'accord,

1° Qu'il faut en Afrique proportionnellement beaucoup plus de cavalerie que d'infanterie.

2° Que les troupes doivent recevoir un équipement spécial qui puisse les rendre plus alertes et plus lestes qu'elles ne le sont avec celui qu'elles ont adopté pour d'autres localités.

3° Qu'en artillerie, excepté en ce qui concerne l'armement des places, il ne faut que des batteries de montagnes et du plus petit calibre.

4° Qu'il faut chercher les moyens d'attirer plus d'Arabes dans nos rangs et organiser des compagnies indigènes.

5° Et qu'en cela, imitant les Anglais, il faut avec des auxiliaires à notre solde, faire comme eux avec leurs soldats, comme Napoléon lui-même avec sa garde, les réserver pour les grandes circonstances.

Mais un point sur lequel je reviens, parce que je le crois capital, c'est l'étude de la langue arabe. Le Gouvernement ne saurait lui accorder trop d'encouragement.

S'il faut aux peuples pour les commander des gens qui montent à cheval, il en faut surtout qui sachent leur parler. En passant par des tiers, la parole s'affaiblit et se décolore, et, je ne crains pas de le dire ici, les dominateurs futurs de l'Afrique seront parmi ceux de nos officiers qui, à des talents réels, à la bravoure qu'ils ont tous, joindront la science de l'arabe; c'est elle qui leur donnera, de tous les moyens de succès, le plus infaillible: la connaissance des hommes et du pays.

En résumé, pour reculer nos lignes, pour imprimer à la fois plus de stabilité et plus de vie à nos établissements, nous n'attendons plus qu'un signal : c'est au Gouvernement à le donner. L'industrie, l'esprit de spéculation sont là derrière, qui comptent en France les instants, et qui appellent de toutes leurs forces le jour qui leur permettra d'agrandir leur sphère et de puiser de nouveaux gages de prospérité dans la physionomie nouvelle que prendra notre occupation.

Mais je termine ici, car la question militaire re-

viendra encore par quelques côtés au titre de la Colonisation.

J'ai dû me borner à la simplifier et à la dégager surtout de ces détails stratégiques qu'aux militaires seuls il est permis de toucher.

TITRE TROISIÈME.

DE LA QUESTION MARITIME.

Le service des bateaux à vapeur destinés à entretenir les communications de la métropole avec la Régence, et des autres points maritimes de la Régence avec Alger, est aujourd'hui complet. Le Gouvernement ne pouvait pas donner une preuve plus manifeste de sa sollicitude pour nos possessions d'Afrique. Désormais, plus de récriminations ni contre la centralisation de France, ni contre celle d'Alger; dans de courts intervalles, de toutes parts, les relations s'échangent, et, à deux jours près, Alger est aussi voisin de Paris que Bayonne ou que Perpignan. Si c'est un succès pour nous, c'en est un aussi pour notre industrie, car nous avons pris place, enfin, dans cette grande révolution que, sur les mers intérieures principalement, la navigation à la vapeur prépare pour le monde entier, et il était temps.

Ainsi, tandis que les bras de nos soldats nous ou-

vraient des routes dignes de rivaliser avec celles de France, le Gouvernement s'est occupé d'activer nos communications extérieures; et, sous ce rapport capital, nos établissements n'ont plus rien à envier aux établissements coloniaux des autres puissances.

Les bateaux à vapeur, que le Gouvernement en conserve la direction ou qu'il les mette en entreprise, doivent tendre à diminuer le nombre des bâtiments de la station, et, partant, les charges de l'occupation (1).

Envisagé comme point maritime, le port d'Alger, ouvert à tous les vents et principalement aux vents du nord, n'est pas toujours d'un accès facile, surtout pendant la mauvaise saison, et le ressac de la mer s'y fait souvent sentir d'une manière violente. Mais heureusement le vent et la mer n'entrent presque jamais ensemble dans la rade, et quand le vent arrive, outre qu'il s'est brisé en passant sur les hautes chaînes de l'Atlas, il trouve rarement la mer grosse, et ses effets sont moins à craindre. L'Aratch, d'ailleurs, ayant son cours du sud au nord, détermine un courant sous-marin qui paralyse en partie l'action du vent et de la lame qui viennent du large. Une remarque importante est à faire, c'est que depuis que nous le fréquentons, nous avons généralement trouvé ce port meilleur qu'on ne le pensait. Sa rade même, où s'arrêtent les gros bâtiments de guerre, soit examen, soit confiance, a

(1) Quelles que soient, au reste, les nouvelles combinaisons qu'amènent ces rapides échanges, il est à désirer que les bateaux à vapeur partent de Marseille. La distance de cette ville à Alger étant la même que celle de Toulon à Alger, ce serait encore un jour de gagné.

gagné, et sa réputation nous paraît aujourd'hui infiniment supérieure à celle qu'elle avait avant nous. Il ne faut souvent, pour modifier de vieilles idées, que la présence d'un de ces hommes qui imposent aux autres par la fermeté de leur caractère. Les vaisseaux de ligne qui, avant que M. le capitaine de vaisseau Gallois ne commandât la station navale d'Afrique, redoutaient le mouillage d'Alger, n'hésitent plus maintenant à le regarder comme tenable par tous les temps. Aucun naufrage de bâtiment de guerre ne réveille dans ces parages de tristes souvenirs, et les bâtiments de commerce seuls, avec leurs faibles ressources, leur personnel insuffisant, peuvent courir là quelques dangers (1).

Malheureusement, ce port, déja trop resserré, le deviendra bien davantage encore quand le commerce acquerra plus de développement; et c'est un grand problème à résoudre, que de savoir d'abord, si la prolongation du môle est possible; ensuite, et dans ce cas,

(1) Nous avions écrit ces lignes long-temps avant les cruelles journées des 11 et 12 fevrier 1835 qui sont venues porter le deuil sur la plage d'Alger. Mais ces bouleversements de la nature sont là si rares que depuis plus de 40 ans on n'en avait point eu à citer de semblables.

Dans les Antilles, où ils sont malheureusement beaucoup plus fréquents, leurs ravages sont bien autrement terribles, et on a vu le vent déraciner les arbres les plus forts, abattre des maisons, quelquefois même détruire des rues entières.

Dans de si douloureux événements, nous ne voyons que de plus impérieux motifs de mettre immédiatement à exécution les mesures que nous proposons tant pour l'agrandissement que pour la sécurité des principaux ports de la Régence.

si elle n'entraînerait pas des dépenses énormes. Dans l'opinion de M. Gallois, la situation de la côte, les larges anfractuosités qu'elle présente, permettraient de fonder tout près de la rade un port d'une plus grande dimension. On utiliserait dans ce but un banc de récifs qui se prolongent assez avant dans la mer et forment une courbure qui court à peu près de l'est nord-est au sud sud-ouest, et qui, au moyen de l'enfoncement de ce qu'on nomme à Alger la fausse baie, pourraient donner un espace vaste et abrité.

Les travaux consisteraient, 1° dans quelques jeux de mines pour détruire les rochers qui gâtent le fond;

2° Dans deux jetées avancées couvertes par un brick-water en croissant, etc., etc.

Et on aurait à opérer sur un fond qui n'a pas plus de huit brasses de profondeur. Les dépenses seraient donc peu considérables, comparées surtout à l'importance du résultat.

On pourrait encore y parvenir soit en joignant la roche Mtaïm à la terre et à la partie nord du môle, soit en réunissant le musoir à la roche Aldjefrard. La première opération forcerait à travailler par onze brasses d'eau, la seconde, seulement par huit; mais il faudrait ouvrir un passage entre Aldjefrard et la ville. Quel que fût celui de ces deux projets auquel on s'arrêtât, il donnerait un bon port, et, dans tous les cas, l'exécution du second, sans nuire au premier, doublerait les dimensions de la nouvelle darse et augmenterait sa sécurité. La direction de la jetée méridionale étant au sud sud-ouest, le choc de la lame frapperait sur un angle d'environ quarante-cinq degrés, et ce serait là ce qu'on pourrait obtenir de mieux.

La rade de Bône offre plusieurs mouillages; ceux des Caroubiers et du fort Génois, dans la partie ouest, sont les plus sûrs : on ne les prend généralement que pendant la mauvaise saison. Pendant l'été, leur éloignement de la ville fait préférer l'anse des Cassarins; mais il faudrait des travaux bien dispendieux pour fermer l'un de ces trois points aux vents de nord-est, les seuls qui y soient dangereux. D'un autre côté, la Seybous est peu profonde, encombrée de vase, et son cours peu rapide ne permettrait pas d'obtenir assez de chasse avec des barrages pour déblayer les bancs de sable qui en obstruent l'embouchure. En présence de pareilles incertitudes, conviendrait-il de faire quelques tentatives ? C'est une question que nous n'avons pas qualité pour résoudre (1).

Oran ne présente d'abri que pour quelques chaloupes. Les vents du nord, du nord-est et de l'est, y produisent une forte houle; mais s'il faut tout créer, en compensation aussi on aurait au moins sous la main d'abondants matériaux.

(1) Bien des navires de commerce ont été compromis par le mauvais temps devant Bône, et, en 1832 et 1833, plus d'un naufrage a été signalé.

Dans les ouragans des 24 et 25 janvier 1835, dix autres navires se sont perdus dans le même port, et le brick de guerre *le Rusé* a été forcé de se laisser échouer. En bâtiments de l'État, c'est, avec le bateau à vapeur l'*Eclaireur*, les seuls sinistres que nous ayons eus à déplorer depuis la conquête. — La rade de Bougie a été aussi le théâtre de plusieurs malheurs.

Enfin, l'horrible tempête qui s'est fait sentir à Alger les 11 et 12 février suivant a encore été pour Bône l'occasion de nouveaux désastres.

Les Espagnols ont commencé un môle au-dessus de la porte de Moune. Bien que cet ouvrage n'ait pas été poussé fort loin, il est déja précieux en ce que les lames dans les temps de grosse mer, venant se briser sur sa pointe, arrivent sur le quai avec beaucoup moins de force.

M. Pezerat, ingénieur civil, a fait l'étude d'un projet de port fermé, consistant d'abord dans le prolongement du môle commencé à l'ouest, et ensuite dans un contre-môle à l'est à construire, ainsi que le troisième qui doit être jeté en avant de l'extrémité des deux autres. Les navires prendraient à volonté la passe de droite ou celle de gauche. Les travaux ont été évalués à 3,092,000 francs. Une commission composée de cet ingénieur, du chef du génie militaire, du commandant de la station navale, a été unanime sur la possibilité d'exécution du projet, comme sur les immenses avantages qui en résulteraient pour Oran; avantages tels, qu'ils permettraient d'en faire un point maritime de la plus haute importance; mais réduit pour le moment à l'établissement d'un môle qui permettrait aux navires d'opérer leurs chargements et déchargements, ce projet a été vivement appuyé par le conseil d'administration de la Régence.

La dépense ainsi restreinte a été évaluée à 640,000 f.

Par la seule économie sur les frais de transbordement et de transport de Mers-el-Kebir à Oran, et sur ceux de surestarie, qui, chaque année, s'élèvent à près de 47,000 francs, le Gouvernement se couvrirait et au-delà de l'intérêt de ce capital; et si on fait entrer en ligne de compte la diminution sur le fret, dimi-

nution qui sera le résultat naturel des chances de bénéfice qu'offriront plus tard les chargements de retour, et qui tournera également au profit de l'État, il n'y a plus de doute alors sur les avantages de la mesure.

Dans l'opinion des marins du pays, Mers-el-Kebir est, après Arzew, dont nous parlerons tout-à-l'heure, le meilleur port de la côte. La mer et les vents du nord-est y entrent, mais sans jamais y être redoutables, et ceux du sud-ouest sont les seuls qui pourraient inspirer quelques craintes.

Dans la marine, comme dans l'occupation militaire, les exigences de la population, de l'armée, du commerce et de la défense, sont là qui se heurtent et se pressent. Concilier des besoins également constatés, également impatients de se satisfaire, est encore un de ces objets sur lesquels doit se tourner l'attention du Gouvernement. Quand les progrès de la colonisation multiplieront les navires et que les pavillons de toutes les nations viendront flotter dans nos ports, il ne sera plus temps de s'abandonner aux regrets, et c'est dès à présent qu'il faut trancher les difficultés et se prononcer.

Un rapprochement qui, depuis long-temps, a pris place parmi les vérités les moins contestées, c'est que tous les éléments d'une marine formidable existent chez nous comme chez nos voisins. Ports, étendue de côtes, soldats, intelligence, science des constructions, rien ne nous manque, et nous pouvons hardiment leur disputer le trident de Neptune. Négligée sous l'empire, la seule époque où le souverain cherchât la gloire ailleurs, si nous avions su nous rendre redoutables avant, nous

ne l'avons pas été moins après, et nos combats de Cadix, de Navarin, d'Ancône et d'Alger, n'ont rien à envier à nos lauriers de l'Inde.

Serait-ce par hasard au moment où nous avons repris le rang d'où nous n'aurions jamais dû descendre, qu'il conviendrait de réduire nos armements et de cesser d'exercer nos matelots? Très-certainement non; car la victoire n'eût pas fait tomber dans nos mains cette partie de l'Afrique, qu'autant par dignité que par nécessité nous n'en devrions pas pour cela perdre dans la Méditerranée l'attitude que nous y avons prise. Les économistes, qui pullulent chez nous, raisonnent d'une étrange manière : à les entendre, personne plus fortement qu'eux ne veut la grandeur du pays, et, contradiction bizarre! ils refusent sans cesse les moyens d'en assurer la conservation! Dans leur opinion, marcher sur les traces des Anglais, tel est ce que nous pouvons faire de mieux. Mais chez les Anglais la puissance a toujours eu le pas sur la richesse, et ils se gardent bien d'oublier que l'une vient de l'autre. Les imiterions-nous d'ailleurs? les attaques n'en seraient pas moins vives. L'état actuel de nos forces maritimes n'a pas plus échappé à ces critiques que l'armée d'occupation. Diminuons-les aujourd'hui, et pour l'avoir fait, ils nous blâmeront demain. Ce ne sont donc là que pures déclamations de leur part, et la France n'a point à en tenir compte.

Nos stations et nos croisières actuelles dans ces parages n'ouvriraient-elles qu'une belle école pratique à nos marins, n'entretiendraient-elles chez eux que l'habitude du bord, ne conduiraient-elles enfin qu'à les

aguerrir et à les disposer pour le moment où l'État réclamerait plus efficacement l'assistance de leurs bras, qu'elles devraient être plutôt augmentées encore que maintenues sur le pied où elles sont à présent? Mais le concours puissant qu'elle doit à la défense, notre marine le prête également au commerce, et plus les intérêts sont nouveaux, plus elle a mission de les protéger.

Le mouillage d'Arzew (latitude 35° 52′ nord, longitude 2° 35′ ouest), situé dans la partie occidentale du golfe de ce nom, est formé, comme presque tous les ports de la Régence, par une langue de terre qui fait saillie à l'est. Quelques petites roches placées comme pour servir d'appui à une jetée, prolongent cette pointe et concourent avec elle à mettre si bien ce port à l'abri des vents de nord-est, que dans une étendue de cinq cents mètres, sur mille de développement, les bâtiments y sont parfaitement en sûreté. Le fond est de bonne tenue et a peu de profondeur. On n'y éprouve point ces violentes rafales de l'ouest et du sud-ouest si fâcheuses à Bougie et à Oran, et M. le lieutenant de vaisseau Despointes qui, après y avoir passé un hiver entier, a toute l'expérience des lieux, le regarde comme un excellent mouillage par tous les temps.

Une jetée n'est dispendieuse et difficile à construire que par de grands fonds. A Arzew, en lui donnant deux cent cinquante mètres, on n'arriverait qu'à huit brasses, et la grandeur du port en serait doublée.

Le seul inconvénient réel d'Arzew est de n'avoir que de l'eau de puits; cependant les ruines romaines

qu'on y trouve semblent attester que jadis des aqueducs ont dû conduire de l'eau jusqu'à la plage, et quelquefois des torrents desséchés pourraient bien avoir pour origine ces aqueducs détruits (1).

Les golfes de Stora et de Collo n'offrent pas aujourd'hui, dans leur prolongement, un mouillage qui puisse être comparé même à celui de Bougie.

Cependant, en jetant les yeux sur la carte que de nouvelles explorations ont permis de dresser, on remarque un point marqué *Port de Stora*, et une petite crique nommée *Port de Collo;* pendant l'été, ces deux mouillages sont tenables en usant des précautions convenables. Un pilote d'Alger (Reis-Mohammed), qui a navigué à bord du *Loiret,* pendant les trois campagnes d'exploration de ce bâtiment de guerre, a souvent mouillé à Collo, même pendant l'hiver, pour y venir prendre les bois de construction dont se servaient les Algériens. On voit encore, près de la mosquée du village, plusieurs pièces d'une forte dimension, laissées par ce pilote au moment où notre expédition vint le forcer de suspendre ses voyages. Presque toujours les renseignements qu'il a donnés ont été reconnus exacts. Le mouillage de Stora est incontestablement meilleur que celui de Collo; l'inspection seule de la carte le prouve; mais pour pouvoir jeter l'ancre dans ces deux ports pendant l'hiver, il faut être entièrement

(1) Dans des fouilles tout récemment faites, on vient de découvrir des canaux qui conduisaient à Arzew les eaux de la plaine. Le génie militaire va s'emparer de cette donnée, qui peut le mettre sur la trace de plus grands travaux exécutés par les Romains.

maître de la côte, et nous n'en sommes point encore là.

Les traditions du pays désignent un lac placé au centre de la grande plage de Collo, comme ayant été jadis un port dont les sables ont peu à peu obstrué l'entrée; le peu de largeur de cette espèce d'isthme favoriserait le rétablissement de l'ancienne communication, et les bois de forte dimension, dont ce lac est bordé, rendraient le travail facile. Ce lac s'étend à trois lieues environ dans les terres, et offre une profondeur suffisante pour permettre aux plus grands bâtiments d'y entrer. S'il fallait renoncer à l'espoir de créer dans la Régence un port comparable à ce qu'il y a de mieux dans ce genre, l'occupation de Stora et de Collo, au moins, procurerait les moyens d'acquérir des bois de construction bien supérieurs à ceux dont nous sommes contraints d'aller nous pourvoir à grands frais chez l'étranger.

Nous avons, à l'Appendice, traité de la rade de Bougie. De nouvelles et plus récentes observations ont fait craindre que sa tenue ne fût pas sans danger. Il faut attendre une plus longue épreuve encore avant d'avoir une opinion bien arrêtée.

En démontrant tout ce que l'expérience avait fait gagner à ce port d'Alger, dont nos marins ne s'approchaient autrefois qu'en tremblant, ne sommes-nous pas fondés à penser qu'il en pourrait être de même de tous ceux que nous venons successivement de passer en revue, et l'art ne pourrait-il pas là corriger ou perfectionner ce que la nature n'a fait qu'ébaucher? Nous livrons cette réflexion aux hommes spéciaux.

A l'exploration célèbre du capitaine Boutin, notre

occupation en a ajouté de plus exactes et de plus précises, qu'il ne peut être indifférent de consulter.

Le relevé des côtes de la Régence, que vient de faire M. le lieutenant de vaisseau Bérard, à bord du brick de l'État *le Loiret,* résoudra sans doute plus d'une de ces questions, car il serait douloureux de penser qu'un aussi beau travail restât enseveli dans les cartons du ministère (1).

En ce qui concerne la défense du littoral de l'Afrique, avec le rang que nous occupons dans la marine, avec notre tactique, nos officiers, nos matelots, les batteries et les fortifications de terre, avec notre vigilance, l'extrême difficulté de tenir la mer par le gros temps, toute tentative de débarquement rencontrerait de bien grands obstacles. Notre occupation, sous ce rapport, ne peut donc éveiller de craintes sérieuses.

En ce qui concerne l'extension à donner au commerce, nous avons encore un choix à faire, et si je me réfère à la description de la rade d'Arzew, sa possession seule me semble de nature à compenser celle de ce port de Mahon, l'un des plus beaux, des plus sûrs, des plus vastes de la Méditerranée, et qui, si l'Espagne sortait du sommeil où elle est plongée, si sa marine ressaisissait un peu de cette prépondérance qu'elle a eue jadis, pourrait nous susciter un ennemi contre lequel nous ne saurions trop nous aguerrir à l'avance.

(1) Un réglement depuis long-temps réclamé et concerté entre le ministre de la marine et tous ses collègues, vient d'être publié pour déterminer le classement des passagers, à bord des bâtiments de l'État.

TITRE QUATRIÈME.

DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE Ier.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La première et la plus solide richesse des États, la seule qui ne passe point, c'est leur fertilité. Quand un peuple se décide à faire subir l'invasion à des voisins qui le menacent, la prospérité du pays qu'il peut conquérir et garder est, après la gloire de ses armes, l'un des principaux mobiles qui le dirigent. Les trésors, l'argent ne sont que des biens fragiles; ils périssent devant les révolutions, devant les moindres troubles; le sol seul demeure, et c'est sur lui que s'enracinent les véritables intérêts matériels.

Les contrées les plus libres sont d'ordinaire les mieux cultivées. Aussi, n'est-il pas étonnant que chez une nation replongée depuis des siècles dans la barbarie, nous n'ayons trouvé que des déserts avec peu de

culture, quand dans ce nord de l'Europe auquel la nature a tant refusé, on rencontre de nombreux habitants avec un territoire admirablement exploité.

Le sol de la Régence est-il propre, non seulement à la culture, mais à tous les genres de cultures? Peut-il nous donner également les produits de la métropole et ceux qu'elle est contrainte de se procurer au loin? Telles sont les premières questions que soulève le titre de l'Agriculture.

Les épreuves nombreuses faites dans le massif d'Alger, épreuves auxquelles le Gouvernement a le premier mis la main; le tableau que nos rapides excursions dans la plaine, ont fait passer sous nos yeux; l'aspect des territoires d'Oran, de Mostaganem, d'Arzew, de Bône surtout, les premiers essais qu'on y a tentés, telles sont nos réponses.

Nous n'avons donc pas besoin d'interroger l'histoire, la civilisation, les villes nombreuses que la main du temps construit et démolit tour à tour, ces établissements presque toujours décidés par la rencontre des lieux que la nature a comblés de ses dons, pour nous convaincre de l'immense fertilité du territoire de l'ancienne Régence d'Alger. Elle est telle, que dans plusieurs localités, il est exact de dire qu'on récolte sans semer.

Mais à l'exception des premiers coups de charrue donnés par les Européens, la terre est, ou abandonnée à l'ignorance et à la paresse des indigènes, ou depuis si long-temps reposée, qu'avec du temps et quelques engrais on doit obtenir des succès partout.

Si la fécondité d'un pays est la première de toutes

les conditions d'établissement, sa salubrité n'en est pas une moins essentielle, et elles sont tellement liées l'une à l'autre qu'elles sont pour ainsi dire inséparables.

Quand les Arabes nous verront faire, ils nous imiteront; et, en travaillant pour eux, ils travailleront pour nous, car plus on cultivera, plus on assainira; mais c'est sur nos bras que nous devons principalement compter.

Aux environs d'Édimbourg, des banques agricoles viennent d'être instituées. Fondées sur la mobilisation du sol, elles ont déja produit les plus heureux effets. Pourquoi ne les appliquerions-nous pas à nos possessions? A certaines gens, il ne suffit pas de distribuer du terrain, il faut encore leur montrer les moyens de le cultiver et surtout d'en tirer parti.

CHAPITRE II.

CULTURES (1).

SECTION PREMIÈRE.

Céréales.

Si la France manque d'huile et de soie, les moindres

(1) N° 20.

variations des saisons peuvent aussi lui faire concevoir des craintes sérieuses sur ses approvisionnements de blé. La question des céréales devient donc pour Alger, comme pour tant d'autres pays, une de ces vastes questions d'économie politique jetées au milieu d'arguments contraires, et dont la solution est, comme celle des douanes, toute de réciprocité.

Alger, disent les uns, ne pourra jamais nous fournir des blés à aussi bas prix que ceux des États-Unis, que ceux de la mer Noire, que ceux de Tangarok surtout. Alger, disent les autres, peut devenir le grenier du midi de la France. C'est entre ces deux thèses qu'il faut se prononcer, ou au moins émettre un avis. Je commence par la première.

En prenant la France telle qu'elle est, le fait actuel des céréales, on peut se convaincre que l'insuffisance ne s'en fait sentir que tous les quatre ans à-peu-près, ou dans la proportion de un à quatre. Mais l'abondance des pommes de terre, la récolte assurée de ce tubercule, mais les communications plus rapides que vont établir entre les provinces qui produisent plus et celles qui produisent moins, l'augmentation des canaux, la création des chemins de fer, sont autant de raisons de penser que nous touchons au terme de ces inquiétudes, et que, d'ici à quelques années, elles ne se reproduiront plus.

Est-ce dans de semblables circonstances que nous avons intérêt à favoriser les céréales en Afrique? Je ne le pense pas.

Un autre fait également incontestable, c'est que quand nous tirons d'Odessa ou de New-York les blés

qui nous sont nécessaires, nous avons bien soin, en les frappant d'un droit proportionnel à l'importation, de rétablir le niveau entre leurs prix et ceux de nos mercuriales. Or, il est clair que si nous voulions en encourager la culture en Afrique, il nous faudrait leur créer des débouchés et commencer par nous. Mais qu'en adviendrait-il ? De deux choses l'une : ou nous serions obligés de ne pas les imposer à l'entrée en France, et alors c'est le Trésor qui ferait les frais de l'importation ; ou nous les assujettirions au tarif des blés étrangers, et leur prix, plus élevé que celui de ces blés, leur fermerait le plus hermétiquement du monde et nos ports et ceux des autres nations. Nous voudrions les affranchir de tous droits de douane encore, qu'outre la diminution de revenus qui en résulterait pour nous, les autres puissances, dans leur indépendance commerciale, les traiteraient comme par le passé, de telle sorte que ces céréales, en frappant partout hors de France, ne trouveraient cependant d'écoulement nulle part.

On le voit : les arguments ne manquent pas. J'en citerai deux encore en passant : d'un côté, c'est la cherté de nos armements ; de l'autre, c'est le prix élevé de la main-d'œuvre en Afrique. Viennent aussi les raisons politiques qui ont toujours le pas sur les autres. Si la paix se maintient, empêcherons-nous nos populations de courir au bon marché ? Assurément, nous n'en avons ni le désir ni la prétention. L'Angleterre elle-même, dans toutes les positions, et quels que soient ses besoins, ira toujours où ses intérêts la porteront. Si elle demeure notre alliée, elle usera de

la liberté que nous réclamons pour nous; si elle devient ennemie, à plus forte raison: dans le premier cas, le prix seul sera son guide; dans le second, l'affaiblissement de notre commerce.

La guerre, au contraire, éclaterait-elle entre la Russie et nous, entre la Turquie et nous, entre nous et une puissance quelconque, nos exportations d'Alger d'abord deviendraient difficiles et onéreuses? puis, comme nous n'aurions pas rompu avec le monde entier, ce qui nous serait refusé par les uns nous serait accordé par les autres, quand bien même l'intérêt de tous ne resterait pas pour chacun un motif déterminant de continuer à nous ouvrir ses ports. Mais en temps de guerre, d'ailleurs, nous aurions à couvrir nos côtes, et ce ne serait pas une médiocre affaire que de veiller à la fois à notre défense sur les deux rives de la Méditerranée, et à droite et à gauche à la sûreté de nos convois; en temps de guerre enfin, en céréales, la Régence se suffira toujours à elle-même. Il va sans dire que je ne puis parler du présent dans un pays où tout est avenir, et cela est si vrai que la prudence et nos besoins nous mettent encore sous le régime de la prohibition de l'exportation.

Les avocats de la seconde prétendent que les céréales ayant fait autrefois la richesse de la Barbarie, il ne faut pas renoncer à la chance certaine de les y cultiver de nouveau, et qu'il importe dans tous les temps de nous ménager cette ressource. L'objection ne nous paraît pas mériter une bien longue réfutation. Nous ne sommes plus au temps de Rome antique. Tout ce qui existait alors n'existe plus aujourd'hui. En

céréales, la Régence a singulièrement vu décroître son ancienne importance, et, tandis qu'elle perdait, d'autres pays gagnaient. Ainsi va le monde, et la capricieuse fortune traite les peuples comme les particuliers.

Dans l'état actuel de la Régence, dans le Sahel, aux environs d'Alger, et dans ceux de Bône, il y a peu de blés; à Alger, ils ne donnent guère que huit pour un; cette différence exclut donc toute concurrence avec les Arabes, qui font leurs travaux eux-mêmes et qui ne dépensent rien pour leurs bœufs et pour leurs chevaux. Il faut en conclure qu'une récolte qui enrichit un Arabe ruinerait à coup sûr un Européen. Ce ne sera que quand la Métidja pourra être exploitée qu'on saura mieux à quoi s'en tenir. Ce n'est que dans cette plaine qu'on pourra se livrer à la grande culture, à celle du riz comme à celle du blé, parce que là seulement existent, avec de beaux pâturages, les ressources nécessaires aux vastes exploitations. Jusques-là les données manquent sur les résultats des récoltes de céréales, et il est bon de se contenter de quelques essais. Pourquoi d'ailleurs se mettre de trop bonne heure à la poursuite d'un problème que le temps et l'expérience peuvent seuls résoudre d'une manière satisfaisante ?

Je crois que ce qui est convenable, prudent, c'est que le Gouvernement s'abstienne et observe; que toute prime de sa part ne pourrait que tromper les calculs des spéculateurs, et qu'il faut laisser ces essais à l'industrie particulière.

A Oran, depuis la cessation des hostilités avec Abd-

el-Kader, les grands versements de blé qui ont eu lieu à Arzew ont pu nous convaincre et de la richesse des contrées environnantes, et de la facilité que nous pourrions trouver à les en tirer à bas prix. Là, cependant, bien que le laboureur soit inhabile et paresseux, sa moisson est abondante. Mais, ailleurs, nous pourrions n'avoir pas les mêmes chances. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, laissons une entière liberté ; le plus habile de tous les directeurs, c'est l'intérêt.

Les blés de la mer Noire sont durs ; jusqu'à présent, dans ceux qu'on a récoltés aux environs d'Alger, les blés tendres ont obtenu le plus de succès : on sait que ceux-ci donnent de la farine plus blanche et plus dans nos goûts.

SECTION DEUXIÈME.

Bois.

Si les pays les mieux cultivés sont généralement sains, les pays boisés ne le sont pas moins. La nature semble en avoir traité les habitants comme ceux des forêts, comme ceux des montagnes, en donnant aux uns et aux autres la longévité en partage.

Nous avons, à notre arrivée, trouvé les environs d'Alger un peu plus couverts qu'ils ne le sont aujourd'hui. Quatre ans de notre séjour ont passé par là, et autour de nous tout s'en est ressenti. Le voisinage des camps, l'impatience de s'y établir, de se défendre des pluies ou des atteintes du soleil, telles sont les causes qui ont successivement contribué à éclaircir le terrain et à faire disparaître peu à peu l'un des premiers

aliments de nos consommations, le bois; l'un des premiers besoins de ce climat brûlant, l'ombrage. Quelques montagnes escarpées, quelques gorges qui les séparent, moins accessibles que d'autres lieux, se sont aussi plus facilement soustraites à des envahissements qu'on ne doit pas tolérer sans doute, mais que, dans le principe, l'impérieuse nécessité de se créer des abris contre le climat a en quelque sorte pu légitimer.

Nous avons non seulement à réparer le mal involontaire que nous avons fait, mais nous avons encore à planter tous ces lieux que long-temps avant nous l'incurie des indigènes avait commencé à dépouiller, et à ramener l'abondance d'un combustible dont la disette se fait déja vivement sentir. Il n'est peut-être pas de culture qui appelle à un plus haut degré la sollicitude du Gouvernement, et dont les résultats, précisément parce qu'ils sont lointains, réclament de plus immédiats encouragements.

La question forestière intéresse à la fois l'économie politique et l'hygiène publique qui, dans ce pays, vierge de nos grands essais de culture, a besoin d'être si soigneusement étudiée. Que d'avantages ne tirerions-nous pas de plantations nombreuses de quelques-uns de ces arbres qui aspirent l'humidité et assainissent le terrain? N'y trouverions-nous pas le moyen le plus sûr et le moins dispendieux d'en finir avec ces accusations qui tendent à mettre le climat d'Afrique en prévention devant le colon comme devant le spéculateur, et à les détourner l'un et l'autre de venir sous un ciel nouveau tenter les chances d'une fortune nouvelle.

Il y a ici peu d'arbres de haute futaie; la plaine de la Métidja est nue, et, jusqu'au col de l'Atlas, la végétation, pour être vigoureuse, n'est point encore dans le secret de toute sa puissance; c'est à nous de le dévoiler. Plantons des arbres destinés à vivre longues années; il y aura dessous une pensée politique qui sera chère à la France, et les colons en recueilleront les fruits.

Parmi les nombreuses maisons de campagne de la côte de Mustapha à Alger, quelques-unes seulement ont pu se dérober au naufrage. On ne campe point impunément autour d'une ville, on ne s'y garde point, surtout, sans qu'il en résulte d'inévitables inconvénients. Inhérents aux choses, ils auraient dû trouver au moins quelques excuses, et les accusateurs, s'ils avaient renversé les rôles, auraient pu se convaincre qu'en frappant les coupables, l'autorité n'avait jamais reculé devant le premier de ses devoirs. Ceci soit dit sans récrimination, mais uniquement pour rétablir les faits en passant.

Dans ces ravissantes habitations dont l'entourage de verdure contrastait si agréablement avec leur blancheur, qui semblent tenir d'un bout à de nouvelles Pyrénées et de l'autre à la mer, nous n'en citerons qu'une seule. Vierge de toute atteinte, c'est à son site mystérieux et solitaire qu'elle a vraisemblablement dû d'échapper aux dévastations. Véritable oasis au milieu de plaines arides, au milieu de bruyères sauvages, les gorges de l'Atlas n'ont pas d'asile plus retiré, les montagnes de la Suisse n'offrent rien de plus pittoresque. Sous ses massifs d'arbres aussi touffus qu'élevés, sous ses longs berceaux de feuillage impénétrables aux

rayons du soleil, il règne une délicieuse fraîcheur. C'est un ciel, un air, une vie à part. Au-dedans un printemps éternel; au-dehors l'été avec toutes ses ardeurs. Nous n'exagérons rien, et une fois là, n'étaient quelques traces d'hommes, quelques bassins d'eau captive, quelques essais de culture, on pourrait se croire au bout du monde. Cette propriété est à cinq minutes de distance d'Alger (1)!

Les environs d'Oran sont totalement dépourvus de grands arbres; mais à peu de distance de Mers-el-Kebir, on en trouve de beaucoup d'espèces. A Msila, tout près de Mostaganem, le pays est boisé. C'est là que l'ancien bey faisait confectionner ses chariots et ses affûts de canon.

Dans la plaine qui borne l'horizon d'Arzew, on aperçoit des oasis de distance en distance. C'est sur la droite de cette ville, et non loin des routes d'Alger et de Mascara, qu'est située la célèbre forêt d'Ismaël, sur le territoire de la tribu d'Epaba. On la dit étendue, et renfermer des bois propres aux constructions navales.

Le pays de Bône est beaucoup plus plat; il faudrait pénétrer plus avant pour se rendre compte de son état forestier; mais autour de la ville ce ne sont que d'immenses prairies, que de beaux pâturages, où les caroubiers et les oliviers dominent.

(1) Elle appartient à M. le sous-intendant militaire, de Guiroye, l'un des plus ardents et des plus habiles partisans de la colonisat ion.

SECTION TROISIÈME.

Cultures diverses.

Par les états (1) que nous avons fait dresser, on pourra juger de nos progrès. Nous sommes heureux de pouvoir ici joindre Bône et Oran à Alger, et de constater que partout au moins, des essais ont eu lieu simultanément.

Au premier rang des cultures diverses, il faut mettre l'olivier et le mûrier, dont le succès n'a rien de problématique, car partout où on les a plantés ils ont parfaitement réussi, et c'est là véritablement qu'est la mine d'or du pays. En parcourant avec soin les environs des villes que nous occupons, on acquiert la conviction qu'il n'est pas de contrée qui jadis ait été cultivée avec plus de soin. On ne peut faire un pas sans se heurter contre quelques débris de canaux, contre quelques vieux troncs vermoulus, et à côté d'oliviers détruits se montrent de faibles rejetons qui sont là pour attester que cet arbre est presque indestructible dans la Régence; plusieurs même doivent avoir traversé des siècles. Dans la plaine comme dans la montagne, comme dans tous les lieux, l'olivier doit prospérer en Afrique, car partout le sol lui est favorable, et quand les industriels agricoles l'auront greffé et en auront considérablement augmenté le nombre, nous marcherons rapidement vers un accroissement de pro-

(1) N°. 73.

duits tel, qu'il échappe à tous les calculs. C'est l'expérience seule qui nous fixera plus tard sur celles des vingt-une espèces du midi de la France qui conviendront le mieux au climat.

Il en est du mûrier comme de l'olivier, et les chances de l'un sont celles de l'autre. Déja même, et s'il faut s'en rapporter à des versions qui méritent confiance, le mûrier cultivé avec soin dans le beylick de Tittery, y donnerait des récoltes qui s'élèvent annuellement à plusieurs quintaux de soie. C'est donc par l'olivier et le mûrier qu'il faut commencer. Avant de se livrer à des essais aventureux, il importe de penser aux produits d'un succès certain.

On sera bien aise de trouver ici sur l'acclimatement du mûrier et l'éducation des vers à soie en Afrique, une lettre que j'ai reçue de feu M. le docteur Chevreau, chirurgien en chef de l'armée, et, de son vivant, l'un de nos agronomes les plus distingués.

« M'étant procuré de la graine à la fin de 1830, « j'ai commencé mes expériences au printemps de 1831 « et je me trouve avoir aujourd'hui une troisième gé- « nération de vers naturalisés algériens.

« Je me suis attaché surtout à rendre mes insectes « le plus rustiques possible; j'ai toujours laissé les « étoffes portant la graine pendues à la muraille d'une « chambre au rez-de-chaussée dans ma campagne : « cette pièce non habitée est ouverte à tous les vents, « hiver comme été. Au lieu de faire éclore la graine « par une chaleur artificielle, j'ai voulu que celle de « l'atmosphère en fît tous les frais : les chenilles, pla- « cées partie sur des planches et partie sur le sol, ont

« parcouru leurs quatre mues avec la plus grande fa-
« cilité : aucune épidémie ne les a décimées, et elles
« ont ensuite monté gaîment sur des bruyères, cystus
« et autres broussailles qu'on leur a présentés et
« qu'elles ont couverts d'innombrables cocons. Le bou-
« quet touffus que j'ai eu l'honneur de présenter à
« M. l'Intendant civil était un bel échantillon de ma
« récolte de cette année : la cueillette a donné environ
« trois cents livres de beaux cocons. Au lieu d'avoir
« recours aux fours ou étuves pour tuer les chrysalides,
« je me suis contenté de les exposer sur ma terrasse
« aux rayons du soleil de juillet, et j'ai eu la certitude
« que deux ou trois jours suffisaient pour cette opé-
« ration : ce moyen m'avait déja réussi l'an dernier.

« Maintenant, après avoir pourvu à la provision de
« graine pour 1834, je fais filer ma soie à l'aide du
« métier que j'avais fait construire en 1832.

« M. l'Intendant civil a pu juger des produits de
« ma première filature par l'écheveau que j'ai eu l'hon-
« neur de lui offrir l'année dernière. On prétend que
« ceux d'aujourd'hui la surpassent en perfection; mais
« aucun suffrage ne peut me flatter si je n'ai le sien,
« et c'est pour le mettre à même d'apprécier les ré-
« sultats de mes essais que je m'empresse de lui adres-
« ser des échantillons de ma seconde filature comme
« un hommage au zélé protecteur de notre industrie
« agricole.

« Par suite de mon goût décidé pour la magnane-
« rie, et voulant prêcher d'exemple, je me suis em-
« pressé, dès 1831, d'acquérir une petite campagne à
« peu de distance de la ville. N'ayant que peu de loisir

« à sacrifier, je l'ai enrichie d'abord de quatre cents « mûriers greffés qui ont fort bien réussi; ayant en- « suite appris que des pépiniéristes possédaient et cul- « tivaient déja le *Morus alba multicaulis* des Phi- « lippines, importé par M. Perrolet, et dont se « nourrissent les chenilles qui donnent la belle soie « blanche de la Chine, je me suis empressé d'en de- « mander, et j'en ai planté cet hiver environ quatorze « cents, qui ont si bien réussi, qu'on les voit couverts « de belles feuilles dont beaucoup sont plus larges que « la main.

« J'ai le projet, cet automne, de renouveler le se- « mis de mûrier en prairie à la manière d'Amérique : « ma première expérience n'a pas réussi, sans doute « parce que la graine ne valait rien.

« Quelques graines de vers à soie placées sur un « mûrier ont été la proie des oiseaux et des fourmis; « il s'agira de trouver le moyen de parer à cet incon- « vénient en faisant de nouveaux essais. »

A cette lettre, j'en ajoute une autre bien plus curieuse encore, qui contient le récit d'une expérience du plus haut intérêt, faite au jardin d'essais de la colonisation, et qui tend à résoudre favorablement le problème de l'éducation du ver à soie sur l'arbre même.

« MONSIEUR L'INTENDANT,

« Considérant la culture du mûrier et l'éducation du « ver à soie comme une des opérations les plus utiles à la « colonie et à la métropole, j'ai tenté de l'élever en plein « air, sur l'arbre même, comme cela se pratique en Géor- « gie et en Syrie. Malheureusement j'étais en mission à

« Bône dans le moment où j'aurais pu trouver suffi-
« samment d'œufs de vers à soie, et, à mon retour, je
« ne parvins à m'en procurer qu'une très-petite quan-
« tité. Dès qu'ils furent éclos, je les plaçai (le 4 mai à
« 2 heures après midi), sur un mûrier. Le vent était
« frais et assez fort; le thermomètre de Réaumur mar-
« quait 19°. Le même jour à 5 heures, il y eut une
« pluie d'orage de 10 minutes. Le lendemain matin, du
« brouillard, et pendant la journée du vent; quelques
« jours après, un orage assez violent, de la pluie et
« du tonnerre. Cependant les vers à soie sur l'arbre
« devenaient plus vigoureux que ceux que j'avais con-
« servés et soignés dans une chambre: j'étais très-sa-
« tisfait du succès; mais je m'aperçus que je ne
« pourrais pousser mon essai jusqu'à son entière
« solution, car mes vers grossissaient bien, mais leur
« nombre déja si petit diminuait journellement, et les
« derniers, devenus comme les autres la proie des
« oiseaux, disparurent après dix-sept jours d'habitation
« sur l'arbre, ayant essuyé neuf fois la pluie, bravé le
« tonnerre et les brouillards.

« Notre expérience, si elle n'est pas décisive, prouve
« du moins que cette manière si économique d'élever
« les vers à soie peut être employée comme en Géor-
« gie et en Syrie, puisque le ver se porte à merveille,
« et qu'il n'a à craindre, comme dans ces deux con-
« trées, que les oiseaux. Pour remédier à cet in-
« convénient, on devra placer sur l'arbre une quan-
« tité d'œufs cinq à six fois plus considérable que
« celle que l'on mettrait dans un endroit abrité;
« mais les œufs de vers à soie étant une matière peu

« coûteuse, on ne peut mettre cette dépense en ligne « de compte. Je crois qu'en opérant de cette manière, « on arrivera à obtenir presque sans frais la même « quantité de cocons, et une soie infiniment plus vi- « goureuse qu'avec les vers élevés dans des chambres. « On peut encore chasser les oiseaux par quelque « épouvantail, et même, au besoin, couvrir les mûriers « de filets; toutefois, je crois que la précaution d'aug- « menter la quantité d'œufs est suffisante. »

Mais je passe à d'autres cultures.

Sur les coteaux et dans les terrains secs, l'amandier prospère, et quelques vieux arbres donnent un assez beau fruit; mais l'espèce est généralement médiocre : en s'attachant à l'améliorer, on pourrait en obtenir un bon produit.

On trouve dans les environs d'Alger quelques plantations de vignes; mais toutes étaient abandonnées ou très-négligées : les renouvellera-t-on? en augmentera-t-on le nombre? Dans l'intérêt bien entendu de la métropole, dans celui même des colons, je ne le pense pas; ou du moins il me paraîtrait convenable de se borner à l'introduction des meilleures espèces d'Espagne. Le raisin de Corinthe, si, comme on le croit, il réussissait, pourrait être l'objet d'une culture utile, et deviendrait, après avoir été séché, un bon article d'exportation.

Dans les terrains frais ou irrigables, la fécondité du sol se prête à presque toutes les variétés du règne végétal.

Une population nombreuse exige une quantité de légumes considérable; aussi de vastes jardins potagers

ont-ils été déja établis et s'établiront-ils encore autour des villes principales.

Les arbres fruitiers, extrêmement rares et presque tous de qualité médiocre, demandent à être multipliés, améliorés par la greffe. Avec un peu de discernement dans le choix des expositions, il n'est aucune des espèces cultivées en France, qui ne puisse réussir ici, et nous pouvons y joindre beaucoup de celles qui croissent dans les contrées méridionales.

Après ces cultures, je ne dirai qu'un mot de celles de la pomme de terre, du chanvre et du lin, qui, pour être connues et pratiquées en France, n'auront pas moins ici leur utilité. Je citerai aussi la garance en passant; mais c'est aux nouveaux produits dont la création est possible, que l'on doit surtout s'attacher.

La France ne récolte que des tabacs d'une qualité fort ordinaire, et c'est de l'étranger qu'elle tire une bonne partie de la consommation qu'elle en fait. Sans doute, par suite du mauvais choix des semis, les tabacs cultivés jusqu'à présent dans la Régence, sont généralement plus médiocres encore; mais en faisant venir les meilleures espèces de graines des points qui offrent le plus d'analogie avec le climat de ce pays, il est difficile que nous ne réussissions pas à les acclimater. Nous avons adressé des demandes en conséquence, et bientôt, je l'espère, on sera en mesure, par le résultat de premiers essais, d'éclairer les colons sur cette branche intéressante d'industrie agricole.

Le cotonnier herbacé est déja connu dans la Régence, et deux des tribus qui avoisinent Alger en retirent quelques produits : lorsque la ligne de nos

blockaus portée plus en avant nous aura assuré la libre possession d'une partie de la plaine, il sera possible, à Bône comme à Alger, de se livrer en grand à cette culture. Plusieurs pieds de cotonnier arbuste sont bien venus.

La canne à sucre, le cafier sont deux productions inter-tropicales sur l'opportunité desquelles nous avons cherché à nous fixer.

La première, si l'on s'en rapporte aux traditions conservées parmi quelques indigènes, a jadis été cultivée avec succès dans la Régence; mais le despotisme des Turcs fit disparaître cette industrie comme tant d'autres. La croissance des cannes que nous avons au jardin d'essai a été fort rapide : des colons s'en sont aussi occupés. Le temps a déja en partie fait connaître les bons résultats de ces expériences simultanées.

Des cafiers expédiés de Paris, et plantés sur un coteau exposé en plein midi, ont parfaitement bien repris et donné de belles pousses.

Quant aux orangers et aux citronniers, ce sont des fruits indigènes; on les trouve partout, et à Belida plus beaux que partout ailleurs.

Tout récemment la salsepareille, cette plante devenue d'une utilité si grande aujourd'hui, et le lin vivace ont été découverts dans les environs d'Alger.

La culture de l'indigo a complétement réussi à Alger : elle est facile et peu coûteuse; mais il n'en est pas de même de sa fabrication. La première et la principale difficulté est de posséder une indigoterie distribuée dans plusieurs bassins constamment alimentés d'eau. Ici, peu de colons pourraient en entreprendre

la construction, soit parce que les localités et le manque de sources ne le permettraient pas, soit à cause de l'insuffisance des moyens pécuniaires; mais partout où on s'est livré à l'éducation de cette plante, on n'a jamais eu qu'un certain nombre d'indigoteries où les petits propriétaires venaient porter leurs feuilles comme on porte le grain au moulin. La seconde difficulté consiste à posséder des connaissances spéciales pour ce genre de fabrication, qui exige une grande expérience.

Ces considérations ont été si bien appréciées par le Gouvernement, que, dans tous les temps, et aux Indes comme au Sénégal, il avait nommé des indigotiers qu'il obligeait de fabriquer pour tous ceux qui le demandaient. Maintenant, que tous les doutes sont levés sur cette culture, les mêmes motifs ne doivent-ils pas l'engager à créer cet emploi pour Alger comme pour les autres colonies? La question nous paraît d'autant plus digne d'éveiller son attention, que les individus qui se sont occupés d'indigo, s'ils ne trouvaient point de débouchés à ce précieux produit, pourraient y renoncer et en déshériter l'Afrique.

Un essai de fabrication fait dans les premiers jours de juin 1834, au jardin du Gouvernement, a donné les résultats suivants :

Sur une surface de quatre mètres carrés, nous avons eu quatre mètres cubes de feuilles, et après le battage et la cuisson, six onces de fécule. C'est une quantité supérieure à celle qu'on obtient dans le Bas-Bengale, et elle aurait été plus considérable encore, si nous n'avions pas été au dépourvu d'instruments convenables.

La plante ne s'élève pas à la même hauteur que celle de l'Inde, cela est vrai, mais elle n'est pas moins robuste, et un colon distingué (*M. Élie Petit*), qui a vécu quelques années dans cette contrée, affirme qu'à Alger elles est chargée de plus de matière colorante.

Nous sommes enfin aussi favorisés que l'Indostan, et nous aurons trois récoltes par an, tandis que généralement, dans le Bas-Bengale, on ne peut compter que sur une.

Dans la province d'Oran, toutes les teintures écarlates se font au moyen du kermès, produit donné par un petit insecte qui vit sur une espèce de chêne nain. On le trouve sur plusieurs points, mais nulle part en plus grande quantité que sur la *Montagne aux Lions*, à trois heures de distance de la ville d'Oran, dans la direction d'Alger. C'est au commencement du printemps que l'insecte se fixe sous l'épiderme des rameaux et des feuilles : là il se gonfle et prend la forme d'une noix de galle de la grosseur d'un pois. La récolte se fait en juin.

Livourne et Tunis sont les seuls points sur lesquels on ait jusqu'ici dirigé ce produit, dont l'exportation, en 1832, s'est élevée à une valeur de 26,572 francs.

Il ne serait pas sans intérêt de s'occuper des moyens de lui donner de l'extension.

Le nopal, espèce de *cactus* sans épines sur lequel vient la cochenille, se trouve en abondance dans les environs d'Alger. Frappé de cette circonstance et pensant que là où cet arbuste croît sans culture, l'insecte pouvait être élevé avec succès, j'ai choisi, avec l'autorisation du Gouvernement, à deux expositions dif-

férentes, l'une à l'est et l'autre à l'ouest, deux terrains destinés à recevoir des plantations de cet arbuste. M. Loze, chirurgien entretenu de la marine royale, qui a publié dans les Annales maritimes des détails fort curieux sur la cochenille, et qui a fait de son éducation l'objet d'une étude toute particulière, a été spécialement chargé de diriger les établissements.

Bien que commencés dans la saison la plus défavorable, les essais de la cochenille qu'il avait été chercher à Cadix, ont traversé l'hiver et l'insecte en est sorti victorieux.

Né en Afrique et sur des cactus du pays, il a parcouru toutes les périodes de son existence, qui est de quatre mois, sans avoir éprouvé la moindre altération ni dans sa forme, ni dans sa grosseur, et il est aujourd'hui semblable en tout à celui qu'on élève en Espagne.

Pour être plus sûr du résultat que nous cherchions, les plantations de cactus ont été divisées en deux parties; la première abandonnée aux injures du temps, aux vents, à la pluie; la seconde, ou la réserve, placée dans des caisses et sous des hangars fermés. De part et d'autre, les cochenilles ont également réussi. Plus précoces même que celles de la réserve, les autres ont acquis un volume plus considérable, circonstance qui prouve que l'air extérieur leur donne à la fois plus de vigueur, plus de principe colorant, une qualité supérieure enfin.

Toutes les pontes se sont parfaitement décidées, et à la fin de mai de cette année, tous les cactus en ont été garnis.

Indépendamment de celles que nous avons laissées sur les arbres pour les en peupler de nouveau, on a eu, en août et en novembre 1834, une récolte de 40 à 50 kilogrammes de cochenilles mères vivantes. En portant le kilogramme à 80 fr. seulement (et c'est le moins), il est facile de reconnaître que nous aurons là un produit qui, plus tard, couvrira largement nos dépenses.

L'acclimatement de la cochenille en Afrique est aujourd'hui un problème non à résoudre, mais résolu (1).

Nous venons encore de planter le bambou. S'il parvient à acquérir à Alger les mêmes proportions qu'à la Chine et aux Indes, sa naturalisation sera de la plus haute importance. Le manque de bois qui se fait si cruellement sentir ici en rendrait l'utilité non moins grande que dans les contrées où il est indigène, et où on en fait, depuis, des meubles de toute espèce, jusqu'à des habitations.

Henna. — On ne regrettera sans doute pas de trouver ici sur cette plante, peu connue, sur son caractère botanique, sur sa culture et sa récolte, quelques renseignements que nous avons relevés dans le pays.

Les femmes des indigènes, et les enfants des deux sexes en emploient la feuille à teindre les cheveux, les ongles et le dedans des mains; et les Arabes et les

(1) La première cochenille récoltée, soumise à l'examen du conseil supérieur du commerce de Paris, a été reconnue d'une qualité si parfaitement égale à celle tirée du Mexique, que, placées dans des paniers semblables, il serait impossible de distinguer l'une de l'autre.

Maures, la crinière, les jambes et le tour de l'emplacement de la selle de leurs chevaux favoris.

La suspension de cet usage est un signe de deuil.

Caractère botanique. — Décrit par M. Desfontaines dans sa *Flore atlantique.*

Le henna est une plante de la famille des salicariées (Jussieu). C'est à tort que les auteurs la placent dans l'Octandrie Monogynie (Linné), car l'on rencontre depuis huit jusqu'à douze étamines sur chacune.

Elle ne s'élève guère qu'à trois décimètres au-dessus du sol. Son aspect se rapproche beaucoup de celui que présente le Grenadier (Punicea Granatum), qui est assez commun pour que, plusieurs fois, on se soit trompé sur les deux.

Ses racines sont ligneuses, pivotantes, rameuses, cassantes, et s'enfoncent perpendiculairement dans la terre à une assez grande profondeur.

La tige est cylindrique, de la grosseur du doigt à peu près. Quelquefois son développement est plus considérable. Les rameaux et les feuilles sont alternes, étalés, légèrement anguleux à la base, mais quadrangulaires au sommet.

Pétiolées, aiguës, à leurs extrémités glabres et très-entières, les feuilles paraissent opposées; mais en les regardant avec attention, on voit qu'elles ne sont pas toujours assises parallèlement.

Les fleurs sont très-nombreuses, petites, blanchâtres, naissant en panicule terminal dont les ramifications sont grêles et alternes. Les pétales sont au nombre de quatre, blanchâtres, chiffonnés. A l'état frais, les

fleurs répandent une odeur suave, et non spermatique, comme l'indique M. Desfontaines; cette odeur se dissipe, ou par la dessiccation, ou elle se rapproche un peu de celle indiquée par ce savant botaniste, circonstance qui conduit à croire, que la description qu'il en a donnée avait été prise sur le végétal déja desséché.

Le fruit est une capsule sphérique, ordinairement de la grosseur d'un pois de senteur, légèrement déprimé à la partie supérieure, divisé en deux, trois, ou quatre loges, par une cloison papyracée.

Les semences sont petites, cunéiformes, rougeâtres à l'état de dessiccation. Leur nombre varie de 30 à 35. Avant la parfaite maturité, la capsule s'ouvre souvent à la partie inférieure, et laisse échapper les semences. Cette déhiscence n'est que partielle, et ne comprend que la moitié de la capsule. Le style persiste, soit avant, soit après la déhiscence.

Culture et récolte.

La graine du henna ne se sème qu'attendrie et mélangée avec de la fine terre meuble. Au bout de trois mois le plant a pris tout son développement. En ne le coupant qu'une fois la première année, et que deux fois la seconde, on s'assure trois récoltes pour toutes les années suivantes.

Les feuilles se conservent dix-huit mois sans perdre de leur force.

CHAPITRE III.

BESTIAUX (1).

Nous aurons aussi à nous occuper sérieusement de l'éducation des bestiaux. De ce côté comme de celui de la culture, les indigènes ne sont pas plus avancés; c'est d'une part comme de l'autre la même ignorance et la même incurie.

Nous sommes peu fixés sur l'effectif des troupeaux répandus dans les contrées qui nous environnent , e avec les dispositions changeantes des tribus qui peuvent nous affamer, quand il leur convient, nous portons avec nous un autre ennemi dont il faut nous défendre tous les jours, à toute heure; cet ennemi, c'est la consommation de viande que les Européens font dans le pays et qui dépasse de beaucoup celle des indigènes.

Une comparaison que j'ai fait faire des consommations par nation, et qu'on trouvera annexée à cet ouvrage, donne en substance ce curieux résultat :

La moyenne de ce qui a été mangé de viande pendant les six premiers mois de 1833, a été :

(1) N°s 34, 35, 36, 37 et 38.

Pour un Européen, de.....	92	kilogr.
Pour un Maure, de.....	19 1/2	*id.*
Pour un Juif, de.....	9	*id.*

Ainsi, un Européen en a mangé quatre fois trois quarts de plus qu'un Maure, et dix fois un quart de plus qu'un Juif.

La même comparaison étendue, à l'année entière, a donné

194 kilogrammes	pour un Européen,	
43 1/2 *id.*	pour un Maure,	
et 21 3/4 *id.*	pour un Juif.	

Les quantités, comme on le voit, sont un peu plus fortes que pour le premier semestre, mais les rapports ne sont que faiblement altérés.

Je ne parle ici que de la population civile. La consommation de l'armée donne, on le concevra aisément, une proportion moins forte. En rapprochant de l'effectif des troupes qui occupent la ville et la banlieue d'Alger, le poids net des bestiaux tués dans les abattoirs militaires, j'ai trouvé seulement la moyenne de cent seize kilogrammes et demi par homme.

L'énorme différence qui se trouve entre les Maures et les Juifs, ceux-ci et les Français surtout, s'explique pour les deux premières nations par le plus ou moins de sévérité des règles de leur culte. Dans cette abstinence de viande, sans doute encore est la vraie cause de l'abâtardissement des races juives, peut-être même de leur absence de tout courage et de toute énergie.

Si nous ne trouvons pas dans la province de Tittery de plus nombreux troupeaux, il faudra bien tirer des étalons d'Espagne et de France, et penser à faire des

élèves. La pénurie actuelle, qui ne peut que s'accroître, rendra d'ailleurs cette branche de commerce très-productive.

Nous avons demandé des taureaux du Midi, et le Gouvernement a déja approuvé la dépense.

Long-temps avant la conquête, dans les laines de Barbarie qui se vendent à Marseille, il se trouvait un très-grand nombre de toisons dont la finesse, la longueur et le caractère soyeux ne le cédaient en rien aux ségoviennes et aux léonaises qui sont les laines les plus estimées de l'Espagne.

Ces points d'analogie se déduisent de l'histoire, et il n'est pas besoin de se livrer à de bien longues recherches pour savoir que les moutons espagnols sont originaires de Barbarie. Ce fut par les soins d'un Romain, nommé Columelle, et sous le règne de l'empereur Claude, que l'introduction en eut lieu. Quatorze siècles plus tard, le cardinal Ximenès profita des conquêtes de Charles-Quint en Afrique pour former le troupeau modèle de l'Escurial, admirable pépinière où vinrent se régénérer les races qui pendant si long-temps ont assuré à l'Espagne le monopole des laines fines dans l'Europe entière.

L'Angleterre, sous Henri VIII, s'étant procuré un assez grand nombre de moutons espagnols, parvint, en croisant les races, à obtenir aussi des laines que leur finesse et leur longueur firent bientôt rechercher.

Quelques brebis du Roussillon, croisées avec des beliers espagnols de pure race, ont créé en Saxe ces laines si chères, si estimées, connues dans le commerce sous la dénomination de *primes électorales.*

En France, enfin, on ne s'est que tardivement occupé de l'amélioration de cette branche si intéressante de l'industrie agricole; et, à l'exception de quelques essais faits par des particuliers, entre lesquels mérite d'être cité M. Delatour d'Aigues, on arrive, sans trouver rien de remarquable, jusqu'à l'année 1786, époque à laquelle Louis XVI forma, avec des sujets tirés d'Espagne, le troupeau de Rambouillet, dont les belles laines ont jusqu'à ce jour conservé leur réputation.

Les guerres de l'empire, en nous ouvrant la Péninsule, favorisèrent l'augmentation rapide des mérinos et métis; mais trop peu de discernement sans doute présida au recrutement de nos troupeaux, car un très-petit nombre seulement donnèrent de beaux produits, et d'espérances déçues on passa bientôt au dégoût.

Nous sommes ici à la source primitive d'un moyen de richesse que nous ne devons pas négliger. Il faut que nous fassions tout marcher de front, et que nous interrogions le pays partout à la fois. Bien que les causes qui ont influé d'une manière si fâcheuse sur l'état du gros bétail de la Régence aient amené la dégénération de sa race de moutons, et que les troupeaux peu nombreux des environs d'Alger présentent un grand mélange, malgré cette circonstance, cependant, les laines du pays se font encore remarquer par leur longueur, leur souplesse, leur élasticité. Parfois même on rencontre quelques mérinos de pure race dont la beauté contraste avec les formes plus ou moins abâtardies de ceux qui les entourent. Dans ces restes précieux d'une race presque éteinte, il suffit de

puiser pour arriver à la recréer. Un troupeau modèle, tel est le moyen que je propose pour y parvenir. En chargeant un homme expérimenté de rechercher, parmi les tribus amies de notre voisinage, tous les moutons de race pure qu'il remarquerait, on aurait de suite un noyau que le temps permettrait toujours de recruter, et par là

1° Nous faciliterions aux colons les moyens d'améliorer leurs propres troupeaux, en faisant couvrir leurs brebis par les beliers de l'établissement ;

2° Et nous pourrions exporter en France, où les espèces dégénèrent, une partie des jeunes beliers qu'on aurait élevés.

Un troupeau pareil, soumis à un système hygiénique raisonné et suivi, produirait encore un autre résultat, l'amélioration de la qualité des laines, car personne n'ignore combien la bonne nourriture et les soins contribuent à la beauté de la toison. On pourrait le diviser en fractions de cent cinquante bêtes environ, placées chacune sous la garde d'un berger qu'on rendrait responsable de la détérioration de ces animaux et des dégâts qu'ils seraient susceptibles de causer. Les plateaux, les versants des montagnes qui forment la ceinture d'Alger, et qui long-temps encore resteront incultes, leur offriraient une pâture aussi saine qu'abondante.

En outre des pâturages assignés à chacun de ces troupeaux partiels, il faudrait choisir un bon terrain, arrosé par des sources pures et intarissables, où les moutons pussent s'abreuver et trouver ces soins constants de propreté qu'ils réclament. Là encore on éta-

blirait des prairies naturelles et artificielles pour compléter leur nourriture pendant la saison où l'herbe est plus rare : de simples hangars couverts en roseaux, et même des tentes à la façon des Arabes, suffiraient à leur logement.

Je ne saurais préciser le chiffre de la dépense qu'occasionnerait la création d'un tel troupeau ; le plus ou moins d'extension d'ailleurs qu'on jugerait à propos de lui donner, le rendrait essentiellement variable ; mais si l'on énumère les produits matériels qu'on pourrait en retirer, soit par la vente des laines dont le prix est élevé, soit par le droit à exiger de ceux qui viendraient faire usage des étalons, soit par la vente des agneaux, soit enfin, car on doit tenir compte de tout, par l'amendement des terres qui serviraient de pâturages et qui pourraient plus tard être vendues avec bénéfice, je ne crains pas d'assurer que le Gouvernement rentrerait promptement dans ses avances, et aurait l'avantage de doter le pays d'un immense bienfait.

Ce premier projet me conduit naturellemeut à en proposer un second, qui est en quelque sorte le complément du premier, et qui ne demanderait qu'un vaste terrain ; je veux parler d'une ferme où seraient élevés

1° Un haras de chevaux barbes dont on essaierait le croisement avec d'autres espèces, et qui pourraient nous être plus tard si utiles pour la remonte de notre cavalerie légère ;

2° Un troupeau modèle de bêtes à cornes destinées à régénérer les races du pays.

Pour former à moins de frais ce dernier troupeau, voici les moyens économiques que j'indiquerais : la

sécheresse, en rendant les fourrages plus rares, force les Arabes à vendre une plus grande quantité de bétail. Les prix alors baissent sensiblement. En mesurant les achats sur l'étendue des pâturages dont on pourrait disposer, il serait facile de se procurer à bon marché des animaux de choix; et quand la mauvaise saison, rendant les chemins peu praticables et les communications difficiles, laisserait les marchés dégarnis, on profiterait de la hausse du bétail pour revendre avec grand bénéfice une partie de celui qui aurait été précédemment acheté. De belles et utiles cultures s'organiseraient à côté de ces premiers résultats déja si importants par eux-mêmes : une laiterie, des engrais de porcs et de volailles ajouteraient par leurs produits à ceux que donneraient et les ventes dont je viens de parler et le droit de saillie qu'on prélèverait dans l'établissement. Quels que fussent les frais que sa création dût entraîner, et sur la quotité positive desquels j'éprouverais également de la difficulté à me prononcer, quant à présent, il y aurait une chance assurée de bénéfice. Je le dis avec conviction, et si le Gouvernement ne veut pas prendre lui-même la responsabilité et les embarras de l'exécution, qu'il provoque, qu'il encourage la formation d'une compagnie pour exploiter ce projet. Quels qu'en soient les agents, des succès leur sont assurés.

Encore quelques réflexions. Des environs de Mascara et de Tlemsen, nous tirerons de ces magnifiques étalons que le monde entier envie aux Arabes, race précieuse et qui n'a encore été égalée nulle part. Nous pouvons aussi en obtenir de la partie sud de l'empire de Maroc, où l'espèce est généralement

belle, et où elle est habituée à résister à toutes les fatigues et à supporter toutes les privations. Nous pouvons enfin croiser les juments du pays avec nos chevaux du Perche, et nous procurer des chevaux de trait qui nous manquent; ils nous seraient non moins essentiels pour l'armée que pour la culture.

Les Maures et les Arabes ne savent mettre assez de choix ni dans les espèces, ni dans les pâturages de leurs troupeaux. Ils emploient une partie de leurs laines pour leurs vêtements et leurs tapis, et vendent le surplus. Dans la Régence, on ne voit presque pas de brebis noires; c'est peut-être pour cette cause qu'hommes et femmes sont presque tous vêtus de blanc, tandis qu'en Espagne, par la raison contraire, des populations entières sont habillées de couleur fauve, parce que les brebis noires y abondent.

Une bonne partie des terres du massif d'Alger est couverte de broussailles épaisses; leur défrichement entraînerait donc des frais considérables. Une spéculation excellente serait de les réserver pour l'éducation des bestiaux. Deux avantages marqués peuvent en résulter : de la fortune pour ceux qui la tenteront, une baisse dans les prix pour la consommation.

Deux couples de chameaux viennent d'être dirigées sur le département des Landes; s'ils résistent au climat humide de la contrée, ce sera un important résultat (1).

(1) C'est à la demande de M. Laurence, député de ce département, qu'ils ont été envoyés.

CHAPITRE IV.

PRIMES ET ENCOURAGEMENTS.

C'est par des primes, des secours donnés à propos, des échanges et des concessions de terrains, des distributions d'arbres, que l'administration doit chercher à propager la culture. C'est par des concessions d'eaux, de vieux bâtiments, de droits de parcours sur les montagnes qui appartiennent au domaine, qu'elle doit favoriser l'éducation des bestiaux. C'est par des exemptions d'impôts, par tous les avantages de localité possibles, par des distinctions honorifiques même, qu'elle doit pousser au développement de toute exploitation agricole destinée à féconder le pays. Tant que les primes seront peu nombreuses, la dépense ne sera pas considérable; mais aussi la culture n'aura fait que peu de progrès; lorsqu'au contraire les primes se multiplieront, qu'elles deviendront même onéreuses pour le trésor, ce sera le signe que la culture aura grandi, et le poids de la charge s'affaissera devant l'importance du résultat. Le Gouvernement d'ailleurs a d'autres règles de conduite que les particuliers. Ceux-ci ne fondent que pour eux; le Gouvernement a mission de préparer l'avenir du pays. C'est dans ce but

qu'il vient d'établir à Alger un jardin de naturalisation pour tous les arbres exotiques. Cette pépinière-modèle, qui n'a que deux ans d'existence, est devenue l'objet de l'intérêt comme de la curiosité de tous ceux qui visitent Alger, et forme aujourd'hui un établissement tout-à-fait *national*. En plantations diverses, elle compte déja près de 26,000 pieds (1) qui ont également réussi. Tous les essais possibles y seront tentés; sur tous les points d'agriculture nous chercherons des solutions. Des mesures sont prises dès à présent pour que ce jardin soit considérablement agrandi. Quand il aura reçu ces nouveaux développements, plus de 100,000 pieds d'arbres y trouveront place. Il sera, nous l'espérons, un noble encouragement pour les colons, car c'est à eux principalement qu'il est destiné; ils y viendront puiser des greffes, des élèves, des enseignements, des conseils, et la sollicitude qui aura présidé à la création se continuera dans l'exécution.

Mais je reviens aux primes : plus elles auront été abondantes dans le principe, plus elles décroîtront par la suite, et plus la prospérité générale augmentera. Il en sera ainsi jusqu'au moment où l'industrie particulière, ayant pris le dessus et vaincu les premiers obstacles, n'aura plus qu'à poursuivre son chemin; mais le pays alors aura changé d'aspect, et les terres en friche y seront aussi rares qu'elles y sont communes aujourd'hui. Il est bon que l'administration qui aura mieux étudié le pays, calculé ses ressources,

(1) N° 39.

reconnu les qualités du sol, indique par les plantations qu'elle favorisera, celles qui sont destinées à produire le plus vite, et que sans intervenir, en laissant faire, en conseillant, elle ne se dessaisisse pas cependant de la haute direction.

CHAPITRE V.

PRODUITS.

Le temps seul en donnera le chiffre : aujourd'hui les bases manquent pour le fixer. Nous le répétons d'ailleurs, nous ne parlons pas au présent. Mais lorsqu'en jetant les yeux sur le tableau du commerce d'exportation et d'importation dressé par l'administration des douanes, on voit que la France achète annuellement pour cinquante millions environ d'huile et de soie ; lorsque nous pouvons espérer de voir réussir dans la Régence la plus grande partie des plantes des tropiques ; quand, après l'olivier et le mûrier, l'indigo, la cochenille, le vermillon, la canne à sucre, le tabac, etc., etc., nous promettent de précieuses récoltes ; quand beaucoup d'essais déja ont réussi, que d'autres sont en cours de succès ; quand nous pouvons espérer de croiser nos races de troupeaux et de chevaux avec celles de Barbarie, et d'améliorer les unes par les

autres, est-ce donc trop présumer de ces produits que de dire qu'ils seront grands et qu'ils donneront à la France la plus large compensation de ses sacrifices? Je ne le pense pas; et cette opinion, j'espère, sera généralement partagée par les gens qui, sincèrement attachés à leur pays, ne forment de vœux que pour l'accroissement de sa richesse et de sa puissance.

Depuis la prise de Bougie, les quantités considérables d'huile qu'y exportait la province de Constantine, ne pouvant plus trouver d'écoulement vers le même point, ont reflué sur Alger (1). Elles proviennent en grande partie des campagnes arrosées par la rivière Zitoun, à trois jours de marche de cette dernière ville.

La décroissance qui s'était fait sentir, pendant les vingt premiers jours de mai 1834, n'a été due qu'à l'expédition contre les Hadjoutes.

Nous ne nous trompons donc point dans nos prévisions, quand nous affirmons qu'en huile, comme en soie, la colonie est destinée à alimenter la métropole. Que cette culture passe aux mains des Européens, et les produits en centupleront.

CHAPITRE VI.

INSALUBRITÉ ET DESSÉCHEMENT.

Un autre ennemi de notre occupation dont il faut

(1) N° 89.

promptement nous défaire, c'est l'insalubrité. Reprochée avec raison ici, exagérée ailleurs, il suffit qu'elle existe pour qu'elle nous impose le devoir de la combattre de tous nos moyens.

Autour d'Alger, elle nous a laissé d'amers regrets, et les registres de décès de nos hôpitaux ne contiennent que trop de preuves de sa triste influence. Certains points surtout en paraissent plus vivement affectés que d'autres : la Maison-Carrée et la Ferme-Modèle sont de ce nombre. Là, ceux de nos officiers et de nos soldats que la mort n'a pas moissonnés, n'ont pu encore guérir des fièvres qui les ont attaqués, et malgré leur éloignement, chaque saison les accès reparaissent. C'est en vain que M. le maréchal Clauzel s'est efforcé de défendre des lieux pourtant si dangereux; son témoignage se trouve récusé par les faits, et, de toutes les raisons, les faits sont les meilleures.

Mais quelques-uns de nos camps d'ailleurs n'ont point échappé à cette action morbide, et plus ils étaient rapprochés de la plaine, plus ils en ont éprouvé les effets. Le foyer est dans la Métidja, dans ses émanations entretenues par un débordement d'eaux qui ne trouvent d'écoulement nulle part.

Autour de Bône, l'épidémie de 1832, qui a exercé de si grands ravages, et celles qui lui ont succédé, démontrent qu'il faut en accuser, et le climat de la ville, et surtout les marais qui la baignent.

Oran seul est dans une heureuse exception; et l'air y est heureusement hors de cause; c'est celui de l'Andalousie et de tout le midi de l'Espagne; aucun point

n'a eu moins de malades, et c'est un argument puissant en faveur du séjour (1). Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur Arzew et Mostaganem. Si dans cette dernière ville quelques fièvres d'un caractère assez pernicieux en ont presque immédiatement marqué l'occupation, elles en ont aussi promptement disparu.

Mais l'insalubrité, quand elle est le résultat de causes appréciables, ne résiste pas à la main des hommes, et à un mal connu il est facile d'opposer d'efficaces remèdes. Peu de contrées plus que l'Amérique ont vu dans le principe se développer autant de maladies parmi les premiers colons; le travail et le bien-être qui le suit, ont partout triomphé du climat, et ce vaste continent a aujourd'hui changé d'aspect.

Un des meilleurs moyens d'assainir le pays, c'est de le cultiver, dit-on : d'accord; mais avant de le cultiver, il faut d'abord rétablir la confiance : on ne trouve pas tous les jours des gens qui veulent se jeter ainsi tête baissée là où des dangers réels d'habitation se rencontrent, et les mauvaises réputations, on le sait, se propagent plus vite que les bonnes. Distribuée à tort et à travers, l'accusation d'insalubrité peut donc frapper de mort la culture de beaucoup de terres; jugements souvent trompeurs, j'en conviens, mais qui trouvent de l'écho partout, et que la vérité même ne détruit pas toujours. Il importe donc avant tout de calmer les

(1) La manifestation dans cette ville d'une maladie malheureusement destinée à faire le tour du monde (le choléra), ne peut rien contre ce fait.

esprits, et, devant des travaux habilement dirigés, devant des résultats, les craintes s'évanouiront.

Nous avons déja obtenu de faire travailler les Arabes, et les réparations des ponts de Bouffarick ont été leur ouvrage. Il n'y a pas moyen de le nier; il y a eu là progrès.

Reste donc maintenant la discussion du système le plus propre à nous faire arriver au but.

Une fois qu'il est bien établi que le desséchement de la plaine de la Métidja est indispensable pour étendre notre domination, c'est par cette opération que nous devons commencer.

J'emprunte à un Mémoire que M. le lieutenant-colonel Lemercier, directeur des fortifications, a eu l'obligeance de me communiquer, les réflexions suivantes:

« A peu d'exceptions près, la maligne influence des « marécages ne se fait guère sentir à plus d'une lieue « de distance. En Italie, pour les marais Pontins, aux « Indes et en Amérique, cette remarque a été faite « par tous les voyageurs instruits, et notre propre « expérience nous en fournit ici de nouvelles preuves.

« Dans tous les postes limitrophes de la Métidja, « au fort de l'Eau, à la Maison-Carrée, à la Ferme-« Modèle, et dans les sept blockaus qui couvrent cette « ligne, les maladies ont été promptes et funestes. « Beaucoup de fièvres se sont manifestées aussi à « l'ancien camp retranché de Kouba et à la manuten-« tion; mais déja le plus grand éloignement de ces « lieux atténue le danger du mal, et il disparaît pres-« qu'entièrement au quartier de cavalerie placé en « arrière, et au nouveau camp établi sur le versant qui

« regarde la mer, positions l'une et l'autre distantes de « plus d'une lieue et demie.

« Du côté de Bir-Khadem, la maladie a fait de « grands ravages parmi les hommes préposés à la garde « des deux blockaus qui sont très-voisins des marais, « et la manutention, qui n'en est pas fort éloignée, a « eu également beaucoup à souffrir, tandis qu'à Bir-« Khadem et à Tixeraïn, qui sont à plus d'une lieue « de la plaine, nos soldats sont généralement en bonne « santé. »

A ces observations qui portent sur l'éloignement, il ne sera pas sans intérêt d'en joindre une autre qui a été souvent faite et notamment dans la campagne de Rome, si malsaine durant la saison des chaleurs; c'est qu'à une certaine élévation, l'influence morbifique des miasmes ne se fait plus sentir. Mais quel serait ici le degré de hauteur suffisant? C'est ce qui serait difficile à déterminer. Quelque curieuses que soient ces remarques, ne perdons pas de vue toutefois qu'il s'agit de l'occupation de la plaine elle-même, et que pour nous, le point essentiel est d'attaquer le mal dans sa racine.

J'ai sous les yeux un projet dressé par les soins de M. le directeur des fortifications, qui exige, pendant quatre campagnes, le concours journalier de 2500 travailleurs.

Sans entrer dans des détails d'exécution combinés par un officier trop habile pour qu'ils puissent laisser des doutes sur la promptitude de leur résultat, je me bornerai à parler de la dépense dont le montant a été calculé dans la triple hypothèse de l'emploi des condamnés militaires, des troupes et des Arabes.

1,000,000 fr. par les condamnés,
1,360,000 par nos soldats,
2,080,000 par les indigènes.

Tels sont les chiffres entre lesquels nous place l'alternative de ces trois moyens.

Le plus économique, on le voit, est le système des condamnés, et celui des Arabes est le plus dispendieux.

Si nous employons nos soldats, n'en peuplerons-nous pas de nouveau nos hôpitaux? Cela certes est matière à réflexion. Si nous choisissons les condamnés, n'avons-nous pas la même perspective devant nous? Avec les Arabes, nous ne pouvons nous le dissimuler, non seulement nous avons moins de chances fâcheuses, mais encore nous n'avons point à nous préoccuper de leur santé; nous avons avant tout et surtout l'avantage du contact, et c'est bien quelque chose vis-à-vis de ce peuple mobile qui, aussitôt que nous voulons l'atteindre, met si rapidement un désert entre lui et Alger. Nous pouvons nous en faire mieux connaître, mieux apprécier, le diriger, avoir l'œil sur lui, l'étudier, le plier à nous. N'est-ce donc rien que tout cela? Et devons-nous négliger une aussi belle occasion de le voir en face tranquillement, et non pas en courant comme jusqu'à présent, ou sur nos marchés, éparpillé et caché derrière des Maltais et des Juifs? En vérité, si après l'intérêt sanitaire, je consulte l'intérêt politique, je crois qu'il y a toute raison de se décider pour les Arabes. Ma seule appréhension, je l'avoue, est que nous ne puissions toujours les prendre au mot et qu'ils ne nous échappent encore de temps à autre. Reste la question financière; mais je la crois étroite comparée à la largeur du but.

Quant au système de M. le maréchal Clauzel, c'est par l'exiguité du chiffre surtout qu'il est vulnérable. Nous sommes là tous unis, serrés, avec notre expérience des lieux, pour dire que s'il est possible d'entreprendre ici quelque chose, il faut surtout ne pas épargner l'argent.

A Bône, il s'agit aussi de dessécher des marais : le Génie s'en est occupé, et la pensée d'Alger a été le guide qu'il s'est proposé de suivre partout.

Des canaux destinés à unir les rivières qui arrosent les plaines, et enfin un canal de ceinture qui retiendrait les eaux, ont encore été indiqués. Mais quand il s'agit de semblables révolutions à opérer dans le matériel de l'économie sociale, là où tout est sans point d'assimilation, il est d'une haute importance de ne pas s'engager sans avoir longuement mûri sa décision.

Les arbres également sont un auxiliaire qu'on ne peut oublier; plusieurs même ont la vertu toute spéciale d'aspirer l'humidité; il conviendrait d'en favoriser la plantation partout où le dessèchement serait terminé, de les disséminer de manière à ne pas gêner la culture, et de les placer de préférence dans les endroits qui auraient été les plus marécageux.

Enfin, on a songé à une quatrième classe d'ouvriers, aux forçats libérés, et, parmi les condamnés, à ceux qui ont le moins de temps à faire. Une pensée éminemment morale a présidé à l'enfantement de ce projet qui, après avoir été élaboré avec soin et accompagné de calculs ingénieux, a été particulièrement communiqué à M. le ministre de la guerre. Après

avoir posé en fait deux choses, la première, qu'il est impossible qu'un détenu se corrige dans le lieu où il subit sa condamnation; la seconde, qu'on peut même considérer comme s'étant amendé, celui qui ne sort pas plus corrompu de sa prison, l'auteur s'est mis à chercher le remède d'un mal qui est depuis longtemps l'objet des méditations de la philanthropie et de la vertu. Alger s'est offert, et avec Alger, l'idée d'un Botany-Bay. Ce n'est pas la première fois, nous le disons avec douleur, qu'on a fait à l'Afrique l'injure gratuite de la prendre pour l'égout de la France.

Tous les systèmes tentés pour déterminer un changement dans l'existence morale des prisonniers, ayant été reconnus impuissants, on a regardé comme radicaux celui d'une surveillance aussi active, mais moins rapprochée, celui surtout d'une diminution de peine. L'auteur, il faut lui rendre cette justice, s'est placé dans une noble sphère pour envisager la question. Il a renversé notre proposition: l'assainissement de la Métidja, qui est pour nous le principal, est devenu pour lui l'accessoire. C'est le même résultat; notre but seul diffère, et l'amélioration du sort futur des prisonniers, tel est le sien. Malheureusement, des objections graves se présentent en foule.

1° On ne peut laisser ces prisonniers seuls, tout le monde est d'accord sur ce point. Ainsi, ou on aurait l'intention de faire travailler nos soldats avec eux, et, on ne peut en douter, nos soldats s'y refuseraient; ou on se bornerait à les faire surveiller et au besoin à les défendre, et dans ce cas, la présence de nos troupes dans la plaine les exposerait à des maladies sans compensation pour son assainissement.

2° Derrière la décision que le Gouvernement prendra un jour, il faut l'espérer, sur l'accroissement de l'occupation, un grand mouvement aura lieu : des compagnies, des capitalistes, des députés, des pairs, les sommités de la société enfin, s'ébranleront sans doute à la nationale pensée de garder définitivement Alger. Leur zèle, leur ferveur ne s'attiédiraient-ils pas devant un Botany-Bay? et serait-ce les encourager, favoriser leur désir d'arriver, que de placer leurs futures possessions entre les incursions des Arabes et les rebuts de la société, entre deux dangers à la fois? Ne serait-ce point multiplier les craintes et porter un coup mortel à cette confiance que nous avons au contraire tant d'intérêt à réchauffer? — Mais ces dangers, ces craintes peuvent être imaginaires, répond-on. — Je le nie, car, l'épreuve de moins, qui plaidera pour elle? — Mais la barrière qui les sépare du monde n'est qu'un préjugé. — Préjugé tant qu'on veut; mais il est un de ceux que nous suçons avec le lait et qui deviennent pour nous la seconde nature. Il ne faut pas demander aux hommes ce qu'ils ne peuvent accorder, demander à un laïque les mêmes vertus qu'à un prêtre, car chacun a les siennes. Nous sommes charitables, généreux, cela est vrai; nous voulons l'amélioration d'une classe malheureuse, d'accord; mais nous voulons de loin, et c'est à qui ne s'en approchera point. — Mais les forçats encore sont une dépense excessive pour la France. — On doit le déplorer sans doute; puis, bien se dire que les États sont comme les particuliers, qu'ils ont leurs plaies; elles ressemblent à certaines maladies chroniques qui n'empêchent de vivre ni les uns ni les autres,

et n'altèrent profondément la constitution de personne. Et les révoltes, et la fuite au désert, et la réunion aux Arabes, y a-t-on pensé? Et n'est-ce rien que ces inconvénients?

3° La distance seule serait un argument terrible. On conçoit un Botany-Bay à plusieurs centaines de lieues de la France, au bout de l'Océan. Mais à la porte de la métropole, dans une colonie naissante, toute d'avenir, sur laquelle l'Europe a les yeux, nous l'avouons, cette idée nous paraît impossible à réaliser. Elle éloignerait de nous ceux que nous avons le plus d'intérêt à attirer, *les honnêtes gens*. Nous subissons déjà bien assez de ceux que l'action des tribunaux n'atteint pas, et il serait beau vraiment de montrer à la barbarie un semblable échantillon de notre civilisation.

Que si l'on ne s'arrête point aux Arabes, qu'on augmente alors les compagnies de discipline : sans doute les soldats qui les recrutent ne sont pas des meilleurs, mais ils ne sont pas au moins marqués au front de la réprobation, et on peut encore les regarder en face : ce ne sont pas des hommes désespérés.

Voilà ce que j'écrivais en 1833. Voyons maintenant ce qui s'est passé en 1834, et du développement des systèmes, passons à celui des faits accomplis : sur ce nouveau terrain, nous allons nous trouver avec l'expérience de plus.

Il résulte de ce que nous avons consigné plus haut, que les adversaires de la colonisation avaient été d'autant plus fondés à lui opposer

L'insalubrité du climat,

L'impossibilité de se servir de soldats pour son as-

sainissement, sans les exposer aux ravages de fièvres pernicieuses,

Le défaut de concours des Arabes,

La dépense, l'incertitude et la difficulté des moyens d'exécution,

Que nous-même, sous quelques rapports, nous avions partagé leurs craintes.

Mais, qu'ils veulent bien prendre note de nos réponses, car c'est ici surtout que nous sommes armés de pièces.

Aujourd'hui, il demeure constant :

1° Qu'à très-peu d'exceptions près, au contraire, le climat est généralement sain ;

2° Qu'indigènes ou Français, de tous les hommes employés à ces travaux à la fin de 1833 et au commencement de 1834, pas un seul n'est entré dans les hôpitaux de l'armée ;

3° Que mille Arabes sont venus y prendre part, et que nous en eussions triplé le nombre, si les crédits affectés à cet article avaient été plus élevés ;

4° Que les moyens d'exécution, aussi bien conçus qu'habilement et rapidement dirigés, ont donné d'inespérés résultats, et que le temps permettra de les mieux apprécier encore ;

5° Et enfin que, contenue dans de sages limites, la dépense a été inférieure au chiffre qu'elle paraissait devoir atteindre dans le principe.

Nous allons entrer dans quelques développements :

A Alger, les travaux d'assainissement ont été entrepris autour de la Maison-Carrée et de la Ferme-Modèle, ou sur les deux points les plus importants de nos lignes, le long de la plaine de la Métidja.

Aujourd'hui, complétement restaurés, le premier peut servir au logement de 500 hommes,
20 officiers,
50 chevaux,
et contenir des approvisionnements de vivres pour un mois;
Et le second, de 800 hommes,
15 officiers,
20 chevaux,
avec des vivres pour un temps égal.

Mis sur un pied de défense aussi respectable, de semblables postes étaient de véritables forts qu'il devenait dès lors du plus grand intérêt d'occuper. Mais telle était la fâcheuse influence des marais de leur voisinage, que leur insalubrité obligeait de les abandonner chaque année pendant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre. Il en était de même des blockaus qui couronnent le coteau d'Alger, notamment de celui de la Ferme-Modèle qui, plus rapproché du foyer qu'aucun autre, était mortel pour tous ceux que la saison des chaleurs y trouvait établis.

Confiée dès 1833 aux Arabes, la garde de ces blockaus nous a donné la possibilité de laisser nos troupes dans de bons cantonnements, et, à partir de cette même année, nous avons vu singulièrement diminuer le chiffre des malades que nous avions eus pendant les trois précédentes (1): c'était un avantage immense,

(1) La proportion, sans doute, a encore dépassé celle des lieux ordinaires; mais dans les lieux ordinaires les troupes sont casernées et non campées, et on ne retrouve pas partout les chaleurs de l'Afrique.

nous l'avons déja soigneusement constaté; mais ce n'était pas le seul que nous dussions chercher, car la cause du mal subsistant, nous ne pouvions la laisser ainsi à notre porte, et il fallait tout tenter pour la détruire.

A la Maison-Carrée,

Avec 300 disciplinaires pendant 7 } mois,
et 500 Arabes pendant 1 }

on a exécuté 1° 3,700 mètres de canaux, dont les plus profonds en ont eu jusqu'à 4; 2° et 1400 mètres de simples saignées.

La surface desséchée a été environ de 61 hectares.

En aval du pont de l'Aratch, on a assaini les deux rives; en amont, la rive droite de l'Oued-Smar, jusqu'à une distance de 1500 mètres; et si le manque de fonds ne nous eût pas contraint de renvoyer les Arabes, on eût embrassé les marais d'Oulidada et de Ziderzine jusqu'au gué de Constantine.

De grandes difficultés se sont rencontrées particulièrement entre le chemin de la Maison-Carrée et la rive gauche de l'Aratch, ou depuis le blockaus des Dunes jusqu'au pont. Les tranchées se faisaient dans une vase si liquide que les bords, quelque doux que fussent les talus, s'affaissaient toujours et s'écoulaient avec les eaux dont ils étaient imprégnés. On en a triomphé; mais ce n'est qu'à force de soins et en élargissant beaucoup les tranchées, qu'on est parvenu à contenir les bords. Une seule fois, il a fallu revêtir les talus en clayonnage pour soutenir les terres, sur une longueur de 50 mètres tout au plus.

A la Ferme-Modèle,

Avec 500 Arabes pendant 1 } mois,
500 condamnés pendant 2 }
et 600 disciplinaires pendant 15 jours,

on a creusé 1° 3,300 m. de grands canaux, dont les plus profonds en ont jusqu'à 3; 2° et 500 m. de simples saignées.

La surface desséchée a été de 250 hectares.

On s'est attaché à faire écouler les deux marais pestilentiels de la fontaine et de l'Oued-el-Kerma, tous deux alimentés par des sources nombreuses. Et ici qu'on nous permette une réflexion. Disséminées en abondance, les eaux seraient une cause précieuse de prospérité sous le ciel brûlant de l'Afrique; il ne s'agirait que de les diriger et de les utiliser. Dans la Métidja, on retrouve presque partout les traces d'anciens canaux de desséchement, de grandes habitations, de grandes villes que la main du temps a détruites. La multiplicité des sources qui sortent des coteaux annonce des couches de pierre ou de terre sur lesquelles elles descendent, et on est autorisé à penser que les puits artésiens réussiraient dans beaucoup de localités.

L'écoulement du marais de l'Oued-el-Kerma a présenté des obstacles tels qu'il a fallu y pénétrer par un canal de trois mètres de profondeur pour être sûr de vider les énormes trous qui se trouvaient au milieu d'une vase presque aussi liquide que de l'eau.

Les crédits étaient de 130,000 f.

Déduction faite de frais d'établissement qui ne se

reproduiront plus et qui ont été de 35,000 f., la dépense s'est élevée à 95,000 f.

L'étendue des terrains desséchés, devant être de 479 hectares, tous les travaux terminés, l'hectare, on le voit, reviendrait approximativement à 200 f. (1).

Mais pour ne pas donner prise à des mécomptes, il faut bien se pénétrer que cette moyenne peut varier suivant les localités et le plus ou moins de temps que leur remaniement demanderait. Nous en avons vu des exemples entre le pont de l'Aratch et le blockaus des Dunes, et il en sera de même partout où, entre les marais, il y aura de vastes espaces à faire écouler.

Les compagnies de discipline, les Arabes, quelques Maures qui sont venus se mêler à eux, les condamnés, tels ont été les auxiliaires de ces importants résultats (2).

Tout calcul fait, chaque Arabe recevait 1 f. par jour et quatre petits pains, ou 1 f. 30 c.

Les notes recueillies sur les lieux par les officiers du génie, établissent que le desséchement d'une même partie de terrain coûterait trois fois plus effectué par eux que par les autres corps; cela est vrai, mais, nous ne devons pas le perdre de vue, les Arabes n'exi-

(1) Il serait facile d'obtenir, par quelques descentes dans la Métidja, le chiffre total des desséchements à opérer. Mais nous pouvons dès à présent affirmer qu'en remontant le cours des rivières qui l'arrosent, plus on se rapprochera de l'Atlas, plus le nombre en diminuera.

(2) Rien de plus naturel que de continuer à employer les mêmes corps, mais à la condition, bien entendu, de les soustraire de l'effectif de l'armée.

gent ni frais d'administration, ni frais d'entretien, ni frais de casernement; ils se nourrissent avec une faible partie de ce qu'ils gagnent; et toute compensation faite, il y aurait économie pour nous à les employer, quand bien même des considérations d'un tout autre ordre ne nous en imposeraient pas l'obligation. La nécessité de les attirer à nous, de les voir paisibles et confiants au milieu de nos soldats, l'habitude du contact, de ces bons traitements qui doivent trouver de l'écho partout, donnent, comme on l'a vu, à leur assistance un intérêt politique inappréciable, et c'est celui-là qui domine ici tous les autres.

M. le colonel du génie, qui les a examinés de près, ne tarit point sur leur exemplaire docilité, sur leur exactitude, et il affirme avoir reconnu, dans les portions de terrains qu'ils ont desséchées, une telle précision qu'elles ne le cèdent en rien à celles qui l'ont été par nos plus habiles sapeurs.

Un peu de pain et un peu d'huile composaient toute leur nourriture; admirable et fatale sobriété à la fois, puisqu'elle les rend moins accessibles au désir d'un changement, et que là où il y a absence aussi complète de besoins, ne se révèlent que peu de dispositions à accepter les bienfaits d'une civilisation inconnue. Mais, heureusement, nous avons d'autres voies à prendre pour la leur faire apprécier.

A Bône, malgré l'impossibilité où on s'est trouvé de commencer les travaux avant les chaleurs,

La réparation du grand aqueduc destiné à répartir les eaux dans l'intérieur de la ville,

Celles du casernement et des hôpitaux militaires

ont déja considérablement amélioré la santé des troupes (1).

En ce qui concerne l'assainissement des environs, on a opposé une digue aux débordements de la Boudjima, et on a détourné le cours d'un ruisseau dont les inondations formaient un marais très-élevé au-dessus du niveau de la mer; mais on n'a pas encore touché aux trois les plus rapprochés de la ville, et conséquemment les plus dangereux. En les saignant dans l'automne prochain, on aura tout le temps, avant le retour de l'été, d'en faire sécher et laver les vases par les pluies de l'hiver.

Pour prévenir l'évacuation si onéreuse des convalescents sur la France, le général qui commande a eu la sage pensée de les réunir dans un hôpital au fort Génois. Quelle que soit la dépense qui puisse résulter de ce projet, le Gouvernement doit l'adopter. Il y trouvera l'avantage, et de guérir les malades sur place, et de ne pas diminuer, même momentanément, l'effectif de la garnison.

10,000 francs ont été employés aux desséchements de Bône; 90,000 restent encore. Ce sera déja un fort à-compte sur les 500,000 fr. demandés par le génie pour ce point important; et devant des exigences aussi bien justifiées, la législature, on peut l'affirmer à l'avance, ne refusera pas les crédits nécessaires.

La discussion approfondie à laquelle elle s'est déja livrée sur ce chapitre, atteste que, dans la Régence,

(1) La fenaison s'est achevée, en 1834, avec le concours de 600 Arabes; mais dans les derniers mois de l'année, l'épidémie a sévi de nouveau sur cette ville.

il n'est pas de sujet qui lui ait paru plus digne de ses méditations.

L'assainissement, en doublant la sécurité des lieux, augmente les chances de prospérité de nos établissements. Quand ils sauront qu'à côté des charmes naturels du climat, ils peuvent mettre la certitude de son entière salubrité, les colons viendront en foule, et désormais invulnérables sous ce rapport, comme sous celui de la défense, notre occupation appellera sur elle tout l'intérêt de la mère-patrie.

Si, avec nos seuls moyens, nous avons obtenu d'aussi utiles succès, il est sensible qu'en faisant appel à ceux qu'en France l'industrie des compagnies de desséchement met chaque jour en usage, nous pourrions aller bien plus loin encore.

CHAPITRE VII.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

Les observations recueillies dans tous les hôpitaux militaires de la Régence, dans l'hôpital civil et dans le dispensaire d'Alger, doivent jeter un grand jour sur la question. L'état des Arabes, que depuis les premiers mois de 1834 a soignés et guéris le chirurgien-major des zouaves, vient d'accroître le tableau de ces inves-

tigations (1); mais bien plus de doutes encore s'éclairciraient s'il nous était permis de parcourir le pays.

En attendant, nous avons fait dresser sur le climat d'Alger, comme sur ceux de Bône et d'Oran, des notes par des hommes spéciaux (2).

Soigneuse de placer constamment le remède à côté du mal, la Providence, dans sa sollicitude, a réparti sur chaque contrée des inconvénients et des avantages; c'est à l'industrie de l'homme qu'elle a remis la noble mission d'atténuer les uns et d'exploiter les autres.

Tout récemment, une source d'eau chaude vient d'être reconnue sur le bord de la Méditerranée, à la porte d'Alger. L'incertitude du temps, et l'agitation de la mer, en ont seules jusqu'ici retardé l'analyse.

Avant nous, un jeune médecin (3), dont le nom rappelle un beau trait de courage à l'époque du naufrage des bricks de l'État *le Silène* et *l'Aventure*, avait constaté les excellents effets d'eaux thermales qui se trouvent sur le territoire de la tribu de Béni-Khalil. Nous donnons ici le résultat de l'examen qu'il en a fait (4).

Une exploration plus profonde mettrait infailliblement sur la voie de découvertes non moins précieuses. Nous ne pouvons que désirer vivement de la voir confier à l'habileté d'un de nos médecins.

(1) N°s 86 et 87.

(2) N°s 11, 12 et 13.

(3) Le docteur Méardy, Sarde de nation; le Gouvernement l'en a noblement récompensé.

(4) N° 14.

Pour régler ce point de législation, nous avons soumis au Gouvernement un projet d'arrêté (1).

CHAPITRE VIII.

COLONISATION (2).

SECTION PREMIÈRE.

Moyens généraux d'établissement.

L'occupation de la Régence n'est qu'une question de puissance et de gloire; sa colonisation seule est la vraie question d'utilité. C'est aujourd'hui une vérité devenue triviale, que la première est le moyen, et que la seconde est le but.

Vainement on s'autoriserait de l'exemple de nos autres colonies pour renoncer à celle-ci ; vainement on opposerait à l'impuissance du passé l'impuissance éventuelle du présent, la différence serait palpable. C'est en s'appuyant sur l'esclavage qu'on a essayé de fonder les premières, et l'esclavage devait s'écrouler devant les progrès des idées; c'est au contraire sur une pensée de

(1) N° 15.
(2) N°s 73, 74 et 75.

haute civilisation, et tout-à-fait régénératrice, que la France a proclamé l'intention de jeter les bases de la seconde. Rien de plus dissemblable donc, et la grandeur de l'expérience mérite bien qu'on la pousse jusqu'au bout.

Quand tout le monde voit le chemin, et que personne pourtant ne vient dire : *Il est ici, et vous le suivrez,* non seulement il n'y a pas exécution, mais il y a à peine tentative, mais il y a incertitude, et rien autre chose. Il n'est pas de ressorts, quelque puissants qu'ils soient, que ne vienne briser une pareille situation. Maintenant, si on la prend pour règle de ce qui doit arriver un jour, si l'on réduit aux mesquines proportions actuelles une vie toute d'avenir, il ne faut sans doute pas abandonner pour cela nos provinces, mais il faut se borner à de simples comptoirs, rentrer dans le passé, et au lieu de faire briller à tous les yeux la jeunesse du pays, ne plus parler que de sa décrépitude.

Nos colonies des grandes mers étaient déja jugées, lorsque les États-Unis secouèrent le joug et se mirent à la conquête d'un immense royaume sur des forêts sauvages. Enfants de l'Angleterre, les lisières dans lesquelles la métropole voulut les retenir, amenèrent cette émancipation brillante qui leur a valu la seconde place parmi les nations pratiques, et que sans elle, peut-être, ils n'eussent jamais obtenue.

En dotant nos possessions du plus de liberté possible aussitôt que l'opportunité en sera venue, nous aurons à l'avance enchaîné les révolutions, nous aurons substitué au mal le bien et le mieux à la fois. Que pourraient-elles un jour convoiter de plus ?

Dans la Régence, construire des villages défensifs, tel avait été d'abord le système du Gouvernement. De graves considérations ayant depuis modifié sa pensée, c'est dans cette voie que nous allons le suivre et sous cette face nouvelle que nous allons envisager la question.

Trompés par le charlatanisme de quelques journaux, c'est ici le cas de le répéter, des gens sans aveu, sans industrie, sans argent, ramassés dans tous les coins de l'Europe, vinrent en 1831 fondre sur Alger, et ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils n'avaient fait que changer de misère, avec l'éloignement de plus. Tels ont été nos premiers colons, dont la moitié mourut pendant que l'autre vivait d'aumônes et devenait une charge publique. C'est dans celle qui a survécu au naufrage que nous avons pris les éléments de population des deux villages de Kouba et de Delhy-Ibrahim, et pendant qu'on bâtissait leurs toits, les fièvres les ont encore diminués d'un tiers.

On ne recommence pas deux fois les mêmes erreurs, et le premier soin du Gouvernement, qui avait eu sa large part du fardeau, fut de défendre dans tous nos ports l'embarquement des familles sans ressources. La mesure était sage, mais malgré ses ordres réitérés, les tentatives d'émigrations continuèrent. Il y a des gens qui ont besoin de toucher les choses pour se convaincre de leur réalité, et les illusions d'ailleurs sont comme la seconde existence de ceux qui n'ont rien à perdre. Plusieurs expéditions de colons se répétèrent dans le cours de 1832, et du Hâvre il fallut les renvoyer à Marseille pour ne pas avoir à gémir du

spectacle de tribulations nouvelles. Ainsi, quand la politique des puissances réunit ses efforts contre l'odieuse industrie de la traite des hommes, d'avides spéculateurs l'importent en Europe, et dans la vue d'augmenter la valeur de terres qu'ils ont acquises à bas prix, ne craignent pas de compromettre la vie de quelques milliers d'individus ! Voilà ce que nous avons vu, ce que nous n'avons pas oublié, car le mal se grave encore plus dans la mémoire que le bien, et notre nature est ainsi faite. Il y allait de notre destinée si nous avions persévéré, et il était plus que temps de rebrousser chemin.

On a eu l'espoir un instant de retenir les soldats libérés ;

Plus tard enfin on s'est rattaché aux vétérans.

Nos soldats ? Est-ce leur extrême jeunesse ? est-ce le climat, le besoin d'embrasser leurs familles, de revoir la patrie? est-ce la crainte de ces hôpitaux qui, si souvent, ont reçu nos malades? je l'ignore, mais nous en avons conservé bien peu. Toutefois, aux quelques uns que la fortune a tentés, ceux-ci colons, ceux-là artisans, le séjour a porté bonheur (1).

Nos vétérans ? Il y avait plus de raisons peut-être de compter avec eux. Mariés, continuant à rester par goût dans les rangs de l'armée, transportant leurs familles sur le sol de l'Afrique, il semblait que rien ne dût arrêter leur zèle. Des deux côtés nous n'avons presque recueilli que déception. Avec nous les systèmes mixtes réussissent peu, et on ne fait jamais rien à moitié ;

(1) N° 40.

c'est tout l'un ou tout l'autre. Il ne suffit pas de se faire inscrire au nombre des colons, de recevoir quelques avances, il faut de la volonté, de l'industrie, de la persévérance surtout pour se faire jour, et il y a dans les vétérans une sorte d'engourdissement que la vue d'un champ à défricher réveillera toujours moins que le bruit du canon. Les bons colons doivent avant tout se fier sur eux et sur leurs bras. La terre donne, mais c'est à force de travail, et celle d'Afrique, quelque fertile qu'on la suppose, n'a pas plus que les autres le privilége de produire toute seule.

Kouba et Delhy-Ibrahim (1) sont loin d'être de beaux villages; la conduite des colons n'y est pas des plus régulières; on aurait pu mieux faire; rien de tout cela n'est douteux; mais enfin ce sont deux communes qui prospéreront; mais la culture y a déja fait de rapides progrès, et jusqu'ici même ce sont encore les seuls résultats positifs obtenus. Il en a coûté, il est vrai, au Gouvernement pour ce demi-succès, et le ministre des finances encore mieux que celui de la guerre, et les chambres encore mieux que le ministre des finances, comprendront qu'il n'y a pas presse à continuer l'établissement de quelques milliers de colons à plus de 2000 francs par famille.

Quelque jour, quand nous aurons pénétré dans le cœur du pays, ces communes hériteront des camps du voisinage et s'agrandiront avec eux. En y entrant, puissent-elles aussi hériter du courage et de la discipline de nos soldats ! Il est dès à présent bien permis d'en former le vœu.

(1) N° 41.

J'avais besoin de revenir sur ces détails. Il n'est jamais sans importance de bien se rendre compte de ce qu'on a fait, car alors même que de nouvelles idées tendent à en éloigner, il y a toujours d'utiles enseignements à tirer du passé.

Les peuples anciens fondaient des colonies quand une nombreuse population se trouvait à l'étroit sur son territoire, ou quand, lasses de l'arbitraire, certaines classes allaient chercher ailleurs un régime plus doux. On choisissait alors un sol fécond, un beau ciel, un pays bien situé, favorable au commerce, et de préférence les lieux les moins habités. Les colonies dans ces temps-là produisaient peu; elles étaient essentiellement agricoles, et ni la soif de l'or, ni l'agiotage, ni les passions, ne dirigeaient les émigrants. Ils n'avaient d'autre dessein que de se créer une existence, et, avec ces principes, les colonies devenaient bientôt florissantes.

Quand les peuples modernes vont au loin recueillir des denrées précieuses et les échanger contre celles qu'ils ont en abondance, ils se bornent à établir des comptoirs où leurs nationaux sont soumis aux lois de ces contrées. Leur but est de s'enrichir promptement et de revenir dans la mère-patrie.

Mais quand ils veulent, imitant les anciens, coloniser comme eux, ils appellent les colons qui ont des connaissances pratiques, qui emportent avec eux, au lieu de pacotilles d'objets de luxe, des outils et des semences, qui trouvent au-delà de ce qu'ils en peuvent cultiver des terres dont ils deviennent bien et dûment propriétaires, et ces colonies réussissent comme

on en a vu tant d'exemples, et leur développement vient bientôt étonner le monde.

C'est ce système que nous devons chercher à suivre : nous devons perdre de vue les tentatives qui ont échoué, et ne nous arrêter qu'à celles que le succès a couronnées; oublier ces colonies militaires de la Russie qui s'écroulent, et ne regarder que celles de l'Amérique septentrionale dont la prospérité est peut-être le premier et le seul exemple de la célérité avec laquelle on peut faire marcher de front et colonisation et civilisation.

Le Gouvernement a manifesté l'intention de s'établir sans nuire aux populations qui ne nous seraient point hostiles, et il veut que le même sol puisse les porter à la fois. C'est donc au milieu des Arabes qu'il faut planter le drapeau de la colonisation française. A quelques points que nous arrivions, nous aurons des concessions de terres à faire, et après celles du domaine qui sont considérables, nous aurons à concéder aussi celles des Turcs et des corporations, et sauf à rembourser à qui de droit les rentes dont elles sont grevées, en ne disposant que de l'usufruit.

Mais si c'est sous la protection d'une occupation militaire que ce plan peut seul s'exécuter, il faut aussi, comme nous l'avons dit, que les colons s'accoutument à compter sur eux-mêmes. A la persévérance, au caractère aventureux qui les a poussés dans un autre monde, ils doivent joindre le courage et l'audace, et quelques coups de fusil ne doivent pas porter le trouble chez eux. Quand ils apporteront dans leur exploitation fermeté et prudence, les périls s'évanouiront et la con-

fiance se fortifiera. En Amérique, on n'a jamais vu massacrer que les planteurs qui, s'enfonçant trop avant et dépassant de beaucoup les cantonnements des troupes, commettaient l'imprudence d'aller aux lieux où non seulement il n'y avait plus de soldats pour les défendre, mais même où la certitude de leur présence ne pouvait intimider au loin les naturels du pays.

En Amérique encore, d'autres tribus nomades, et non moins guerrières, ont reculé devant l'industrie et la civilisation. Que l'histoire nous serve de guide. Si la bonne intelligence peut subsister avec les tribus africaines, favorisons-la par tous les sacrifices compatibles avec notre honneur; si l'inimitié revient, refoulons-les. Le commerce s'insinue, la colonisation usurpe : souvenons-nous que sur tous les points les terres sont aussi communes que la population est rare, et qu'au bout de nos efforts le succès nous attend.

Les entreprises isolées présentent plus d'inconvénients que d'avantages réels. Qu'espérer de la pauvreté de leurs moyens et de la divergence de leurs efforts? Rien que de précaire. Ce sont les compagnies qu'il faut attirer avant tout; elles disposent de plus de capitaux, de plus de moyens, de plus d'intérêts, de plus d'ensemble; elles se concertent, et, encore une fois, le Gouvernement doit se borner à surveiller, protéger, laisser faire. Il faut qu'il pose lui-même sagement sa limite, et qu'il ne la franchisse pas. S'il se tient endeçà, il suivra, peut-être même dirigera les progrès; s'il veut aller au-delà, il ralentira l'industrie, et c'est un privilége malheureux dont l'exercice s'achète ordinairement fort cher.

Dans la Régence, il faut ou que les troupes, constamment sur les lieux, suivent les colons pas à pas, ou que, pacifié soit par des victoires, soit par des alliances, ce qui vaut mieux encore, le pays rendu à la plus entière sécurité puisse permettre de promener la charrue partout où elle devra labourer la terre et la fertiliser.

Mais en voulant éviter un écueil, n'allons pas tomber dans un autre. En repoussant de toutes nos forces la création d'un Botany-Bay réel, n'allons point en créer un en perspective. Que la bonne conduite, on ne saurait trop le redire, soit donc la première condition, la condition invariable de toutes les admissions. Les colonies naissantes ont déja assez de peine à se défendre de l'invasion de ces gens qui viennent y chercher toute autre chose qu'une honnête industrie. Ne les chassons pas de la ville pour les retrouver dans la plaine. Inconvénients partout, ils le seraient bien autrement parmi des colons qui ne doivent avoir qu'un désir, celui de cultiver en paix et de recueillir le fruit de leurs efforts.

Ainsi que nous l'avons demandé, au titre de la Question militaire, tâchons aussi d'obtenir du Gouvernement que la composition de quelques-uns de nos bataillons, au lieu d'être moyen, ne tende pas à devenir obstacle, et que quelques désordres ne puissnt pas porter le découragement dans l'esprit dese colons. Si le préjudice causé par les Arabes doit entrer pour quelque chose dans les chances naturelles d'une exploitation, qu'il soit le seul au moins : celui qui serait le produit de l'indiscipline nous irait au cœur,

car il y aurait là un de ces renversements de rôles qui font mal, et qui seraient subversifs du but vers lequel nous marchons.

Que si l'on me demande maintenant pourquoi tant de gens sont venus et si peu ont colonisé, je répondrai qu'il ne faut pas farder la vérité; que ce qui réclame le travail, la patience et les ans excite moins vivement que ce qui paraît promettre en quelques mois de l'or et des jouissances; je répondrai que malgré de cruels mécomptes, ce leurre produit encore à chaque instant de nouvelles victimes; je répondrai que les gens qui se précipitent les premiers dans les colonies au berceau ressemblent à ces joueurs qui veulent faire fortune en un jour, et qui, lorsque les dés ne sont pas pour eux, s'en prennent à la terre entière de leur malheureux destin. La Régence d'Alger a-t-elle fait exception à cette triste règle? J'en appelle à ceux qui l'ont pratiquée : qu'ils se chargent de répondre à leur tour.

Mais le plus grand ennemi de la colonisation peut-être, nous le portons avec nous, c'est l'impatience. En fait d'avenir, nous avons la déplorable habitude de dévorer notre capital d'avance; puis, quand nous avons le plus besoin d'espérance, nous ne nous retrouvons plus qu'avec le dégoût. S'il faut du temps, je l'ai déja dit, pour concevoir, il en faut aussi pour exécuter; il en faut bien plus encore pour réaliser.

Jusqu'ici, dans cette hésitation funeste dont nous avons été enveloppés, le Gouvernement lui-même a ajourné toutes les demandes qu'il a reçues. Des hommes bien famés, des agriculteurs capables et pour-

vus des premiers moyens d'existence, les lui avaient adressées en grand nombre; les étrangers et les Français demandaient à l'envi à exploiter le sol d'Afrique : qu'il dise un mot, et ils accourront.

Nous croyons sage de ne pas limiter les choix à la France. Quand l'Europe aura des intérêts à côté des nôtres, dans le vœu unanime de les voir également prospérer tous, viendront s'éteindre les germes de guerre, et la possession de notre conquête ne nous sera que mieux assurée. La France n'en conservera pas moins d'ailleurs le mérite du bienfait; de hautes destinées s'accompliront sous sa protection; un monde barbare se régénèrera. Le souvenir de sa conquête ne s'effacera point devant l'introduction de la civilisation, et la gloire de l'initiative lui restera tout entière.

En résumé, nous pensons

1° Que la colonisation doit pleinement réussir quand, pour éléments de succès, on lui donnera

Des terres abondantes et fertiles, et ces terres existent;

Un pays complétement assaini, et il doit l'être en peu de temps;

La protection de l'armée; elle est acquise aux colons;

Et la sûreté et la confiance qui en dérivent;

2° Qu'on ne doit admettre parmi les colons que des gens d'une bonne conduite, industrieux, laborieux, agriculteurs, et pourvus de moyens pécuniaires;

3° Que les compagnies doivent être partout préférées aux particuliers; que le Gouvernement doit se borner à laisser faire l'industrie, et aux sacrifices de concessions de terres en ajouter quelques autres encore en primes, secours et encouragements;

4° Enfin, que pour donner successivement à l'armée les moyens de se replier, les colons placés sur le premier plan et le plus près des Arabes, doivent être les mieux armés, et que cette organisation doit décroître à proportion que d'autres colons les devancent et qu'ils s'éloignent des indigènes; que leur service doit être celui d'une simple garde nationale mobile, et qu'il ne faut les fatiguer ni d'exercices, ni d'appels. L'intérêt de la défense naîtra du développement de la culture, et on peut être bien sûr que celui dont le champ sera le mieux cultivé, ne sera jamais le dernier à courir aux armes et à repousser l'ennemi.

Parmi les symptômes qui nous passent sous les yeux, et que nous n'avons soin d'enregistrer que parce que, malgré l'attitude si peu dessinée que nous subissons, ils témoignent cependant en faveur de la colonisation, nous citerons de nouveau les nombreux achats qui ont suivi le départ de la Commission d'Afrique. A l'expression de ses investigations, se rattachaient tant d'espérances, que la confiance s'est manifestée tout à coup avec cette vivacité qui, chez nous, franchit incessamment toutes les bornes (1).

Vingt maisons ont été ajoutées à Delhy-Ibrahim, et la situation de ce village à l'embranchement de la route d'Alger à Douéra, l'augmentation de ses travaux, l'activité de ses habitants, les belles terres qui l'en-

(1) De Marseille, de Toulon, de toute la Provence, comme des points les plus éloignés, des ordres d'achat ont été envoyés à Alger.

tourent, l'ont déja mis en mesure de se passer de l'assistance du Gouvernement (1).

Kouba, par les avantages qu'il doit tirer de l'horticulture, n'est pas dans un état moins prospère que Delhy-Ibrahim. Site réputé suspect quand nous y avons établi nos colons, il a pris place aujourd'hui parmi les plus sains, et aucune maladie fâcheuse ne s'y est développée; tant il est vrai que de tous les chemins pour arriver à la salubrité, la culture et l'habitation sont encore les plus sûrs !

SECTION DEUXIÈME.

Travaux publics.

Dans la Régence, tous les travaux à faire doivent tourner au profit de la colonisation et consolider notre établissement; leur place naturelle était donc dans ce chapitre, et nous n'avions pas de raison d'en parler ailleurs.

Les travaux militaires ont été immenses, car devant d'impérieuses nécessités, l'armée ne pouvait attendre long-temps. Les efforts du génie, il faut lui rendre justice, ont été supérieurs aux difficultés, et là où, avant nous, à l'exception de la Casbah et de quelques mosquées, on ne rencontrait point de grands bâti-

(1) Les travaux d'empierrement de la route de Delhy-Ibrahim au premier blockaus de la route de Douéra ont été faits par leurs soins; c'est une somme de 20,000 fr. qui aura été jetée dans cette commune.

ments, existent à présent des casernes, des hôpitaux, des magasins. A l'extérieur, des camps nombreux, le quartier de Mustapha, l'hôpital militaire du Dey, le beau camp de Douéra, le plus reculé de tous, ont été construits, et presque partout nos soldats, malades ou bien portants, ont aujourd'hui des abris assurés.

Mais quand tout est à créer, à réparer ou à refaire; quand les villes occupées ou à occuper tombent de toutes parts, que des ports sont à creuser, des routes à ouvrir, des établissements publics à fonder; quand, sur cet immense territoire, depuis tant de siècles aucune digue n'a été opposée aux désordres de la nature, quand tout y est si tranché de notre Europe, et que, malgré les différences, nous cherchons déja toutes les habitudes, toutes les aisances de la mère-patrie, il y avait place pour d'autres services, et ce n'était pas trop que deux missent la main à l'œuvre en même temps.

Les ponts-et-chaussées ont été organisés vers la fin de 1831. Pendant que le génie relevait ses remparts, commençait ses fortifications, bâtissait ses casernes, les ponts-et-chaussées, ou de concert avec lui, ou d'initiative, lui servaient d'auxiliaires, et concouraient de leur côté à compléter nos établissements : leur action se faisait sentir, en un mot, partout où les appelait leur spécialité.

Un des états annexés ci-après (1), présente l'ensemble des travaux exécutés à Alger, par le service des ponts-et-chaussées et le chiffre de la dépense à laquelle ils se sont élevés.

(1) N° 42.

Mais aux résultats que ce document résume, je dois en ajouter quelques autres dont les frais ont également figuré à la charge du budget de l'administration civile, bien que, par suite de circonstances particulières, des mains différentes y aient pris part.

Telle est la réparation de la digue de la Marine, faite en 1831, sous la direction de M. l'ingénieur Noël, et dont on a généralement loué la belle exécution.

Telle est encore celle des voûtes de la Pêcherie, qui se liant aux travaux de défense de la place a été opérée par les soins du génie militaire.

La confection de tous ceux qui regardent spécialement la colonisation ayant eu lieu sous la direction seule des ponts-et-chaussées, mais sur les fonds d'un autre service, n'a pu, par la même raison, prendre place dans ce tableau. Ce sont, d'une part, les maisons qui forment nos deux villages de Kouba et de Delhy-Ibrahim; de l'autre, de nombreuses améliorations au Jardin d'essais et de naturalisation.

Sur les points envahis par nos troupes, la plupart des routes qui les environnent, les aqueducs et fontaines, les digues, les ouvrages maritimes, les bâtiments civils ont été terminés, réparés ou reconstruits par les soins des ponts-et-chaussées.

C'est aussi par leurs mains qu'ont été placées les horloges publiques, dont le Gouvernement a doté nos trois villes principales. Et enfin, ce sont eux encore qui ont installé aux phares d'Alger et d'Oran, les nouveaux appareils catadioptriques depuis si long-temps attendus. Des traces profondes se révéleront donc par-

tout de leur passage. Nous ne pousserons pas plus loin cette nomenclature (1).

Les Maures des anciens temps, il faut leur rendre cette justice, entendaient merveilleusement la conduite des eaux. Ceux qui ont visité les alcazars d'Espagne, Grenade et l'Alhambra, Séville et les nombreux vestiges de ces temps reculés, pourraient témoigner au besoin d'une supériorité que l'époque rend plus étonnante encore, et que nos progrès dans la science hydraulique ont seuls dépassée. Dans l'intérieur de leurs jardins, une baguette magique semblait présider à l'emplacement et à la distribution de leurs mille cascades, et ce qui en reste n'est pas moins aujourd'hui qu'alors un sujet d'admiration. A l'exception de la cathédrale de Cordoue et de l'Alhambra, seuls monuments remarquables qu'ils aient laissés, leur architecture n'avait rien de grandiose, mais elle était délicieuse, et son élégance était un des charmes qui les retenaient dans cette vie sensuelle et solitaire que chacun d'eux cherchait au fond de sa demeure.

Nous n'avons pas plus retrouvé ici les Maures d'Es-

(1) La réparation du môle d'Alger effectuée sous la direction de M. l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées Poirel, après avoir résisté à tous les mauvais temps de la fin de 1834, a été fortement compromise par suite de l'épouvantable ouragan de 1835. — Dans les journées des 11 et 12 février, les caissons ont quitté les rochers sur lesquels on les avait assis, et sont descendus au fond de l'eau. Sans doute il faudra les remplacer, et, partant, recommencer la dépense; mais cette fois, au moins, les premiers serviront de rempart aux seconds, et imprimeront enfin à ces dispendieux travaux une durée et une solidité qu'ils n'ont point eues jusqu'ici.

pagne que les arts qu'ils avaient jadis cultivés. D'une extrémité à l'autre du détroit, la main du temps a tout effacé. Quelques belles maisons, bien rares et venues d'Italie par compartiments, quelques mosquées bâties par des Européens, c'est tout ce qu'Alger a offert à nos regards.

Mais leurs aqueducs, mais la généralité de leurs maisons, tout est à recréer dans un autre système; et, en vérité, puisque nous en étions là, peut-être aurait-il mieux valu prendre un grand parti sur-le-champ, et reconstruire successivement toutes les parties de leurs villes. Nous aurions fait plus tôt ce qu'il faudra inévitablement faire plus tard, et nous n'aurions pas absorbé en entretien, qu'il faudra sans cesse recommencer, des sommes considérables. Nous n'aurions trouvé qu'une plage déserte, qu'avec d'abondantes carrières et des bois de construction, nous aurions fondé en moins de temps, il est permis de le dire, qu'il ne nous en faudra pour réparer.

Les gouvernements, en pareil cas d'ailleurs, sont loin de supporter la totalité du fardeau, et les monuments, les établissements publics, telle est leur part du sacrifice. Nous sommes engagés dans une autre voie : voudra-t-on en sortir? Je l'ignore; mais en attendant, depuis que nous y sommes, les villes que nous occupons sont en cours de construction, et chacun y est la truelle à la main.

L'excessive variabilité de la main-d'œuvre d'une part, l'urgence de l'autre, ont décidé les généraux en chef, et M. le duc de Rovigo notamment, à faire de nos soldats les propres ouvriers des premières créations.

Ils ont répondu dignement à son appel, et après avoir mis la main à tout, ils ont encore été au loin récolter les foins dans la Métidja : ils auront leur récompense dans la mémoire que la colonie gardera de leurs efforts. L'utilité ne périt pas plus que la gloire, et si, dans un autre temps, on peut reprocher à l'empire de s'être rarement servi de leurs bras, c'est qu'il n'avait que le temps de vaincre, et qu'il ne lui en restait point au-delà.

L'armée d'Afrique a donné un noble exemple ; il ne sera pas perdu pour la France ; elle y trouvera le double avantage de diminuer considérablement sa dépense et d'augmenter le bien-être de ceux qui la gardent au jour du danger. En Afrique, la défense et l'amélioration du pays, le génie militaire et le génie civil ont également profité du concours de l'armée ; il ne leur a jamais été refusé. La Providence a voulu se charger la première de reconnaître son zèle pour d'autres devoirs : si jamais nos soldats n'ont été appelés à développer plus d'intelligence et de zèle, jamais non plus leur santé n'a été meilleure.

Mais puisque nous voulons conserver Alger, pourquoi ne pas faire en Afrique comme en Europe, ne pas donner, dès le principe, à nos travaux tout l'essor, tout le perfectionnement qu'ils réclament ? Pourquoi, dans ces combinaisons nouvelles qui sont l'honneur de l'Angleterre et des États-Unis, dans ces chemins de fer (1), dans ces machines à vapeur, n'i-

(1) Par décision du 23 août dernier, S. Ex. M. le président du conseil a approuvé, en principe au moins, la construction d'un chemin de fer aux environs d'Alger.

miterions-nous pas leur exemple ? Pourquoi sur ces deux points ne mettrions-nous pas de suite l'industrie de niveau ? Pourquoi ne la prendrions-nous point par ses derniers pas, au lieu de repasser par les premiers ; en d'autres termes, pourquoi ne commencerions-nous pas par où nos voisins finissent (1) ? N'est-ce pas là une belle arène ouverte au génie ? Nous avons tout à faire : en créant, montons immédiatement à la hauteur des progrès actuels ; suivons-les pas à pas, et puisons nos moteurs aux mêmes sources. Si nous dépensons plus au début, nous recueillerons cent fois davantage par la suite, et nous n'aurons pas à subir le triste inconvénient de nous remettre constamment à l'ouvrage. Sous le rapport de l'industrie, la France, il faut malheureusement en convenir, ne marche point en raison de sa civilisation ; elle est moins puissante, moins avancée que ses voisins d'outre-mer. Qu'elle cherche ici une compensation : une mère n'est point jalouse des progrès de sa fille ! Puisse la hardiesse de ces idées trouver ailleurs de l'écho !

Encore une considération, et elle n'est pas sans importance. La vue d'un chemin de fer, d'une machine à vapeur, de ces pas de géants que le génie nous a fait faire, subjuguerait les indigènes par l'admiration, et ces prodiges ne pourraient que leur inspirer le plus vif attrait pour la civilisation qui les crée.

(1) C'est par là que ces deux puissances sont parvenues à doter leurs contrées de ces magnifiques monuments d'utilité qui laissent si loin derrière eux les plus gigantesques de l'antiquité, et qu'en changeant de fond en comble la physionomie de leur pays, elles se sont décidément placées au premier rang.

Je me résume : nous cherchons à alléger les charges de l'État.

En fait de travaux publics, le Gouvernement a payé sa dette quand il a pourvu aux premiers besoins.

Je demande :

1° Que l'on confie à des compagnies, sous la direction des ponts-et-chaussées, la majeure partie de ceux qui sont à exécuter, les machines à vapeur, les chemins de fer, les ponts, les quais même, les ports, etc., etc., au moyen de concessions de péages pendant un certain nombre d'années. C'est le meilleur moyen de disposer au paiement d'impôts que nous ne pouvons encore exiger (1);

2° Que l'expropriation pour cause d'utilité publique qui se mêle à tout, soit entièrement exceptionnelle dans un pays où jusqu'ici aucune charge n'a pesé sur la population;

3° Que les propriétaires qui bâtiront dans les rues dont les alignements et les plans de construction seront fournis par l'administration, soient exempts de tout impôt foncier pendant vingt ans; c'est l'intention du Gouvernement, et l'impôt d'ailleurs n'est point encore établi;

4° Que la plus grande surveillance soit exercée en France sur l'aptitude et la bonne conduite des ouvriers qui nous sont envoyés en Afrique;

5° Que l'institution des cantonniers et des gardes-

(1) Le Gouvernement a encore préféré le système des adjudications.

aqueducs soit définitivement autorisée, mais sur une plus large échelle (1);

6° Que toutes les maisons à réparer qui ne trouveront pas d'adjudicataires, soient successivement concédées de gré à gré et à condition de les remettre en bon état ou de les démolir, s'il y a lieu, à des compagnies qui les garderont pendant un nombre d'années déterminé. Les établissements publics, les magasins, les emplacements de toute nature sont assez rares dans nos villes d'Afrique pour qu'il y ait toute chance de trouver une compagnie adjudicataire à des prix débattus;

7° Et enfin que les travaux des ponts-et-chaussées soient annuellement soumis à l'examen d'un inspecteur-général divisionnaire qui en arrête les devis et les plans; c'est encore la pensée du Gouvernement (2).

SECTION TROISIÈME.

Sociétés qui se sont formées pour la colonisation.

Une société coloniale, dans la vue de s'occuper des intérêts agricoles, industriels et commerciaux, a été

(1) Par décision en date du 31 août 1833, cette institution a été approuvée, mais elle est insuffisante.

(2) Dans certains travaux publics, le problème dont la solution se représente à chaque entreprise nouvelle, c'est de mettre d'accord le devis et la dépense; et véritablement, à voir cette série de mécomptes par lesquels notre Gouvernement est contraint de passer, n'est-on pas fondé à se demander si trop

créée à Alger le 20 décembre 1831, et les noms les plus recommandables figurent dans la composition des membres fondateurs. M. l'ex-général en chef Berthezène est du nombre.

Toutes les fois que, dans le triple but qu'elle s'est proposé, la Société a cru qu'elle devait intervenir, elle l'a fait vis-à-vis de l'autorité avec autant de mesure que de conscience.

En se reportant à ses statuts, on pénétrera mieux dans la pensée qui a présidé à une institution destinée un jour à rendre d'utiles services au pays.

Précédemment, par arrêté de M. le maréchal Clauzel, en date du 30 octobre 1830, une autre Société dite de la *Ferme-Modèle*, avait été fondée (1).

de science chez nous n'éloigne pas de la pratique, si trop de théorie ne nuit pas à l'expérience?

(1) N° 19.

TITRE CINQUIÈME.

DE L'INDUSTRIE (1).

L'INDUSTRIE de l'homme peut se diviser en deux parties bien distinctes, l'une qu'il destine ou au commerce ou à l'exportation, l'autre à lui-même. Ici nous n'avons point encore la première, mais nous avons naturellement avec nous transporté la seconde.

Si, dans la Régence, l'industrie jusqu'ici a été à peu près nulle, c'est qu'à elle surtout, non seulement pour prospérer, mais même pour débuter, il faut un avenir certain. Nous n'avons donc encore que celle qui naît des circonstances et des lieux, qui ne fructifie souvent qu'aux dépens de la morale publique, industrie heureusement passagère.

Mais après les espérances de culture qu'elle promet, la terre recèle dans son sein d'autres produits qu'il faut également que nous en fassions sortir. Des mines de plomb, des mines de fer ont été vues dans l'Atlas,

(1) N°s 76 et 77.

et, ainsi qu'on l'a remarqué, les tribus kabiles qui habitent les montagnes voisines de Bougie exploitent depuis longues années un minerai que l'on dit aussi riche qu'abondant. Sans doute il s'en trouvera sur d'autres points encore. Les récits des anciens voyageurs, confirmés par des renseignements récents, signalent également des mines de cuivre, d'acier, d'argent même; sur d'autres points, des carrières de pierres, de plâtre, de marbre, ont été rencontrées; déja même quelques-unes ont été exploitées. Des salines considérables existent près d'Arzew.

Des mines de houille, qui nous mettraient à même de remplacer ce vide de bois qui se fait déja cruellement sentir, seraient pour la consommation une ressource à laquelle nous ne saurions trop tôt nous dépêcher de recourir. Il n'y a guère aujourd'hui de grands établissements manufacturiers qui n'aient des houillères à leur porte; la présence de ce combustible et l'eau, telles sont les principales conditions de leur succès, et de leur réunion dépend ordinairement le choix des emplacements. C'est à ce voisinage si recherché que nos ateliers du Creuzot ont dû pendant long-temps les beaux résultats qu'ils ont obtenus.

On pourrait trouver, enfin, de la tourbe dans les lieux marécageux; mais pour mieux mesurer l'étendue de toutes ces richesses, il faut interroger le sol à fond. C'est dans ce but que la demande d'un ingénieur des mines a été faite au Gouvernement.

Nous avons également pensé que des médecins, qui auraient fait de l'hygiène publique l'étude de toute leur vie, pourraient rendre de grands services. A côté des

trésors que nous venons d'énumérer, infailliblement il s'en présentera d'une toute autre nature; je veux parler de ces eaux thermales où tant d'infortunés vont puiser la santé, et qu'il conviendrait d'analyser. La Providence a si sagement disposé les choses, que partout, à côté du mal, elle en a placé le remède. La vallée de Mers-el-Kebir possède des eaux minérales. Non loin de Miliana, dans la province d'Oran, se voient encore les bains de Méréga, autrefois célèbres, et aujourd'hui abandonnés par l'incurie des Maures. A côté de Bône, sont ceux d'El-Hamman Meskoutem, dont la réputation a traversé la Méditerranée.

Indépendamment d'une très-grande quantité de ruisseaux et fontaines dont les eaux sont chargées de nitre et de sel, la Régence, envisagée sous ce point de vue, doit abonder en eaux sulfureuses et ferrugineuses.

Peut-être que si nous avions déja en notre possession quelques-unes de ces sources, elles nous eussent aidés à mieux porter le climat, et qu'elles fussent devenues pour nos soldats et nos colons de précieux curatifs. Mais il faut avancer dans le pays, car ce n'est guère que vers les chaînes de l'Atlas que nous pouvons espérer d'en rencontrer de nouvelles.

L'exploration d'ingénieurs habiles, de médecins spéciaux, serait donc le meilleur complément de celle à laquelle la Commission d'Afrique s'est livrée elle-même, et donnerait l'occasion de résoudre en même temps bien des doutes.

A quelques faits je ne puis ajouter que des indications; mais tout s'enchaîne dans la nature; une première découverte mène à celles qui en sont la con-

séquence, et l'expérience d'hommes éclairés, je le répète, peut seule nous fixer sur ces points d'un si haut intérêt.

Des usines, au premier rang desquelles je place les moulins soit à farine, soit à huile, des fabriques de salpêtre, des tanneries où pourrait se préparer ce beau maroquin de Maroc que nous n'avons point encore égalé, doivent réussir dans un pays où tout manque et qui a devant lui un monde avec lequel nous devons échanger un jour les produits de la métropole et ceux de l'industrie de sa colonie.

Les parties ligneuses du cactus contiennent beaucoup de potasse, et c'est au moyen des cendres qu'on en retire que les Mauresques obtiennent ce linge si blanc que nous admirons sur elles; c'est encore une branche de fabrication dont on peut tirer grand parti.

Je n'ai voulu, toutefois, que m'arrêter un instant sur les spéculations qu'on pourrait essayer dès à présent. Plus tard, quand le pays sera lancé, nous penserons aux filatures de soie, de coton, aux raffineries, etc., etc., et à d'autres établissements qui n'auront pas moins de chances. Le tableau incomplet que je trace ici, je le reconnais, demanderait pour chacun des éléments qu'il embrasse un temps que j'ai été malheureusement hors d'état de leur consacrer.

Le moment où, manufacturés par nos soins, quelques-uns des produits de l'Afrique pourront soutenir la concurrence avec ceux de l'étranger, est loin sans doute; nous sommes loin aussi du jour où, s'infiltrant par sa divisibilité, l'industrie de la Régence, comme celle des autres pays, se répandra partout et viendra

prendre place dans la prospérité générale. La colonisation, le commerce, l'affluence de la population, lui ouvriront la carrière; c'est à elle à y descendre sans trop s'aventurer, et à bien étudier le terrain.

La France ne veut pas garder Alger pour un jour; l'intérêt de l'avenir doit fléchir devant celui du présent; et loin d'étouffer par la sienne l'industrie de la Régence, la métropole doit en favoriser le développement. Que si elle veut essayer du système contraire, elle prenne alors l'histoire pour juge; qu'elle se rappelle les États-Unis; leur séparation d'avec la mère-patrie n'a point eu d'autre cause; qu'elle profite de cet exemple et craigne, si elle le perdait de vue, de rencontrer un jour, entre sa colonie et elle, des *Rochambeau* et des *Lafayette* dans les rangs des étrangers qui pourraient l'aider à préparer son indépendance.

Dans notre pensée, tout établissement industriel en grand, toute manufacture nouvelle, doivent être particulièrement favorisés. Une exemption de patente, de droits de douanes pour les ustensiles propres à leur exploitation, des concessions d'emplacements à long terme dans les terres, sur les bords des rivières, telles sont les autres primes par lesquelles le Gouvernement peut les attirer et les seconder.

Par l'exposition qu'elle en avait demandée avant son départ, la Commission a pu juger de ce que l'industrie était dans la Régence et des chances nouvelles qu'elle offrait à la métropole (1). Mine aussi riche

(1) Il serait bon que le Gouvernement en autorisât une tous

qu'abondante, elle ne demande que des bras pour l'exploiter, pour la mettre en valeur; et qu'on le veuille, ils ne lui manqueront point.

Dans la population que la conquête a attirée derrière elle, cette nécessité mère des expédients l'a servie en Afrique comme ailleurs. Refoulé par les exigences militaires, obligé fréquemment de faire place au casernement des troupes, logé la veille dans une rue qu'il fallait démolir le lendemain, de la campagne contraint parfois de regagner la ville, repoussé de la zone des fortifications, où il aurait été si facile de se créer des existences, exposé enfin aux variations d'une législation qui, pour être stable, aurait dû partir d'une reconnaissance formelle: malgré ces contrariétés semées de toutes parts, malgré ces mécomptes de tous les jours, chacun pourtant s'est ingénié, casé, tiré d'affaire, et en définitive, pour quelques-uns qui, faute de persévérance ou d'ardeur, ont échoué, un bon nombre en compensation ont réussi. Et c'est parce que ce spectacle a frappé tous les yeux qu'on est véritablement fondé à dire qu'il y a plus d'industrie cent fois dans les 8,000 Européens d'Alger, d'Oran et de Bône, que dans bien des villes de France de 50,000 ames : personne ne nous démentira. Mais de trop justes et de trop légitimes plaintes sont sorties d'un état de choses que le Gouvernement ne pouvait sans doute pas plus prévoir qu'empêcher, pour qu'il ne se pressé pas de rassurer tous les inté-

les ans : plus nous irons, plus il y aura de progrès à suivre, de résultats à constater.

rêts : jusqu'ici heureusement elles sont restées en-deçà de la menace; mais elles pourraient reparaître et plus vives et plus aigres, et les prévenir est toujours un devoir. Dans l'enfance des colonies, les gens actifs, alertes, arrivés avec de médiocres ressources, mais avec une forte dose de hardiesse et d'intelligence, parviennent à réaliser rapidement de grands bénéfices, tandis que souvent d'autres qui débutent avec des capitaux s'y ruinent. La raison de cette diversité de résultats est simple; les premiers, aventureux, entreprenants, exposent gaîment ce qu'ils ont sur ce terrain glissant, et dans plus d'une occasion la fortune leur sourit (1); les seconds au contraire, tâtonnent et reculent quand il faut avancer, et la timidité leur porte malheur. Ce n'est que quand le pays est prospère, que tout se nivelle et que les choses reprennent leur cours ordinaire.

Mais déja, et tant est réelle l'envie que chacun a de seconder les projets de la France, au-dedans et au-dehors de nos villes, d'utiles établissements se sont formés sous la protection de l'armée; ainsi, des briqueteries, des tuileries, des chaufourneries, des moulins à huile. Quatre beaux moulins à eau viennent d'être bâtis sur l'Oued (2); un autre, à vapeur, autorisé par l'administration et dont les machines seront tirées de Londres, va l'être dans peu de mois (3). A Hamma, une belle maroquinerie avait été créée; mais l'expropriation qu'a nécessitée le Jardin d'essais, a forcé le

(1) *Audaces fortuna*.....

(2) Par M. Marin, l'un de nos premiers colons.

(3) Par M. Couput, *id.*

propriétaire d'y renoncer. Elle présentait trop d'avantages pour que nous ne la voyions pas se reproduire bientôt.

Deux des mesures les plus pressantes que nous ayons à prendre, c'est de travailler à diminuer le prix des denrées et des logements. Ne jouons jamais l'avenir de nos provinces africaines.

Sur la première question, nous nous sommes ainsi exprimé dans notre correspondance :

« Le négociant, le cultivateur, l'ouvrier qui quittent « leur pays doivent, il nous le semble, raisonner de « la sorte :

« Il y a plus d'avantages en Afrique que chez nous; « cette considération seule nous porte à changer de « position.

« Ils doivent cependant réfléchir,

« Le *négociant*, que les chances que lui offrent les « spéculations ne sont pas certaines;

« Le *cultivateur*, que, bien que les terres soient « fertiles, il n'y a peut-être ni sécurité assez complète, « ni assez de bras pour les exploiter;

« L'*ouvrier*, que, s'il doit y avoir sans doute beau- « coup d'ouvrage dans un pays naissant, ce n'est là « toutefois qu'une éventualité, puisque la concurrence « peut ne pas lui en laisser une part assez large.

« Mais il faut que tous trois soient d'accord sur ce « point : Si nous sommes déçus dans une partie de nos « espérances, en compensation la vie est à meilleur « marché dans la Régence qu'ailleurs; c'est une raison « déterminante pour que nous n'hésitions pas à nous y « rendre. »

Ne faire des villes du littoral que des ports francs, tel est, selon nous, l'un des plus puissants moyens de réaliser cette amélioration capitale ; mais c'est au titre du Commerce que nous traiterons plus longuement de cette heureuse innovation.

Sur la seconde question, ou sur l'indemnité par laquelle il nous paraîtrait urgent de remplacer le logement en nature, nous disions :

« On ne franchira point le cercle des difficultés que « nous parcourons depuis trois ans ; on ne déracinera « pas le mal, tant qu'on ne fera pas passer tout le « monde indistinctement, *mais tout le monde*, sous « le niveau du droit commun.

« Il paraît injuste, arbitraire, impossible même « d'accorder des logements en nature aux uns et d'en « refuser aux autres ; de les conserver à ceux qui sont « arrivés avant, et de ne pouvoir en donner à ceux « qui n'ont que le seul tort d'être venus après ; en un « mot, d'avoir deux poids, deux mesures, et par suite « de ne recueillir de toutes parts que cris et que haines.

« La concurrence seule met aux choses un prix réel. « Point d'inquiétudes donc : on trouvera des loge- « ments ; on en trouvera d'autant plus que rien n'étant « plus naturel à l'État que d'imposer à ses locataires « l'obligation de réserver pour les besoins un certain « nombre de chambres, devant cette condition toutes « les craintes s'évanouiront. A Alger, à Bône, à Oran, « où il faut faire ressource de tout, où l'enceinte de « ces villes tient l'industrie à l'étroit, c'est l'élargir que « de lui ouvrir une voie nouvelle, et de cette voie, « chacun d'ailleurs profitera.

« On rendra les maisons aux propriétaires dépos-
« sédés, et de ce côté encore, on éteindra des récla-
« mations fondées sur la plus stricte justice, et dont il
« faut enfin sortir à tout prix.

« Les maisons de l'État, aujourd'hui à peine ré-
« parées, quand elles font partie du domaine militaire,
« abandonnées et tombant en ruine faute de fonds,
« quand elles sont affectées au casernement, se con-
« solideront sous la main de tenanciers qui les au-
« ront à longs baux, qui auront tout intérêt à les
« entretenir, à les embellir même pour en tirer plus
« d'avantages. Le domaine, en les louant, en obtien-
« dra plus de revenu, et n'en veillera que mieux à leur
« conservation.

« Resteraient les militaires cantonnés. Pour ceux-là
« seuls, le logement serait de rigueur : mais ne serait-ce
« rien que de diminuer ces dures nécessités, que de
« mettre un terme au malaise général? C'est partout le
« même langage : celui qui est logé se plaint de l'être
« mal; celui qui ne l'est pas se plaint à plus forte
« raison. Il y a unanimité.

« Trois positions dans la Régence entraînent réelle-
« ment un logement en nature; celles

« 1° Du général qui commande;

« 2° Des administrateurs civils des provinces;

« 3° Des maires;

« Tous comme autorités territoriales.

« On comprend après cela que, militaires ou civils,
« les fonctionnaires qui ont des bureaux, les chefs
« d'état-major général, l'intendant et les sous-inten-
« dants militaires, les inspecteurs chefs des services

« des douanes, des domaines et de la police, doivent « recevoir une indemnité beaucoup plus considérable « que les autres. On comprend également que l'in- « demnité soit ici proportionnellement plus forte qu'en « France : sur tout cela point de contestation ; mais en « attendant, et nous le répétons, on ne vaincra les « embarras qui de ce côté nous assiégent, que par « l'indemnité. »

Nous devons à l'industrie de notables encouragements. Des prix, des médailles pourraient efficacement en activer l'essor : ce serait de l'argent bien placé que de les distribuer à propos. Favoriser un premier établissement utile, c'est en appeler un second ; c'est provoquer la confiance, et rien ne l'entretiendra comme la certitude que l'œil de l'autorité veille sur les premiers pas, et veut partout exciter l'émulation.

Les rues de la Marine et de Bab-el-Oued sont en pleine construction. Quelques capitaux auront trouvé là un utile emploi. Une ville neuve et française va bientôt sortir des ruines de la ville des pirates.

De bonnes mesures d'ordre et de police ont été prises à l'égard des ouvriers. Nous avions voulu aussi organiser un conseil de prud'hommes, mais il n'était pas temps encore. C'est une amélioration qui arrivera plus tard.

TITRE SIXIÈME.

DU COMMERCE.

CHAPITRE Ier.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Après la terre qui donne des produits, l'industrie qui les manufacture, vient le commerce qui les échange et les vend; car tels sont les degrés qu'il faut parcourir pour arriver à la consommation et à la richesse. Dans ce cercle dont tous les anneaux s'entrelacent si étroitement, aucun ne pourrait s'isoler sans troubler des rapports dont le succès dépend d'une intimité comme d'un contact de tous les instants.

C'est de la différence des climats et de leurs productions que naît le désir de les échanger.

Le principe générateur de la richesse nationale est identique avec celui de la richesse générale; il résulte du concours de la production et de la consommation, et c'est le commerce qui les rattache entre elles.

Mais nous n'avons ni le temps ni l'intention de re-

prendre les choses de loin. L'actualité, tel est partout notre point de départ.

La rapidité imprimée aux communications, l'emploi par terre et par mer des machines à vapeur, la création des chemins de fer, tendent à vivifier et à élargir toutes les relations.

Nous avons, aux titres de l'Agriculture et de l'Industrie, longuement fait connaître les espérances fondées sur lesquelles la France pouvait asseoir ses calculs; mais ces espérances ne sont pas réalisées, et c'est le temps seul qui nous permettra d'arriver. En attendant, si le pays ne produit rien, il a besoin de tout; c'est donc de la France à l'Afrique que le commerce doit avoir lieu, et, dans notre but du moment, nous devons nous proposer d'obtenir pour nos marchandises une extension d'écoulement qu'elles n'ont point atteinte, extension dont l'éventualité de notre attitude a été le premier obstacle.

Réduites aux proportions d'un commerce de consommation, disputées même sur les lieux par la concurrence étrangère, telles sont les relations de la métropole avec la colonie, relations étroites et mesquines, et que nous devons ou élargir dans de nouvelles combinaisons, ou nous résigner à voir s'éteindre dans la prolongation d'un état stationnaire.

Des causes qu'il n'est que trop facile d'expliquer mettent les places de la Régence, et surtout celle d'Alger, dans un état continuel de malaise. Le commerce a diminué; le nombre des commerçants s'est augmenté. En denrées, des quantités supérieures aux besoins ont été importées; l'encombrement a fait bais-

ser les prix, et sous l'influence d'un climat humide et destructeur, ce qui ne s'est point vendu s'est détérioré promptement. La conséquence amenait de graves embarras; quand ils se sont traduits par des besoins de fonds, le numéraire a manqué; l'intérêt de l'argent est devenu excessif. En peu de mots, voici l'origine de ces premières crises entretenues aujourd'hui par la surabondance d'objets de toute espèce dont chacun s'est pourvu, et qui se renouvelleront jusqu'à ce que notre armée, d'une part, nous ait ouvert le pays, et que notre savoir-faire, de l'autre, nous ait assuré des alliances avec lui.

Le taux de l'argent ne baissera que ce jour-là, car c'est seulement lorsque les capitaux abondent que les spéculations sont faciles. Il baissera encore quand, poussée au loin, l'occupation territoriale nous donnera les moyens de rappeler à nous l'argent que les Arabes, après l'avoir reçu de nos mains, enfouissent et que nous ne revoyons plus.

Depuis quatre ans nous avons travaillé à préparer les esprits; mettons-les à l'épreuve. Nous avons bien traité les Maures, bien traité les Arabes; essayons un peu des progrès qu'en passant par eux nous aurons pu faire sur les peuplades plus reculées, car il faut sauter par dessus les premiers rangs, et une fois au moins, résumant les résultats de notre politique, la modifier franchement si avec elle nous ne pouvons gagner du terrain. Puisque avec les productions du sol nous ne pouvons espérer encore de créer des retours, puisque l'agriculture nous rejette trop loin, demandons de suite au commerce le moyen de nous soutenir dans le

pays. Plus tard, quand ils s'appuieront l'un sur l'autre, nos chances ne seront que meilleures. Mais dès à présent, par Médiah, par Constantine, par le désert, créons-nous des intelligences et marchons vers l'intérieur. Faisons tomber encore en notre pouvoir et Tlemsen et Mascara, et sur tous ces points à la fois donnons la main aux caravanes qui de Tombouctou et d'autres villes nous apporteront de la gomme, des parfums, des plumes, de l'ivoire, de l'or, des pelleteries, ces produits que nous n'avons pas, et viendront en échange recevoir les nôtres. Il faut qu'elles ne soient pas plus long-temps devant nous comme la forêt enchantée du Tasse, qu'elles se dérobent à nos regards quand nous essayons de les approcher. Touchons-les; quand elles auront l'expérience de notre loyauté, de notre exactitude, nous n'aurons pas à craindre qu'elles prennent une autre direction, car de la confiance mutuelle naîtra la périodicité des voyages. Alors seulement Alger, Bône, Oran seront ce qu'ils doivent être, l'entrepôt de l'Afrique et de la France. Ces idées n'ont rien de bien neuf peut-être, mais en les épousant sérieusement donnons-leur la vie qu'elles attendent; ne laissons pas répéter autour de nous, que de tous les projets qui entrent dans la tête des Français aucun n'en peut sortir, et que l'exécution les arrête au passage. Embarquons-nous; le temps nous presse, et nous avons hâte de prendre le large.

Là où nous ne pourrons pénétrer, ne l'oublions pas, les Anglais tenteront de le faire, et nous devons nous dépêcher de les précéder. Introduits par les ports que nous n'occupons pas encore, déja leurs tissus circulent

et inondent le pays. Ils achètent, vendent et trafiquent où nous ne sommes pas. Au golfe de Harchgone, près de Tlemsen dans la Régence, ils pourvoient Gibraltar de blés et de bestiaux ; ainsi avant nous, ils sont chez nous. Tant mieux, nous dira-t-on, et c'est un commerce qu'il faut entretenir. Loin de nous le projet de ne pas les admettre; mais en les appelant, rencontrons-nous sur les mêmes marchés, et soyons-y au moins de moitié. Les Juifs, les petits marchands d'Alger sont encore ce qu'ils étaient avant notre arrivée, les intermédiaires du commerce anglais, et les vêtements dont les indigènes de l'intérieur des terres font usage sont en grande partie achetés chez eux. Toutes ces observations sont plus sérieuses qu'elles ne le paraissent; il importe d'en prendre note, car ce sont elles qui jettent du jour sur notre situation, et doivent nous porter, suivant les lieux et les circonstances, à modifier nos directions.

J'ai fait établir à la douane des relevés exacts, par lieux de départ et de destination, de tous les articles d'exportation et d'importation (1). Ces documents curieux à consulter, donnent les résultats suivants :

Les ports français de la Méditerranée nous expédient des vins, des eaux-de-vie, des farines, des denrées coloniales, des tissus, de la quincaillerie, des huiles fines;

La Corse, des bois de construction;

Des côtes de l'Océan, nous recevons des pommes

(1) N° 43.

de terre, des cuirs apprêtés, des fourrages, des tissus, et jusqu'à du beurre;

L'Italie nous envoie des fourrages, de l'avoine, du riz, des comestibles, des bois de construction et quelques produits manufacturés;

L'Espagne, et plus particulièrement les îles Baléares, nous fournissent des vins, du bois, des fruits et jusqu'à des légumes;

L'Angleterre nous apporte du fer, des tabacs, des articles de teinture et les produits de ses innombrables manufactures, surtout en tissus;

De Suède, nous recevons des bois de construction;

De Russie, des grains;

Nous tirons des chevaux de Tunis;

Et les petits ports de la Régence nous alimentent en partie, de fruits, de grains, de miel; ils fournissent aussi de la cire, de l'huile, des peaux et de la poterie très-commune. D'Oran, dans ces derniers temps, nous sont venues de grandes quantités de grains et de laines.

Quant aux exportations, Marseille et Livourne sont les deux ports où s'écoulent presqu'entièrement les articles peu nombreux auxquels elles se sont jusqu'à présent bornées, savoir : les peaux sèches et en saumure, la cire et l'huile commune. Tunis tire aussi de la Régence d'Alger, de la cire et une certaine quantité de vermillon ou kermès.

Dans l'origine, il existait si peu d'ordre dans les registres de la douane, qu'il eût fallu un temps infini pour arriver à connaître fort incomplètement encore le chiffre des importations et exportations; mais il a

été établi avec soin pour 1832 (1), et voici le résultat qu'il donne :

Valeur des importations....	6,611,408 fr.
Valeur des exportations....	774,443
Balance contre Alger.....	5,836,965

Pour les six premiers mois de 1833, la différence est encore plus considérable, car les importations s'élèvent à 4,164,874 fr., et les exportations ont approximativement diminué d'un septième sur celles de l'exercice précédent.

Ainsi, on le voit, nous avons du chemin à faire pour arriver à niveler exportations et importations. Par les états annexés à cet ouvrage, tant pour les 6 derniers mois de 1833 que pour le premier semestre de 1834, on pourra se livrer à de nouvelles comparaisons.

Ces réflexions et celles qui les précèdent, s'appliquent en principe à tous les points où nous commandons. Mais, en fait de commerce, la France s'est tellement habituée à grouper ses espérances sur l'heureuse position de Bône, que je crois utile d'en dire ici quelques mots.

Avant notre occupation, le commerce de cette ville s'exploitait par une compagnie française dont le siége principal était à la Calle, à dix lieues nord-est de cette ville. Les cuirs, les laines, la cire jaune, le vieux cuivre, le blé, l'orge, composaient les objets qu'elle achetait à des prix modérés et qu'elle importait dans la métropole, en échange de soieries de Lyon,

(1) N° 43.

d'articles de quincaillerie et de mercerie, d'armes de luxe, de canons de fusils, de plomb, de fer, d'acier, de sucres bruts et raffinés, de café, de poivre, de girofle, d'articles de teinture et de droguerie, de cotons filés, etc., etc.

Mais ne pouvant disposer que des bons offices d'une petite tribu (celle de Béni-Men), campée sur le littoral voisin, et trop faible pour protéger contre les autres Arabes l'arrivée des caravanes, le commerce de la compagnie avait peu de racines; encore, pour la plupart de ses opérations, se voyait-elle forcée de subir l'entremise des délégués du bey de Constantine, et dans ce pays d'esclavage la faveur coûte cher. Ses chargements se bornaient chaque année à douze ou quatorze tout au plus, qu'elle expédiait sur Marseille.

Placé aujourd'hui dans son vrai centre, le commerce de la province de Constantine est appelé à donner à la ville de Bône un développement qu'elle n'a pas connu jusqu'ici; deux conditions sont à remplir pour atteindre ce but, la construction d'un port et la possession de Constantine. Le déblaiement de la Seybous (1) pourrait nous donner l'une; de simples relations avec le chef-lieu du beylick, nous procureraient l'autre. Quand nous aurons ou des corps auxiliaires ou des consuls dans les principales villes de la Régence où nous ne nous établirons pas, les articles qui entraient dans les importations de l'ancienne compagnie de la Calle, trouveront les mêmes débouchés, et nous aurons pour nos exportations ceux que j'ai déja cités.

(1) Voir au titre de la Question Maritime.

A côté des villes où nous demeurons et au-delà des zones des fortifications, laissons construire des établissements que les exigences militaires nous forcent à repousser. C'est le seul moyen de faire subsister de concert des villes de guerre et de commerce, et d'obtenir que des intérêts si divers, au lieu de se heurter avec violence, puissent vivre en paix sur le même sol. Ces établissements deviendront un jour le noyau d'autres villes plus régulières, mieux bâties, plus appropriées à nos besoins, et quelques ouvrages avancés les défendront toujours suffisamment des Arabes du désert.

Le commerce est le lien qui unit les nations et les met en rapport. Il adoucit aussi les mœurs. Avec la nécessité des conventions vient celle des stipulations réciproques, et quand la justice apparaît, le sabre rentre dans le fourreau. Les intérêts matériels sont à la portée de toutes les intelligences, et les peuples les plus sauvages les comprennent comme nous. Là où l'Arabe nous repousse comme dominateurs, il nous accueillera comme négociants : il faut souvent reconnaître plus de puissance aux comptoirs qu'aux forteresses, et la civilisation s'insinue mieux encore par les avantages personnels que par le gain des batailles.

Dans la Régence, aucun grand intérêt de production spéciale n'est encore fortement constitué ; la terre est belle et riche, mais l'espérance seule est dessous.

Pourquoi ne débuterions-nous pas par y établir un régime de libres rapports avec la France et l'Europe? Moyens de gouvernement et d'administration, nos tarifs ont sans doute leur utilité ; mais vieillis avec la monarchie qui les a vus naître, ils ne sont plus (beau-

coup au moins), qu'une digue opposée à l'esprit de progrès, et on commence à sentir le besoin, sinon d'y renoncer, au moins de les modifier totalement. Nous avons une belle occasion de les rajeunir; servons-nous-en. On ne condamne point une législation, quand on n'en connaît pas les effets, et Alger est un terrain trop naturellement disposé pour que nous ne commencions pas nos essais par lui.

« Il y a dans l'Europe une espèce de balancement « entre le midi et le nord; le premier a toutes sortes « de commodités pour la vie et peu de besoins; le se- « cond a peu de commodités et beaucoup de besoins. « L'équilibre se maintient par la paresse qu'elle a don- « née à l'un et par l'industrie et l'activité qu'elle a « données à l'autre, » a dit Montesquieu.

Le temps a passé sur ces réflexions, et les a pleinement justifiées.

La Méditerranée acquiert de plus en plus une importance politique et commerciale qui embrasse l'Europe entière. Devenue le rendez-vous de tous les peuples, au jour où le canon se tirera, c'est de là, comme nous l'avons dit, qu'en partiront les premiers coups. Rendons la lutte plus pacifique, et ne venons y disputer que la richesse.

Ici, deux systèmes sont en présence, celui de la liberté et celui de la restriction, ou, en d'autres termes, celui des ports francs et celui de douanes modérées, tout à l'avantage de la métropole.

Voici nos arguments pour le premier :

La liberté indéfinie du commerce ne peut s'appliquer qu'aux peuples dont la richesse se fonde sur la

production et la consommation. D'une rive à l'autre de la mer qui les sépare, la France et l'Afrique sont dans ces conditions.

En proclamant la franchise d'Alger, d'Oran, de Bône et de toutes les villes que nous occuperons successivement (1), à nos portes, Cadix jadis, Gibraltar aujourd'hui; au loin, Dantzick, Trieste, Odessa, etc. etc., sont des modèles avec lesquels nous parviendrons à rivaliser sur-le-champ. Gibraltar n'est qu'un rocher, qu'une sentinelle anglaise; la franchise de son port en a fait un entrepôt considérable. Odessa n'était il y a quarante ans qu'un amas de cabanes; la même mesure lui a donné en peu d'années plus de 50,000 habitants. Sans le prodigieux accroissement de cette ville, la province qui l'entoure ne serait encore qu'un désert, traversé par des populations nomades, vivant de la barbarie, au lieu de vivre de la civilisation (2).

La plus insupportable des entraves apportées au commerce, c'est le retard. La condition première de son existence c'est l'activité; mais la liberté seule peut la lui donner tout entière; elle lui sied comme à l'homme, et il faut que l'intérêt soit un bien puissant mobile, pour le forcer à fréquenter les lieux où il ne la rencontre pas.

Abandonnons, sur quelques points au moins, ces douanes que nous traînons partout avec nous, qui, pour tant d'efforts, ne nous procurent ici que de si

(1) On assure que cette immense nouveauté est l'objet des hautes délibérations du Gouvernement.

(2) Pour Odessa, cette heureuse situation a changé depuis, et son importance en a diminué.

minces revenus; qui, avec quelque largeur qu'elles soient dirigées, n'en sont pas moins un perpétuel aliment aux réclamations, un frein à l'industrie, et Alger, la veille port médiocre, le lendemain port franc et considérable, deviendra l'entrepôt des marchandises destinées à l'approvisionnement de l'intérieur de l'Afrique, à Tunis, comme à l'empire de Maroc.

Nous savons à l'avance tout ce que ne manqueraient pas d'objecter quelques villes du littoral de la métropole; mais l'esprit toujours partial des localités peut-il empêcher le Gouvernement de s'en dégager et de prendre les choses d'un point de vue plus élevé? Pourquoi ne sortirions-nous pas des langes, quand nous le pouvons si bien? Dussions-nous ne faire que déplacer les réclamations, il n'y aurait pas moins obligation pour nous d'avancer. En rompant avec le passé, nous obéirons au moins aux principes actuels, et cette raison seule vaut bien la peine d'être pesée.

Que les denrées et objets de consommation soient étrangers ou français; que les premiers soient moins chers que les seconds, peu importe; avant tout il faut vivre, et c'est au bon marché que nous devons courir; la population n'est attirée que là où elle peut satisfaire à ce premier besoin, et si nous ne la grossissons pas dans nos provinces, la force des choses nous contraindra de les déserter.

L'agriculture et le commerce se touchent; le malaise de l'un réagit sur l'autre: tous les deux demandent également des capitaux, mais les capitaux n'affluent qu'aux lieux où ils ont des chances certaines de prospérité.

Rien ne s'opposerait d'ailleurs à ce qu'à la sortie de nos ports, des droits fixés par origine et dans un rayon fort rapproché ne fussent imposés aux marchandises, et ne rendissent de ce côté aux nôtres ce qu'elles pourraient avoir perdu de l'autre (1).

Une impulsion aussi instantanée qu'immense sortirait de là; une France nouvelle naîtrait à côté de l'ancienne; et peut-être qu'un jour la fille surpasserait la mère. Mais avant de la voir riche, puissante, et surtout productive, il faut d'abord la faire cette colonie. D'ici là les journées peuvent être rudes; mais la persévérance et la volonté les auront bientôt rendues moins pénibles. Nous le croyons fermement, Alger n'est possible qu'à cette condition.

Dans les quatre années qui viennent de s'écouler, voilà ce que nous avons observé : pressé d'annoncer des recettes à la France, un général en chef, par un simple arrêté, crut devoir transporter ici ses tarifs; car, calqués sur les premiers, ceux de la Régence, à peu de différence près, sont les mêmes. C'était renverser les rôles, substituer le moyen au but. Quand on marche vers un point et qu'on doit tout faire pour y arriver, il faut sans doute s'attendre aux obstacles dont le chemin est semé, mais il faut vaincre ou tourner ceux qu'on a devant soi, et ne pas faire l'imprudence d'aller les chercher autre part. Depuis, la douane a donné, terme moyen, 1,000,000 de produits par

(1) Au moyen d'acquits-à-caution, les marchandises pourraient arriver partout où nous serions établis, et c'est d'ailleurs dans des moyens d'exécution habilement combinés qu'il faudrait aller chercher une partie du succès de la disposition.

an. Était-ce bien la peine de resserrer le commerce, de le paralyser pour de si minces résultats?

D'un autre côté, par une exception que la nécessité, mais non la légalité peut seule justifier, l'armée, qui consommait le plus, a vécu en Afrique affranchie de tous droits. Ou on voulait, ou on ne voulait pas; ou il fallait soumettre tout le monde à l'empire de la règle, ou il fallait n'y assujettir personne. De ces exceptions naissent toujours des inconvénients. Sans être plus grands à Alger qu'ailleurs, ils ont frappé l'autorité locale, et elle les a assez de fois traduits au tribunal supérieur, pour qu'on puisse jamais lui reprocher d'avoir sur eux gardé le silence.

Dans le second système, et c'est celui de la Commission d'Afrique, pour ne point exclure l'idée de nationalité réciproque, les provenances françaises, soit de la métropole, soit de ses colonies, et celles de la Régence, ne seraient frappées d'aucuns droits; les provenances étrangères seules en seraient atteintes.

On arriverait ainsi à favoriser l'écoulement de notre industrie et à ne pas altérer le bien-être que nous voulons répandre sur les populations.

Ce seraient là, sans doute, deux puissants avantages; mais, nous ne pouvons nous le dissimuler, ils n'égaleraient point ceux qu'une franchise illimitée ferait surgir tout-à-coup, et dans toute la sincérité de notre conviction, nous préférons comme plus large, le premier système au second.

C'est en vain qu'on viendrait nous dire, qu'en agissant ainsi, l'Europe aurait barre sur nous, et que nous ferions les frais de l'établissement de ses colons;

nous répondrions par notre argument favori : Veut-on ou ne veut-on pas une colonie avant tout ? Et parce que d'ailleurs nous aurons suivi cette route, ne serons-nous pas toujours les maîtres absolus d'en changer ? Qu'on nous laisse d'abord sortir des lisières; puis, quand nous aurons grandi, nous renverrons aux fables, et nous parlerons alors comme la Lice de La Fontaine. Des droits acquis, il n'y en aurait aucuns, car ici, encore, nous nous couvririons du proverbe.

Plus d'intelligence de leur position, de leurs richesses, de leurs produits réciproques, pourrait donner à la France et à l'Angleterre le sceptre du commerce. En soieries, en vins, en eaux-de-vie, nous avons tout ce que n'ont point nos voisins; mais, en compensation, leurs fers, leurs mines de houille, leurs cotons, sont supérieurs aux nôtres, et le fer et la houille sont la pierre angulaire de l'industrie manufacturière.

Rapprochés depuis plus de vingt ans, une seule fois, pendant ce long espace de temps, on s'est mesuré de nouveau. Mais, en 1830, on s'est plus étroitement encore serré la main, et le besoin de maintenir l'ordre dans les deux pays est un gage de la durée de cette seconde alliance. Les sympathies sociales doivent en amener d'autres, et une heureuse concurrence peut encore en resserrer les liens. Dès que les deux peuples y gagneraient, pourquoi hésiteraient-ils à la cimenter ? Qu'à coups d'industrie et de progrès ils se battent désormais, c'est un vœu qu'ils doivent former l'un et l'autre, car cette noble guerre leur sera fructueuse.

Nous avons précédemment décrit le malaise du commerce d'Alger. Réduit aux strictes proportions de

la consommation, l'énormité du taux de l'intérêt, l'absence de capitaux n'étaient pas de nature à lui rendre la vie. La création d'un mont-de-piété peut atténuer le premier de ces inconvénients. La déclaration de franchise de nos ports est le meilleur remède au second (1).

A Alger, l'occupation de Belida changera promptement la face des choses.

A Oran, sous les deys, cette province exportait des quantités considérables de céréales, des laines, des cuirs, des bestiaux, du sel.

Le traité récemment conclu avec Abd-el-Kader, nous a mis enfin à même de voir les Arabes de l'intérieur nous apporter les produits dont ils sont encombrés. Les mouillages de Rio-Salado et de Harschgone, les seuls de cette partie de la Régence que nous n'occupions pas encore, n'offrent que peu de profondeur; à Mostaganem, la côte n'est pas tenable. Ainsi, jusqu'à ce que nous soyons en mesure de fonder à Arzew un établissement que déterminera tôt ou tard l'heureuse situation de sa rade, la ville d'Oran doit nécessairement devenir un point commercial et militaire à la fois.

Le commerce interlope de Gibraltar avec l'Espagne est soumis à tant d'entraves et à une surveillance si active de la part des Espagnols, que plusieurs négociants se disposent à venir s'établir à Oran, d'où les expéditions, pour les provinces de l'est de la Pénin-

(1) Par deux arrêtés du gouverneur général du 5 janvier 1835, les impôts de toute nature sont maintenant perçus à Oran, Bône, Bougie et Mostaganem.

sule, sont plus faciles et se feront avec plus de succès.

De son côté, la métropole trouvera, dans cette combinaison, des bénéfices que nous ne devons point non plus négliger. Il se vendait autrefois pour une valeur de 2,000,000 de boudjoux de marchandises anglaises et françaises : rouvrons à nos fabriques ce nouveau débouché.

A Bône, nous sommes déja entré dans de tels détails sur le commerce exploité par la compagnie française, dont le siége était à la Calle, et sur les développements rapides que notre présence devait lui imprimer, que nous aurons peu à en reparler.

Sans influence dans l'intérieur, obligée, pour se maintenir, de négocier par l'intermédiaire d'Arabes avides, de dévorer même les avanies qu'on lui suscitait parfois; en butte à de capricieuses exactions, la seule expérience qu'elle nous ait laissée, a été celle des produits de la province, dans l'énumération desquels nous avions omis de faire figurer de précieux articles, tels que l'or, la gomme, les plumes d'autruche, la poudre d'or et l'opium. Et en retraçant succinctement l'histoire des opérations de la compagnie de la Calle, nous n'avons voulu que montrer à l'avance quelle serait la triste fortune de simples comptoirs.

Constantine, par sa position admirable, est l'entrepôt des caravanes qui viennent de cette partie de l'Afrique. Quand nous pourrons, ou la soustraire à l'odieuse tyrannie qui la dessèche, ou entamer des relations avec elle, cette ville donnera une vie toute nouvelle à nos possessions.

Qu'après cela, si l'industrie coloniale n'exploite point sur les lieux les matières premières, nous le regretterons sans doute, mais la main-d'œuvre ne sera pas loin, et dans la métropole elle ne nous manquera jamais.

Des études géologiques, faites aux environs de Bône, ont mis sur la trace d'abondantes mines de fer. Nous aurons donc plus de possibilité d'établir des forges là qu'à Alger, où nous serons obligés d'aller les chercher dans l'Atlas. C'est encore une ressource féconde à ajouter à celle que promet l'agriculture de cette belle province.

L'empire de Maroc, quoique peu parcouru, n'en est pas moins aujourd'hui un territoire depuis longtemps exploré, et ses fruits, ses troupeaux, ses bois, ses sels, ses gommes, ses cires, ne sont pas moins connus que ses cuirs et ses huiles. Des voyageurs ont pénétré dans l'intérieur de l'Afrique, et de plus récentes découvertes, faites par l'audacieux Caillié, ont hautement confirmé l'existence des trésors que nous pouvions faire sortir du fond de ses vastes contrées. Tâchons de les attirer au milieu de nous, et de les échanger avec nos produits. Derrière ces relations, la civilisation pourra se glisser à son tour, et ce ne serait pas le moins beau côté de notre gloire, que de la faire marcher de front avec l'intérêt. Une belle et heureuse révolution doit un jour réveiller ces peuples barbares. Tenons-nous prêts à leur en donner le signal. Puisque nous sommes à leurs portes, frappons-y, et si elles s'ouvrent devant elle, la France pourra s'enorgueillir d'avoir accompli la plus noble et la plus grande tâche peut-être des temps modernes.

De nombreux arrêtés témoignent de la sollicitude de l'administration pour le commerce de la Régence, et toutes les facilités qu'il a demandées, il les a constamment obtenues. Mais l'état actuel des choses ne veut pas seulement des modifications, il veut un changement complet.

Nous avions fait dresser, pour constater les contraventions en matière de douanes, des états que nous avons cru à propos de supprimer depuis. Nombreuses dans le principe, elles ont considérablement diminué par la suite. Nous ne prenons acte en passant de cette situation nouvelle, que parce qu'elle offre une preuve de plus de la largeur avec laquelle l'autorité locale a cru devoir traiter un commerce qui appelle tant de faveurs et d'encouragements.

L'Académie des sciences va être appelée, pour les Régences de Tunis et d'Alger, à établir avec précision des rapports entre leurs poids et mesures et les nôtres. Ce sera encore une grande amélioration. En attendant, nous avons résumé, dans un tableau qui a demandé autant de soins que de temps, toutes les recherches auxquelles nous nous sommes livré pour décrire ceux qui étaient en usage au moment de la conquête. Nous les recommandons vivement à l'attention de l'Académie (1).

(1) N° 90.

CHAPITRE II.

DOUANES (1).

Si dans les contrées soumises au régime d'une administration régulière, accoutumées au paiement périodique des impôts, un système de douanes depuis long-temps suivi réclame à chaque instant de nouvelles modifications, ce système présente de bien autres difficultés dans un pays nouveau, où il faut tout établir à la fois, principe, législation, exécution, et où il faut, en créant tout, balancer l'intérêt d'une métropole avec celui de sa colonie, et l'intérêt de toutes deux avec celui qui régit leurs relations vis-à-vis de l'étranger. Telles sont, pour Alger, les données d'une question qui appelle un si sérieux examen.

Pour que le commerce et la douane ne s'entravent point, on le sait, l'État doit se placer entre les deux, et, sur ce terrain neutre, ne pas plus abandonner les droits du fisc que cesser de protéger le commerce. Mais ce qui convient aux peuples avancés ne peut s'appliquer à des lieux qui commencent. Le premier but, le but le plus essentiel que nous devions nous propo-

(1) N°s 44, 45 et 46.

ser, c'est d'attirer ici la population; les avantages lointains sans doute peuvent entrer dans les calculs de ceux qui s'embarquent, mais les avantages matériels, les avantages palpables, les décideront toujours les premiers. Et ici, je le répète à dessein, le bon marché des denrées, la facilité de trouver de l'ouvrage, tel est le double appât qui doit nous donner des colons : ne cherchons pas d'autre stimulant; celui-là est le plus vif. Il faut (et ici nous y revenons) qu'on puisse dire en Europe et en France : Si nous ne trouvons pas à gagner beaucoup en Afrique, au moins pourrons-nous y bien vivre; et c'est sur les points où la vie est à bon compte que, de préférence et de tous temps, se sont dirigés les émigrants. Mais pour que ce bon marché se maintienne, il faut que le commerce soit libre; et nous voudrions favoriser le nôtre au détriment de celui des autres nations, que nous détruirions la concurrence et créerions des prix élevés et factices. Dans les premiers temps, notre pavillon s'applaudirait de la différence, cela est vrai; mais nos établissements s'écrouleraient, et les profits de notre commerce n'auraient qu'une bien triste durée. Il nous en coûtera d'abord, personne ne le nie; mais il faut semer pour recueillir, et les États ne doivent pas se montrer aussi pressés que les particuliers : c'est aux premiers à prouver aux seconds que leur véritable intérêt est d'attendre. Quand une masse considérable de colons aura pris racine sur le sol de nos possessions, il sera permis d'avoir d'autres pensées, et de chercher à mieux encore concilier tous les vœux.

Les marchandises qui échapperaient à nos cordons

de douane s'introduiraient par nos frontières de l'intérieur, et ce que nous arrêterions à Alger et à Bône entrerait par Maroc et Tunis; nos mesures seraient donc négatives.

Quant aux exportations, pendant un temps au moins, elles ne devraient être l'objet d'aucun droit. Comment pourrions-nous espérer qu'elles soutinssent la concurrence avec les produits étrangers, si nous continuions à en augmenter le prix à la sortie de nos ports? Et qu'on regarde bien, d'ailleurs, où nous conduirait cette voie avant de s'y engager! Nous accorderions des primes à la production, et, par une contradiction étrange, après lui avoir donné la vie, nous la frapperions de mort au passage; nous ferions et déferions à la fois. Cela ne peut pas être, et l'impatience et les meilleures intentions du monde ne peuvent pas prendre le temps par la force et le contraindre à marcher plus vite à Alger qu'ailleurs.

Le système de douanes à adopter pour la Régence (si l'on persiste à en maintenir un) doit concilier le mieux possible les rapports respectifs de la colonie et de la métropole.

Pour arriver là, il faut qu'il tende d'une part à développer à Alger les produits agricoles et industriels qui manquent à la France; de l'autre à ouvrir dès à présent, comme pour l'avenir, des débouchés à ceux des produits de la France dont le besoin se fait sentir en Afrique.

Pourvu que dans cette double combinaison il ne blesse pas nos relations politiques et de commerce avec l'étranger, il aura atteint son but.

Il importe que, dans aucun cas, on ne perde de vue que l'exportation devra être plus constamment favorisée que l'importation. Si l'importation donne le chiffre des consommations, l'exportation de certaines choses au moins, est le résultat des produits; et le jour où la colonie produira de manière à fournir aux exportations, sa prospérité sera décidée.

Si nos propositions pour la conversion en ports francs des villes actuelles que nous occupons, prenaient faveur, nous pourrions de beaucoup abréger ce chapitre; mais il n'en est pas ainsi : entre ce projet et son exécution, beaucoup de temps peut s'écouler encore. Nous n'avions donc point à raisonner dans l'hypothèse de ce qui pourrait être, mais dans les faits tels qu'ils étaient.

Nous ferons suivre, toutefois, ce chapitre de quelques réflexions de plus.

Sans donner ici le chiffre exact de la comparaison entre les provenances d'origine différente importées dans la Régence, nous pouvons affirmer que les étrangers nous dépassent, et principalement à Oran; le voisinage de Gibraltar et des côtes d'Espagne l'explique.

La franchise illimitée ne serait sans doute qu'un contre-poids illusoire pour les exportations de Gibraltar, puisque sur plusieurs articles, et notamment sur les tissus, les marchandises anglaises, bien qu'elles soient assujetties à des droits plus forts, inondent nos établissements. Commencer par les fonder, puis mûrir après le parti qu'il nous paraîtra le plus convenable de prendre dans nos intérêts; voilà la considération majeure qui nous a déterminé. Elle est telle, que toutes les autres doivent lui céder le pas.

Les Anglais ont renoncé aux prohibitions toutes les fois qu'il leur a paru opportun de le faire; mais, suivant leur habitude, ils ont été au fond des choses, et c'est au génie inventif de leurs fabricants qu'ils ont remis la haute mission de soutenir la prééminence de leurs produits. D'un côté comme de l'autre, imitons-les.

Si Gibraltar, au lieu d'être à cheval sur le détroit, eût eu un immense territoire devant lui, il est probable que ses possesseurs se seraient contentés de quelques fortifications extérieures, suffisantes pour protéger les colons, mais que, ne rétrécissant point leur cercle, ils eussent mieux concilié que nous les exigences de la défense et du commerce.

Ouverte à toutes les opinions comme à tous les sujets, la tribune est une arène d'où la législation sur les douanes n'a pu cependant encore sortir plus avancée. La longueur des discussions qu'elle eût entraînées en a fait abandonner le terrain aux spécialités, et elles ont triomphé par la routine d'avantages dont elles auraient pu être dépossédées par la raison.

La mise en présence de deux théories générales, la liberté et la restriction, a fatigué tout le monde, et ces nombreuses enquêtes, ces consultations si approfondies, où la lutte entre le commerce et l'industrie a éclaté sous toutes ses faces, n'en ont pas plus pressé le dénoûment de la question. Nous, aux théories nous opposons les faits. Les conquêtes sont des orages qui bouleversent comme les révolutions. Après les unes comme après les autres, il faut une constitution. Nous avons proposé la nôtre.

En résumé, il faut que le commerce et l'industrie de la métropole s'unissent d'intention avec le Gouvernement pour diminuer les obstacles que les progrès de nos possessions pourraient rencontrer dans leur marche des premiers temps; il faut que tout cède devant la nécessité de les constituer avant de les énerver, de les soutenir au lieu de les ébranler, et de ne pas les mettre en bonne voie pour les paralyser après en chemin

A l'article des douanes se rattache naturellement la solution de la question suivante : Ne pourrait-on pas profiter du voisinage de nos côtes pour favoriser davantage, dans la Régence, l'importation de nos sels du midi?

En voici la réponse :

Du temps de l'ancienne Régence d'Alger, Tunis approvisionnait en sel toute la côte de Bône, jusques et y compris Bougie. Les salines d'Arzew fournissaient, non seulement à la consommation de la province d'Oran, mais encore en grande partie à celle d'Alger. Le complément provenait tant des Baléares et de Cadix que de Tunis, de Tripoli et de France. Les tribus du centre s'alimentaient alors comme aujourd'hui aux mines abondantes du désert, chez les Biscaras.

Le Dey avait pour Alger le monopole du sel. Quand il l'achetait de l'étranger, c'était au prix de 12 à 16 mouzounes (de 90 cent. à 1 fr. 20 cent.) la mesure (saâ) du poids de 65 kilog.

Quand il le tirait du beylick d'Oran, il le payait 6 mouzounes (45 cent.), pris sur les lieux. Le transport s'effectuait d'Oran, soit par des sandales (bateaux

maures), soit par des bâtiments européens. Pour chaque mesure, il était payé à titre de frêt aux premiers, 4 mouzounes (30 cent.), et aux seconds, 8 mouzounes (60 cent.). Les frais de transbordement du quai jusqu'aux magasins de la Jénina étaient supportés, à titre d'impôt, par la nation juive.

Sur les marchés, le sel était coté à un boudjou (1 fr. 86 cent.), mais, durant le blocus, il s'était progressivement élevé jusqu'à 2 fr. 50 cent.

A Bône, la vente en était affermée. Dans cette ville comme sur tous les points de la côte voisine, et même à Bougie, elle s'opérait par voie d'échange avec le blé, l'orge, les cuirs, la cire, etc.

A Bougie, on donnait pour une mesure de sel, une mesure et demie de blé ou deux mesures d'orge. L'ancienne compagnie des concessions d'Afrique fournissait la Calle et les environs de sels qu'elle tirait de Carlo-Forte (Sardaigne), et elle prenait en retour ou du blé au pair, ou de l'orge, des fèves, du maïs, en quantités doubles. La consommation était, année commune, de 800 tonneaux.

Il n'existait à Oran ni monopole, ni ferme; aussi les prix étaient-ils là beaucoup plus bas que partout ailleurs. La charge d'âne, qu'on peut approximativement évaluer à 100 kilog., ne valait que 4 à 8 mouzounes (de 30 à 60 cent.). Nous sommes sans données sur le taux du sel chez les autres tribus.

Pour préciser la consommation totale qui s'en fait dans la Régence, il faudrait avant tout connaître le chiffre de sa population. Mais cette base essentielle, comment l'asseoir au milieu d'évaluations contradic-

toires et dans l'impossibilité d'un recensement positif? Dans l'espèce, le terme moyen de 7 kilogrammes, auquel on est arrivé en France, par individu et par an, ne peut donc servir de point de comparaison. La différence de mœurs et de nourriture conduit nécessairement à penser qu'un Arabe doit moins consommer de sel qu'un Européen. Mais quelle en est au juste la différence? C'est encore un renseignement qu'on est dans l'impuissance de se procurer. D'un côté, si les Arabes ne vivent que de fruits, de légumes, de laitage; de l'autre, ils emploient le sel pour la clarification de l'huile, et pour la conservation des cuirs et du beurre : c'est là tout ce que nous savons. Raconter et exposer les faits, quand on ne peut en tirer de conséquences, tel est le seul rôle auquel on doive se borner en pareil cas.

Toutefois, en portant la consommation totale du sel dans la Régence à vingt millions de kilogrammes, c'est se rapprocher autant que possible de la vérité (1).

Aujourd'hui, les importations ont lieu de France, de Sardaigne, de Tunis et d'Espagne. Arzew, depuis la suspension des hostilités, approvisionne en partie la ville d'Oran.

Nous résumons d'ailleurs dans le tableau suivant, avec le prix d'achat par 100 kilogrammes aux divers lieux d'extraction, les frais de transport à Alger.

(1) Ce qui est à notre connaissance, c'est qu'à Alger, y compris le territoire environnant, elle était, avant l'occupation, de 15,000 mesures ou (975,000 kil.) par an.

LIEUX d'extraction.	PRIX aux lieux d'extraction.	Frais de transport par	
		Navires français.	Navires étrangers.
	f. c. f. c.	f. c, f. c.	f. c. f. c.
France	1 à 1 20	2 05 à 2 20	1 50 à 1 60
Sardaigne	» 85 à 1 »	»	1 45
Tunis	» 70 à » 85	»	1 45
Ivice	» 80 à » 90	»	1 20
Carthagène	1 10 à 1 20	»	1 20

La prohibition de l'exportation des grains, prononcée par l'arrêté du 10 juillet 1832, en supprimant celui des moyens d'échange qui était le plus habituel entre les Arabes des Régences d'Alger et de Tunis, avait déja entravé la concurrence que nos produits éprouvaient de ce côté.

Depuis, au moyen des droits créés par l'arrêté du 3 septembre 1832, droits qui varient en raison des provenances et des pavillons (1), les sels de la métropole et la marine marchande française à la fois, ont joui d'une double faveur, qui doit désormais leur assurer la préférence.

A Alger et à Bône, les sels français se vendent actuellement de 7 fr. à 7 fr. 50 cent. le quintal métrique; à Oran, ils sont plus chers encore. Le décompte de ce prix s'établit ainsi :

(1) Aux termes de cet arrêté

les sels français paient, sous pavillons { français.. 3 fr. p. %
étrangers. 4 fr.

et les sels étrangers, sous pavillons { français.. 5 fr. p. %
étrangers. 6 fr.

	fr.	c.
Coût d'achat aux salines de France.....	1	10
Assurance, droits de sortie et menus frais...	«	10
Transport à Alger, par navires français (prix moyen).....	2	10
Déchet de 6 p. cent.....	«	20
Droit d'entrée à Alger, déchet déduit.....	2	82
Frais de mesurage à Alger et transport au magasin	«	50
Total.	6	82

A ce total il faut ajouter le bénéfice du négociant qui importe, comme celui du marchand qui vend au détail, les frais de magasinage, le nouveau déchet, etc.

On comprend donc qu'il est impossible de le réduire, et cependant il est presque triple de celui auquel il revenait à Alger sous le Dey; ce qui prouve que c'est à la nécessité seule qu'il faut rapporter le débit qui s'en fait parmi les Arabes.

Mais dès à présent, et malgré la préférence que nous venons de constater en faveur de nos sels, n'est-il pas à redouter que des petits ports qu'ils continuent d'occuper encore, que de Cherchell, de Gigery, de Delhys surtout, où, depuis l'occupation de Bougie, a reflué tout le commerce de la partie de la côte située entre ce point et Alger, ils ne se rendent bientôt aux Baléares pour faire leurs provisions? Que la crainte de compromettre leur argent en l'emportant, cesse tout-à-coup : qu'un Européen s'associe avec eux, et le bon marché pourra leur en montrer le chemin.

En 1833, le chiffre des importations s'est élevé

Pour le port d'Alger, à.....	1,131,048 kilo.
Pour celui de Bône, à.....	65,000
Et pour celui d'Oran, à.....	61,129
Total.	1,257,177 kilo.

C'est un tiers en sus de celles de 1832; mais c'est un accroissement bien minime encore, comparé aux résultats dont l'occupation nous offre la perspective.

Sans parler des tribus du centre, qui se fourniront toujours comme par le passé aux mines de Biscara, ni de la partie Est de la province de Constantine, qui, long-temps encore, continuera d'acheter à Tunis, ni de la province d'Oran, qui a les salines d'Arzew, ce n'est pas exagérer que de porter au quintuple le chiffre que nos importations sont susceptibles d'atteindre.

Pour arriver là, une des premières mesures à prendre, c'est de supprimer tous les droits sur les sels de provenances françaises. Sous ce rapport, les principaux négociants et l'inspecteur des douanes de la Régence, que nous avons consultés, sont unanimes.

Il me reste à dire un mot des salines d'Arzew, dont la cessation des hostilités dans la province d'Oran est venue révéler l'importance; jusqu'ici on les avait rangées dans la catégorie des sels gemmes; nous avons eu depuis la certitude du contraire. Un de nos officiers supérieurs, en se rendant auprès d'Abd-el-Kader, a eu occasion de les visiter et de redresser une erreur qui s'était accréditée, et qu'une vérification locale pouvait seule détruire.

Sur le territoire de la tribu des Garabas, à deux

lieues de distance de la plage d'Arzew, se trouve un lac d'une lieue d'étendue, dont les eaux, en s'abaissant, laissent sur ses bords un sel grisâtre qui se cristallise, et est de fort bonne qualité. Les Arabes du voisinage viennent y puiser librement, et depuis la paix ils en apportent à Oran, où ils ne sont assujettis qu'à un simple droit d'octroi en nature, fixé à trois livres par charge d'âne du poids de 100 kilog. environ. La charge revient à 90 centimes. Si les arrivages suivent cette voie, et si, ce qui serait bien mieux encore, nous pouvons aller directement à la source, Oran trouvera là, non seulement les quantités nécessaires à sa consommation, mais encore de quoi fournir à des exportations. Comme produit de la Régence, ces sels seraient naturellement exempts de tous droits, car il n'y a pas de concurrence à redouter entre la métropole et sa colonie.

Du tableau que nous venons de tracer, on doit donc conclure, nous le répétons, qu'en admettant en franchise nos sels transportés par navires français, ce sera le meilleur moyen à la fois de détourner les Arabes de l'appât de frapper à la porte des étrangers, et d'élargir les débouchés que cette branche d'exportation de nos denrées doit rencontrer dans la Régence. Il y a là de trop palpables avantages, pour que la France hésite à se prononcer.

CHAPITRE III.

INSTITUTIONS COMMERCIALES.

SECTION PREMIÈRE.

Tribunal de commerce.

C'est au Gouvernement seul qu'il appartient de déterminer le nombre des tribunaux de commerce et les villes qui sont susceptibles d'en recevoir par l'étendue de leur industrie, appréciation qui ne peut guère se régler que par analogie. Les communes devraient donc avant tout examiner avec soin si elles se trouvent dans les conditions données, et ne faire de démarches que quand elles les remplissent; c'est le moyen d'arriver, et de ne pas avoir à s'attaquer à l'autorité qui n'est jamais complice d'un refus uniquement dicté par les circonstances. Beaucoup de villes de France, au-dessous d'Alger par l'importance de leur population, avaient des tribunaux de commerce; de là les demandes multipliées des colons de la Régence; mais les tribunaux civils de la mé-

tropole avaient un bien plus grand nombre d'affaires à juger que la cour de justice d'Alger, et là était la vraie question. En 1832, ce dernier tribunal n'avait vu porter devant lui que 920 procès, parmi lesquels les causes commerciales figuraient pour 687 (1); c'était donc le quart au plus des affaires que jugeaient les autres tribunaux. Cette considération pouvait paraître suffisante pour reporter à une autre époque la création de l'institution, et telles avaient été nos premières conclusions.

Mais ce que le commerce veut dans tous les temps, c'est que ses intérêts soient dégagés des lenteurs inséparables des juridictions ordinaires, et ce n'est que quand il a eu gain de cause, que s'arrêtent ses réclamations (2).

SECTION DEUXIÈME.

Chambre de commerce.

Dans l'impatience bien naturelle de sortir du provisoire, la chambre de commerce d'Alger, la seule qui existe encore dans la Régence, a tout-à-coup demandé au-delà peut-être de ce qui pouvait lui être accordé. Mais un préfet, quel que soit d'ailleurs son amour pour le bien public, n'est pas plus le maître de sortir du cercle de ses attributions que de celui des pouvoirs qui lui sont

(1) N° 63.

(2) Par arrêté du gouverneur général, du 1er octobre 1834, un tribunal de commerce a été établi à Alger.

délégués. A la solution des questions politiques se rattache celle de toutes les autres, et, dans cette sphère, les gouvernements même ne font pas toujours ce qu'ils veulent. Le commerce devait avoir plus de confiance : ce n'était pas pour oublier qu'il avait besoin d'appui qu'on l'avait appelé en Afrique, et là où se rencontraient plus de difficultés, l'administration lui aurait témoigné d'autant plus de sollicitude. Mais le temps s'est bientôt chargé de tout concilier, et pourvue maintenant d'un local et d'un budget, la chambre de commerce d'Alger n'a plus qu'à réaliser les justes espérances qu'on avait rattachées à son installation. Nous sommes heureux d'avoir pu concourir, par nos efforts, à la mettre au niveau de celles de la métropole (1).

(1) C'est le 15 mars 1834 que nous l'avons installée dans le lieu de ses séances, à la mairie d'Alger.

TITRE SEPTIÈME,

DES FINANCES (1).

CHAPITRE Ier.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

En fait de thèses nationales, quand il s'agit d'abord de peser plus la grandeur que l'intérêt, le fisc devrait constamment être mis hors de cause et s'isoler du débat. La détermination prise, il reparaît assez vite pour qu'il soit besoin de l'appeler avant. — L'édifice d'abord; le percepteur ensuite.

Dans cette question d'Afrique, qu'il fallait quelque chaleur d'ame pour envisager, à des considérations de haute politique le fisc n'est venu opposer que ses chiffres, et froids calculateurs devant la gloire et la puissance, les financiers se sont mis à leur barrer le chemin. Leurs renseignements partaient d'Alger, cela

(1) N° 84.

est vrai ; mais ils n'avaient vu ni sa terre, ni son climat, ni son ciel, ni ses espérances, et ils n'ont oublié qu'une chose, c'était de les jeter dans un des bassins de la balance pour servir de contre-poids à leurs étroites idées.

On a ici organisé trop tôt une inspection des finances. Accident dans l'intérieur, mais accident nécessaire, nous sommes loin de le nier, sa mission se réduit soit à quelques vérifications locales que la bonne composition des services rend pour la plupart du temps stériles, soit à quelques observations dont elle doit le tribut au ministère qui l'envoie. Non seulement on l'a organisée trop tôt, mais on l'a faite permanente pardessus le marché. Qu'en est-il arrivé? Qu'elle a essayé de franchir ses limites naturelles, d'administrer à son tour, et que cet empiétement n'a produit qu'embarras et entraves. Ou il fallait laisser la direction entière à d'autres mains, ou il fallait la lui donner à elle-même. Mais d'ailleurs un terrain qui doit être avant tout parcouru par la politique, peut-il d'abord devenir le sien? La négative est incontestable. Quand l'administration crée, institue, sa création, son institution tombent aussitôt dans le domaine des principes généraux. Un personnel s'organise, une gestion commence et les contrôles viennent, mais après, qui vérifient si les règles sont observées, si les intérêts du trésor sont garantis. Ils réclament l'obéissance aux règles existantes, et ne peuvent en établir de nouvelles. Le contrôle suit et ne précède pas; il est la conséquence et non le principe ; il surveille et n'agit point; l'inspection des finances, enfin, a des yeux, et

l'administration seule doit avoir des bras. Dans cette double attitude, chacun trouve son rôle, et ce n'est que quand il y a interversion, que les pouvoirs sont confondus et que l'ordre est troublé. Provoquées par sa présence, beaucoup de mesures légitimes en France, mais rigoureuses en Afrique, ont été prises. C'était méconnaître qu'il y a un temps pour tout, et qu'on ne demande point à l'enfance ce qu'on demande à la virilité.

Nous ne pousserons pas plus loin des réflexions qui devaient nécessairement se placer sous ce titre ; mais à cette occasion nous dirons que s'il s'agissait d'organiser à la porte même de Paris une province, le département de Seine-et-Oise, par exemple, il faudrait, loin de la gêner, laisser plus de latitude à l'autorité qui crée, que peut-être on n'en a donné à celle d'Alger. Ce n'est que quand tout est organisé, défini, classé, que le droit commun revient et que chacun passe dessous.

CHAPITRE II.

DE LA PROPRIÉTÉ DANS LA RÉGENCE.

La conquête à peine achevée, le Gouvernement pensa que la propriété dans la Régence revenait au Dey, comme grand feudataire de la Porte, après un

certain temps, après un certain nombre de générations, ou même à la mort de chaque titulaire qui en avait été féodalement investi.

En recourant, non aux annales de la Régence, il n'en existe malheureusement aucune, mais aux souvenirs, aux notions, aux faits enfin qui survivent dans les pays de coutume comme dans ceux de droit écrit, il est facile de se convaincre que cette opinion n'était qu'une erreur. L'investiture demandée par les deys aux sultans, n'était qu'une pure formalité, un hommage rendu au plus puissant prince de l'islamisme, mais nullement une reconnaissance de suzeraineté, et ceux-ci n'avaient pas le droit de restreindre ou d'étendre les limites de l'omnipotence de ceux-là envers leurs sujets. Cette omnipotence avait beau s'exercer sans contrôle, les deys n'en invoquaient pas plus le droit de réversibilité de la propriété au beylick; ils la laissaient paisiblement transmettre par voie d'hérédité, suivant la législation qui la régissait, et le beit-el-mal ou agent des successions, profitait seul des déshérences. Que quelques deys se soient écartés de ces principes, qu'ils aient confisqué certains immeubles, on n'a pas de peine à le croire; mais les exemples en ont toujours été fort rares, et l'exception suffit pour prouver la règle. Communément même les propriétés confisquées, quand elles n'étaient point restituées par le souverain qui les avait frappées, l'étaient par son successeur, et, sous ce rapport, le despotisme en Afrique était bien loin de l'arbitraire qu'on lui supposait en Europe.

C'est à l'analogie qu'on a cru exister entre la loi

maure et loi turque qu'il faut attribuer cette manière d'envisager les choses. En les interrogeant toutes les deux, il est facile de reconnaître qu'il y a une différence radicale entre la loi qui régit les propriétés en Anatolie et en Roméllie, et celle qui est en vigueur dans les États Barbaresques et spécialement dans la Régence d'Alger. Cette différence provient de ce que les Turcs, conquérants en Afrique, comme ils l'avaient été en Europe et en Asie, ne s'étaient pas trouvés en Afrique en face des mêmes circonstances qu'au centre de l'empire byzantin. Là, le conquérant fut impitoyable pour les vaincus; c'étaient des chrétiens: ici les vaincus étaient musulmans comme les vainqueurs; il y eut un peu de respect pour les personnes et beaucoup pour les propriétés.

La position toute particulière des Turcs en Afrique, devait encourager encore les ménagements commencés par les sympathies religieuses. Ils étaient peu nombreux, s'alliaient sans répugnance avec les familles maures, et ni la souveraineté, ni les places inférieures n'étaient héréditaires. Le respect primitif de la propriété des indigènes devenait donc un motif de sécurité pour la famille des vainqueurs eux-mêmes, et au besoin une ressource pour les neveux que le sort n'élèverait pas aux fonctions publiques, comme il y avait élevé leurs ancêtres. Les causes que nous assignons ici sont si vraies, qu'on voit les ménagements diminuer à mesure qu'on s'éloigne des lieux habités par les Turcs. Le Maures des villes ne payaient pour leurs maisons et leurs propriétés rurales qu'une redevance modique, tandis que les Arabes de la plaine et

des provinces éloignées étaient soumis à une taxe envers l'État, égale au moins au dixième du revenu, ce qui ne les exemptait pas d'une foule de contributions particulières exigées par les kaïds, ni des avanies de l'aga et des chefs secondaires de la milice turque, lors de leur passage au milieu des tribus.

Les propriétés dans la Régence étaient réparties entre le beylick ou l'État, les janissaires, les fontaines, les mosquées, les corporations et les particuliers.

Celles de l'État provenaient, soit d'achats par les souverains avec les deniers publics, soit de dons, soit de confiscations, etc.;

Celles des janissaires, de cotisations, de substitutions, etc.;

Celles des fontaines, à la fois des deniers de l'État et de donations;

Celles des mosquées et des corporations, de dons pieux des musulmans;

Enfin celles des particuliers comprenaient tous les immeubles qui ne rentraient dans aucune de ces catégories.

Les propriétés des particuliers sont de quatre sortes, savoir : les biens melk, les habous, les anas et les chirkas (1).

Les biens melk sont ceux qui, entièrement libres, donnent aux propriétaires le droit absolu d'en disposer à leur gré.

Les habous sont des biens grevés de substitutions au profit des établissements publics ou religieux, à la

(1) Dénominations arabes.

mort de certains individus ou à l'extinction de certaines familles. Un sentiment de piété, le refuge que la sainteté de la destination promettait à leurs biens contre la confiscation, le préservatif qu'ils y trouvaient contre les fausses spéculations, l'inconduite, l'aliénation, tels étaient les motifs qui dirigeaient les donateurs. Les possesseurs des biens habous ne sont que de simples usufruitiers; ils ne peuvent les donner en location que pour trois ans, à moins toutefois qu'il ne s'agisse d'immeubles qui soient dans un état de détérioration tel que les réparations à faire excèdent les facultés des détenteurs. Dans ce cas, la location peut avoir lieu pour un plus long terme et même à perpétuité, moyennant une rente appelée *ana*, reversible aux bénéficiaires de l'usufruit, et par conséquent en définitive aux établissements publics, à qui la donation a été faite. Mais pour que de telles locations, qui, lorsqu'elles ont lieu à perpétuité, équivalent à une sorte d'aliénation, soient valables, il faut qu'elles aient été passées devant le miggelès, qui, stipulant dans les intérêts des usufruitiers futurs, ne les autorise qu'en cas de nécessité absolue, et veille à ce que les rentes consenties soient la représentation rigoureuse de la valeur des immeubles. Ce contrôle de prévoyance, au reste, n'est pas le seul qu'on trouve dans la loi maure, et nous avons été plus d'une fois forcés d'en admirer la sagesse, en pénétrant dans le secret des institutions religieuses qu'elle protége. La sanction du miggelès n'était point exigée quand il ne s'agissait que d'un ana de peu d'importance, et, dans tous les cas, les locations

à l'ana n'avaient lieu qu'en passant par les formalités d'une enchère publique.

Les anas ne sont autre chose que des habous acquis à rente perpétuelle, dans les cas et avec les formalités déterminés. De même que les biens melk, ils sont aliénables, à la charge par l'acquéreur de desservir entre les mains de qui de droit, les rentes dont ils sont tenus. Ils peuvent aussi, par de nouvelles donations, redevenir habous, sans pour cela cesser d'être anas, c'est-à-dire qu'ils continuent d'être grevés de rentes, jusqu'à ce que, ce qui arrive quelquefois, de nouveaux habous fassent passer la propriété à des établissements publics ou religieux déja en jouissance des rentes dont elle était passible.

Les biens chirkas sont ceux dont la propriété est indivise entre plusieurs individus. Par l'effet des circonstances, les trois premières sortes de biens peuvent prendre rang dans cette catégorie. A la mort d'un chef de famille, et lorsque tout autre mode de partage présente des difficultés, la propriété d'un immeuble est souvent subdivisée en autant de portions qu'il y a d'héritiers. Chaque co-propriétaire reste maître absolu de sa chose, et de là il peut résulter que par l'institution d'habous et d'anas, une corporation se trouve plus tard en possession d'une portion d'immeubles dont quelques fractions restées melk, appartiennent à plusieurs autres personnes. Suivant la loi française, nul ne peut être contraint de rester dans l'indivision, et la demande en partage est un droit dont chacun des co-propriétaires est habile à exciper; suivant la loi maure, au contraire, l'indivision, en principe au moins, doit tou-

jours subsister. Ainsi en France, l'indivision est l'exception; en Afrique, en pareil cas, elle est la règle. Entre autres dispositions spéciales aux biens chirkas, il en est une qui mérite d'être citée : s'il existe trois co-propriétaires, dont l'un ait la moitié, tandis que les deux autres ne soient possesseurs chacun que d'un quart, celui-là peut louer l'immeuble entier, sans que ceux-ci aient le droit de s'y opposer : c'est le plus grand intérêt qui l'emporte. C'est encore par suite de cette même coutume que les titres d'une propriété chirka restent dans les mains de celui des co-propriétaires à qui appartient la plus forte portion. Si la propriété est indivise par portions égales, les titres ordinairement demeurent en la possession du propriétaire primitif, et les autres n'en reçoivent qu'une simple copie.

Le domaine possède plusieurs chirkas dont il n'est pas sans intérêt d'expliquer l'origine.

A l'époque du dernier bombardement d'Alger par les Espagnols, un grand nombre de maisons ayant été considérablement endommagées, les propriétaires en firent la concession au beylick, qui se chargea de leur reconstruction moyennant une redevance annuelle. Il arriva que quelques portions d'immeubles que les propriétaires étaient assez riches pour faire réparer, ne furent pas comprises dans cette concession, et depuis lors ces biens sont restés indivis entre eux et le domaine.

CHAPITRE III.

DU DOMAINE.

Il n'est que trop vrai que l'enthousiasme souvent chez nous exclut la réflexion, et que la vivacité de nos impressions est souvent contraire à nos intérêts. Notre nature nous retrouva à Alger, comme ailleurs, électrisés par le succès, presque indifférents sur le reste. Dans l'éblouissement qui suivit la conquête, on ne pensa qu'à ce trésor du Dey, grossi par tant d'imaginations, et derrière on négligea tous les autres. Les registres de l'État avaient été portés à la Casbah; ils disparurent en grande partie, et ceux qui échappèrent au naufrage ont été les seuls documents à l'aide desquels on ait pu essayer depuis de recomposer le domaine. Aujourd'hui encore, malgré le temps qui s'est écoulé, on ne peut s'empêcher de déplorer un défaut de précaution dont les effets ont déja porté un coup si funeste au bon ordre de nos finances.

La sûreté de l'armée, on le comprend, commandait de ne pas plus laisser au milieu de nous les ministres du pacha que les Turcs qui avaient marqué dans les événements. Renseignements vivants du passé, ils s'exilèrent, et avec eux s'évanouit la possibilité de compléter quelque chose.

Ainsi, d'un côté, l'absence d'une simple mesure d'ordre, de l'autre, une nécessité politique peut-être, nous privèrent des seuls moyens de jeter du jour sur cette partie si importante des revenus publics.

Les biens du domaine sont aujourd'hui (1) :

1° Tous ceux qui ont été inscrits sur les registres conservés ;

2° Les établissements publics dont le Dey était en possession ;

3° Les biens des janissaires et des fontaines, réunis au domaine par arrêté du 8 octobre 1830 ;

4° Ici, comme en France, tous les terrains vagues et tous les biens dont, en vertu des articles 539 et 713 du Code civil, la propriété n'est revendiquée par personne ;

5° Enfin, et tous ceux que chaque jour de nouvelles explorations font ou feront découvrir.

Un arrêté de M. le maréchal Clauzel, du 8 septembre 1830, avait aussi réuni les biens de toutes les corporations à ceux de l'État ; mais il n'a jamais reçu d'exécution.

Le domaine n'a, pour ainsi dire, point de biens meubles. Tous les ornements, toutes les armes, les richesses mobilières enfin qui existaient à la Casbah, furent le partage des vainqueurs. Les chefs de l'armée, toutefois, usèrent du droit avec modération, et il est de toute justice d'absoudre le passé et de n'accuser personne.

Il reste encore au domaine quelques créances, mais

(1) N°s 47, 48, 48 *bis* et 48 *ter*.

le Gouvernement, pour se garantir de l'obligation d'acquitter celles qui pourraient être répétées contre l'administration de l'ex-Dey, a sagement pensé qu'il importait de s'abstenir de toutes poursuites contre ses débiteurs, afin de ne pas consacrer par des actes de cette nature une sorte de droit en faveur de ceux qui, en vertu de titres réels ou supposés, se prétendraient créanciers à leur tour.

Il importe de créer pour le domaine une législation dont toutes les dispositions soient conçues sous l'inspiration des localités. La confusion dans laquelle nous l'avons trouvé, dans laquelle l'incurie ou l'incapacité l'ont trop long-temps perpétué, doit avoir un terme. La branche d'administration qui partout exige le plus de soin, était précisément ici celle qui en avait reçu le moins. Des éléments infidèles, incohérents, incomplets, augmentés de la difficulté inappréciable de composer régulièrement un domaine dans une langue et avec une législation généralement inconnues, voilà la mission qu'on nous a donnée; et si l'on peut s'étonner de notre peu de progrès, qu'on veuille bien les rejeter en grande partie sur la délicatesse, le temps, les ménagements politiques même qu'exigeaient les premiers travaux. Par cet examen consciencieux on aura la mesure du cercle épineux qu'il fallait parcourir, de la complication de la question qu'il fallait éclairer.

Beaucoup de mesures sages, dans l'intérêt du meilleur classement des propriétés, de l'augmentation de leurs revenus, comme dans celui de la comptabilité, ont été successivement adoptées. Le nouveau chef du service du domaine est un homme plein d'ex-

périence et de capacité (1); son premier devoir a été d'y introduire la direction et la méthode qui lui avaient manqué jusqu'ici. Dans peu de temps, nous serons donc à même de présenter au Gouvernement des résultats nets et précis, et de nous créer une jurisprudence et des précédents que nous étendrons plus tard aux nouveaux pays que nous allons occuper.

La précaution prise à Bône de suspendre toute transaction a reçu son application sur tous les points où nous nous sommes établis par la suite. Outre qu'elle nous a donné l'avantage de pourvoir nos services militaires et civils, elle nous a fait gagner du temps et a préparé ces nouveaux lieux à profiter de l'expérience des règles en vigueur à Alger.

Au chapitre du Domaine nous ne traiterons principalement que les questions qui ont un côté politique ou historique, et ce sera encore en regrettant de n'avoir *pas le temps d'être plus court*. Le Gouvernement a eu notre pensée sur les autres; il lui appartient seul d'en tirer parti. La matière, si nous avions voulu l'épuiser, aurait fini par être peu du goût de nos lecteurs. Nous nous bornerons à dire qu'en fait de législation comme de mesures administratives, cette spécialité a occupé une place importante dans la masse générale de nos travaux.

SECTION PREMIÈRE.

Produits des biens du domaine.

Malgré de nombreuses démolitions, les revenus

(1) M. Galabert d'Haumon.

des biens du domaine suivent le mouvement de la population; ils augmentent avec elle, et on pourra, par nos états (1), en suivre pas à pas les progrès.

Pour les améliorer deux mesures principales étaient à prendre:

La *première,* de les donner à bail pour plus de temps, afin d'inspirer aux locataires le désir de les rendre habitables, désir que l'intérêt d'une occupation plus longue pouvait seul provoquer. La législation a pourvu à ce besoin.

La *seconde,* d'admettre que, quand ils seraient en mauvais état, ils pussent être, comme ceux des corporations, donnés à l'ana.

Cette disposition bien connue des indigènes nous aurait procuré parmi eux des acquéreurs que ne nous aurait jamais donnés la population européenne, surtout pour les maisons des quartiers élevés, et c'était là où elles tombaient par rues entières. Mais il faudrait toujours en excepter celles qui menaceraient ruine dans les rues qui doivent changer d'alignement: ici le Gouvernement a un intérêt d'une tout autre nature, celui d'améliorer les moyens de communications, ce premier besoin des villes, et il doit le satisfaire avant tout.

L'aliénation de quelques immeubles serait encore un moyen dont on pourrait faire l'essai, en le limitant à un très-petit nombre.

Enfin, si le principe de l'indemnité de logement à accorder aux officiers de l'armée était adopté,

(1) N° 49.

beaucoup d'immeubles qui figurent, soit dans le casernement, soit même dans le domaine militaire, pourraient rentrer au domaine civil, créer au trésor des revenus, et aux colons une branche d'industrie dont ils profiteraient tous les deux.

Déja quelques Arabes de Béni-Moussa sont venus spontanément acquitter à l'avance le loyer des fermes qu'ils savent appartenir à l'État. Rares encore, ces actes n'en sont pas moins, de leur part, de bons exemples, et la politique et l'intérêt doivent mutuellement les encourager (1).

Des propositions ayant été faites au général en chef par les tribus voisines, dans sa séance du 23 décembre 1833, le conseil d'administration de la Régence a décidé que des détachements de l'armée, assistés

D'un officier du génie,

De deux agents des domaines et de la colonisation,

Et d'un géomètre arpenteur,

seraient chargés d'aller reconnaître les fermes du beylick dans la Métidja. Cette opération pourra donner de grands résultats.

SECTION DEUXIÈME.

Commission de vérification des titres de propriété.

Ainsi qu'on pourra s'en convaincre par la lecture

(1) N° 91.

de l'arrêté du 8 octobre 1832, la création de la commission de vérification des titres de propriété est le résultat d'une grande pensée d'ordre.

De graves et légitimes soupçons s'étaient élevés dans l'esprit du Gouvernement sur de nombreuses soustractions d'immeubles faites à son préjudice; des preuves avaient été mises sous ses yeux ; elles avaient éveillé toute son attention. Il fallait sortir de cet état d'inquiétude; il fallait régulariser le passé en donnant une date certaine à tous les actes de propriété sans exception ; il fallait imprimer une terreur salutaire aux faussaires, inspirer toute sécurité aux détenteurs véritables; il fallait enfin réhabiliter la propriété et rendre aux transactions et leur cours et leur force.

Comment l'État pouvait-il 1° acheter des terres, des maisons sur lesquelles, dans l'ignorance naturelle où il était de la légitimité des titres, il avait la chance d'arriver un des premiers à élever des prétentions ;

2° Payer pour cause de démolition des indemnités sans s'exposer à se payer lui-même ;

3° Acquitter des loyers pour maisons occupées, soit à titre militaire, soit à titre civil, sans craindre encore une fois de mal payer?

Telles ont été les hautes considérations qui ont décidé la création d'une commission permanente de vérification des titres de propriété pour toute la Régence.

Le but était grand; il s'agissait de bien lire dans la propriété, de mettre le doigt sur les abus, de les redresser, et, en nivelant tout, en éclaircissant tout, de

rendre la fraude impossible et d'augmenter infailliblement le domaine de l'État.

L'arrêté du 8 octobre 1832, qui valut des éloges à l'autorité, rencontra dans l'exécution des obstacles qu'elle n'avait pu prévoir au moment de sa conception; c'est que, s'il y a une chose qui échappe à la pensée, c'est l'expérience, et que le temps seul est puissant là où la pensée disparaît. Au premier rang de ces obstacles il faut placer le défaut de publication de cet acte, et la composition même de la commission. Resté dans les cartons, l'arrêté ne parut obligatoire à personne, et le petit nombre de ceux qui s'y soumirent tendit à démontrer qu'on ne tarderait pas à se trouver paralysé. Recrutée dans ce qu'il y avait de plus honorable, mais de plus occupé dans le pays, la commission ne pouvait disposer que de bien peu d'instants; le concours de beaucoup d'interprètes lui était nécessaire, et il n'y en eut d'abord que quelques-uns qu'elle obtint d'appeler à son aide. Les premiers titres examinés soulevèrent une foule de questions; les réunions étaient rares, les discussions graves, laborieuses, le terrain peu frayé, les points de départ et les bases difficiles à poser; le temps marchait, la remise des titres se ralentissait, et devant cet immense travail d'une vérification qui embrassait un pays tout entier, elle recula; elle eut raison. Il n'est jamais trop tard pour reconnaître son impuissance; il vaut mieux rebrousser chemin que de continuer à suivre celui qui ne conduit pas directement au résultat; en pareil cas, renoncer est sagesse, persister est folie.

La Commission devait

1° Énumérer et décrire toutes les propriétés comprises dans le territoire que nous occupons;

2° Établir à qui elles appartenaient au moment de la reddition d'Alger et de l'établissement de la domination française; si elles étaient alors au beylick, aux mosquées, à la Mecque et Médine, etc., à un particulier turc, maure, arabe, juif, européen, etc., à quelles conditions, à quelles redevances elles étaient alors soumises;

3° Exposer par quelles mains chacune d'elles était passée depuis, et en vertu de quels actes;

4° Tracer l'historique des dispositions prises par les arrêtés des généraux en chef relativement à chaque espèce de biens, et qui avaient ordonné, soit leur séquestre, soit leur réunion au domaine.

En six mois, elle n'a pu obtenir que 143 titres de propriété, dont dont 133 remis par des indigènes, et 10 par des Européens.

Sur ce nombre, elle n'a pu en vérifier que 84, et encore sans caractère pour les valider.

Les observations auxquelles son examen a donné lieu, ont été consignées sur le registre de ses délibérations.

A ce compte, *trente* ans lui auraient été nécessaires pour Alger seulement, en calculant sur environ 5000 titres, les propriétés extérieures comprises.

A Oran et à Bône, dans l'absence de semblables éléments, il aurait fallu les attendre, et Dieu sait au bout de combien de temps on les aurait trouvés.

Voilà en définitive et en réalité ce que la Commission a recueilli de ses premiers efforts.

Elle s'est empressée dès lors de proclamer avec franchise qu'elle se déclinait devant l'impossibilité de donner des éclaircissements aussi nombreux, aussi délicats, aussi compliqués; qu'elle était hors d'état de remplir son premier mandat.

Je ne m'étendrai pas davantage sur elle; les chiffres parlent plus haut que les raisonnements.

Maintenant, si le Gouvernement veut arriver sur-le-champ au classement des propriétés, il doit prendre l'une des deux voies suivantes :

Ou publier un arrêté qui oblige les propriétaires à représenter leurs titres dans un délai fixé, et qui, faute par eux de le faire, les frappe de déchéance et les dépossède;

Ou reconnaître que tous les titres actuels, quelle que soit leur date, seront valables aussitôt après leur enregistrement, qui serait purement de forme et sans frais pour les titres antérieurs à notre occupation et à l'arrêté sur la matière.

La Commission de vérification elle-même en propose un troisième qui consisterait à procéder à la reconnaissance des titres successivement, au fur et à mesure des transactions, et à subordonner leur enregistrement à la vérification qu'elle en aurait faite.

Le moyen indiqué est sage, on ne peut en disconvenir, et il prouve que dans le retour que la Commission a fait sur elle-même, elle s'est bien pénétrée de ce qu'elle croyait à la fois le plus rationnel et le plus pratieable. Mais ce moyen n'est pas concluant; il ne détruit pas le mal, il le pallie.

L'intention du Gouvernement, plus large, compre-

nait tout dans les investigations qu'il lui avait confiées. La Commission les limite aujourd'hui aux actes dont les mutations seules vont régler le nombre. Qu'adviendra-t-il de ces maisons démolies, de ces maisons occupées par des services publics, à quelque titre que ce soit? Il faut pourtant mettre fin à ce déplorable état de choses qui dure depuis quatre ans bientôt, et indemniser ceux qu'on a été forcé de dépouiller. On a permis trop tôt les transactions; on a ainsi perdu de vue les premiers, peut-être même les légitimes propriétaires; d'odieuses spéculations ont eu lieu, les indigènes ont été exploités, trompés; plusieurs Européens, en achetant à vil prix, savaient quelles chances ils couraient: tout cela est possible, tout cela est vrai même; mais le désordre existe, et l'administration ne doit rien avoir de plus pressé que d'en sortir.

Le Gouvernement prendra-t-il pour y parvenir un des deux partis que j'indiquais tout à l'heure? Il est essentiel, il est pressant, il est d'une rigoureuse justice qu'il le dise. S'il adopte le premier, il faut alors qu'il institue une autre commission, mais officielle, qu'il lui donne des pouvoirs, qu'il les notifie et qu'elle se mette à l'œuvre. S'il s'arrête au second, la Commission actuelle peut poursuivre l'exécution du projet qu'elle propose; mais dans ce cas encore, il n'y aura plus unité dans le mode d'opérer : ce sera exiger d'un côté ce qu'on n'exigera pas de l'autre, et sur le sacrifice fait au passé s'organiseront les résistances de l'avenir : nous devons nous y attendre. Le même principe appliqué à toutes les époques, telle est selon nous la seule manière de trancher la question : nous n'avons

de préférence que pour ce système. Le Gouvernement est en présence des faits; il doit les mesurer, les apprécier; il ne saurait échapper plus long-temps à une solution; il y a nécessité impérieuse, absolue : il faut qu'il se prononce, quel que soit même l'effet de sa décision; qu'elle lèse ou non ses propres intérêts, il doit s'exécuter.

Une commission spéciale est nécessaire. Par le fait, son institution seule est un frein à la fraude, un rempart pour la foi publique; elle sera l'épée de Damoclès suspendue sur la tête de ceux qui travailleraient dans l'ombre à se soustraire à l'action des lois, à forger des titres, à frustrer le domaine.

Si l'ancienne commission est maintenue, et nous en formons le vœu, elle doit recevoir l'investiture légale; elle ne doit pas deux fois passer par l'incapacité d'action, et se laisser reprocher en face son illégalité. Ce qu'elle fera, elle doit avoir caractère pour le faire, et son authenticité doit pouvoir soutenir le grand jour.

Enfin, quant aux immeubles occupés ou démolis, il faut ou en payer la rente,

Ou en rembourser le capital,

Ou faire en échange des concessions d'immeubles appartenant au domaine, conformément à l'arrêté du général en chef, du 26 octobre 1830. Ce dernier mode me paraît encore devoir être le moins dispendieux pour l'État.

La Commission d'Afrique aussi avait d'abord reconnu avec nous qu'une investigation générale devait être appliquée par la vérification des titres de propriété à la totalité du territoire occupé. Dans sa pensée

seulement, les voies à prendre eussent été différentes. Nous aurions été trop heureux de la voir partager nos idées pour insister davantage sur cette pressante nécessité. Mais un plus mûr examen est venu lui conseiller d'autres mesures. Nous les avons soigneusement examinées, et nous persistons à croire qu'elles n'auront aucun résultat. Les difficultés gisent dans l'exécution, nous le reconnaissons; mais quelque grandes qu'on les suppose, elles ne sont pas invincibles. Je me hâte de le répéter : Avec les conclusions de la Commission, on ne fera rien que d'incomplet. Il faut non seulement savoir ce que l'État possède, mais il faut surtout qu'il puisse, dans le plus bref délai, savoir à qui il doit et payer légalement. De toutes les obligations qu'il a contractées, nulle n'est plus impérieuse. Seule, elle serait encore aujourd'hui le principal foyer des réclamations.

SECTION TROISIÈME.

Registres déposés au domaine.

Les registres écrits en turc et en arabe, qui ont été successivement recueillis depuis notre occupation et qui sont actuellement déposés aux archives du domaine, sont au nombre de *cent trente-sept* (1).

39 Sont relatifs aux perceptions d'impôts en argent et en céréales,

4 Aux revenus des propriétés du beylick,

(1) N° 50.

13 A l'administration des fermes du beylick,
9 Aux ventes et achats faits par le Gouvernement,
2 Aux dépenses de l'administration publique,
38 A la solde des milices,
2 A l'expédition contre les Grecs,
2 A l'administration des douanes,
2 Aux captures faites par les corsaires,
1 Aux présents faits par les deys aux sultans.
1 Aux tributs payés par les puissances chrétiennes,
1 A divers traités et conventions diplomatiques,
5 Aux biens de l'administration des fontaines,
1 Aux biens de la dotation des janissaires,
5 Aux biens de diverses mosquées,
12 A divers objets, la plupart sans importance.

Total égal 137

C'est à M. Vincent, ex-interprète de première classe, attaché à l'armée expéditionnaire, et qui depuis a rempli des fonctions dans la magistrature d'Alger, qu'on doit d'avoir arraché des mains des soldats une grande partie de ces registres. Plus à même que personne, par la spécialité de ses connaissances, d'en apprécier la valeur, il mit à les recueillir le dévouement à la fois d'un homme éclairé et d'un ami de son pays. Il obtint l'ordre de les prendre partout où il les trouve-

rait, et après en avoir sauvé du naufrage un certain nombre, il suivit partout ceux qui s'en étaient emparés, et parvint enfin, à l'aide de peines et de soins infinis, à en réunir 84.

Plusieurs de ces registres remontent à des époques assez reculées; d'autres manquent de dates; mais il en est aussi de très-récents, et quelques-uns même vont jusqu'au moment de notre occupation. A travers beaucoup de détails de peu d'intérêt, nous ne doutons pas que leur dépouillement, fait avec soin, ne procurât des renseignements curieux et d'utiles indications pour compléter la constitution du domaine de l'État. Mais il s'agit là d'un travail long, difficile, consciencieux, et nous sommes trop au dépourvu d'instruments pour pouvoir le conduire à bien. Quelques-uns de ces registres ont été traduits; c'est le plus petit nombre. En les interrogeant tous on y trouverait des matériaux précieux, non seulement sous le rapport administratif et financier, mais encore sous le rapport politique et historique, et il faudra bien un jour penser à écrire l'histoire du pays.

CHAPITRE IV.

DES CORPORATIONS.

Malgré ce que nous avons dit ailleurs, le respect des souverains de la Régence pour la propriété n'était

pas poussé si loin que de temps à autre et parfois ils n'y dérogeassent brutalement. Le despotisme est comme la fortune; il est journalier, et devant des écarts qui ne se reproduisaient encore que trop fréquemment, la sollicitude des particuliers dut se prémunir pour leur fortune personnelle comme pour celle de leurs enfants; telle est la première pensée qui, dans ces contrées, a présidé à la création des corporations religieuses.

Les Maures et les Turcs des Régences barbaresques, comme les vrais croyants de tous les pays islamiques, avaient une foule d'institutions de piété ou d'utilité publique pour l'entretien desquelles beaucoup de gens faisaient des dotations ou des legs.

Ces biens se grossissaient tous les jours; intéressés à les faire prospérer, leurs curateurs quêtaient des dotations à tous prix, et se prêtaient à toutes les transactions moyennant le plus léger avantage. Leur immensité était un gage de sécurité de plus pour leur possession. Le Koran d'ailleurs les couvrait de sa sainte égide, et chez les musulmans le respect pour le culte n'est pas seulement de toutes les conditions, il s'accroît du rang et de la puissance, et plus les pachas étaient élevés, plus ils mettaient de prix à lui donner des marques de leur vénération.

La principale des institutions dont nous allons parler est celle de la Mecque et Médine; elle contribue aux frais d'entretien des mosquées dans les villes saintes; elle fait des avances aux musulmans qui veulent y aller en pèlerinage, et distribue des aumônes aux pauvres.

On trouvera rejetée à la fin de cet ouvrage (1) une série de questions faites sur l'origine de la corporation de la Mecque et Médine, avec les réponses du muphti d'Alger, document local et financier qui sera plus tard, pour l'histoire, d'une haute importance. Indépendamment de cette institution et de celles des fontaines et des janissaires dont nous avons déja parlé, la Régence d'Alger en avait encore une foule d'autres, au nombre desquelles figurent :

Les corporations de la Grande-Mosquée,
de Sboul-Keirat,
des Andalous,
des Shorfas,

et enfin tous les biens formant dotation particulière pour chaque mosquée ou marabout.

Les biens de la corporation de Sboul-Keirat proviennent de la secte des Anefis, à laquelle appartiennent les Turcs et leurs descendants.

Tous les autres sont de la secte des Malekis ou des indigènes arabes.

Les corporations, les marabouts et mosquées sont administrés chacun par un oukil, à l'exception de la grande mosquée que le muphti gère lui-même. Ses hautes fonctions lui donnent en outre la surveillance et la nomination de tous les autres oukils; et des registres des propriétés qui en font partie sont déposés chez lui. On trouvera aux pièces justificatives un état de toutes ces propriétés (2).

(1) N° 7.
(2) N^os depuis 51 jusqu'à 59 inclus.

Leur nombre connu jusqu'à l'époque à laquelle cet état a été dressé, s'élève à 2,801;

Leurs revenus à 98,105 francs, y compris 7,497 rentes anas.

Sans doute leur valeur est susceptible de s'accroître, et peut-être même ne serait-ce pas exagérer que de la porter au quintuple.

Mais avant de s'occuper de la forme, il convient d'aborder la question au fond, et de bien se pénétrer de la position et des droits du Gouvernement dans l'espèce.

La capitulation, article 5, dit: « La liberté des ha-« bitants de toutes les classes, leur religion, leurs pro-« priétés, leur commerce seront respectés. »

Tel a été le marche-pied de notre entrée à Alger. Il ne m'appartient pas de retracer ici la situation à laquelle la chaleur dévorante du climat avait pu réduire l'armée; le général qui la commandait a cru devoir faire cesser l'effusion du sang; il a cru devoir consentir à cet acte politique; il n'y a plus à reporter sa pensée en arrière: la capitulation est devenue notre boussole et notre règle. Dénoncée aujourd'hui à l'Europe, elle est un contrat synallagmatique qui lie deux peuples vis-à-vis l'un de l'autre; un contrat qui est au-dessus des lois, de la charte même, qui donne aux stipulations qu'il contient une garantie placée dans une sphère si élevée qu'il n'y a plus d'analogie à aller chercher dans notre législation; que toute réflexion est superflue et qu'il ne reste plus qu'à l'exécuter.

Les institutions religieuses de la nature des corporations sont-elles comprises dans la sauvegarde de l'article 5? Là est la vraie, la seule question.

Comment pourrait-il être permis d'en douter (1)?

La religion des mahométans, on l'a vu plus haut, est à la fois leurs mœurs, leurs coutumes, leurs codes, leur législation, leurs institutions pieuses; le Koran s'étend à tout, couvre tout. C'est en vain qu'on essaierait d'établir que la convention du 4 juillet se borne aux propriétés des habitants : l'argument ne serait pas soutenable. Il n'y a pas plus de religion sans culte, que de culte sans dépenses. Ainsi, nous aurions promis de respecter la religion des Maures, et nous nous emparerions des biens avec lesquels seuls elle vaque à ses pratiques, avec lesquels seuls elle peut quelque chose! Nous aurions promis de respecter leur religion, et nous lui ôterions tous les moyens de rester digne, de payer ses ministres, de secourir ses pauvres! Nous lui conserverions son culte et lui en ôterions les ressources! Ce serait à la face des hommes nous jouer de ce qu'il y a de plus sacré, fouler aux pieds nos engagements et nous mettre au ban de l'Europe! et pourquoi? dans quel but? pour faire main-basse sur le bien de quelques infortunés. Non, la France ne supporterait jamais qu'on lui supposât une aussi inique pensée! Les trésors que procure la foi violée ne valent pas la considération que l'on trouve au bout de la foi gardée. Les empires doivent avoir plus de conscience encore que les particuliers, et *la loyauté, si elle se perdait sur la terre*, disait un souverain dont nous avons gardé la mémoire, *devrait se retrouver dans le cœur des rois*.

(1) Il s'agit ici d'une argumentation qui a été faite à Alger, et qui est partie d'assez haut pour que nous nous soyons cru dans l'obligation d'y répondre.

La révolution française, et c'était une révolution, et elle démolissait parce qu'elle était révolution, parce qu'elle était un orage qui devait venir, nous ne le nions pas, mais aussi qui devait passer, la révolution française a été plus conséquente : elle a supprimé les couvents, mais elle a en même temps confisqué les biens.

Ici nous laisserions aux Maures leurs temples, leurs saints asiles, sans leur laisser les moyens de les entretenir; ils tomberaient en ruine; la religion s'abîmerait avec eux, et nous viendrions dire que nous la respectons cette religion! En vérité, cela ne mérite point de réfutation sérieuse, et mieux vaudrait cent fois tenir aux Maures ce langage : « Nous sommes « venus en vertu d'une capitulation; nous ne voulons « point l'observer; partez. » Ils seraient au moins reconnaissants de notre franchise.

Mais heureusement le Gouvernement, le premier intéressé à toute revendication de cette nature, n'a pas pris le change sur le caractère de ses obligations, et cela est si vrai qu'il n'a jamais donné sa sanction à tous les arrêtés des généraux en chef ou des intendants qui ont traité de la matière, et notamment à celui du 8 septembre 1830, qui dispose que les biens des corporations rentreront dans le domaine de l'État et seront régis à son profit. De cette thèse générale, si nous descendons à quelques propositions de détail, et notamment à celle qui consiste à prendre les biens-fonds de ces corporations et à les remplacer par des allocations du Gouvernement, comme pour la religion catholique, nous ne pouvons hésiter à la déclarer inadmissible.

L'analogie qu'on a invoquée de la religion catholique n'est ni exacte, ni heureuse. Et en effet, les allocations du Gouvernement pour cet objet sont le résultat d'une grande nécessité qu'il fallait subir. Dans cet océan où vinrent s'abîmer et se régénérer à la fois tant d'institutions diverses, les biens du clergé furent confisqués: ne fallait-il pas redonner au culte de quoi se livrer à ses pratiques? Fallait-il se laisser accuser de tarir la source des bienfaits qu'il répand? La nation l'aurait-elle souffert? non sans doute. Il était donc du devoir du Gouvernement de déférer au vœu général, car les souverains sont l'écho des besoins des peuples, et ce n'est que lorsqu'ils marchent en sens contraire que les tempêtes surviennent et qu'ils sont emportés. Ici, notre position a-t-elle quelques points de ressemblance avec le passé? aucun. Pouvons-nous la comparer à celle de la France? pas davantage. Entre le moment où nous aurions pu imposer toutes nos conditions aux vaincus, et celui où Alger nous a été livré, est intervenue une capitulation. Elle nous a dès lors seule régis, et notre devoir est aujourd'hui tout entier dans cet acte; rien en-deçà, rien au-delà. Or, je le demande, en présence d'une situation aussi nette, aussi dessinée, pourrions-nous dénaturer aujourd'hui les biens des corporations, consentir à en faire l'objet d'une spoliation déguisée, et renvoyer les indigènes, pour toute compensation, au vote facultatif des chambres?.... à moins d'admettre que ce vote, enchaîné à l'avance, ne laissât plus à la législature qu'une volonté illusoire. La proposition serait contraire à nos intérêts politiques, à notre dignité, contraire avant tout et surtout à la foi pro-

mise : le Gouvernement ne peut donc que la repousser.

Les capitulations suisses aussi, qui a pu l'oublier, attaquées chaque année parce qu'elles étaient onéreuses à la France, ont triomphé cependant des efforts de l'opposition. Pourquoi? parce que, comme celle du 4 juillet, elles ne pouvaient recevoir de modifications que du consentement des deux peuples qu'elles engageaient réciproquement, et parce que ces modifications excédaient les pouvoirs de la législature ; elles résistèrent même à la révolution de 1830, qui ne les aurait jamais faites sans doute, mais qui ne les respecta pas moins; et, quand plus tard un sentiment de dignité nationale nous porta à en demander la révocation, la France et la Suisse se mirent d'accord pour les annuler, comme en d'autres temps elles l'avaient été pour les conclure. Si la première loi des nations est d'observer les traités qu'elles ont faits avec leurs voisins, et si ce n'est qu'à ce prix qu'elles peuvent prétendre à voir leur repos assuré, le respect pour ces sortes de stipulations doit être encore plus grand lorsque la conquête s'est achevée sous l'empire d'une transaction, lorsque le pays conquis a été occupé, et lorsque le vainqueur enfin pourrait, en invoquant la force, être justement accusé d'abuser de sa position.

On a émis aussi l'opinion de faire prendre possession par le domaine, et en vertu de l'article 713 du Code civil, des biens qui appartenaient aux mosquées ou marabouts dont la démolition a été faite ou la destination changée, en s'appuyant sur ce que le revenu de ces biens tourne au profit des oukils. Cette proposition nous paraît moins susceptible encore d'être

prise en considération que la première. Par l'une, ainsi que nous venons de le voir, on arrivait à une spoliation déguisée; par l'autre, on arriverait à une double spoliation effective. Et qu'on mesure où nous conduirait ce renversement de principes! Obéissant aux plus impérieuses exigences, nous aurions, dans le nombre des mosquées, démoli les unes, dénaturé les autres, et non contents de nous arrêter, nous voudrions, aujourd'hui que cette nécessité devant laquelle tout fléchit a cessé de nous presser, dire aux Maures: « Vous « nous avez donné vos mosquées; donnez-nous main- « tenant les biens qui leur appartiennent; nous ne sa- « vons pas faire les choses à demi; nous voulons vous « dépouiller tout-à-fait. »

Mais, objecte-t-on, ces biens sont sans maîtres; les oukils seuls en jouissent. Sans doute il y a là abus, et il faut le réprimer; mais le moyen vraiment serait étrange! C'est le remède héroïque qui met fin à tout et emporte le malade. Et c'est celui-là pourtant qu'on n'a pas craint de proposer! N'est-il donc pas d'autre voie pour leur conserver leur destination primitive et atteindre en même temps les abus, puisque abus il y a? et parce qu'une mosquée à droite est tombée devant nous, n'en existe-t-il pas vingt à gauche dont les propriétés ont besoin de réparations? Cette affectation d'ailleurs ne serait pas la seule que nous pussions leur donner, et la misère est assez grande parmi les Maures pour ne pas craindre d'être embarrassés d'un excédant de produit. Que si nous agissions autrement, encore une fois nous méconnaîtrions l'origine de ces biens, nous violerions l'acte du 4 juillet.

On a enfin proposé de réunir les biens des établissements religieux de la Régence en une seule régie, qui aurait un receveur spécial, placé sous la double surveillance des employés supérieurs du domaine et d'une commission administrative, composée en partie d'indigènes et en partie d'Européens, qui procéderait comme en France pour l'administration des fabriques, hospices, etc., etc., et qui consacrerait la plus-value résultant d'une gestion, à une foule de dépenses d'utilité locale dont les unes sont portées au budget, qu'il serait bon d'en dégrever, et dont les autres sont ajournées faute de fonds à y appliquer.

En France, les établissements que l'on cite sont étrangers aux attributions de la régie du domaine. Leur administration est placée sous la direction des préfets et du ministre de l'intérieur. En Afrique, nous ne pourrions pas nous écarter de ce principe sans blesser de nouveau toutes les susceptibilités religieuses. La gestion des biens des corporations par les soins du domaine, vingt fois tentée, est venue vingt fois se briser contre des réclamations que le Gouvernement, placé à un autre point de vue que nous, n'était pas le maître de ne pas accueillir. Le mot domaine implique de la part des indigènes réunion, propriété, et c'est précisément là que nous devons éviter de le faire intervenir : toute insistance contraire aurait pour effet de nourrir les arrière-pensées, d'entretenir les défiances, quand notre mission a pour but de rapprocher et de concilier tous les intérêts. Nous ne devons pas nous voir en présence de quelques Maures et sur quelques points de l'Afrique : nous devons nous voir aussi en

présence de l'Europe, car c'est là en définitive que notre conduite sera jugée. Replacer les biens des corporations et des mosquées prises ou démolies dans les mains du domaine, quand le ministère a hautement approuvé qu'ils en sortissent, serait vouloir rouvrir la porte à de nouvelles plaintes, et l'autorité doit y mettre un terme. — Mais il faut faire cesser les abus? — Sans doute, et nul n'y est plus disposé que l'autorité. La France doit faire ici ce que pouvait faire le Dey; elle doit faire acte de suzeraineté et prendre la tutelle de ces établissements.

Je propose

1° De faire préparer par les soins de l'administration française un réglement pour déterminer les formes et le mode de gestion, soit des biens qui appartiennent aux corporations, soit de ceux qui ont appartenu aux mosquées démolies, ou qui ont changé de destination;

2° De créer un conseil d'administration composé de six indigènes choisis par l'administration française et présidé par le muphti; et par le muphti, je n'entends point parler de la personne, mais de l'institution;

3° De désigner comme commissaire du roi un fonctionnaire français, étranger au domaine, qui surveillerait l'exécution du réglement, assisterait à toutes les délibérations du conseil et rendrait compte de ses observations à l'intendant civil.

Le conseil d'administration serait chargé

1° De la gestion des immeubles et d'arrêter tous les comptes sous la direction d'abord du commissaire du roi, ensuite de l'intendant civil, sous la surveillance de l'inspection des finances;

2° De proposer l'emploi de la plus-value résultant d'une meilleure gestion, soit en réparations des immeubles des moquées, soit en aumônes;

3° Et de préparer les concessions de terrains à faire pour la colonisation et au profit des corporations.

Loin de moi l'idée de plaider ici pour les Maures; je ne plaide que pour la justice; je suis parfaitement conséquent: autant j'ai mis de vivacité à combattre leurs plaintes quand elles ne m'ont point paru justifiées, autant je dois mettre de soin à ne pas leur en créer de légitimes, et qui seraient plus tard imputées à la France. *Les gouvernements n'ont pas que des intérêts financiers*, ils ont des intérêts de politique, d'ordre public et de dignité, et ceux-ci sont encore plus sacrés que ceux-là.

CHAPITRE V.

DU BEIT-EL-MAL (AGENT DES SUCCESSIONS VACANTES).

Le mot beit-el-mal veut dire maison du bien (lieu où l'on dépose le bien). Le beit-el-mal est à la fois curateur aux successions vacantes, et fondé de pouvoir du beylick dans toutes les successions malekis (1), où il a des droits à exercer à titre d'assab (2); dans celles où il y a des héritiers absents, il les représente.

(1) Maleki signifie Maure.
(2) Qui compte.

Le beit-el-mal prélève un droit de dix pour cent sur le montant brut de toutes les successions qu'il gère.

Du temps des Turcs, l'administration s'emparait des successions vacantes, réalisait l'actif des héritages, commençait par prendre son droit de dix pour cent, payait les frais funéraires et de maladie, et remboursait les créanciers. Ces frais et déboursés déduits de l'actif, la somme restante était versée dans la caisse du beit-el-mal, et tenue constamment à la disposition des héritiers des défunts; s'il ne s'en présentait pas, les successions étaient acquises à l'État.

Dans les successions malekis où il n'y avait pas d'héritiers mâles, le beit-el-mal les liquidait pour le compte du beylick, percevait sur elles son droit de dix pour pour cent, payait les frais funéraires et de maladie, les créanciers, les héritiers, et encaissait le reste.

Lorsque, dans une succession, un des héritiers était absent, le beit-el-mal le représentait, mettait de côté la part qui lui revenait, s'adjugeait ses droits, et gardait le surplus pour le remettre à son tour à lui, ou à ses ayants cause, s'il venait à décéder.

La caisse du beit-el-mal était une succursale de celle de l'État. Le registre des recettes et dépenses était tenu triple par le saïdji, par l'adel et par le khodja, pour le compte du beylick.

Le beit-el-maldji et le saïdji, ne pouvaient puiser dans le trésor que lorsqu'il s'agissait, 1° de rendre aux absents et aux héritiers des successions vacantes ou à l'État les sommes qui revenaient à chacun; 2° de faire des versements au profit de l'État; 3° et de payer les enterrements, aumônes et frais que l'administration supportait.

Il était autorisé à distribuer, chaque semaine, 15 à 20 boudjoux aux pauvres, à payer au jabachi un traitement de 2 boudjoux et un quart par semaine, à la laveuse des cadavres de femmes un salaire de 2 boudjoux aussi par semaine, et il était en outre chargé de faire enterrer tous les pauvres et de payer les frais funéraires, qui s'élevaient à 6 ou 8 boudjoux par cadavre. Il versait régulièrement tous les jeudis 100 boudjoux à l'État; et quand ses encaisses étaient considérables, le khodja en prévenait le kaznadji (trésorier du beylick), qui les faisait retirer.

Le personnel de l'administration du beit-el-mal était nommé par le pacha, qui le changeait à sa volonté.

Ce personnel se composait, 1° d'un beit-el-maldji qui le dirigeait; 2° d'un cadi, qui remplissait les fonctions de notaire et de juge de paix; 3° d'un adel, témoin ou écrivain; 4° d'un saïdji, trésorier; 5° d'un chaouch, huissier et garçon de bureau; 6° de six dellales, ou courtiers et encanteurs; 7° d'un khodja, qui tenait les écritures et les inspectait pour le compte de l'État; 8° et enfin d'un jabachi, qui n'avait rien à faire. Cette dernière place était une sinécure créée en faveur d'un vieillard turc.

Les emplois de beit-el-maldji, de khodja et de jabachi, ne pouvaient être remplis que par des Turcs; les autres l'étaient indistinctement par des Turcs, des Colouglis ou des Maures.

Aucun d'eux ne recevait de traitement fixe: leur rétribution consistait uniquement dans la quote part que leur donnait le droit de dix pour cent prélevé par l'administration, et qui se divisait en huit portions

égales: le beit-el-mal en avait deux, le cadi une, le saïdji une, l'adel une, le chaouch une, les six dellales une, et le khodja une.

Le beit-el-maldji, en qualité de curateur de toutes les successions dévolues à son administration, ordonnait et surveillait la vente de tous les meubles et immeubles qui en provenaient; mais il ne pouvait le faire ni sans autorisation préalable du pacha, ni autrement qu'à l'encan et aux criées publiques.

Un certain nombre d'immeubles, qui n'avaient pas été vendus, restaient à l'administration, qui en percevait les loyers.

Le loyer de deux de ces immeubles était affecté à la fourniture du pain pour les pauvres, et celui de deux autres à l'achat de vases en cuivre que l'administration prêtait aux particuliers qui donnaient des fêtes.

Les mesures à prendre, en ce qui concerne le beit-el-mal, me paraissent devoir différer de celles que j'ai demandées pour les corporations. Il s'agit là d'une branche de revenus du gouvernement du Dey, que la France doit prendre tous les moyens d'exploiter à son tour. Je propose de la mettre sous la direction immédiate des domaines, et de lui donner, pour l'administration intérieure, un conseil composé de la même manière que celui des corporations. Ce qui serait reconnu excéder ses frais de gestion serait versé au trésor et deviendrait plus tard la base sur laquelle on pourrait asseoir, mais pour les Maures seulement, une mise en ferme par adjudication publique.

La Commission d'Afrique dans ses propositions est partie d'une base inexacte; il restera en conséquence au Gouvernement à la rectifier.

CHAPITRE VI.

DU SÉQUESTRE (1).

Le séquestre en Afrique est une mesure tout exceptionnelle, une mesure de sûreté publique, étrangère au droit, et que la politique pouvait seule conseiller.

Trois arrêtés de généraux en chef régissent la matière :

Ceux du 8 septembre 1830
du 10 juin } 1831.
et du 11 juillet }

Le premier n'ayant point été publié n'a reçu qu'une exécution incomplète; et si les propriétaires séquestrés n'ont point réclamé contre l'application de ses dispositions, c'est qu'accoutumés à obéir à l'autorité, pour eux, là où est la force est le droit, et que toute résistance légale leur est inconnue (2).

L'arrêté du 10 juin 1831, quoique rendu public et appuyé sur une décision ministérielle du 27 mai de la même année, n'a point reçu non plus une entière exécution, et maintes fois la direction des biens qu'il atteignait a été laissée par l'administration des domaines

(1) N° 60.
(2) Le séquestre concernait les Turcs, etc., etc., etc.

aux fondés de pouvoirs, quand les propriétaires les avaient loués eux-mêmes avant de quitter la Régence.

Enfin, l'arrêté du 11 juillet suivant étend les dispositions du précédent aux Turcs qui, bien que résidant sur le territoire de la Régence, se seraient faits remarquer par leur esprit d'opposition contre l'autorité française; ce sont les termes mêmes de cet acte.

A nulle époque, on le voit, l'application des règles du séquestre n'a été rigoureuse, et ce n'est qu'avec une sorte de timidité et de tâtonnement même qu'on s'est engagé dans cette voie.

Quelques-uns des immeubles séquestrés ont été concédés au domaine militaire; ils rentreront dans la catégorie de ceux qu'il faudra prendre pour cause d'utilité publique.

Un simple coup d'œil jeté sur la législation française ne servira qu'à nous convaincre encore davantage que le séquestre en Afrique est un acte tout-à-fait en dehors de notre droit public, un acte purement de circonstance.

« Après celui créé par les lois révolutionnaires, le « séquestre en France aujourd'hui, est une saisie pro- « visoire de biens, prescrite par la loi du 28 pluviôse « an III contre les comptables en retard de présenter « leurs comptes, et, par les articles 465 et 471 du Code « de procédure, contre les individus en état d'accusa- « tion qui ont été mis en demeure de les représenter, « et contre les condamnés contumax.

« Dans tous les cas, l'action du séquestre, pour « être régulièrement exercée, est subordonnée à des « conditions et à des formalités légales.

«L'art. 471 du Code d'instruction criminelle porte «que si le contumax est condamné, ses biens seront, «à partir de l'exécution de l'arrêt, considérés et régis «comme biens d'absents, et que le compte du séquestre «sera rendu à qui il appartiendra, après que la condam-«nation sera devenue irrévocable par l'expiration du «délai donné pour purger la contumace.

«Après l'apposition du séquestre, on doit faire si-«gnifier aux fermiers la défense de payer ailleurs qu'au «bureau des domaines, à peine de payer deux fois. On «ouvre ensuite pour le séquestre un compte particu-«lier où sont portées les recettes et les dépenses rela-«tives à la gestion.

«Tous les actes et opérations consommés pendant le «séquestre par l'administration des domaines, font loi «pour le séquestré remis en possession; il ne peut «revenir ni contre l'administration, ni contre les «particuliers avec lesquels celle-là a traité durant sa «jouissance; elle est réputée avoir fait ce que le séquestré «eût fait lui-même, et elle n'est tenue envers lui à «aucune sorte de responsabilité. Ce principe résulte «d'un arrêt de la Cour de cassation du 19 février 1811.

«Pendant le séquestre, il peut être accordé des se-«cours à la femme, aux enfants, au père ou à la mère «du séquestré, s'ils sont dans le besoin. Ces secours «sont réglés par l'autorité administrative.

«Nulle dépense ne peut être payée qu'autant qu'il «y a dans la caisse du séquestre des fonds pour y faire «face.

«Les frais qui ont été faits durant le séquestre doi-«vent être remboursés par le séquestré avant qu'il

« puisse obtenir la remise des biens, à moins qu'il ne « se trouvât dans la caisse du séquestre des recettes « suffisantes pour les couvrir, cas auquel ils sont dé- « duits, dans le compte, sans qu'il y ait nécessité d'en « faire l'objet d'une demande.

« Le conseil d'administration des domaines a re- « connu, par une délibération du 2 novembre 1815, « que la voie du séquestre n'a été ordonnée que par « mesure d'ordre public, et pour que les biens des « contumax soient régulièrement administrés jusqu'à « l'époque de l'envoi en possession des héritiers, ou « jusqu'à ce que la contumace ait été purgée; qu'ainsi « les fruits et revenus perçus pendant la durée du « séquestre n'appartiennent point à l'État, et que l'ad- « ministration doit rendre compte du séquestre, sans « qu'elle puisse, toutefois, y être contrainte avant « l'expiration du délai de cinq ans, fixé pour purger « la contumace, en conformité de l'art. 471 du Code « d'instruction criminelle. »

Dans ces principes, on le répète, il n'y a rien qui puisse conduire à une analogie de position; cette analogie n'existe point.

Mais je reviens à l'arrêté du 10 juin 1831, dont l'article premier est ainsi conçu :

« Tous les biens immeubles, de quelque nature « qu'ils soient, appartenant au Dey, aux beys et aux « Turcs sortis du territoire de la Régence d'Alger, sont « mis dès aujourd'hui sous le séquestre, et ils seront « régis par l'administration des domaines. »

Avions-nous le droit de prendre cette disposition? avions-nous le droit de nous emparer, quoique peu-

dant un temps, quoique à titre provisoire, des propriétés des Turcs sortis paisiblement de la Régence, car l'arrêté ne distingue point entre la tranquillité des uns et l'hostilité des autres? Là est la question. Le droit des gens, et la capitulation encore plus que le droit des gens, disent *non*. Dans le système des guerres actuelles, la conquête ne livre au conquérant que le pays et non les propriétés particulières du pays; le souverain seul change, mais les propriétés particulières restent aux mains de leurs possesseurs; ils quitteraient la contrée envahie que la libre jouissance de leurs biens ne leur serait pas moins assurée. Contre le droit des gens, contre la capitulation qui disent *non*, un simple acte administratif, une décision ministérielle, un acte de la législature même peuvent-ils dire *oui?* La réponse n'est pas douteuse. Vis-à-vis des Turcs paisibles, nous n'étions pas fondés à faire ce que nous avons fait.

En ce qui touche le Dey, l'art. 2 de la capitulation a été plus loin encore que l'art. 5; il a voulu l'environner de garanties toutes particulières, en lui assurant la possession de ses richesses personnelles. Or, au 10 juin 1831, quand le Dey, quand les beys, quand un grand nombre de Turcs qui avaient franchi les frontières de la Régence, étaient paisibles au-delà; quand ils ne tramaient rien contre nous, pouvions-nous les dépouiller par une mesure qu'aucun danger ne motivait? encore une fois *non*.

Maintenant, si les mêmes individus qui habitaient la Régence au moment de notre occupation, qui se sont alors volontairement expatriés, ont entretenu

depuis des agents, s'ils ont cherché à soulever le pays, si nous les avons trouvés, si nous les trouvons dans les rangs de nos ennemis, devons-nous les laisser faire? le pourrions-nous même sans crainte d'ébranler notre autorité? Dans ce cas encore la réponse est *non*. Et si on nous fait la guerre, et si on cherche à la fomenter parmi nous, et si nous en recueillons des preuves, nous ne prenons plus conseil que de notre sûreté; elle devient notre règle, et nous avons le droit absolu, imprescriptible, de prendre nos précautions, en ôtant à ceux qui nous attaquent la possibilité de le faire. Le séquestre rentre alors dans les moyens de légitime défense, et à la guerre nous opposons les lois de la guerre.

En septembre 1832, une correspondance, appuyée de documents officiels, authentiques, saisie par le général en chef, est venue démontrer la part que l'ex-Dey prenait aux intrigues, aux complots ourdis contre notre domination. Le séquestre apposé sur ses biens en fut la conséquence; ce séquestre s'étendit à ses complices, et plus tard à l'aga, que le trésor français avait payé. La mesure était commandée par les circonstances, par notre situation, par notre sûreté. Nous étions donc dans l'obligation de la prendre. C'est au Gouvernement, c'est à notre diplomatie qu'il appartient aujourd'hui de la juger.

Le séquestre, nous le pensons au moins, tel qu'il a été conçu, tel qu'il a été appliqué par les arrêtés des 8 septembre 1830 et 10 juin 1831, loin de se concilier avec les termes de la capitulation, en est la dérogation formelle; mais le séquestre, tel que les événe-

ments l'ont fait depuis notre occupation, appuyé sur des trames ou des actes d'hostilité flagrants, non seulement doit être maintenu dans les différents cas où il a été prononcé, mais doit rester discrétionnairement dans les mains du général en chef, comme une mesure de haute politique, comme une arme qu'il doit au besoin pouvoir tirer du fourreau contre les agitateurs que leur éloignement ne lui permettrait pas d'atteindre sur-le-champ.

En résumé, et dans notre opinion, la restitution des biens séquestrés doit avoir lieu, et toutes les dispositions qui ont appliqué le séquestre pour des faits antérieurs à notre entrée à Alger, doivent être rapportées. Nous nous sommes assuré que cette restitution ne pourrait que produire un bon effet dans le pays. En les rendant aux Turcs qui, depuis l'occupation, sont restés paisibles, ce sera un acte de loyauté de plus à compter à la France; et la justice, quand elle est mêlée de générosité, est partout comprise. Les Turcs avec leur pouvoir ont vu tomber leur influence, et en réalité ils seraient hors d'état de rien tenter aujourd'hui contre nous : mais la restitution de ces biens aux insensés qui ont conspiré depuis notre occupation, serait à la fois un acte de faiblesse et d'imprudence, qui nous semblerait recéler une prime à la trahison, un encouragement à la révolte.

Nous pensons, toutefois, que les biens séquestrés, susceptibles d'être rendus, ne doivent pas l'être avec leurs produits. Et si on nous accuse de déserter le principe, *que nous n'avions pas le droit de les prendre,* il nous sera facile de répondre que le séquestre

était cependant et jusqu'à un certain point suffisamment justifié par la surveillance que nous devions, dès notre entrée à Alger, exercer sur tous nos ennemis, armés ou désarmés, absents ou présents, parce que, dans les deux cas, ils pouvaient se servir contre nos soldats des intelligences qu'ils avaient conservées au-dedans. Nous répondrons que la restitution de ces biens, si elle n'était présentée comme l'expression de notre clémence, pourrait livrer au blâme notre conduite passée, et que, dans les mesures politiques de cette nature, les gouvernements doivent, autant que possible, ne pas même se laisser soupçonner d'injustice. Nous pensons que leur restitution doit se faire sans bruit, sans éclat, successivement, de l'administration aux propriétaires, de la main à la main, pour ainsi dire, et, nous en avons l'assurance, les propriétaires n'essaieront même pas un retour sur le passé.

Nous estimons enfin que les terrains concédés aux colons, et qui font partie des biens séquestrés, doivent leur être laissés, sauf à régler l'indemnité annuelle qui serait à payer par la suite aux propriétaires.

La Commission d'Afrique a proposé la levée générale du séquestre, comme formellement contraire aux stipulations de la capitulation.

CHAPITRE VII.

DE L'ENREGISTREMENT (1).

Neuf arrêtés ont été rendus sur la matière, tant par les généraux en chef que par les intendants; deux renferment seuls des dispositions réglementaires et des tarifs : ce sont ceux des 11 juillet 1831 et 25 février 1832. C'est une législation à refondre, et l'administration nouvelle se chargera d'en préparer les éléments.

CHAPITRE VIII.

DES RECETTES (2).

SECTION PREMIÈRE.

Recettes actuelles.

Le chiffre général de toutes les recettes de la Ré-

(1) N° 78.
(2) N° 61.

gence depuis l'occupation était, au 1er juillet 1833, de 3,739,449 fr. 62 cent.; au 1er juillet de l'année suivante, de 5,974,400 fr. 41 cent.

La progression a été hors de toute proportion avec celle des années précédentes.

L'augmentation de la population, celle de la consommation qui en est la conséquence, le grand nombre de transactions, la mise en régie de divers produits, telles en sont les principales causes (1).

Il serait bien que les recettes territoriales fissent face à toutes les dépenses de même nature, aux dépenses de l'administration civile par conséquent; et que, s'il y avait même excédant des premières sur les secondes, cet excédant pût toujours être employé en travaux d'améliorations et de colonisation. Il y aurait là une corrélation si naturelle, que nous formons le vœu de la voir s'établir au moins pendant les premières années.

Deux administrations font les recettes dans la Régence, celle des douanes et celle des domaines. Aux

(1) Le prix du dernier bail du Fondouck de l'huile d'Alger était de 23,155 fr. Les recettes constatées pendant les deux premiers mois, ont fait espérer que, pour l'an 1834, elles dépasseraient 33,000 fr.

Le prix du dernier bail de l'octroi des portes était de 40,051 fr. Les premières rentrées donnent la certitude que, pour l'année, elles iront à plus de 70,000 fr. (1834).

Enfin le dernier bail de l'Arakba (marché aux grains) était de 42,000 fr. Mais si les sept premiers mois de la régie n'ont donné que 20,625 fr., la récolte devant figurer dans les cinq autres, il est probable que le produit total aura dû dépasser de beaucoup le chiffre de la ferme. (1834).

siennes propres, la douane réunit celles de la pêche du corail ; toutes les autres arrivent au domaine, et ces deux caisses principales versent ensuite dans celle du payeur, qui fait ici fonctions de receveur-général. Le payeur, comme chargé de la direction des postes, en perçoit directement les produits. Tel est le système bien simple de centralisation des recettes adopté pour la Régence.

Dans un rapport sur le budget des recettes pour 1833, je disais : « Avant mon arrivée ici, sous les « yeux des préposés de l'autorité civile à Oran et à « Bône, des recettes, avant d'être centralisées, ser- « vaient à acquitter des dépenses, et la comptabilité « avait perdu ce caractère d'unité et d'ordre qui veut « que, sur deux lignes parallèles et sans interruption « ni lacune, les recettes aboutissent aux caisses pu- « bliques, et les dépenses aux mains des parties pre- « nantes. »

A force de persévérance et de travail, aujourd'hui la régularité est partout dans les finances. Le département de la guerre, sous ce rapport, est depuis longtemps passé maître : il n'aura point menti à sa belle réputation en Afrique.

Cette heureuse situation ne nous suggérera qu'une seule réflexion : quand l'ordre règne, purement négatif, le mérite de l'administration est passé sous silence; mais que quelques accidents le troublent, c'est alors que sa vigilance éclate de nouveau, et que ses efforts pour ramener l'état normal, obtiennent le juste tribut d'éloges qui leur est dû.

Pendant tout le temps que nos établissements se-

ront en cours de création, que les colons se presseront d'arriver, nous devons bien nous garder d'arrêter leurs premiers pas. Laissons d'abord achever l'œuvre. Une fois bien assis, quand le pays s'élancera de ses fondements, que les rameaux de l'arbre s'étendront au loin, sa prospérité deviendra le signal de celle qu'il doit procurer à la métropole, et c'est alors qu'on pourra le placer dans les mêmes conditions de vie que les États réguliers. Il est un temps pour les sacrifices, comme il en est un pour les produits. Ce n'est pas quand la maison est en construction, qu'on peut se fixer sur ce qu'elle doit rapporter un jour. La laisser achever d'abord, faire ses calculs ensuite; voilà la marche que trace la raison. Dans la Régence, de cette époque seule doit dater un système de contributions; qu'on l'en grève à présent, et tout est perdu.

La Commission s'est prononcée sur le principe de l'impôt direct, en commençant par l'impôt foncier. Dans notre manière de voir, ce projet est prématuré.

SECTION DEUXIÈME.

Recettes futures.

Sans doute il serait facile d'accroître le chiffre des recettes, de frapper sur divers produits des droits plus forts à l'importation, d'augmenter certains droits d'enregistrement, d'introduire ici le timbre, etc., etc.; mais ce n'est qu'avec une extrême réserve, nous le disons en toute conscience, qu'on doit toucher à cet article. Il faut creuser le lit d'un canal avant d'y faire

couler l'eau, et le ruisseau ne doit pas être desséché avant d'avoir arrosé la plaine. Attaché à une pensée dominante, le Gouvernement ne saurait oublier que son premier devoir est de fonder l'avenir du pays; que ses intérêts financiers sont subordonnés à ses intérêts d'établissement, et que c'est à la politique à retenir le fisc dans de sages limites. Il ne faut pas qu'il imprime sa main froide sur les premiers moments de cette naissance qui, au berceau, a besoin d'être environnée de tant de sollicitude maternelle, et qu'aux portes de la vie il en tarisse déja la source. Par un arrêté du général en chef et de l'intendant civil, du 4 avril 1833, conseillé par l'inspection des finances, un avantage fut accordé aux navires français et algériens sur les bâtiments des autres puissances. Le Gouvernement censura la mesure; il la qualifia d'imprudente, et son blâme était motivé; car aucune n'était plus contraire aux vrais intérêts du pays.

Tout autre système que celui d'une grande liberté prouverait que nous prenons le change sur nos propres intentions, et qu'en étouffant nos espérances, nous n'avons pas l'envie de garder le pays.

Deux améliorations seraient cependant dès aujourd'hui susceptibles d'être réalisées. Il me suffira de les indiquer sommairement : ce seraient, d'une part, l'établissement d'une direction forestière, qu'on pourrait confier à la colonisation, et, de l'autre, celui d'un bureau de garantie pour les matières d'or et d'argent.

La disparition des bois de haute futaie, la double nécessité de conserver ceux qui restent et d'en replanter de nouveaux; les quantités d'or et d'argent, à dif-

férents titres, monnayé ou travaillé, qui circulent dans la Régence, telles sont les considérations qui me paraissent de nature à s'occuper immédiatement de ces deux créations.

SECTION TROISIÈME.

Pêche du corail (1).

Dans divers rapports émanés du ministère de la guerre, sont déduites des considérations d'un haut intérêt sur la direction à donner à ce produit. Dans l'aperçu publié par le Dépôt de la guerre, on trouvera également, sur nos concessions d'Afrique, depuis leur origine jusqu'à nos jours, une notice historique qui ne laisse rien à désirer. A ces documents nous joignons ceux qui sont tombés dans nos mains sur cette pêche importante. Puisés sur les lieux mêmes, nous les donnons ici avec d'autant plus de confiance, que nous les croyons de nature à éclairer encore beaucoup la question.

Indépendamment des relations de commerce que la compagnie française de la Calle entretenait avec divers comptoirs, et notamment avec Bône, Tabarque et Collo, elle confiait à des Provençaux l'exploitation de la pêche du corail. Elle faisait construire à la Calle, dans ses propres chantiers, les balancelles des pêcheurs, et leur fournissait en même temps des provisions, des ustensiles, et en général tout ce qui leur était nécessaire. En échange, ils devaient lui livrer tous les trois

(1) N° 46.

mois le produit intégral de la pêche, et les prix stipulés étaient tellement à l'avantage de la compagnie, que les bénéfices auraient été considérables, si l'exactitude et la bonne foi avaient présidé aux opérations de ses agents. Mais trompée par eux comme par les pêcheurs, qui vendaient en mer à des interlopes les plus belles rottes de corail, elle ne voyait entrer dans ses magasins que celles d'une qualité inférieure.

Il est vrai de dire que, presque exclusivement absorbée par le commerce des céréales et des autres produits de la province de Constantine, la compagnie ne regardait la pêche que comme un accessoire, et qu'elle s'en occupait avec tant de négligence, que des corailleurs italiens venaient sous ses yeux explorer le littoral, sans qu'elle prît la moindre mesure pour les en chasser. Elle ne pouvait ainsi lui offrir d'avantages solides, et le seul que le Gouvernement lui-même en retirât, était l'éducation de cinq ou six cents marins. Telle était la situation de cette pêche sur les côtes d'Afrique, avant la révolution de 93. Le gouvernement républicain s'empara des concessions, les fit exploiter, et décréta la liberté de la pêche. Mais la compagnie, pendant la durée de son privilége, n'avait formé que peu de corailleurs; il devenait dès lors nécessaire de faire reconnaître les eaux; on fit appel à cinq ou six cents Italiens qui, sous la protection du pavillon français, et moyennant une rétribution en nature, se chargèrent de cette mission. Fidèles imitateurs de leurs devanciers, comme eux ils dépouillèrent nos rochers et ne rapportèrent à l'État qu'une médiocre part de leur pêche. Cette tentative n'avait pas contribué à faire

cesser le désordre, et nous en étions là, quand l'expédition d'Égypte, en provoquant la déclaration de guerre des puissances Barbaresques, arrêta toutes les spéculations. La ruine des établissements de la compagnie, l'esclavage de ses agents, furent le prélude des hostilités. Cependant, à la suite d'un traité conclu en 1805 avec le Dey d'Alger, les concessions furent rétablies; mais, malgré le décret impérial qui la réorganisa plus tard, les résultats de la pêche demeurèrent nuls. C'est à cette époque que les armateurs corses et italiens en sollicitèrent du gouvernement français la cession. Une nouvelle impulsion en fut la conséquence, et de 1805 à 1812 les concessions, en passant dans les mains des Anglais, prirent un développement véritablement prodigieux. En peu de temps, quatre cents bateaux et plus présentèrent chaque année une recette de quatre à cinq millions; mais alors, il convient d'en prendre note, le valeur du corail était double de ce qu'elle est actuellement. De 1812 à 1816, les Anglais, par un nouveau mode de perception, et sans contredit le meilleur de tous ceux qui aient été mis en vigueur, fixèrent à 200 piastres fortes d'Espagne et à deux rottes de corail la redevance à payer par bateau.

Exploitée derechef en 1817 par la France, elle donna des succès variés, jusqu'à la rupture avec la Régence d'Alger. Quelques corailleurs fréquentaient la côte, mais la diminution du prix du corail en avait de beaucoup réduit le nombre.

Vint enfin la conquête, qui aurait dû améliorer la pêche, et qui cependant semble l'avoir, pour ainsi dire, frappée de mort. Et, chose bizarre! Gênes, Li-

vourne, Naples, regorgent de ses produits, Marseille a fermé ses ateliers, et la stagnation complète de cette branche d'industrie ne permet pas aux armateurs d'y venir chercher de nouvelles chances de fortune. Si quelques-uns se montrent encore, ils n'y arrivent qu'à l'aide d'emprunts usuraires. Atteint par la mode, le corail est de peu de valeur, sa vente difficile; il n'est donc pas surprenant que les pêcheurs sollicitent la diminution des redevances, ou l'abolition des charges qui pèsent sur eux.

Maîtresse de toutes les côtes qui recèlent le corail, il est dans l'intérêt de la France d'en encourager la pêche; mais puisque ses nationaux, malgré la franchise dont ils jouissent, persistent à l'abandonner, il devient dès-lors sensible qu'elle ne parviendra à ramener les corailleurs en plus grand nombre qu'en réduisant les prestations. Il est urgent qu'elle prenne une détermination, si elle veut rendre aux marins qui s'y livrent des moyens d'existence, et les empêcher d'aller les chercher ailleurs. En vain opposerait-on que, comme étrangers, les corailleurs n'ont aucun droit à la sollicitude du Gouvernement, on répondrait qu'attirés par nous, non seulement ils paient une redevance, mais encore qu'ils utilisent des produits qui se perdent dans nos mains. Sans doute aussi il serait plus avantageux de nationaliser la pêche; mais ces essais, repris de temps à autre, qu'ont-ils donné? Rien, car ils sont venus se briser devant le haut prix de nos armements. En employant à l'exploration des eaux de la côte d'Afrique des pêcheurs étrangers, qui empêcherait d'ailleurs d'en retirer un plus grand bénéfice que celui

d'une simple prestation? L'exportation exclusive en France du corail, qui jusqu'ici dirigé sur Gênes, Livourne et Naples, était ensuite expédié manufacturé dans les quatre parties du monde, et particulièrement en Égypte, en Syrie et en Asie, en serait le meilleur moyen. Pourquoi la France ne s'approprierait-elle pas ce qu'elle a laissé jusqu'ici à l'industrie étrangère? pourquoi ne retiendrait-elle pas pour elle la matière première, et ne rendrait-elle pas à Marseille, obligée de tirer le corail de Livourne, les moyens d'alimenter ses fabriques en le recevant directement des établissements français? A l'objection que ces états ne trouveraient pas un assez grand intérêt dans le simple transport, on répondrait encore que la construction et l'armement d'un certain nombre de bâtiments, et l'emploi de leurs matelots, seraient toujours des raisons suffisantes pour provoquer leur affluence dans nos parages. Naples, les îles de l'Archipel, de Corse, de Sardaigne, d'Elbe, les Baléares, les côtes d'Italie, de Provence et de Tunis, produisaient autrefois du corail et avaient une pêche organisée; mais aujourd'hui stériles, c'est à peine si quelques pêcheurs les fréquentent, et l'industrie ne se porte que là où il y a quelque chose à gagner pour elle.

Ici se reproduit naturellement une réflexion que nous n'avons pas la prétention de faire le premier. Ce n'est point assez de posséder la source d'un riche produit, il faut en régler l'exploitation de manière à ne point l'épuiser en un jour. Accoutumés, depuis longues années, à se tenir dans les bornes des anciennes concessions, les pêcheurs y ont cependant fait de bon-

nes affaires, tant que le corail a eu de la valeur. Un fait récent vient à l'appui. Peu de temps avant l'occupation de Bône par nos troupes, 172 bateaux arrivèrent à Tabarque avant l'ouverture de la saison d'été; au moment de la prise de cette première ville, les pêcheurs se trouvant trop resserrés, et les eaux des anciennes concessions ne leur suffisant plus, ils demandèrent à étendre leurs recherches au cap de Fer, à Stora, Collo et Gigery; partout ils trouvèrent du corail, et leurs courses ont pu seules nous révéler toute la richesse de ces côtes. Mais pour administrer avec sagesse, pour donner au corail le temps de se reproduire, il convient de fixer le nombre des bateaux, de diviser la pêche et de désigner les points qui devront être successivement exploités.

Quatre stations, la première, du cap Roux au cap de Garde; la seconde, du cap de Garde au cap Gigery; la troisième, du cap Gigery à Cherchel, et la quatrième, de Cherchel jusqu'à Orase, aux confins de l'empire de Maroc, pourraient être établies. Chaque station serait parcourue pendant deux années de suite, et un repos de six années suffirait aux trois autres pour renouveler le corail; car sans vouloir ici entrer dans la question d'histoire naturelle que soulève la reproduction des polypes, l'observation a démontré jusqu'à l'évidence qu'un rocher dépouillé de corail par les filets des pêcheurs, s'en couvrait de nouveau dans l'espace de cinq à six ans. Les côtes d'Afrique, s'il en était autrement, seraient depuis long-temps abandonnées. En s'appuyant sur les considérations que nous venons d'exposer, on donnerait à la pêche un nouvel essor, et trois cents

bateaux pourraient s'y livrer avantageusement dans la Régence d'Alger.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, de 1805 à 1814, trois, quatre et cinq cents bateaux venaient exploiter les concessions des établissements français, et les produits étaient, année commune, de quatre à cinq millions. Si depuis 1814 l'état politique de la France, en neutralisant les transactions commerciales, a paralysé l'écoulement du corail; et si le choléra, en décimant l'Égypte et la Syrie, a fermé à son exportation, ses meilleures issues, pourquoi ne serait-il pas permis de penser que la paix qui règne en Europe, pourrait lui rendre sa valeur primitive, quand on voit que, depuis 1833 seulement, elle a augmenté de douze pour cent à Livourne (1)?

Consulté à plusieurs reprises, le conseil supérieur du commerce a constamment formulé sur la pêche du corail, son opinion de la manière suivante :

1° La déclarer exclusivement nationale;

2° En faire une école pour nos jeunes marins;

3° Rendre Marseille le marché unique du corail, et jeter sur cette place une valeur brute estimée à trois millions, et à laquelle l'industrie donnerait une valeur sextuple;

4° Mettre les maisons du commerce du midi en possession d'expédier le corail sur les points où ce pro-

(1) C'est mademoiselle Clary, de Marseille, d'abord reine de Naples et ensuite d'Espagne, qui porta la première parure de corail. Elle encouragea et protégea les fabriques qui s'élevèrent dans cette ville, sous la direction d'un M. Martin, lié d'intérêt et d'amitié avec toute sa famille.

duit est encore recherché; augmenter d'autant le mouvement de notre navigation, et donner une activité nouvelle à nos établissements français, d'Égypte et de Syrie, direction que le corail doit prendre, pour de là se répandre en Perse et dans les Indes.

Quand le conseil tenait ce langage, si bien d'accord avec les vues élevées d'un Gouvernement qui ne s'était point arrêté au but étroit d'une mesquine spéculation, la conquête ne nous avait pas encore livré la Régence, et, chèrement acheté, le privilége des concessions nous était chaque jour disputé par la jalousie étrangère. Nous serions donc aujourd'hui en position de remplir ses vœux, si, depuis, l'importance et la valeur du corail n'avaient diminué de moitié.

Toutefois, en examinant de plus près les causes qui ont amené le discrédit dans lequel il est tombé, on peut se convaincre qu'il est loin d'être sans remède, et qu'on doit l'attribuer avant tout, aux révolutions qui, depuis plusieurs années, ont agité les états du Levant, par lesquels il cheminait avant de parvenir aux véritables lieux de consommation.

Le corail se charge à Livourne, à Gênes et à Naples pour Alexandrie, Constantinople et Alep, et de ces villes on le transporte à Bagdad, d'où il arrive en Perse et dans les Indes. Mais à Bagdad s'arrête l'intervention du commerce européen. Les caprices de la mode ont peu de prise sur ces contrées stationnaires et lointaines, et là, les habitudes des siècles passés sont encore celles du siècle actuel. Les armes, les coffres, les cassolettes, tous les petits meubles qui nous en viennent sont garnis de corail et attestent que, loin

d'avoir perdu, il est au contraire plus que jamais devenu un de ces besoins de luxe dont nous avons la source, et que nous devons vivifier, au lieu de la laisser se tarir comme nous l'avons fait.

Avant d'être ouvré, le corail passe par quatorze mains différentes; hommes, femmes et enfants, tout le monde y travaille. Faire de Marseille le marché exclusif de ce végétal, c'est répandre plusieurs millions dans cette ville populeuse, c'est améliorer le sort de la classe ouvrière, c'est consolider l'ordre social, c'est tromper l'espoir des hommes de sédition et de trouble (1).

En résumé,

En expédiant le corail directement par mer à Bassora, point qu'il traverse nécessairement avant de gagner la Perse, on obvie à tous les inconvénients de la route; en se servant pendant quelques années, pour former des élèves français, de matelots italiens et de ceux qui, parmi les Corses, ont encore conservé quelque goût pour cette pêche; en accordant, ainsi que nous l'avons déja demandé, des primes aux matelots français qui déclareront vouloir s'y livrer; en acceptant enfin franchement les conclusions du conseil supérieur du commerce, et en ne les modifiant seulement qu'en ce qui concerne le taux de la prestation, bien que cette seconde proposition soit contraire à notre première,

(1) En proclamant ses intentions une ou deux années à l'avance, les fabriques de Livourne, de Naples et de Gênes ne tarderaient pas à se transporter à Marseille. Les villes du littoral de la Méditerranée ne retiennent en général leurs habitants que par les liens de leurs intérêts et de leur industrie.

de nouveaux jours peuvent luire sur l'exploitation du corail, et la politique et l'intérêt de la France peuvent y puiser un bel avenir.

Dans notre conviction, telles sont les bases sur lesquelles devrait être préparée la nouvelle législation qu'appelle ce produit.

Que, si la mise à exécution du système dans lequel nous venons d'entrer, ne réalisait pas les justes espérances qu'il a fait concevoir, il serait toujours temps de revenir aux anciens usages, et d'abandonner nos côtes aux pêcheurs de toutes les nations indistinctement (1).

SECTION QUATRIÈME.

Impôt foncier.

« L'impôt par tête est plus naturel à la servitude; « l'impôt sur les marchandises est plus naturel à la li- « berté, puisqu'il se rapporte d'une manière moins di- « recte à la personne, » a dit Montesquieu.

Dans la Régence, cependant, les traditions que nous avons interrogées nous ont convaincu qu'il n'en était point tout-à-fait ainsi, et les Juifs seuls étaient soumis à l'impôt de capitation (2). Est-ce exception à

(1) Un traité récemment conclu entre la France et Tunis nous assure le privilége de la pêche du corail dans les eaux de cette Régence, moyennant la redevance annuelle de 13,500 piastres de Tunis (14,000 fr. environ). — 24 octobre 1832.

(2) A Alger, il consistait 1° en 16 pataques chiques par chef de famille et par mois; 2° et en 900 pataques chiques, versées

la règle? est-ce ignorance de ce qui se passait ailleurs? Il nous serait impossible de le dire; mais, quelle qu'en soit la cause, nous prenons acte du fait, car c'est là ce qui nous importe. Ainsi, d'une part, les produits ou les consommations étaient exploités en monopole par le Dey, et, de l'autre, à quelques exceptions près, c'était sur les masses qu'il percevait l'impôt, ou plutôt l'argent qu'il demandait selon son bon plaisir, sorte de tribut semblable à celui qu'il exigeait des Arabes.

En Afrique, dans la répartition de la contribution, le Gouvernement doit se préoccuper avant tout d'attirer les colons. Ce n'est pas quand il manifeste l'intention d'accorder des primes à la culture qu'il peut spéculer d'avance sur ses produits. Il ne se mettrait point de la sorte en contradiction avec lui. Nous ne connaissons qu'une seule classe de terres qui pût être raisonnablement imposée, c'est la partie inculte, et ce serait marcher au même but que de stimuler les uns par des encouragements et les autres par la seule pénalité peut-être qu'il fût permis de leur infliger. Cette voie cependant pourrait encore conduire aux abus, car outre que le pays n'est pas cadastré, on ne pourrait, sans une sorte d'injustice, exiger des propriétaires de mettre à la fois la totalité de leurs terres en rapport. Mais si les propriétés rurales doivent encore pendant quelques années former une exception, dans l'intérieur des villes il peut n'en pas être tout-à-fait de même

par semaine dans les mains du cadi, par les soins du chef de la nation. — La pataque chique représente une valeur de 60 centimes.

des propriétés bâties; leur produit est actuel, et chaque jour qui s'écoule est un argument de plus pour en prouver le notable accroissement.

Le recensement général de la population des villes où nous sommes établis, et qui a compris l'estimation des immeubles, est terminé. Ce travail peut donc dès à présent nous fournir la base essentielle de l'assiette future de l'impôt; d'un autre côté, le montant des valeurs locatives est connu. L'établissement des rôles, je le comprends, ne serait pas facile; il faudrait modifier notre législation, l'approprier aux localités et aux usages du pays; mais enfin, au-delà des patentes, les indigènes et les Européens ne peuvent pas constamment être exempts de toute redevance. Dans tous les cas, et quel que soit le système qu'on adopte, il faudra créer des agents spéciaux pour la perception, car, surchargée qu'elle est d'attributions, l'administration des domaines serait impuissante pour y faire face.

Sans pénétrer bien avant dans les moyens d'exécution, nous nous bornerons à indiquer les suivants :

1° Le service des contributions directes établirait les rôles, qui contiendraient les noms des propriétaires, l'indication et le prix d'estimation des immeubles, les sommes imposées, et une case pour l'émargement des paiements et des frais de poursuites.

2° La contribution, payable au bureau du percepteur, serait exigible par douzième.

3° Chacun des paiements effectués devrait être inscrit au dos de l'avertissement, et le rôle émargé en présence du contribuable.

4° Le percepteur aurait dix-huit mois pour apurer

son rôle, et à l'expiration de ce laps de temps serait forcé en recette pour les cotes dont le non-recouvrement ne serait pas régulièrement justifié par des procès-verbaux de carence.

5° Le locataire serait tenu solidairement de payer la contribution en l'acquit du propriétaire.

6° Un réglement spécial déterminerait le mode et les frais de poursuite contre les débiteurs.

Au moyen de ces précautions, on aurait peu de non-valeurs; et l'administration surveillerait toutes les mutations de propriétés dans un autre intérêt encore, celui des droits d'enregistrement.

La question, au reste, est toute d'opportunité, et nous ne faisons, sur ce point, que donner nos idées en passant. La reconnaissance de la colonie deviendra seule le signal de la part que la législature devra plus tard prendre à ces mesures. Jusque-là, il vaut mieux débuter par imposer aux Arabes notre commerce. Cette politique de relations sera plus fructueuse que tout impôt prématurément établi.

SECTION CINQUIÈME.

Contributions sur les Arabes (1).

Les tributs imposés aux Arabes étaient de deux natures, en denrées et en argent. Il faudrait compulser, et ce serait un travail fort long, les registres du domaine que nous avons énumérés plus haut, pour avoir

(1) N° 62.

la somme à laquelle ils se sont élevés pendant les dernières années qui ont précédé la conquête. Les Arabes les faisaient-ils attendre, une expédition était commandée, et quelques coups de fusil des janissaires étaient le plus sûr mode de perception. Suivant un renseignement que nous joignons ici (1), la ville de Belida seule payait annuellement une somme de 10,663 fr. De toutes les relations que nous avons nouées avec l'intérieur pour le recouvrement des tributs, aucune encore ne nous a donné de résultat positif, et la seule recette de cette nature qui ait figuré dans celles de la Régence, depuis la prise du trésor du Dey, provient de la contribution correctionnelle de guerre de 2,200,000 fr., frappée en 1832, par le duc de Rovigo, sur les villes de Coléah et de Belida. Elle se monte à 12,200 fr. (2); c'est un bien faible à-compte sur une aussi forte somme. Mais il faut le reconnaître, les habitants de ces villes seraient dans l'impuissance matérielle d'acquitter la dixième partie de la totalité. L'akem actuel, Mustapha ben Cherguy, est venu seul, en 1833, contracter devant le général en chef l'obligation de payer annuellement l'ancien impôt de Belida, réduit à 2000 fr., et aujourd'hui conséquemment presque sans importance.

En se reportant à une lettre écrite par le duc de Rovigo, le 24 septembre 1832, au ministre de la guerre (3), on pourra se convaincre qu'à cette époque nous nous croyions plus avancés qu'aujourd'hui. Mais

(1) N° 21.
(2) N°s 23, 24 et 61.
(3) N° 22.

les chiffres et les illusions ne s'accordent guère, et nos espérances n'ont pas tardé à s'évanouir. Une politique plus nette, l'affermissement de notre pouvoir et le temps peuvent seuls désormais nous rendre des chances qu'en définitive le Gouvernement ne saurait négliger.

CHAPITRE IX.

DES DÉPENSES.

Nous l'avons dit ailleurs, les dépenses de l'armée en Afrique ne diminueront qu'avec la consolidation de notre établissement. Plus nous nous élargirons sur le territoire, plus nous nous créerons d'alliances, plus nos relations de bon voisinage se seront accrues, plus le sol nous sera livré, plus les colons accourront et plus ils deviendront habiles à s'y défendre eux-mêmes. D'un nouveau système, de la persévérance que nous mettrons à le suivre, va dépendre la solution de ce haut problème.

Mais en attendant, dans un pays où tout est besoin, où chaque jour amène un progrès, où souvent ce progrès n'est que le prix d'un sacrifice fait à propos, le mettre au régime sévère du budget de la France, là où tout est régulier, prévu, enchaîné, c'est jeter le

découragement sur le présent, c'est étouffer l'avenir, c'est manquer le but. Le budget des dépenses d'Alger doit suivre la marche des choses : si nous nous avançons, si nous nous établissons, il faut pourvoir aux frais de la route, il faut pourvoir aux frais du séjour. Sommes-nous en mesure la veille de savoir ce que nous ferons le lendemain? C'est impossible. Le Gouvernement ne peut donc pas nous prescrire la contradiction, nous dire d'aller en avant et nous arrêter, nous armer et nous désarmer à la fois. Les dépenses doivent être variables comme les circonstances, élastiques, si l'on peut s'exprimer ainsi; et s'il faut, quand la nécessité parle tout son langage, quêter des ressources qu'on pourra sans cesse lui refuser, je le dis dans toute la sincérité de mon ame, il faut renoncer à coloniser. Que la France ait confiance dans ceux qu'elle envoie; quelque confiance qu'ils lui inspirent, qu'elle environne encore leurs comptes de contrôles, d'investigations; qu'elle les soumette à l'examen de commissions spéciales, si bon lui semble; mais qu'elle laisse au Gouvernement comme à eux, des moyens tels que leur action soit toute puissante. Hors de ces voies il n'y a rien à réaliser.

En travaux publics, que l'administration arrive tout d'un coup aux perfectionnements : c'est quand il s'agit de ces sacrifices ordinairement si onéreux qu'il importe de ne pas s'y reprendre à deux fois; et à moins que nous ne voulions ici vivre comme les indigènes, nous passer de routes, de communications, de canaux, de nos établissements d'Europe, il faut à la Régence un budget tout spécial. C'est aussi l'avis de la com-

mission. Sans ce budget, je le répète, point de colonisation. Mais il faut aller vite, car nous ne pourrions ainsi plus long-temps nous consumer sans gloire et surtout sans profit.

Dans les gouvernements libres, en fait de charges publiques, le premier devoir est de ne rien dissimuler.

Chez nous, c'est une remarque que chacun a pu faire, la lésine et la prodigalité tiennent alternativement les cordons de la bourse, et voici les phases successives que parcourent nos projets : la nécessité, le génie, le désir du progrès les enfantent; on les admire, on se met incontinent à la tâche avec feu, avec enthousiasme; rien ne doit être épargné, il y va de la gloire et de la prospérité du pays ; mais, au moment où tout est en train, arrive l'économie et l'indécision à sa suite. Continuera-t-on ou ne continuera-t-on pas? Telle est la question qui s'agite; et bientôt, de par les chambres et la loi du budget, tout languit, tout s'arrête et les travaux sont abandonnés. On ne rebâtirait certes ni Versailles, ni Fontainebleau, ni Marly, ni toutes ces merveilles, et on ferait bien, car depuis long-temps l'utilité a détrôné le faste; mais on ne reconstruirait non plus, ni ce magnifique Hôtel des Invalides, ni Strasbourg, ni Lille, ni Metz, ni cette triple enceinte de places fortes dont Vauban nous avait dotés, dont le temps de sa main destructive vient arracher chaque jour une pierre, et c'est là ce que nous devons déplorer. Chaque siècle a ses besoins et ses goûts: le dix-septième fut celui des merveilles et des arts, le nôtre est celui de l'industrie et du commerce. Mais ces chemins de fer, ces routes, ces machines à

vapeur, ces canaux dont nous faisons tant de bruit, en vont-ils plus lestement pour cela?

En Angleterre, aux États-Unis, le devis dressé, on le discute, puis on se met à l'œuvre et on l'achève; mais là tout est graduel, motivé; le Gouvernement prend sa pensée dans les masses, et fort de l'assentiment de tous, il marche et arrive. Nous avons les éléments du commencement; le ciel semble nous avoir dénié la puissance de la fin. Ce tableau est fidèle, mais heureusement plus nous avançons, et plus le bon sens public cherche à en arracher quelques traits. Puissions-nous l'effacer tout-à-fait, et la France, dépouillée du vieil homme, reprendra l'attitude à laquelle sa haute civilisation lui donne tant de droits.

Quoi qu'il en soit, c'est encore sous l'influence de ce triste passé qu'on a opéré en Afrique. On a beaucoup entamé sans doute, mais on a peu terminé. Où en serions-nous aujourd'hui, si nos soldats n'avaient mis la main aux fortifications, aux camps, aux routes, aux casernes? En Afrique, il fallait, non pourvoir à certaines dépenses, mais à toutes les dépenses; il fallait, non créer sur certains points, mais créer, mais fonder partout et sur tous les points à la fois. Nous prenions un pays au berceau, et nous ne le prenions qu'à la condition de pouvoir, sans rougir à nos propres yeux, inscrire sur lui *France*, comme sur un de ses départements. Tout ne se fait pas en une année, nul ne l'ignore; mais c'est plus que jamais ici le cas de nous répéter, et nous n'y manquerons point : avec la fin nous devions un peu mieux vouloir les moyens.

La Commission, dans sa récapitulation, a porté les

travaux à exécuter à la somme de dix-neuf millions, et elle en a sagement réparti les six premiers sur les exercices 1834 et 1835. Chiffre et répartition, nous ne pouvons qu'approuver l'un et l'autre, et nous le faisons avec d'autant plus d'assurance que nous craindrions qu'on eût encore affaibli, plutôt qu'exagéré, des besoins, dans le secret desquels nous pénétrons plus avant d'heure en heure. Malheureusement, 1834 nous a déja échappé sans laisser de traces de ces prévisions, et c'est là un de nos plus vifs regrets. Quant aux dépenses de l'armée, nous avons démontré ailleurs qu'on pouvait les réduire; nous persévérons dans cette opinion (1). Nous avons la ferme confiance que nous avons parlé raison.

A ces considérations ajoutons encore quelques considérations nouvelles.

Dans le désordre inévitable qui suit toute conquête, les coins et les accessoires qui avaient servi à battre la monnaie algérienne disparurent, et ce ne fut que deux ans plus tard, et peu d'instants après notre entrée en fonctions, que, sous ce rapport, nous nous sommes livré à quelques recherches. Elles n'ont abouti qu'à nous faire retrouver un petit nombre d'instruments en fer non trempé et tout-à-fait hors de service. Inventaire en a été dressé dans le temps, mais il n'était que trop visible qu'il était impossible d'en tirer parti. Cette découverte, toutefois, recélait une indication précieuse, et le Gouvernement ne pouvait la négliger.

La répugnance des Arabes à prendre notre argent

(1) Le Gouvernement, lui-même, vient de prendre les devants.

une fois bien constatée, n'était-il pas permis d'espérer qu'en rétablissant les signes monétaires de l'ancienne Régence, on obtiendrait à beaucoup meilleur marché, si ce n'est dans toutes, au moins dans certaines localités, les denrées, les chevaux, les bestiaux, etc., etc.? Telle est la question que soulevait cette indication.

L'argent d'Alger, que nous avons trouvé au moment de l'occupation, a disparu depuis. Ou il a passé en Europe et y a été fondu, ou il a été emporté dans l'intérieur de l'Afrique, et il y a peu d'espoir qu'il en puisse revenir jamais. De leur nature, les Arabes sont thésauriseurs; naturellement, aucunes notions de banque ou de crédit public ne se rencontrent chez eux; les prêts usuraires sont défendus par le Koran. L'usage et la religion se donnent donc la main pour arrêter tout amendement de leur part.

Pour conserver quelques avantages dans les marchés, il a fallu recourir à la piastre d'Espagne, qu'ils connaissaient seule, et qui, aujourd'hui coûteuse et rare, tend à le devenir de jour en jour davantage.

Il serait sans doute dérisoire d'inférer de ce moyen de crédit, que nos monnaies seraient reçues un jour avec empressement parmi les Arabes. Une seule réflexion donnera la mesure de cette impossibilité. Les monnaies espagnoles présentent depuis des siècles, on peut le dire, un caractère de fixité que n'ont point eu les nôtres, et la fixité est la seconde vie des indigènes; chez eux l'impression première se grave et demeure, etcela est si vrai, qu'ils acceptent avec bien plus de plaisir les pièces à fleurs de lis que les autres, uni-

quement parce que ce sont les premières qu'ils ont vues.

Notre système décimal, si sagement conçu, durera inévitablement; il n'y a pas de raison pour supposer le contraire: mais ici nous n'avons point à agir sur un avenir lointain, et dans la Régence beaucoup de choses sont actuelles. Tant que le boudjou représentera l'unité, notre argent ne sera pour les Arabes qu'un change dont la valeur restera sujette à mille variations.

Nous ne donnerons ici qu'un exemple de la défaveur de nos monnaies comparées à celles d'Alger, et c'est l'huile qui, comme objet de transaction plus journalière, nous le fournira.

En boudjoux, les Arabes vendent la mesure d'huile 11 pataques-chiques, ou 3 boudjoux 2/3, ou..... 6fr. 82c.

En argent d'Espagne, ils en demandent 12 pataques-chiques, ou 4 boudjoux.

Bien que le cours de la piastre, terme moyen, soit de 5 francs 60 centimes, les Arabes n'en exigent pas moins une piastre 1/3, ou..... 7 47

En argent de France, elle revient à 13 pataques-chiques, ou 4 boudjoux 1/3, ou..... 8 6

Ils n'admettent la pièce de 5 francs que pour 8 pataques-chiques 1/3.

Mais soit qu'on paie en monnaie de France, ou en monnaie d'Espagne, la perte est, à peu de chose près, la même, uniquement parce que la piastre, depuis la séparation de l'Espagne de ses colonies, ne se fabrique plus, qu'elle commence à disparaître du Levant et de la Barbarie, et qu'elle est ici cotée à un taux qui varie

sans cesse, mais reste constamment supérieur à sa valeur effective.

Les monnaies d'Alger sont classées par tiers et par huitièmes.

Ainsi, le boudjou vaut ou 3 pataques-chiques entières, ou 6 demies; 4 piécettes ou 8 temins-boudjoux.

En réduisant le boudjou ancien et nouveau, de 1 fr. 86 cent., taux auquel il est porté par le tarif officiel établi après la conquête, à 1 fr. 80 cent., la monnaie d'Alger, comparée à la nôtre, pourrait donner les résultats suivants.

Monnaie de compte.

1 boudjou,.....	24	mouzounes.	1fr.	80c.
1 rial-drahm, pataque-chique ou tiers de boudjou.....	8	*id.*	»	60
1 rebiah-boudjou, piécette ou quart de boudjou.....	6	*id.*	»	45
1 demi-pataque-chique ou sixième de boudjou.....	4	*id.*	»	30
1 temin-boudjou ou demi-piécette.....	3	*id.*	»	22 1/2
1 mouzoune enfin.....			»	07 1/2

Le commerce d'Alger n'évalue pas à moins de 10 à 12 pour cent, en général, l'avantage qu'on pourrait tirer de la fabrication des monnaies aux anciens types et titres de la Régence.

Quant à celle des monnaies d'or et de cuivre, elle ne saurait d'aucun intérêt; les Arabes ne font cas que des monnaies d'argent, et ils reçoivent les sols français et étrangers sans difficulté.

Pour compléter cette heureuse innovation, le trésor devrait être obligé à recevoir des particuliers les nouvelles monnaies au taux de la mise en circulation, et à fournir même contre elles des traites sur France; car, s'il en était autrement, si elles n'avaient pas partout le même signe représentatif, la défiance reviendrait parmi les Arabes, et tous ceux qui n'auraient point de relations avec eux, d'ailleurs, se refuseraient naturellement à les prendre.

Le conseil d'administration a déja fait, de cette question, l'objet de ses méditations. Le duc de Rovigo, qui le présidait alors, et qui avait vu les bons effets de cette mesure au Caire, l'avait vivement sollicitée. Elle n'avait point échappé au génie de Napoléon.

Des deux plus puissants moyens d'action que nous ayons sur les indigènes, nos armes et l'intérêt, le dernier est bien préférable. Ici, c'est le leur et le nôtre que nous cherchons; soignons-les à la fois, et cette tentative peut avoir pour première conséquence, la diminution de nos charges. Chez les peuples conquis, si des usages sont à réformer, beaucoup d'autres aussi doivent rester debout. En francisant la monnaie algérienne dans le pays, nous augmenterons la confiance, nous parviendrons à réduire le prix des denrées. Devant de tels résultats, il n'y a pas à reculer, et nous aimons à penser que nos idées obtiendront le suffrage de nos lecteurs.

TITRE HUITIÈME.

DU COMMANDEMENT ET DE L'ADMINISTRATION.

CHAPITRE Ier.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Deux jours après la capitulation d'Alger, le 6 juillet 1830, le général en chef, dans le double but de pourvoir aux exigences du service, et d'assurer les bases d'une organisation territoriale et administrative, institua, sous son autorité immédiate, une *Commission de gouvernement* dont il donna la présidence à l'intendant de l'armée.

Par arrêté de M. le maréchal Clauzel, du 16 octobre suivant, cette Commission prit le titre de *Comité*. Ses attributions furent classées, définies. Une démarcation rigoureuse commença à s'introduire entre les dépenses civiles et les dépenses militaires. Divisé en trois sections (intérieur, justice et finances), ce Co-

mité prit le rôle d'un pouvoir exécutif, que développèrent les arrêtés des 29 et 30 octobre suivant.

Un arrêté de M. le général Berthezène, du 1er juin 1831, remplaça cette dénomination par celle de *Commission administrative*, mais sans rien d'ailleurs changer au fond, et cette Commission vit expirer ses pouvoirs à la publication de l'ordonnance royale du 1er décembre suivant, qui institua le *Conseil d'administration de la Régence*, dont la composition seule fut plus tard modifiée par celle du 12 mai 1832.

Ainsi, successivement confiée aux premières autorités du pays sous les dénominations de

Commission et de Comité } de Gouvernement,

de Commission administrative,

et enfin de Conseil d'administration de la Régence, la haute direction des affaires du pays jusqu'à la nomination de M. le comte d'Erlon, a été laissée aux différents chefs supérieurs du service, qui ont trouvé, dans leur patriotisme et dans leur amour du bien public, le dévouement nécessaire pour accomplir la mission que le Gouvernement leur avait donnée (1).

Mais bien qu'aujourd'hui un système définitif paraisse avoir été créé, que le temps des théories soit passé, nous n'en allons pas moins à la fois jeter un dernier coup d'œil sur le passé, et exposer nosidées pour l'avenir, quel qu'il soit.

(1) Par un arrêté du président du conseil des ministres, du 1er septembre 1834, des commissions provinciales et consultatives sur toutes les matières administratives, ont été créées à Bône et à Oran.

Sous le commandement de M. le maréchal Clauzel, la direction de l'administration territoriale était confiée à l'intendant militaire du corps d'occupation ; il en fut de même sous celui de M. le général Berthezène. A la nomination du duc de Rovigo, une intendance civile fut instituée; on la sépara de l'autorité militaire : ce fut une faute. Une scission violente s'étant élevée entre des agents qu'on avait rendus rivaux par une indépendance mal calculée, il fallut rappeler l'un, et ce fut l'intendant. Replacé dans les attributions du commandement, son successeur n'en continua pas moins d'avoir son administration distincte de celle de l'armée; mais dans la bonne intelligence des deux, l'action et la régularité reparurent. Et qu'on fasse bien attention que nous ne parlons ici, ni en faveur de l'un, ni en faveur de l'autre; que plus tôt ou plus tard, ce soit un général ou un gouverneur civil qui ait la première autorité, nous n'avons de prédilection que pour l'unité; seule, elle peut donner de la force; avec elle seule on peut marcher.

Telles sont toutes les organisations que nous avons rapidement parcourues depuis la conquête.

Dans nos principes, dans nos systèmes, en législation, nous sommes possédés de la manie du changement, autre espèce de mode qui malheureusemenu affecte les choses sérieuses et qui, sans cesse à nos côtés, nous souffle que ce qui est bien pourrait être mieux; fascination que nous écartons par la raison et qui nous revient par l'amour-propre; qui, si elle nous fait parfois gagner quelque chose en perfectionnement, nous fait toujours perdre cent fois plus en stabilité, et qui, depuis long-temps, a tellement compromis notre réputation,

que, sous ce rapport, nous n'avons pas seulement à nous corriger, mais à dépouiller le vieil homme, à nous refaire. Vice radical de notre administration, chacun signale ce renversement d'idées, chacun est pénétré de l'étendue de ses ravages; il est traqué par l'opinion, dénoncé par le bon sens; et quand tout le monde refuse un asile à cet ennemi commun, c'est au sein du pouvoir qu'il a l'audace de se réfugier, et qu'il parvient trop souvent à retremper son fatal courage. Le gouvernement d'Alger ne lui a point échappé. En Afrique comme ailleurs, nous en avons subi l'influence. Je ne nie point que parfois, ce qu'on a fait après n'ait été meilleur que ce qu'on avait fait auparavant; mais je dis que rien n'est plus funeste que ces changements, uniquement parce qu'ils sont changements. En Angleterre, dans ce pays que nous sommes toujours obligés de citer quand il s'agit d'esprit de suite et de raison, les gouvernements lointains ne sont jamais donnés pour moins de sept ans, et il y a peu d'exemples encore qu'ils ne soient renouvelés pour un temps égal. C'est à cette règle si sage, c'est à cette persévérance dans les mêmes idées, que ce peuple est redevable de la solidité comme de la prospérité de ses établissements. Le gouvernement anglais choisit bien, rémunère noblement, et sa confiance une fois placée, il donne à ses agents cette latitude, premier et indispensable élément du succès. De juillet 1830 au mois d'avril 1833, le commandement du corps d'armée d'Afrique a passé par quatre mains différentes; et sur quatre généraux, un seul, le duc de Rovigo, l'a gardé plus d'un an. C'était à peine le temps de mettre pied

à terre. Pendant ces trois ans encore, plusieurs systèmes d'administration ont été essayés. En procédant de la sorte, nous le répétons avec douleur, on divise la responsabilité, on enlève à ses constructions l'architecte au milieu des premiers fondements qu'il a jetés; et c'est ainsi que l'idée première se perd et que l'édifice ne s'achève pas.

Dans notre disposition d'esprit, la vanité du successeur doit porter du dérangement dans tout ce qu'a fait le prédécesseur; les œuvres de l'un fussent-elles parfaites, que l'autre ne les blâmerait pas moins, et qu'il n'en voudrait pas moins opérer autrement. C'est à cette tendance fâcheuse qu'il faut porter remède : je n'en connais pas d'autre que la constance.

En justice, en administration, en industrie, l'Angleterre et la France s'étudient, et cet échange de lumières est un bienfait dont les deux peuples profiteront plus tard. Tout récemment, pendant que M. Bowring, à Paris, s'initiait au mécanisme de notre comptabilité publique, M. Martineau, à Londres, allait interroger les méthodes anglaises, double mission qui, confiée aux spécialités les plus éclairées des deux pays, tournera à l'avantage de leurs progrès mutuels, et deviendra l'une des plus précieuses conquêtes de la paix et de la civilisation. Puisque nous sommes dans cette nouvelle route, ne pouvons-nous encore, dans le choix des hommes, imiter nos voisins? Ne sortirons-nous jamais de l'ornière, et, dans le commandement d'Afrique, n'avons-nous pas la plus belle occasion de nous rectifier une bonne fois? Si j'en juge par les paroles d'un

ministre à la tribune (1), l'opinion chez nous le demande à grands cris, et je ne sache pas que, dans les sommités de l'armée et de la société, il en soit une seule qui voulût désormais accepter une aussi grande, mais aussi pénible délégation d'autorité, si on limitait ses moyens. Les gens d'honneur, par le temps qui court, ont besoin, comme les gouvernements, de faire leurs conditions.

A voir les combats opiniâtres que chez nous on livre à l'autorité, l'envie, la haine, les passions basses qui s'acharnent après elle, on dirait vraiment que *pouvoir, capacité* et *raison* sont des mots qui s'excluent. Le métier cependant est devenu bien rude, et le nombre de ceux qui ont le courage ou le malheur d'en braver les dangers, diminue tous les jours. On compte ceux qui vivent, on ne compte pas ceux qui meurent. A côté de ces capitaines que la guerre a vus succomber, que sont devenus les Saint-Cyr, les Richelieu, les de Serre, et Martignac, et Perrier, et tant d'autres que les affaires, autre champ de bataille, ont moissonnés à leur tour? A peine la France garde-t-elle leur mémoire, triste et pâle récompense des services qu'ils ont rendus! Mais de ces grands noms, mais de cette excursion, il me faut, je le sens, revenir à l'Afrique.

L'administration civile est un terrain sur lequel j'ai vécu; j'en connais les aspérités; il me sera permis d'en parler plus au long. J'ai pénétré dans les plis et replis de l'étoffe; je suis nourri dans le sérail enfin : mon

(1) M. de Rigny, Chambre des Députés, séance du 4 avril 1833.

jugement ne sera pas suspect. Derrière le commandement militaire et les exigences naturelles qu'il entraîne, l'intendant (1), placé entre les colons et l'armée, est à la fois l'écho de toutes les irritations, le but de toutes les intrigues, le point de mire de tous les griefs. Si on ne s'attaque pas aux gens armés, on ne s'en dédommage que trop sur ceux qui ne le sont pas; c'est l'habitude. Ainsi, soit qu'il opère, écrive ou dispose, obligé de se couvrir de la légalité, au milieu des exceptions du pays, chacun des pas de l'intendant civil, marqué par la publication d'un arrêté nouveau, est le signal d'une critique nouvelle. S'agit-il de maisons, de propriétés, de mosquées pour le service des troupes, c'est bien à lui qu'on les demande, mais ce n'est point lui qui les rend; on l'accuse de dépossession, et il n'a pas même le mérite de la restitution. Centre des réclamations de toute nature, indigènes et Européens le regardent avec raison comme un pouvoir intermédiaire qui leur doit justice; et, cependant quand il arrive qu'il ne peut accueillir leurs plaintes, ce n'est qu'à lui qu'ils s'en prennent. Il suffit que nous tombions dans les mains d'un homme qui nous juge suivant sa conscience et blesse nos intérêts, pour que nous le maudissions toujours au passage : nous sommes ainsi faits. En matière de douanes, de domaines, de police, d'administration municipale, après avoir passé par les seconds rangs, a-t-on recours à l'intendant civil (2)? Con-

(1) Tel qu'il existait avant le gouvernement de M. le comte d'Erlon.

(2) Aujourd'hui, il y a un directeur spécial pour les finances en Afrique.

formes à la législation spéciale de la Régence, ses décisions, qui ne devraient offenser personne, puisque la loi oblige également tout le monde, n'excitent que trop souvent le mécontentement : et pourquoi? Parce que dans cette position, en dehors des règles de France, on est toujours tenté de lui supposer une part d'autorité plus large que celle que le Gouvernement lui a faite. L'inspection des finances, dans l'intérêt du trésor, rappelle-t-elle à l'exécution des réglements? ces retours contrarient-ils le commerce? l'industrie a-t-elle à souffrir de ne pas s'établir dans la zone militaire? dans l'ignorance des attributions de chacun, des nécessités du service, on lui renvoie tous ces reproches; on lui en veut de ce qu'il fait; on lui en veut de ce qu'il ne fait pas; la population ne connaît, s'obstine à ne connaître que lui. Et c'est au milieu de ces embarras graves, périodiques, de tous les instants, au milieu de ces hommes et de ces choses, bien plus difficiles à manier à Alger qu'ailleurs, qu'il lui faut passer sa vie.

Que si l'on compare son rôle à celui d'un préfet dont le cadre est moins vaste, l'horizon plus borné, il n'est que trop aisé de se convaincre de quel côté de la balance pèse la plus grande somme d'embarras politiques. Avant de prendre les rênes du pouvoir, avant d'arriver dans son département, un préfet sait déja sa population, ses habitudes, ses besoins, ses vœux. Ses lois, elles sont faites; ses précédents, ils sont les actes des administrateurs qui l'ont devancé. Si par hasard ils se heurtent contre quelques circonstances extraordinaires, interprétés, appliqués, compris sur quatre-

vingt-six points à la fois, autour de lui l'expérience est partout. Un obstacle, un événement imprévu d'ailleurs surviennent-ils? en quelques heures le télégraphe lui renvoie les instructions spéciales du Gouvernement, et sa responsabilité est à couvert. Le pays qu'il va administrer est organisé depuis longues années; chacun y est à sa place, bien établi, sachant bien ce qu'on lui demande; les administrations financières font leurs affaires directement avec leur ministre; les attributions sont claires, définies; dans ses propres bureaux, tout est traditionnel; la régularité, l'ensemble sont dans tous les rouages; tout marche, tout s'enchaîne, et quand il se présente, il n'a plus que la direction supérieure à prendre, que l'impulsion à donner. Au centre d'une préfecture, les relations sociales sont élevées, le commerce et le maniement des hommes ont des charmes; et s'il est dans la condition d'un Gouvernement de liberté et de publicité de voir trop souvent travestir les actes de l'autorité, l'arène est ouverte à tout le monde, et à côté du journal qui le censure, le préfet a le journal qui le défend. Est-ce donc là un miroir où l'intendant puisse se regarder? lui serait-il possible de s'y reconnaître? et les tribulations qui l'assiégent ici ne sont-elles pas d'un tout autre ordre, d'une toute autre nature? Au premier rang n'a-t-il pas la distance, l'obligation de prendre sur lui, la difficulté de faire sentir régulièrement son action sur tous les points du littoral soumis à son administration? S'il n'est point attaqué publiquement en Afrique (et ce n'est qu'à raison de l'état du pays), il l'est journellement en France; mais les

calomnies partent d'Alger, et elles sont déja vieilles quand elles montent jusqu'à lui. Voudrait-il essayer d'y répondre? A quoi bon? les premières auraient fait place à mille autres, et le temps même lui aurait manqué. Un fonctionnaire de son ordre, d'ailleurs, ne se sépare pas plus de sa dignité que de son devoir, et il est de ces outrages auxquels il n'est permis d'opposer que le silence et que le mépris. Ensevelis et expliqués dans une correspondance officielle, ses actes ne trouvent donc d'impartialité que devant le tribunal du Gouvernement; et si parfois celui-ci oublie de redresser les faits, la réputation de l'intendant civil peut en souffrir et l'opposition gagner du terrain. Sa position n'est pas tenable si, débordé ici par l'injure, le mensonge, les correspondances anonymes, il n'est pas soutenu en France par cette opinion publique que le pouvoir raisonnable sait toujours rallier à lui. Les hommes qu'il doit administrer sont aussi divers, aussi variés que les cent côtés d'où ils débouchent; et pour quelques colons, pour quelques négociants qui viennent s'occuper de culture ou former des établissements, les intrigants, les gens tarés fondent sur cette terre comme sur une proie, et après avoir tenté la fortune, viennent crier bien haut à Alger, quand un mot suffirait pour les faire taire ailleurs. Il s'en faut certes que cette population du Midi, si irritable, si vive, si impressionnable, soit commode à conduire; elle l'est d'autant moins que ses émigrations encore, qui n'a pu s'en convaincre? ne portent que fréquemment sur les gens qui, n'ayant pu supporter la légalité de la France, ont l'audace de venir la demander à l'Afrique.

Un pays, nous y revenons, au risque même d'être accusé de nous répéter encore, où tout est en mouvement de création, où nous devons graduellement introduire nos lois, qu'il faut façonner à nos habitudes, plier à nos formes, exposé à recevoir par pacotilles des aventuriers qui semblent s'y attirer et s'y donner rendez-vous d'un bout de l'Europe à l'autre; où l'étude et la conduite des affaires forcent de briser des existences que l'improvisation a mises au monde et que la réflexion ne permet pas de garder; un tel pays, dis-je, offre dans sa conduite des écueils si nombreux que peu de personnes, je ne crains pas de le déclarer ici, en accepteraient le fardeau, si l'expérience des faits s'acquérait à l'avance, si elle pouvait précéder au lieu de suivre. La France a, sur la Régence d'Alger, bien autrement les yeux que sur un de ses départements : tranquille sur l'un, elle se contente d'attendre de lui ce qu'il doit donner tous les jours; exigeante pour l'autre, et sans se rendre bien compte de la possibilité, elle se presse de lui demander des progrès et des résultats. Cet ordre même, qu'on retrouve aujourd'hui partout, n'a rien qui la séduise; ce qu'il en a coûté de peines, de soins, de travaux pour le créer, ne s'efface que trop rapidement. Il faut, comme nous l'avons déja dit, que des révolutions le troublent pour qu'on rende justice à ceux qui ont le courage de le rétablir. Mais le calme revenu, les efforts de ceux qui le maintiennent disparaissent bien vite, et il semble dès lors que l'état régulier ait l'éternité devant lui.

Ce rapprochement consciencieux terminé, je ne

pense pas qu'il soit possible d'hésiter à se prononcer entre la condition d'un préfet et celle de l'intendant civil d'Alger; et pour celui qui, de part et d'autre, touchera les choses de près, qui les mesurera, l'alternative est impossible.

Je sais que le Gouvernement peut avec toute raison renvoyer les autorités locales à leur savoir-faire, à leur habileté; leur dire qu'il ne les a commises que pour lui servir à lui-même de pilotes et de guides, que pour chercher à concilier tous les intérêts; je le sais; mais ce que je n'ignore pas non plus, c'est que souvent, s'il avait plus présents les accidents du voyage, il donnerait à ses délégués plus de force et d'appui pour les détourner, et qu'à cette distance il pourrait surtout rendre leur marche plus rapide, en se relâchant davantage des rigueurs de la centralisation.

L'intendant civil a besoin de plus de moyens; ceux qu'on lui a donnés sont loin de lui suffire, et le Gouvernement ne peut l'ignorer.

Séparée pour ainsi dire de son administration matérielle, sa pensée, dégagée des détails, ne doit s'arrêter que sur les sommités, et s'attacher constamment à suivre celle du Gouvernement partout où il lui convient d'étendre la puissance française. Il doit préparer pour l'avenir encore plus que pour le présent, car les difficultés de l'exécution ne sont pas moins grandes que celles de la conception, et le premier de ses devoirs est de se mettre en mesure de les résoudre à l'avance.

Les hommes politiques passent rapidement aujourd'hui, et leur existence est mêlée de trop d'amertume

pour que les gouvernements, s'ils veulent les rendre possibles ailleurs, les laissent long-temps aux prises avec les mêmes obstacles. Mais les lieux comme les choses ont leur postérité : ici ou là, celle des administrateurs date du jour où ils ont cessé leurs travaux. J'ai commencé la mienne, en déroulant dans le cours de cet ouvrage le tableau de tout ce que j'ai créé, réalisé, demandé ou proposé enfin, dans l'intérêt de nos établissements : on pourra ainsi me juger sur pièces. Ce sont toujours là les meilleurs *comptes rendus.*

Dans une contrée où, de tant de côtés, le commandement doit faire tête à l'orage, où il faut tour à tour négocier et combattre, demander aux armes ce que la diplomatie refuse, passer successivement du cabinet sur le champ de bataille, de la guerre à la paix, où l'administration doit marcher malgré l'envie, le blâme, les irritations, nous pensons

1° Que pour ne pas user trois ou quatre gouverneurs et intendants civils sans profit pour la France, il y a nécessité de modifier le classement des pouvoirs.

2° Qu'on doit choisir, dans l'armée, dans la marine, dans l'administration militaire, dans l'artillerie, dans le génie, parmi les hommes les plus distingués.

3° Que le gouverneur doit avoir une grande autorité sur les peuples que nous cherchons à amalgamer avec nous, et que nous n'émanciperons pas du despotisme en un jour. A Alger, avant nous, l'homme était une créature qui obéissait à une créature qui voulait, et la mort naturelle d'un dey était

un accident. Ayons ce fait présent, et gardons-nous d'affaiblir trop tôt un pouvoir que nous devons conserver encore en partie.

4° Nous pensons encore que, si les commandements militaires du littoral doivent être dans la dépendance de celui d'Alger, à bien plus forte raison l'unité de doctrine et d'action administrative doit être soigneusement entretenue sur tous les points que nous occupons ou que nous occuperons par la suite, et que cette unité seule peut nous sauver de l'inconvénient grave d'avoir, sur un même territoire, trois législations, trois jurisprudences, trois manières de faire.

Nous allons maintenant développer ces idées, et, pour les compléter, passer aux propositions de la Commission d'Afrique et aux réflexions qu'elles nous ont suggérées.

« Dans la composition et l'effectif de nos troupes, « dans la composition et la pondération des pouvoirs « militaire et civil, dans les Arabes, là est la question, » avons-nous dit plus haut. Nous avons donné à l'examen de la question militaire toute l'étendue qu'elle nous a paru comporter; nous avons largement traité des Arabes : il ne nous restait plus qu'à exposer notre manière de voir particulière sur l'organisation administrative de la Régence.

La Commission, partant du principe que là, le pouvoir législatif manifesté par des ordonnances délibérées en conseil, doit être exercé par le Roi, et que le pouvoir exécutif doit l'être par un gouverneur appelé à réunir dans ses attributions la haute administration, et la direction supérieure des affaires militaires, a

proposé de l'éclairer des avis d'un conseil privé, composé des principaux fonctionnaires, et de placer sous ses ordres,

1° Un officier-général chargé du commandement des troupes, qui seraient réunies dans le territoire d'Alger,

2° Un administrateur, sous le titre de préfet ou de directeur de l'administration civile, chargé de celle de la province d'Alger,

3° Les commandants de Bône, d'Oran et de Bougie,

4° Un directeur des finances qui, outre l'administration des finances, préparerait le budget qui serait discuté en conseil.

Le conseil aurait pour membres, sous la présidence du gouverneur,

L'officier-général commandant les troupes à Alger,

L'administrateur civil de la même province,

Un des magistrats supérieurs de l'ordre judiciaire désigné par le Roi,

L'intendant militaire de l'armée et le directeur des finances.

Les officiers chargés de la direction de l'artillerie et du génie, l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, l'officier commandant le port d'Alger, y seraient appelés, lorsqu'il y serait traité de matières rentrant dans leurs attributions.

Le gouverneur enfin élaborerait en conseil les projets d'ordonnances.

Ce système nous paraît bien enchaîné, bien coordonné, propre à justifier pleinement les espérances qu'une bonne organisation doit faire naître. Nous ap-

plaudissons surtout à la création d'un directeur des finances, car nul plus que nous n'est convaincu que telle n'est point l'étroite mission de l'administration civile; qu'il est plus que temps de la dégager de ces détails spéciaux qui l'entravent, l'empêchent de plonger davantage dans le pays, et de courir à de plus graves et de plus pressants intérêts.

La Commission, dans ses discussions préparatoires comme dans ses conclusions, est partout unanime sur l'indispensabilité de donner au gouverneur, qu'il vienne de l'armée ou d'ailleurs, un caractère purement civil, de subordonner même, en fait de dénomination, le moyen au but. Sur la nature de ce caractère encore, nous sommes complétement d'accord avec elle. Nous n'avons à présenter que quelques observations.

Sans vouloir rigoureusement exciper de ce qui se fait dans la métropole pour l'appliquer à sa colonie nouvelle, sans pousser l'application du principe de la centralisation jusqu'à l'absolu, il n'en est pas moins sensible qu'il se retrouve dans le mouvement de tous les rouages de l'administration, et que, d'étage en étage, on doit s'efforcer d'en saisir les traces. Ainsi, pour ne parler que de l'organisation de nos départements, ce n'est qu'après que le maire a réuni dans ses mains toutes les affaires de la commune, le sous-préfet toutes celles des communes de l'arrondissement, le préfet toutes celles des arrondissements du département, que le ministre de l'intérieur centralise à son tour celles de tous les départements. Mais la haute direction une fois donnée, le préfet dans son département, le sous-préfet dans son arrondissement, le maire

dans sa commune, gèrent, administrent, se meuvent, et en présence des faits qui s'accomplissent sous leurs yeux, gardent assez d'initiative pour que leur responsabilité s'engage dans tous leurs actes, et que, suivant l'ordre des hiérarchies, l'autorité supérieure use, bien entendu, du droit imprescriptible de les approuver ou de les désavouer.

Telle est succinctement la marche suivie en France, marche conservatrice, admirable même, avec laquelle nous sommes arrivés à ce degré d'ensemble qui rattache tous les liens entre eux, et fait que de 86 points principaux, et de plus de 30,000 communes, à la fois tout reçoit une impulsion simultanée, identique, et que la législation de Paris et celle de Perpignan, de Marseille ou de Brest, sont même chose.

Dans la Régence, qu'on nous oppose qu'il ne peut y avoir analogie encore avec le tableau que nous venons de tracer, nous ne le nions pas; mais qu'on nous dise que le devoir du Gouvernement n'est pas de s'en rapprocher le plus possible, c'est là ce que nous contestons.

La haute administration du pays, telle est la mission du gouverneur; la responsabilité de ses actes, tel est l'avenir qu'il doit sans cesse avoir devant lui. Généraux, préfets, sous-préfets, il est tout à la fois, etquels que soient leurs titres, ces rouages lui sont indistinctement subordonnés. Seul il pousse le ressort qui doit les mettre en mouvement; seul il correspond avec la métropole. Son passeport, c'est l'unité; qu'on la fractionne, et il tombe. Loin d'être purement régulatrice et bureaucratique, sa vie, c'est l'action, et sa volonté, pleine et libre, doit descendre entière sur les agents

appelés à l'exécuter. Mais c'est en vain qu'il essaierait de tout prévoir, les besoins le déborderont; trop souvent, il ne fera sa législation qu'après l'avoir expérimentée, et il sera forcé d'abord de prendre sur lui avant de pouvoir se couvrir de la publicité du droit. Il a donc besoin d'être puissamment secondé, et le bon sens et l'activité autant que la hiérarchie doivent lui prêter leur concours.

En demandant la création, ou plutôt le maintien d'un administrateur civil à Alger, la Commission s'est heurtée contre une nécessité tellement palpable, qu'ici encore nous nous retrouvons avec elle; mais alors, par une conséquence forcée, ou il faut lui attribuer la suprématie sur ceux des autres points, ou il faut, ce qui serait plus rationnel et plus sage, lui donner des attributions parfaitement analogues. Pourquoi n'administrerait-il pas au même titre la province d'Alger, que ses collègues celles d'Oran et de Bône? A bien plus forte raison, puisqu'il aurait sous la main le gouverneur avec tous ses pouvoirs, et que son initiative, moins large que celle des autres administrateurs, se réduirait à aller prendre une direction qu'il trouverait dans le passage d'une rue à l'autre?

Qu'on lui donne un traitement plus fort, parce qu'on supposera sa gestion plus grande, tant qu'on voudra; mais que son titre et ses fonctions au moins soient les mêmes : c'est la seule manière de ne point fausser les principes.

Il siégerait au conseil parce qu'il se trouverait au chef-lieu, comme l'administrateur de Bône, comme l'administrateur d'Oran, si l'une de ces deux villes de-

venait centre à son tour. Il parlerait administration et affaires à côté d'un homme dont l'expérience lui serait utile; sa sphère ainsi définie, son amour-propre ne serait point en cause, et il n'aurait point à rougir de son infériorité.

Qu'après cela, s'il convenait au gouverneur de lui déléguer, uniquement parce qu'il serait près de lui, une portion de son autorité, soit; la source couvrirait tout, et là où apparaîtrait l'intervention du premier fonctionnaire du pays, il n'y aurait jamais place pour l'incertitude et l'hésitation.

Mais, ou la Commission a voulu réduire les dépenses, et elle avait là une belle occasion (1), ou c'est l'utilité seule qu'elle a eu en vue, et elle devait prendre tous les moyens d'agrandir son cercle. Ou nous ne comprenons pas bien son organisation, ou elle a oublié de se mettre en scène devant elle, car il ne suffit pas de créer, il faut avant tout et par-dessus tout voir fonctionner la création. En définitive, avec cette combinaison, il y aurait anomalie et altération dans l'économie des services, et la Commission ne nous paraît point avoir mis en harmonie son système et les conséquences qu'elle en tire.

Entièrement désintéressé dans ce débat, nous ne nous exprimons qu'avec plus d'indépendance. Quelle qu'elle soit, une nouvelle organisation se prépare, et on n'accepte jamais d'être, après, plus petit qu'on ne l'a été avant, de devenir en quelque sorte sa

1) Dans les départements, le préfet dirige à la fois l'administration des arrondissements et celle de l'arrondissement du chef-lieu, dont il est ainsi sous-préfet et préfet.

propre monnaie. Nous étions donc parfaitement dégagé de toute considération personnelle. Nous avons parlé à Alger comme nous l'eussions fait à Paris.

Nous allons à présent dire le fond de notre pensée sur le choix même du gouverneur. Il s'agit là de la nomination d'un homme d'une si haute importance; tant d'intérêts doivent graviter autour de lui, que ce ne serait point un mérite d'être bref : l'essentiel est d'être concluant.

Nous ne sommes point partisan d'une haute notabilité sociale. On n'arrive en général au sommet que pour s'envelopper de sa renommée, et vivre paisiblement sur elle. On a beau dire : le patriotisme et l'ambition se touchent, et tous les maréchaux de l'empire n'ont pas combattu à Paris et ailleurs, comme le maréchal Soult à Toulouse. Sous une haute illustration, le pays peut grandir avec rapidité sans doute, mais il peut périr aussi, et du procès ainsi perdu, nulle part il n'y aurait appel; la mort ne rend pas ses victimes. La question d'Afrique a déja reçu de trop profondes blessures pour qu'on n'écarte pas d'elle un aussi redoutable écueil. S'agirait-il d'ailleurs de la remplacer, cette notabilité? Mais ce serait une révolution véritable, et, de la lutte des opinions contraires, sortirait, nous n'hésitons pas à le dire, la presque impossibilité de lui donner un successeur de même taille.

Nous ne sommes plus au temps où une simple couronne civique suffisait au mérite, et n'en procurait pas moins l'immortalité.

Il faut aujourd'hui aux hommes, des honneurs et des grades : que donnerions-nous à celui qui les au-

rait tous? Général ou administrateur, car nous n'avons de prédilection que pour celui qui pourrait réunir tous les suffrages, nous voulons surtout qu'il ait une fortune à faire, et que l'Afrique en soit le piédestal. Nous le voulons dans ces seconds rangs d'où tant de ceux qui les garnissent ont si bonne envie de s'élancer aux premiers. Qu'on le prenne énergique et le cœur haut placé, et l'investiture royale aura bientôt rangé tout le monde sous son obéissance.

Avec un militaire, l'état-major dont il est entouré, la famille de ses officiers, l'ascendant, d'abord insensible, mais bientôt plus réel, qu'ils sont naturellement appelés à prendre sur lui, ne peuvent-ils pas faire supposer que l'administration territoriale, que la colonisation, que tout ce qui doit plus tard survivre à l'armée, en un mot, ne soit considéré comme l'accessoire, quand, ainsi que nous ne nous lasserons pas de le redire, ils sont le principal au contraire? Ne peut-on pas craindre encore qu'il n'y ait entre l'autorité civile et l'autorité militaire un défaut d'accord, de ces conflits qui paralysent le meilleur vouloir? Et qu'on ne s'y trompe pas : c'est dans les froissements, et non dans les scissions ouvertes, dans les coups d'épingle, et non dans la violence, que disparaît l'intérêt public. Les premiers durent des mois, quelquefois des années; les autres éclatent au grand jour, et l'intervention du Gouvernement coupe le mal dans sa racine. Les froissements ressemblent aux maux secrets; personne ne les avoue; personne n'y vient porter remède.

Ce que nous disons là, toutefois, est loin d'être une fin de non-recevoir, et beaucoup de généraux dans

l'armée nous paraissent offrir l'aptitude indispensable pour occuper un aussi haut poste.

Pris dans cette classe, le gouverneur doit avoir pour but, non de faire marcher ses soldats, mais de faire avancer le pays; non de s'illustrer par de brillants faits d'armes, mais d'étendre et de consolider l'influence française; non de traiter les peuples soumis en vaincus, mais en alliés; de nous faire aimer et respecter à la fois; de préférer le cabinet des négociations au champ de bataille. S'il lui faut, après, s'appuyer de la force, et que la gloire militaire soit sur son chemin, il doit sans doute ne pas la refuser au passage, mais ne la considérer que comme un accident, et viser à la seule qui soit fructueuse et durable, à celle qui mène aux résultats; et comme l'a dit la Commission, d'ailleurs, il doit penser avant tout aux progrès de la culture, du commerce et de l'industrie. Qu'il puisse allier à l'esprit de conciliation la fermeté, à la justice la force, à la prudence le zèle; qu'il soit élevé et digne, généreux et loyal; qu'il soit doué de la rare faculté de mener les hommes, de les subjuguer et de les grandir, qu'il ait ses coudées franches, de l'influence, de l'action; qu'une fois lancé, il ne s'arrête qu'après longues années, il ne regagne ses foyers que son œuvre accomplie, et il aura ajouté des lauriers aux lauriers de la France, un nouveau territoire à sa puissance, une belle page à l'histoire de sa civilisation; il aura bien mérité de la patrie, enfin, et dans les acclamations de ses concitoyens, il trouvera le plus doux prix de ses efforts.

Mais dans l'armée, rétréci par le grade, le cercle

donne peu de marge, et rien n'est plus décevant que cette triste obligation de prendre les gens, non pour leur valeur intrinsèque, mais pour celle qu'ils représentent, non pour leur réalité, mais pour leurs insignes. L'ancienneté comme la capacité, doivent sans doute conduire aux récompenses militaires; il faut que chacune ait sa part; mais l'ancienneté n'a qu'une voie devant elle, et la capacité seule les a toutes.

Puisqu'elle est malheureusement nécessaire, une étoile de plus sur les épaulettes d'un général que nous ne nommerons pas, et on serait dans toutes les conditions du problème. Que si, à ses talents, à sa droiture, à son excessive activité, à sa délicatesse, encore plus qu'à sa bravoure, on le reconnaît, tant mieux; nous nous féliciterons au moins de l'avoir indiqué.

Avec un gouverneur venu de l'ordre civil, et nous ne le dissimulerons pas, tel est notre vœu formel, s'en va le danger de voir substituer le moyen au but. Il y aura chez lui plus d'habitude de manier les hommes, plus d'inclination pour la douceur et la persuasion que pour la sévérité et la force. Concentrées sur une seule pensée, sa gloire sera la paix, son ambition la prospérité progressive du pays. Inaccessible aux séductions des combats, devant lui l'esprit militaire s'effacera, et la colonisation reprendra la seule place qu'elle puisse occuper, la première.

Mais à l'un comme à l'autre, nous éprouvons le besoin de le redire, il faut un avenir personnel en perspective, il faut que le goût vienne avec le séjour, et qu'ils ne songent au repos qu'après avoir veillé long-temps. Les législateurs des peuples sont plus sûrs

d'arriver à la postérité que ceux qui les ont conquis. Météores passagers, les uns brillent et s'évanouissent; bienfaiteurs de l'humanité, les autres se perpétuent même au-delà des institutions qu'ils ont créées. Lycurgue et Solon ont recueilli plus de bénédictions qu'Alexandre et César; la mémoire du Richelieu, fondateur d'Odessa, durera plus que celle du Richelieu qui vainquit à Mahon, et Napoléon, enfin, vit déja plus par ses codes que par ses victoires.

Du point de départ au point d'arrêt, du voyage au but, les obstacles fourmilleront sous les pas de l'élu; plus d'une journée pénible lui fera monter la sueur au front, plus d'une intrigue l'environnera de ses réseaux, plus d'une calomnie s'ourdira dans l'ombre; pour lui comme pour tant d'autres, ses actes seront dénaturés, ses intentions même travesties, les passions secoueront sur lui leurs poisons, la popularité l'abandonnera; mais qu'importe. Si à tout il oppose la loyauté de sa vie passée; si à chaque attaque il répond par un succès; s'il se dit bien que de nos jours, prétendre au *consensus omnium* est folie; qu'à moins d'être sans vices ni vertus, les hommes politiques doivent avoir des ennemis, qu'il est digne d'eux d'en compter, et beaucoup; que l'hostilité vaut cent fois mieux dans leur position que l'indifférence; que l'envie enfin ne s'attache point aux médiocrités, mais au mérite, de ce dévergondage d'opposition, sortira bientôt une opinion sage qui lui servira de point d'appui, et dans laquelle il viendra retremper plus tard son moral et ses forces (1).

(1) Nous en offrons nous-même la preuve. — Qui, plus que nous, a été en proie à l'injure, aux mensonges, à la calomnie?

Fragile comme l'humanité, s'il ne périt pas à la peine, il passera, sans doute, mais le souvenir au moins de ce qu'il aura fait ne passera pas.

Dans ce beau royaume de France, où l'enthousiasme domine plus que la raison, où le caractère national a plus de penchant pour le brillant que pour le solide, pays plus de théorie que d'action, l'étoffe pour cela manque-t-elle? Non sans doute, et grace à Dieu, nous avons encore de ces gens au caractère bronzé, à l'organisation vigoureuse, à l'imagination créatrice, qui ne demandent pas mieux que de dévouer leurs jours à pareille mission. C'est parmi eux qu'il faut choisir, et ceux-là ne s'effraieront pas des orages. Que s'ils se demandent quelle est leur tâche, il se répondent : *Constituer une société tout entière;* telle elle est. Mais si le génie n'est que la faculté de réunir toutes les forces de l'esprit et de l'ame sur un même objet, ils peuvent l'avoir. Quand on demandait à Newton comment il avait trouvé le calcul de l'infini, il répondait : *En y pensant.* Que ces mots leur servent de boussole; qu'ils veuillent, non des mois, mais des ans, mais toujours, et ils arriveront.

Et ici, nous le répéterons encore : veut-on une organisation pour la chose ou pour les individus? Là est la première de toutes les questions. De sa solution dépend la chute ou le succès de nos établissements.

Sur les fonctionnaires qui doivent entourer l'homme dont nous venons d'esquisser le portrait, nous nous retranchons dans ce que nous disons au chapitre du

Le calme est revenu, et déja le temps a fait raison des déclamations.

personnel. Que pour les distinguer il ait la main heureuse; qu'il les fasse rémunérer noblement; qu'il s'appuie d'eux comme ils doivent s'appuyer de lui; qu'il provoque leur confiance et leur dévouement; qu'il s'en fasse à la fois des auxiliaires et des amis, et ainsi secondé, malgré les traverses et les écueils, malgré les tempêtes qui se déchaîneront contre sa longue course, tôt ou tard sa barque atteindra le port.

A côté du conseil d'administration, nous estimons qu'il y a lieu de créer un conseil de colons, éligible et purement consultatif. Les plus intelligents de leurs besoins sont toujours ceux qui les éprouvent. Beaucoup de bonnes inspirations peuvent venir par là.

Je prends un bon avis de quelque part qu'il vienne (1).

CHAPITRE II.

POLICE (2).

Nous ne sommes peut-être point assez instruits de ce qui se passe parmi les Arabes; nous avons cepen-

(1) L'organisation a eu lieu enfin, et aujourd'hui au moins le pays ne se débat plus dans le provisoire. — Les moyens qu'on lui a donnés sont puissants, ses cadres vastes, mais ses dépenses sont grandes aussi. Nous ne voulons ici ni en faire l'examen, ni surtout la critique. C'est au temps seul à mettre son cachet sur elle; nous l'attendrons.

(2) N° 81.

dant peu d'intérêts qui dominent celui-là. Je pourrais citer telle puissance qui, pour avoir quelques intelligences à Alger et dans la Régence, sacrifie annuellement plus de 100,000 francs. C'est la même qui, aux Indes, s'arrange merveilleusement pour connaître à l'avance les projets des peuplades à côté desquelles elle se maintient depuis des siècles. Comment fait-elle? Quel est le talisman qu'elle emploie? Elle paie. L'opportunité d'un avis peut rompre une coalition, diviser nos ennemis, nous faire mieux apprécier nos amis; elle peut faire tomber une ville dans nos mains, favoriser l'agrandissement de notre puissance, épargner un combat à nos soldats. Ce sont là de ces résultats qu'il vaut toujours mieux acheter avec de l'or qu'avec du sang. La Commission d'Afrique a porté le chiffre des dépenses secrètes à un million; comparé à l'influence qu'il doit produire, nous sommes loin de le trouver exagéré.

La direction des affaires arabes, confiée à quelques-uns de nos jeunes officiers qui, par leur étude de la langue, se sont mis en relations avec les tribus, serait une mesure qui produirait les meilleurs effets. Mais il faudrait en faire la pépinière de ceux qui sont appelés à parcourir un chemin brillant et à rester dans le pays; mais il faudrait au premier pouvoir avec plus d'argent plus d'hommes spéciaux aussi. Une des erreurs du duc de Rovigo, fut de croire à l'importance des Maures d'Alger; il leur en aurait donné réellement s'ils avaient été capables d'en prendre; mais, morts au monde politique, sans relations, ni avec la plaine, ni avec l'Atlas, il n'y a à s'occuper d'eux que pour les

maintenir dans cet ordre vulgaire qu'ils n'auraient pas même le courage de troubler. Constamment au courant des affaires du pays, identifiés avec les goûts, les mœurs et les besoins des indigènes arabes, alertes à déjouer les intrigues, ces officiers pourraient devenir les fils conducteurs de nos succès. Une police active, capable, rendrait aussi d'éminents services.

Ces deux jalons bien posés, bien établis, l'autorité supérieure, confiante, peut aller en avant. L'essentiel pour elle, c'est que rien n'entrave sa marche, c'est qu'elle n'avance, ne dispose, n'exécute qu'à coup sûr.

Mais, de part et d'autre, tout est à refaire.

Ainsi, remettre les affaires arabes à des bras que les tribus aient senti plus d'une fois dans la plaine, dont ils puissent apprécier la sagesse après en avoir éprouvé le courage, qui s'expliquent eux-mêmes et sans le concours de qui que ce soit, voilà ce que nous demandons. Et si nous insistons sur le choix d'officiers, et d'officiers capables, c'est que nous croyons que dans des conférences avec des gens de guerre, le sabre n'est jamais de trop. Qu'on laisse après les interprètes dans la coulisse; qu'on ne les appelle que lorsqu'il s'agira de traduire des pièces, et toutes les conditions seront remplies.

En donnant la police des localités à des hommes de grande expérience, cette magistrature sera à la hauteur de sa mission.

Si la police intérieure des villes n'existait point, il faudrait l'inventer pour Alger. Dans ce mélange de tant de nations diverses, qui semblent n'être venues que pour mettre en commun *l'industrie de mal faire*

(qu'on me passe l'expression), au milieu de ces Maures, de ces Nègres, de ces Juifs, de ces turbulents voisins de Malte, de ces rebuts de l'Italie et de l'Espagne, qui nous arrivent si nombreux, il la faut vigilante et surtout répressive (1).

Mais autant je mets de prix à l'avoir dans ces conditions, autant je repousserais cette police inquisitoriale qui fouille dans les consciences, vit de délations et se fait provocatrice pour justifier sa nécessité. Graces à Dieu, celle-là n'est plus à craindre; elle est sortie de nos mœurs; elle n'est plus de notre temps. Aujourd'hui ou elle serait ridicule, ou elle serait odieuse : c'est dire assez que, partout proscrite, elle n'aurait de chances de s'établir nulle part.

Beaucoup de réglements ont été publiés sur la police de la Régence; son rôle est bien tracé, bien défini; mais elle n'a point assez d'agents (2).

(1) Quatre arrêtés, le premier du 5 décembre 1834, du gouverneur général, et le deuxième, de l'intendant civil, du 23 février suivant, règlent l'exercice de la chasse et le droit de port d'armes : les troisième et quatrième, des 20 et 23 février, du gouverneur général, contiennent, celui-là un nouveau tarif des droits à percevoir par le bureau sanitaire d'Alger, et celui-ci des dispositions contre les fabricants, débitants et porteurs d'armes.

(2) Par arrêté du gouverneur général du 21 décembre 1834, les fonctions de commissaire de police, chef de ce service à Alger, ont été supprimées.

CHAPITRE III.

JUSTICE (1-2).

Avant l'organisation dernière de cet important service, six tribunaux rendaient la justice dans la Régence :

A Bône et à Oran, un juge royal pour chacune de ces deux villes (3),

A Alger, un tribunal de police correctionnelle (4),

Une cour de justice (5),

Une cour criminelle (6),

et le conseil supérieur d'administration de la Régence (7).

Les juges royaux, à raison de leur isolement, avaient une juridiction un peu plus étendue que celle du tribunal de police correctionnelle d'Alger.

Ce dernier tribunal connaissait de toutes les ma-

(1) N°s 63, 64 et 65.

(2) L'ordonnance royale qui organise les tribunaux de la Régence est du 10 août 1834. — Deux arrêtés du gouverneur-général, le premier du 27 janvier 1835, le deuxième du 2 février suivant, organisent les défenseurs et huissiers et les interprètes traducteurs assermentés pres les tribunaux de la Régence.

(3) Arrêté de l'intendant civil, du 20 avril 1832.

(4) Arrêté du général en chef, du 22 octobre 1830.

(5) Arrêté *id.* *id.*

(6) Arrêté du général en chef et de l'intendant civil, du 16 août 1832.

(7) Arrêtés du 16 février 1832 et du 21 janvier 1833.

tières qui sont, en France, de la compétence des juges-de-paix et des affaires correctionnelles;

La cour de justice, de l'appel des jugements rendus par le tribunal correctionnel et par les juges royaux, et, en première instance, des affaires civiles et commerciales.

La cour criminelle jugeait les crimes qui emportaient des peines afflictives ou infamantes, et qui n'étaient pas portés devant les conseils de guerre.

Enfin, le conseil d'administration connaissait des appels, tant de la cour de justice que de la cour criminelle; appels limités, savoir : pour la cour de justice, aux affaires qui excédaient 12,000 francs en principal, et pour la cour criminelle, aux jugements qui prononçaient la peine capitale.

De toutes les branches des services publics, la justice est celle dont le personnel, par sa spécialité, par l'étendue des connaissances, par le caractère honorable qu'il exige, se refuse le plus à l'improvisation. A Alger, cependant, il subit la destinée commune aux administrations civiles qu'on tira du néant; on le recruta dans ce qu'on trouva sous la main; on s'était endormi la veille solliciteur, on se réveilla le lendemain magistrat (1). Ce sont là de ces fautes qu'on paie cher plus tard. Il fallut, après, bien du temps pour épurer, pour essayer d'améliorer un peu sa composition, et ce n'est encore que graduellement que nous

(1) Nous ne parlons ici qu'en thèse générale, car la magistrature d'Alger a, depuis la conquête, compté des hommes aussi recommandables par leur intégrité que par leurs lumières.

étions arrivés à l'organisation dont nous venons de tracer le tableau.

Tourmenté du besoin de sortir d'un système aussi défectueux qu'insuffisant, le Gouvernement envoya avec nous en 1832 un auditeur au conseil d'état (1), pour étudier la question sur les lieux, pour se mettre en présence de la législation maure et de la nôtre, les examiner avec soin, s'en rendre compte et préparer les moyens de les concilier toutes les deux. Ce travail, qui a été fait avec une conscience et une distinction vraiment bien rares, n'a point eu de suite.

Trouver une organisation assez complète pour ne laisser en souffrance aucune partie de l'administration de la justice; lui donner un personnel assez peu nombreux pour permettre de rémunérer convenablement les juges placés sur un terrain glissant, tel était le problème à résoudre (2).

Le Gouvernement aussi était sous l'influence d'une autre pensée. Depuis long-temps frappé des vices d'une procédure qui contraste si fort avec un droit public admirable, il voulait, en créant pour Alger, travailler en même temps pour la France; il voulait essayer de dégager cette procédure des formes inutiles qui l'entravent; il voulait la régénérer en Afrique, et s'appuyer un jour, pour la modifier chez lui, de l'autorité d'un essai fait au loin, noble but qu'il aurait pu atteindre, et dont la Régence eût pu être la première à recueillir les bienfaits.

(1) M. Paravey, aujourd'hui maître des requêtes, chef du bureau d'Alger au ministère de la guerre.

(2) L'organisation nouvelle aura-t-elle tranché la difficulté? c'est encore ce que le temps nous apprendra.

Ainsi qu'on a déja pu s'en convaincre, sur certaines différences qui mettent en jeu les intérêts des deux peuples, des Français et des indigènes, il y a nécessité absolue de s'entendre. Si, dans ce qui règle la religion, les mœurs, tout doit demeurer, dans ce qui concerne la propriété, d'importantes modifications sont à faire. Il ne faut pas que nous laissions vivre paisiblement à côté de nous cette terrible maxime de la loi maure, que *ce qui s'est fait une fois, a force de loi.*

Pour constater par tous les côtés à la fois nos progrès sur l'esprit des Arabes, des annales de la justice nous ne tirerons en passant que le fait suivant. Il suffira pour donner la mesure de la facilité avec laquelle elle peut s'exercer aujourd'hui, non seulement dans l'intérieur des villes, mais au-dehors et au loin.

Le 16 juin 1834 au soir, le procureur du Roi (1), sur l'avis qu'un brigand nommé Abd-el-Kader, fameux par le nombre de vols dont il s'était rendu coupable, avait dû chercher un refuge à huit lieues d'Alger, dans l'Haouch-Narbouny (territoire de Béni-Moussa), après avoir pris avec lui deux gendarmes maures, un interprète et vingt chasseurs indigènes, s'y rend, et y arrive à quatre heures du matin. Le massif d'arbres de l'adouar, formant un long circuit, il reconnaît qu'il lui sera impossible de le cerner avec sa petite troupe, et il s'efforce de le tourner sans bruit; mais un brouillard épais rend toutes ces précautions illusoires, et il tombe dans le lit d'un torrent desséché. Surpris à l'improviste, les habitants s'éveillent, poussent des cris et courent aux armes. Le procureur du Roi au galop

(1) M. Hautefeuille.

s'élance au milieu d'une quarantaine d'hommes; un seul le couche en joue, il est arrêté et livré; on l'accueille, on l'écoute, on lui montre la retraite d'Abd-el-Kader; mais l'alarme lui avait fait prendre la fuite; on ne trouve plus que ses bestiaux, et ils sont à l'instant livrés.

Au pied de l'Atlas, parmi ces peuplades sauvages, dans un lieu où nul de nos soldats n'avait pénétré jusque-là, rencontrer une telle assistance, n'est-ce pas là une véritable prise de possession judiciaire? Qu'aurait obtenu de plus un magistrat en tournée dans un arrondissement de la France?

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION MUNICIPALE (1).

SECTION PREMIÈRE.

Considérations générales.

Pendant les quatre premières années qui ont suivi la conquête, l'analogie entre les municipalités de France

(1) Une nouvelle organisation de ce service a suivi de près l'arrivée du gouverneur-général comte d'Erlon. L'affectation des droits d'octroi à ses besoins en a été la conséquence. La commission d'Afrique en avait émis le vœu. Nous relèverons seulement, en passant, une erreur de sa part: un de ses mem-

et celles que nous avons établies dans la Régence n'a point paru possible. On a dû se borner à créer des rapports entre l'administration française et les indigènes, et à montrer à ceux-ci toute la sollicitude de celle-là. Un commissaire du Roi rétribué par la France, un conseil municipal composé d'indigènes, telle a été en Afrique toute l'organisation municipale. Sans doute, avec l'opportunité de donner plus de développement à tous les services, on pourra obtenir de meilleurs effets encore d'une institution qui, mêlée à tout, s'insinue partout par son extrême divisibilité, et qui doit embrasser, pour les concilier, tant d'intérêts que leur diversité, l'hostilité, la passion mettent en jeu. En attendant, beaucoup d'améliorations intérieures ont eu lieu. Les registres de l'état civil sont aujourd'hui bien tenus (1). Les villes sont devenues plus saines, mieux

bres a porté les seules recettes annuelles qui eussent un caractère essentiellement municipal à 500,000 fr. Vainement nous avons essayé de retrouver ce chiffre : en additionnant les recettes, qu'il a lui-même rangées dans cette catégorie, celles d'Alger, d'Oran et de Bône comprises, nous n'avons pu arriver qu'à 170,000 fr.

C'est à l'avenir à démontrer si l'organisation, faite sur une aussi large échelle, excède ou non les besoins, est ou non prématurée.

Trois arrêtés, le premier du gouverneur général, du 20 février 1835, et le second du 21, portent délimitation du territoire de la ville d'Alger et nomination de commissions pour proposer les bases de la circonscription des différentes communes à délimiter dans l'ancienne province d'Alger; le troisième, du gouverneur général, du 23 du même mois, met à la charge des propriétaires des maisons d'Alger les frais de balayage des rues.

(1) N° 66.

percées, plus sûres, plus commodes; et il faut avoir vécu au milieu des inconvénients de la veille, pour se rendre compte des avantages du lendemain.

Au mois de septembre 1832, le duc de Rovigo eut à combattre une des coalitions les plus imposantes qui se soient formées contre nos armes. Il avait 5,000 malades; il était obligé de défendre ses cantonnements, de protéger les colons, de couvrir la campagne; il fit appel au patriotisme des habitants d'Alger, et, en moins de trois jours, une garde nationale fut créée, organisée et armée (1). Pendant un mois elle garda la place, permit au général en chef de manœuvrer avec ses troupes au-dehors, et rendit d'éminents services. En Afrique, comme en France, elle maintint l'ordre public, assura la liberté, répondit dignement au vœu de son institution. L'effet moral d'une improvisation qui nous donnait si vite deux bataillons de plus, fut pour les indigènes la mesure de la rapidité avec laquelle nous savions trouver dans notre population de nouveaux moyens de défense. La scène se passa sous leurs yeux, et leur étonnement fut grand, de voir en quelques jours nos citoyens transformés en soldats. Telle fut à Alger l'origine de la garde nationale; telle elle a été plus tard à Oran. Nées toutes deux au milieu du danger, elles s'y retrouveraient sans crainte, et rivaliseraient encore de courage et de zèle avec nos colonnes. Elles n'attendront que l'occasion.

(1) N° 67.

SECTION DEUXIÈME.

Établissements publics.

Les établissements placés dans les attributions de la mairie sont le lazaret, l'hôpital civil, le dispensaire, les abattoirs, la prison civile (1), les cimetières, etc.

Nous nous sommes trop étendu sur les commissions sanitaires, au titre premier, chapitre de la quarantaine, pour y revenir ici.

L'hôpital civil (2), pendant sa trop courte durée, a été pour les pauvres des deux sexes, un asile qui jusque-là avait manqué à Alger : un grand nombre y ont trouvé des remèdes à leurs maux. Des Kabyles et des Arabes y ont été aussi guéris par nos médecins: il était digne de nous de les y admettre. Messagers et historiens fidèles, ils auront redit nos soins au désert; ils y auront témoigné de la charité française, et l'hospitalité que nous leur aurons accordée n'aura pas été perdue.

Malheureusement, des démolitions impérieusement commandées par les circonstances, nous ont bientôt forcé de demander pour l'hôpital civil un local aux hôpitaux de l'armée. Pendant que ce mouvement s'opérait, germait la philanthropique pensée de créer un capital de 50,000 fr., divisé en 500 coupons de 100 fr. chacun, dans le but de faire participer à une bonne œuvre le plus de monde possible. La direction et l'administration seraient restées dans les mains du

(1) N° 68.
(2) N° 69.

Gouvernement, et l'initiative du bienfait aurait été laissée à l'autorité. Ainsi conçu, l'établissement aurait bientôt pris de rapides développements, et plus d'un infortuné, victime de la déception et de la distance, y serait venu chercher la guérison de ses maux. Il y avait dans ce projet beaucoup d'honneur à recueillir pour la ville d'Alger, et il eût été de la part de sa population la plus noble réponse à ses détracteurs. Aujourd'hui encore, nous avons la ferme conviction que nous ne tarderons pas à le voir se réaliser.

Pressentis sur la possibilité de créer un hôpital d'Arabes à Coléah (1), les marabouts de cette contrée ont déja donné leur adhésion à cet heureux projet. La charité unit souvent ce que la religion sépare, et dans ses desseins secrets la Providence dispense de temps en temps aux hommes certains désirs de sympathie, destinés à leur rappeler qu'ils sont frères, et que leur devoir est de s'entre-aider. Une fois établi, l'hôpital serait placé sous la direction du chirurgien-major des zouaves (M. Giscard), dont le dévouement et les nombreuses cures sont déja si célèbres parmi les tribus. Ainsi, plus puissante que la force, la bienfaisance nous ouvrirait les portes d'une ville dont la possession serait d'une si grande importance pour consolider notre domination, et, cimenté sur cette base, le pacte qu'elle aurait formé offrirait aux deux peuples, de tous les gages de durée le plus sûr, celui d'une mutuelle assistance. Ou nous nous abusons, ou c'est bien là le plus beau et le plus noble chemin que puisse se frayer la civilisation de la France.

(1) Dite *ville sainte.*

Un dispensaire pour la guérison de ces femmes dont la tolérance est de nécessité, était encore un établissement qu'on ne pouvait oublier. Les affections vénériennes réclament dans les pays chauds plus de précautions qu'ailleurs. Le dispensaire d'Alger aura rendu de grands services à la santé de l'armée.

Les abattoirs mis en ferme constituent l'un des produits les plus considérables de la Régence.

Si on peut s'étonner d'une chose, c'est que le nombre des détenus ne soit pas plus grand à Alger; mais beaucoup de crimes échappent à la répression ; et la justice, quelque vigilante qu'elle soit d'ailleurs, n'a point assez de moyens pour mettre la main sur tous les coupables. On est à la recherche d'un genre de travail qui puisse occuper les prisonniers. Ce sera une amélioration dont ils profiteront les premiers.

Les cimetières vont être reportés au-delà de la zone militaire. Ainsi, désormais, plus de profanations à craindre, plus de plaintes à juger. Dans sa sollicitude même, l'autorité militaire pourvoira à la translation des tombeaux.

Des hospices civils seront plus tard établis à Oran et à Bône, et, sous le plus de rapports possibles, chacune de ces deux villes suit le mouvement d'Alger.

Dans nos idées de perfectionnements immédiats, nous avions proposé pour nos villes l'éclairage par le gaz. Pourquoi dès à présent n'y aurions-nous pas songé ? Si la dépense était la seule objection, une fois faite, en compensation, nous y trouverions à la fois meilleur service et économie.

De sages mesures de police ont été prises en ce qui concerne les boucheries établies hors des villes.

SECTION TROISIÈME.

Marchés (1-2).

Depuis le mois de juillet 1830 jusqu'au jour où j'écris, la situation de nos marchés, en Afrique, a constamment varié; elle a subi les influences de notre politique. Tantôt bas ou élevés, tantôt rares ou abondants, les prix comme les objets de consommation semblent avoir marqué l'état de nos relations avec les tribus de l'intérieur.

Avant nous, au contraire, les denrées affluaient de toutes parts et étaient à vil prix; c'était l'état normal du pays. Par le rapprochement que j'ai fait faire de ces deux époques, on pourra juger des différences (3). Nous allons chercher à les expliquer.

Sous le régime des pachas, les tribus, même les plus éloignées, fournissaient en denrées de toute nature le dey, sa maison, celles des membres de sa famille, des ministres, des fonctionnaires, des cadis, des Turcs,

(1) N° 82.

(2) Par six arrêtés du gouverneur général, le premier du 20 février 1835, et les cinq autres du 23, il est créé des droits de place à Alger

1° Sur le marché de la place du Gouvernement,

2° Sur les mules et chevaux de louage qui stationnent hors des portes de Bab-el-Oued et de Bab-Azoun,

3° Sur le marché aux bestiaux,

4° Sur le marché aux caravanes,

5° Et sur les marchés au bois, au charbon, à la paille et aux foins.

(3) N°s 70 et 71.

et enfin d'une foule d'employés dont elles achetaient avec cette monnaie le patronage qui leur donnait la tranquillité dans leurs adouars. Les marins, les soldats, les ouvriers employés aux travaux publics, recevaient en pain des rations qui provenaient de ces dons (1), et ils allaient si loin qu'une grande partie des habitants de la ville se trouvait nourrie, et par là placée en dehors des acheteurs qui n'avaient d'autres ressources que les marchés.

Le complément de la population, les Colouglis et les Maures, récoltaient dans leurs jardins du sahel, des légumes et des fruits, élevaient du menu bétail, cultivaient en *blé* pour leur pain et leur couscoussou, en *orge* pour leurs moutures et la nourriture de leurs volailles, tout ce qui leur était nécessaire, et s'il y avait excédant, ils le portaient à la ville. La viande de mouton, l'huile et le savon, telles étaient les seules denrées qu'ils vinssent y chercher. Ce qui se faisait à Alger pour le dey se pratiquait ailleurs pour les beys: les proportions seules changeaient.

Restaient donc les Maures et les Juifs qui exerçaient des professions dans l'intérieur des villes, et ce n'était pas le plus grand nombre.

Ainsi, attirés à la fois par le désir d'obtenir des protecteurs, et par l'amour du gain, les Arabes accouraient de tous les points de la Régence, les Maures exploitaient les jardins des environs des villes, la population était stationnaire, la consommation inférieure à la production, et cet état de choses avait pour conséquence le maintien des denrées à la portée de tous.

(1) Voir Shaler, p. 50.

L'occupation militaire devait tarir les ressources des environs et augmenter les besoins : notre établissement n'était possible qu'en passant par cette nécessité fâcheuse; personne ne le conteste. L'état de nos marchés dut s'en ressentir. Devenus plus défiants, les Arabes arrivaient moins, et ce n'était que quand leur intérêt, sans cesse aux prises avec leur inimitié, finissait par faire pencher la balance, qu'ils nous ramenaient leurs bestiaux. Leurs moissons faites, l'inconstance revenait : à défaut d'autres occupations, ils reprenaient les armes, et la passion du pillage et leur jactance ne s'éteignaient que dans les leçons un peu dures qu'ils trouvaient au bout de nos baïonnettes. C'est ainsi que nous avons vécu pendant les deux premières années, tantôt bien, tantôt mal, ne pouvant compter sur le lendemain, et voyant trop souvent au milieu de ces alternatives nos marchés rester vides et la population souffrir.

D'un bout à l'autre de l'immense plaine de la Métidja, les prix diffèrent sensiblement. Mais les Arabes savent et le besoin que nous avons d'eux, et la difficulté que nous avons à les atteindre. C'est sur ces deux bases qu'ils vivent, qu'ils se règlent et parviennent à s'entendre; preuve de plus que, chez eux comme chez nous, de tous les calculateurs l'intérêt personnel est toujours le plus habile.

A Alger, la présence de l'armée, l'affluence des Européens ont, malgré l'émigration, donné à la population, comparée à ce qu'elle était avant nous, quatre mille hommes de plus. Nous avons vu ailleurs la différence énorme qui existe entre la consommation

de viande d'un Européen et celle d'un indigène. En appliquant à la population actuelle le calcul proportionnel que j'en ai fait, l'augmentation effective de cette consommation peut déja être évaluée, année commune, à deux millions de kilogrammes. Voilà au vrai où nous en sommes : accroissement dans la consommation, diminution dans la production.

Les loyers, les prix de main-d'œuvre ont suivi la hausse des denrées. Les maçons et menuisiers qu'à l'intérieur on payait de 90 centimes à 1 fr., coûtent aujourd'hui 1 fr. 80 centimes. A l'extérieur, les Arabes qu'on avait pour 30 centimes par jour exigent 1 franc : cette différence est le résultat de l'insuffisance des moyens, et peu à peu d'ailleurs, là où nous allons, nous portons nos prix d'Europe, et l'affluence les élève malgré nous.

Les blés nous viennent ou de France ou des côtes de la Régence par le cabotage; nous en recevons même de la Crimée. Marseille nous expédie des farines. Nous tirons nos vins de France et d'Espagne.

Toutes les semaines, les tribus voisines d'Alger, celles de Béni-Khalil, de Khachna et de Béni-Moussa, ont des marchés. Ils se tiennent le lundi à Bouffarick, le mercredi à l'Arba, au pied de l'Atlas, entre l'Aratch et l'Hamise, et le jeudi à El-Hamise, sur la rive gauche de la rivière de ce nom.

C'est là que s'alimente celui de la ville en bestiaux, grains, huile, fruits, bois, charbon; dans peu de temps le bois manquera.

A Oran, où les approvisionnements en farines et en vins viennent des mêmes points que ceux d'Alger, le

bétail amené par les Arabes, et les prises assez considérables faites de temps à autre sur les tribus hostiles, ont constamment suffi aux besoins des troupes et de la population. Le ravin de Raas-el-Aïn, qui traverse la ville, est entièrement cultivé en jardins potagers, qui fournissent les légumes et les fruits nécessaires aux consommations. La côte est poissonneuse; mais la pénurie du combustible se fait sentir là encore plus qu'à Alger.

A en juger par les prix cotés aux mercuriales de Bône, le marché de cette ville est à peu près approvisionné dans les mêmes proportions.

Ici, l'administration militaire fait déja moudre des blés; des moulins ont été construits. A Oran, elle s'occupe de faire remettre en état ceux qui sont situés sur le ruisseau de Raas-el-Aïn. A Bône, sous ce rapport comme sous tant d'autres, tout est encore à créer.

Si on ajoute à ces détails, que les tribus qui nous environnent, aussi reculées dans l'éducation des bestiaux que dans la culture des terres, ne produisent plus en raison des consommations, et que si bientôt nous ne parvenions à plonger plus loin, les Arabes pourraient nous renvoyer le reproche que nous leur avons fait si souvent de nous affamer, on mettra le doigt sur les véritables causes à la fois du renchérissement et de la diminution des apports que nous signalons. Ainsi, une comparaison entre le prix de la vie à Alger et celui de nos villes de France échappe à tous les calculs. Ce serait au mois de mai, celui de la Bretagne; ce serait au mois de septembre, celui de Paris; encore pourrait-il vingt fois changer dans l'intervalle.

En définitive, quand nous aurons conclu une alliance offensive et défensive avec toutes les tribus;

Quand nous aurons préservé les arrivages de leurs caprices et des insultes des voleurs de la plaine;

Quand nous mettrons constamment dans nos relations équité, célérité et bonne foi;

Quand nous aurons agrandi nos possessions, commencé à cultiver nos terres, à greffer l'olivier;

Quand nous aurons régénéré les races de bestiaux, élevé des troupeaux nombreux;

Quand nous aurons créé, quand nous entretiendrons des moyens d'échange plus actifs, plus suivis avec les villes de la Régence, attiré où nous sommes ces approvisionnements qui ne se perdent que trop souvent où nous ne sommes pas;

Quand nos premiers villages, quand les colons auront totalement mis en culture les environs des villes;

Quand on aura cessé de percevoir sur les légumes qui viennent ou des Baléares, ou des ports voisins, des droits d'octroi;

Quand enfin nous aurons obtenu la franchise de nos ports,

Il sera possible d'améliorer l'état de nos marchés.

Nous n'avons trouvé dans aucune des villes que nous occupons ces bazars de l'Orient si vastes, si élégants, si renommés. Quelques coins obscurs et humides, quelques fondoucks sales et fangeux devront être remplacés plus tard par des marchés à l'européenne. En attendant, les places que nous avons créées nous en ont tenu lieu.

Un hardi projet serait de créer à Bouffarick pour

Alger, dans le voisinage pour Oran et Bône, des marchés d'Arabes et d'Européens. Une pacification générale peut seule en rendre l'exécution facile.

CHAPITRE V.

INSTRUCTION PUBLIQUE (1).

L'étude des sciences était nulle dans la Régence avant la conquête. Barbarie et superstition, tel était l'état du pays : toute la littérature était dans le Kr an.

Les établissements d'instruction consistaient en petites écoles où les enfants apprenaient à lire et à écrire, et où ils ne lisaient et n'écrivaient que des versets religieux; le maître n'y ajoutait ni commentaire, ni explication : son ignorance l'en eût rendu incapable. Quand les versets étaient appris par cœur, les élèves s'approchaient du maître pour les réciter. Leur manière d'étudier était bruyante. Tous ensemble prononçaient à haute voix les mots du texte arabe pour le confier à leur mémoire. Quand l'instituteur n'apercevait plus le mouvement des lèvres, ou n'entendait plus le son de la voix, c'était pour lui une preuve de distraction ou de négligence, et alors la baguette magistrale, qui joue un très-grand rôle dans ce mode d'enseignement, rappelait le silencieux disciple au balancement de son corps et à l'éclat de sa voix.

Aucunes règles de syntaxe n'étaient exposées ni

(1) N° 85.

enseignées par les maîtres, qui ne connaissaient pas eux-mêmes les principes de leur langue. La tradition et l'usage étaient leurs seuls guides en ce genre; à plus forte raison le calcul et la géographie étaient-ils des sciences ignorées.

La seule faculté exercée chez les élèves était la mémoire. On se bornait à faire de leur intelligence une sorte de répertoire qui s'ouvrait pour recevoir, l'une après l'autre, chaque prière du Koran; nul effort d'imagination, nul travail de réflexion n'étaient exigés; il n'y avait ni composition, ni production, ni recherches, ni découverte, ni élan, ni tension d'esprit. Un pareil mode d'enseignement, si restreint, si borné, tenait captives et engourdissait les plus belles facultés de l'ame.

Avant l'invasion française, le nombre de ces petites écoles s'élevait au moins à quatre-vingts; mais il a bien diminué depuis. Il faut en attribuer la cause à l'émigration d'un grand nombre de familles, de quelques instituteurs, et à l'occupation par des services publics du local de plusieurs classes.

Les écoles juives étaient comme les écoles maures; ce qui s'appliquait aux unes, était parfaitement applicable aux autres : pour celles-ci, c'était l'enseignement du Koran; pour celles-là celui de la Bible : en cela consistait toute la différence. Depuis notre entrée, ni de part ni d'autre, les méthodes n'ont changé.

C'est dans la nouvelle loi sur l'instruction primaire, dans l'admirable exposé des motifs qui l'a fait connaître à la France, dans les moyens d'exécution si habilement combinés qui en ont suivi la publication, qu'il faudrait puiser par la raison, si nous ne l'avions

déja par l'expérience, la conviction que le besoin d'apprendre est un des plus vifs de l'époque, et que l'instruction est, pour les nations comme pour les individus, une source de bonheur et de prospérité. L'homme est rendu meilleur par le savoir. En s'éclairant, il se pénètre à la fois de ses droits et de ses devoirs. Les facultés intellectuelles développent les qualités morales, fortifient la bonté native, conduisent l'homme à distinguer ce qui est bien de ce qui est mal, et lui inspirent à la fois une profonde sympathie pour ses semblables et un noble enthousiasme pour sa patrie. Des liens intimes existent entre la science et la vertu : c'est aux avantages si précieux qu'on peut retirer de leur réunion, que nous sommes redevables des efforts opiniâtres du Gouvernement pour atteindre l'ignorance sur tous les points du royaume, pour la chasser du terrain qu'elle occupe, en ouvrant partout de nombreuses écoles à la jeunesse indigente ou riche; noble confusion, piédestal d'égalité qui permet à tous indistinctement de s'élancer plus tard dans la carrière et de devenir de grands citoyens.

Appelée au beau rôle de coloniser une des régences barbaresques, la France a pris pour auxiliaire de sa marche le plus puissant moyen de civilisation, l'*instruction*. Elle la devait aux enfants des hommes venus sur cette terre pour s'y établir et la lui conserver; elle la devait aux nations que la conquête lui avait données; et là où elle avait planté son drapeau, il était digne d'elle d'appeler le cortége de ses institutions. La générosité a, comme le devoir, des dettes à acquitter, et la France ne trahira pas plus les élans de l'une que

les exigences de l'autre. Pacifier et éclairer tour à tour ces contrées, y répandre de nouveau les bienfaits de la science qui les ont fuies depuis tant de siècles, telle est la noble mission qu'elle s'est proposée et qu'elle accomplira.

A Delhy-Ibrahim une école vient d'être créée, et nous avons la certitude que plusieurs enfants des tribus de la plaine, vont venir participer à nos leçons. Ce succès sera en grande partie dû à M. le chef de bataillon de Lamoricière, dont on connaît l'ardeur et le dévouement pour la colonisation. A Kouba une école est en construction. Ainsi, le gouvernement aura rempli son mandat tout entier, puisque, loin de se borner pour les villages aux secours matériels, il aura encore donné aux enfants des colons cette nourriture intellectuelle que rend indispensable, dans tous les étages de la vie, l'état avancé de notre civilisation.

Ce n'était point, toutefois, à ces générations placées sous la main du temps et de la mort que devaient s'adresser ses efforts : à un certain âge, les hommes sont incapables de changement ou de perfectionnement; mais il n'en était pas de même de l'enfance, et là était la génération qu'il fallait gagner.

Des écoles d'enseignement mutuel pour l'étude de la langue francaise, de l'écriture et du calcul, sont déja, et depuis long-temps, établies à Alger, à Oran et à Bône.

A Alger, la grande école est fréquentée par cent cinquante élèves; sur quatre-vingts indigènes, les Maures n'ont d'abord figuré que pour un cinquième au plus. A côté de ces écoles publiques, ouvertes aux

enfants de toutes les nations et de toutes les croyances, il y a dans cette ville quelques institutions privées, dirigées avec habileté par des maîtres qui ont reçu l'autorisation nécessaire, après examen fait de leur moralité et de leur capacité.

Ici, nous le répéterons encore avec plus d'accent qu'en France, loin de redouter la liberté de l'enseignement, nous la provoquons au contraire de toutes nos forces, et tout ce qui la secondera est à l'avance assuré de la protection de l'autorité.

En formant une grande école d'enseignement mutuel à Alger, le Gouvernement se proposait avant tout d'arriver à l'instruction des indigènes; c'était le plus sûr moyen de les conquérir à la cause de la France et de la civilisation. Dans les jeux du jeune âge et les exercices de l'étude avec des Français, les enfants maures auraient perdu cet esprit de fanatisme et de haine, entretenu par les préjugés religieux. L'administration devait chercher à s'attacher par un langage commun la génération qui s'élève, et à la rapprocher de nous par le concours des mêmes idées et des mêmes intérêts. Mais excepté à Oran, où ils sont en bien petit nombre, et à Bône, où nous n'avons pas encore abdiqué tout espoir, les Maures ont déserté nos bancs.

Il est bien plus pressant pour le but que nous voulons atteindre, de mettre les indigènes en possession de notre langue, que pour nous d'étudier la leur. L'arabe ne nous serait utile que pour nos relations avec les Africains; le français non seulement commence leurs rapports avec nous, mais il est pour eux la clef avec laquelle ils doivent pénétrer dans le sanctuaire; il les met

en contact avec nos livres, avec nos professeurs, c'est-à-dire avec la science elle-même. Au-delà de l'arabe il n'y a rien que la langue; au-delà du français, il y a tout ce que les connaissances humaines, tout ce que les progrès de l'intelligence ont entassé depuis tant d'années, que ce dix-neuvième siècle où nous vivons a si dignement couronné, et dont il n'est permis à personne d'assigner les limites (1).

Trois cours gratuits d'arabe sont maintenant en pleine activité dans les trois principales villes que nous occupons. A la demande même de la majorité des interprètes, nous avons proposé d'en mettre les chaires au concours. C'était la voie la plus sûre pour se rendre compte du vrai mérite des candidats. Sur tous les points à la fois nous avons donc marché, et l'appui de l'autorité a partout concouru à agrandir la carrière.

Aux établissements que nous venons de citer, si nous réunissons ceux qu'avec l'assentiment de l'administration plusieurs personnes ont formés, on aura le tableau complet de l'enseignement dans la Régence.

Quand en France, sur ce théâtre de notre orgueil,

(1) Sur la proposition de M. Dutrône, conseiller à la Cour royale d'Amiens, qui a rempli à Alger une mission relative à la propagation de l'instruction publique, et sous la présidence de M. le baron Sylvestre de Sacy, une commission, composée de la plupart des illustrations orientalistes du pays, de pairs et de députés, etc., etc., etc., s'est occupée à Paris, du programme d'une grammaire arabe-française et française-arabe, et d'un vocabulaire, pour la rédaction desquels un prix de 1,000 fr. a été proposé, tant par M. Dutrône que par M. le ministre de l'instruction publique, qui a voulu s'associer à cette œuvre d'utilité publique. (Janvier 1835.)

on voit que 21,000 communes pourtant ont encore refusé de s'imposer pour l'instruction primaire, il nous est certes bien permis, en Afrique, de nous applaudir de nos résultats.

Nous avions annoncé pour 1834 des classes de mathématiques, de grec et de latin, des cours de géométrie pratique et de dessin, pour les ouvriers qui voudraient se perfectionner dans ces premiers éléments.

Les discussions législatives qui sont venues mettre en doute jusqu'à notre propre existence, ont emporté bien d'autres projets avec elles. Ici encore, il a fallu nous replier. 1835, nous devons l'espérer, acquittera les dettes de 1834, et nous rattraperons le temps perdu.

Mais notre devoir permanent est de ne point regarder en arrière; nous allons donc suivre nos idées comme si rien désormais ne devait en arrêter l'exécution; et quand de meilleurs jours viendront, le cadre au moins sera tracé; à des mains plus habiles, il ne restera plus qu'à le remplir.

Lire, écrire et compter, tels sont les premiers pas de l'étude. Connaissances les plus indispensables dans tous les temps, elles le sont devenues aujourd'hui pour l'exercice de l'industrie même la plus grossière. Ce degré d'instruction doit être le partage de tous, et malgré les mécomptes que nous verrons se reproduire plus d'une fois, nous sommes fondé à croire qu'avant peu d'années le nombre de ceux qui en seront dépourvus, ne sera plus qu'une rare exception. Dans tout état de cause, ce n'est point au Gouvernement qu'on pourrait renvoyer le reproche de n'avoir pas fait de cette

nécessité, si généralement sentie, l'objet de ses constantes méditations. Encouragements, législation, prières, peines et soins, sacrifices même, sous toutes les formes il a multiplié les voies, et la puissante volonté du ministre qui dirige ce département a singulièrement contribué à opérer dans les esprits cette révolution salutaire et paisible, qui, si elle ne les met de niveau par la richesse, peut tendre au moins à rapprocher les hommes par le savoir.

Mais ces conditions remplies en Afrique, vient une autre portion de jeunes gens que leur position, leur fortune, leurs relations appellent aux professions libérales, et qui ont besoin d'acquérir cette instruction supérieure qui, seule, peut leur frayer *dans l'armée* le chemin des armes savantes; *dans la carrière civile*, celui de la magistrature, de l'administration et des sciences. A ceux-là il faut d'autres notions, un marchepied plus large, quelque chose qui les mette à la hauteur du rôle que la société leur destine. Dans la Régence, beaucoup de parents se trouvent en mesure de donner à leurs enfants cette éducation classique; d'autres ne les ont abandonnés qu'à regret, séparation qui augmente avec le poids de l'exil le besoin de regagner la patrie, et ils seraient heureux de les rappeler; mais, fonctionnaires, négociants ou colons, jettent en vain les yeux autour d'eux, ils n'y trouvent point d'établissement convenable. Que si cette ressource qu'on rencontre dans nos moindres départements leur était offerte, n'est-il pas naturel de penser qu'ils auraient alors la chance de concilier à la fois les vœux de leurs cœurs, et des progrès qui peuvent les honorer un jour ?

L'institution qui paraîtrait répondre à toutes ces espérances, serait la création d'un collége de plein exercice, avec internes et externes, pensionnaires et demi-pensionnaires, où l'instruction primaire serait ménagée à ceux qui se vouent aux professions industrielles, et où seraient ouvertes des classes d'humanités, dans lesquelles les élèves viendraient puiser les connaissances nécessaires pour arriver au grade de bachelier ès-lettres.

Ne serait-il pas bien flatteur pour nous, quand quelques années auront passé là-dessus, d'entendre répéter: *J'ai fait mes études au collége d'Alger?* Ne serait-ce pas la plus belle feuille de nos lauriers, que d'associer ainsi aux succès de nos armes les progrès de notre civilisation, et de la tirer en quelque sorte du foyer même de la barbarie? Je ne sais si je m'égare, mais je ne puis douter qu'en France le suffrage général n'accueillît la réalisation de pareilles idées.

Il nous reste à émettre un vœu, que nous n'avons pas moins la certitude de voir partager par tous les hommes éclairés, et c'est l'expédition d'Égypte qui nous le suggère. Quand Bonaparte partit pour Alexandrie, déja se révélait en lui l'homme d'état et le guerrier, le citoyen et le héros; il n'oublia point que le territoire qu'il allait disputer à l'ennemi pouvait lui échapper plus tard, et pour se parer de toutes les gloires à la fois, il voulut que d'impérissables traces marquassent son passage dans ces belles contrées. Aussi aventureux que nos soldats, des mathématiciens, des hommes de lettres, des artistes se pressèrent avec enthousiasme sur ses pas, et vinrent prendre place sur ses vaisseaux.

Pendant qu'il vainquait aux Pyramides et au Caire, ceux-ci interrogeaient le climat et le sol, ceux-là les monuments et les âges; chacun avait pris son lot. La fortune changea, Napoléon l'avait pressenti; mais son armée se présente aujourd'hui ceinte de la double couronne de la science et de la victoire, et l'immortalité lui est acquise. N'eussions-nous retiré de tous ces nobles efforts que le magnifique ouvrage de la Commission, que notre nom ne passerait point. Aux reflets de nos triomphes a succédé la liberté; ne nous plaignons pas du changement; nous voyagerions avec moins d'éclat, mais avec plus de fruit peut-être.

Pourquoi, dès l'occupation, n'avons-nous pas suivi cet exemple? ne le pourrions-nous pas d'autant mieux maintenant que l'amitié des tribus semble nous y convier, et que le calme a succédé aux agitations? Sans doute, nous n'appellerions pas les mêmes éléments à notre aide : les renommées sont le produit de l'étude et des ans, et le temps ne rend pas aussi vite que la tombe engloutit et dévore. Sans doute, nous ne comptons point à Alger de ces noms illustres que le monde enregistre; mais nous avons quelques hommes studieux et spéciaux; mais le théâtre de nos recherches n'est ni moins vaste, ni moins varié, et par-dessus tout, le pays est à nous.

Dans les vestiges qui nous entourent respire de toutes parts la puissance romaine. Là où les livres manquent, l'histoire des peuples est sous les ruines. Il serait digne de nous de l'en faire sortir. A côté du passé, d'ailleurs, nous avons les espérances de l'avenir, et en géographie, en minéralogie, en botanique, en histoire

naturelle, en agronomie, en statistique enfin, la nature nous livrerait de précieuses données.

Sans prétendre attribuer à cette idée plus de portée qu'elle n'en doit avoir, sous le titre modeste d'association correspondante de l'Institut de France, nous sommes en mesure d'en former une, et elle peut rendre d'immenses services à la vraie science non moins qu'à la colonisation.

En la composant, sous la présidence de l'administrateur civil, quel que soit son titre,

A Alger,

D'un officier supérieur d'état-major,
D'un officier supérieur d'artillerie,
D'un officier supérieur du génie,
D'un membre de l'intendance militaire,
De deux officiers de santé en chef de l'armée,
De l'ingénieur des ponts-et-chaussées,
De l'inspecteur de l'instruction publique,
Du chef des interprètes,
De trois colons,
Et enfin de deux négociants, en tout quinze membres (1);

Et à Oran et à Bône d'une manière analogue et en les mettant en relations avec celle d'Alger;

On aurait toutes les chances d'utiliser ses travaux.

Nous sommes à la porte de Carthage et au milieu des débris de cent villes. Déja au milieu de nous plu-

(1) S'il nous était permis de placer ici quelques noms, nous indiquerions avec empressement les hommes qui sont depuis le plus de temps en Afrique, MM. Lemercier, Marey, De Lamoricière, etc., etc.

sieurs ont été recueillis; mais épars et individuels, ils eussent eu bien plus de prix, si l'œil de la science eût pu les réunir et les analyser.

L'ombre du peuple roi erre partout sur les côtes africaines. Ici ce sont des tombeaux qu'on rencontre dans les fondations; là, en démolissant une rue, ce sont des inscriptions, des instruments, des médailles. A Matifoux, à Rustonium, à Hyppône, il n'est pas une fouille qui ne nous mît sur la trace de fragments d'un haut intérêt. Des monuments même sont encore debout tout entiers. Nous n'en mentionnerons qu'un seul.

Près de Coléah, dans le beylick d'Alger, existe un édifice bien conservé, et connu sous le nom de *Koubar Roumia* ou le tombeau de la chrétienne. A son style colossal, à ses larges briques, à la grandeur de ses pierres, aux inscriptions dont il est couvert, on démêle bien vite son antique origine. Bâti en forme de pyramide, sa hauteur est telle, que par un beau ciel on peut l'apercevoir de la vigie de Boudjaréah. Si l'on en croit les traditions, il renfermerait la dépouille et les trésors de la fille du célèbre Espagnol comte Julien. Au temps du dey, les Turcs ne souffraient pas qu'on en approchât. Des pâtres viennent maintenant s'asseoir auprès; les chèvres pénètrent sur ses gradins, et pour elles seules aujourd'hui, les broussailles et les ronces n'en défendent pas l'entrée.

Il y aurait là, comme sur une foule d'autres points, un vaste champ pour les archéologues et les numismatistes, et l'association pourrait en tirer d'utiles matériaux.

En attendant, le fils d'un cadi de Mascara vient de

nous envoyer l'ouvrage d'Ibn-Khaldoun, le Montesquieu de l'Orient : s'il est complet, il deviendra pour nous une découverte d'autant plus rare, que la Bibliothèque royale n'en possède que les prolégomènes.

Nous venons enfin de réunir un alphabet aussi complet qu'exact des caractères maugrabins en usage dans la Régence, et le Gouvernement se propose d'en faire faire les types par les soins de l'imprimerie royale (1). Nous n'avons donc qu'à remuer un peu plus le terrain, et nos investigations nous dédommageront amplement de nos peines. Puissent-elles en Afrique comme en Égypte, comme en Grèce, se glisser sur les pas de nos soldats, et venir encore augmenter notre noble héritage! Pour cela nous n'avons qu'à le vouloir (2).

Alger est une véritable tour de Babel. Il n'est peut-être pas de ville dans le monde où l'on parle plus de langues.

Après le turc, l'arabe, et l'hébreu, dont les rabbins ne font usage qu'entre eux, celles dont on se sert le plus sont le français, l'italien, l'espagnol, l'anglais, et l'allemand, et enfin, cette langue franque qu'on retrouve partout sur le littoral de l'Afrique, et dont les règles cependant ne sont tracées nulle part.

En suivant notre exposé, on peut marquer pas à pas

(1) C'est à M. Oppeti, compositeur de l'imprimerie du Gouvernement, qu'on doit ce beau résultat.

(2) Sur la demande de M. le maréchal duc de Dalmatie, ex-président du conseil des ministres, l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres s'occupe de dresser la carte de la Régence d'Alger, telle qu'elle était au temps de la domination des Romains.

les progrès de l'instruction publique à Alger, et remontant à l'état dans lequel nous l'avons trouvée, juger par ce qu'elle est au moment où nous parlons, de ce qu'elle pourra devenir un jour.

Une école de médecine s'est formée à Alger sous la direction de M. l'intendant militaire, dont la sollicitude n'oublie rien de ce qui peut tourner au profit de la santé de nos soldats, et faire faire à la science quelques pas de plus.

Un cours d'accouchement doit être créé à l'hôpital civil.

Le Gouvernement a approuvé l'envoi d'une bibliothèque dans chacune des villes de la Régence. Il est à désirer qu'il pourvoie le plus tôt possible à ce besoin de l'intelligence.

C'est par l'encouragement qu'il donnera à de semblables institutions ; c'est par la faveur qu'il accordera à l'agriculture, *par l'instruction* et par *la colonisation* à la fois, que le Gouvernement doit jeter les fondements de sa puissance en Afrique, et opérer dans le pays cette révolution *morale* et *matérielle*, véritable et digne objet de tous nos efforts. Instruction et colonisation, ce sont là les deux pierres angulaires du monument que nous voulons élever (1).

(1) C'est sous la direction habile du chef de ce service (M. Lepescheux), que se sont accomplies la plupart des améliorations que nous venons de passer en revue. — Un jeune interprète, M. H. Delaporte, dont les connaissances dans la langue arabe sont depuis long-temps appréciées, a fait une bonne grammaire élémentaire arabe-française, et s'occupe de continuer le précieux dictionnaire kabyle *de Venture*.

CHAPITRE VI.

PERSONNEL.

Nous nous sommes assez expliqué ailleurs sur l'origine du personnel de l'administration civile, pour nous dispenser d'en reparler ici. Nous nous contenterons d'ajouter quelques mots. A un petit nombre d'exceptions près, il faut le dire, on eut la main peu heureuse quand on l'organisa, et ni la réflexion, ni le discernement ne présidèrent aux désignations premières. La conquête achevée, on recueillit tout ce que nos cadres militaires laissèrent échapper, et le hasard encore sembla présider au partage. Là où il fallait à l'expérience de l'exécution joindre la puissance de la création, de nouveaux fonctionnaires vinrent s'essayer et faire leurs premières armes. Des services spéciaux, augmentés de l'étrangeté du pays, tombèrent dans les mains des agents qui l'étaient le moins; on avança peu, on attendit beaucoup, et le bon ordre de nos finances en fut long-temps troublé. Malgré d'itératives et pressantes démarches, il fallut des années pour modifier cet état de choses. Il est telles blessures dont le corps social porte long-temps les marques, et les hommes lui en font toujours de plus cruelles que les choses.

Mais, depuis, l'urgence n'étant plus là pour légaliser l'improvisation, on pouvait choisir, on avait tout le temps. Ne devions-nous pas, pour l'administration civile comme pour l'armée, employer en Afrique ceux

que nous pouvions sans crainte montrer à nos amis comme à nos ennemis? Ne fallait-il pas envoyer les plus habiles et les plus probes là où il y avait plus de difficultés, là où le terrain était moins frayé, plus délicat? Il nous allait, il était de notre dignité de ne faire voir aux indigènes que des échantillons de ce que nous avions de mieux. L'a-t-on fait? La main sur la conscience, qui le garantirait? C'était par notre conduite, c'était par nos actions qu'il fallait frapper des peuples qui ne pouvaient nous entendre. Encore une fois, l'a-t-on fait? Et faut-il prendre la société par en bas, quand on veut la montrer au loin?

Mais le Gouvernement dispose de ses agents, et sa responsabilité est le manteau dont il couvre ses choix. Je n'ai donc rien à dire, et il ne me serait pas séant d'ailleurs de m'appesantir davantage sur des questions de personnes : il est des maux qu'il faut dérober aux regards et réserver pour le médecin.

Généralement, les services civils ne sont point assez spéciaux; mais il est possible d'en faire une répartition différente, de mieux en utiliser les rouages.

Au reproche d'être trop nombreux, il ne serait que trop facile de répondre que, tels qu'ils sont, ils pourront se prêter aux progrès de l'occupation et offrir les éléments nécessaires d'une organisation plus vaste. Plusieurs emplois ont besoin d'être plus rétribués. Nous n'appellerons point, sachons-le bien, des gens honorables et méritants, si nous ne les traitons en Afrique mieux qu'en France, et la position de plusieurs fonctionnaires analogues est moins avantageuse dans la colonie que dans la métropole. Plus d'avancement,

de meilleurs traitements, telles doivent être les premières compensations de la distance et de l'exil.

Les Anglais encore, sous ce rapport, sont à consulter; s'ils ont peu d'agents, ils les traitent si généreusement qu'ils les rendent peu accessibles aux mauvaises pensées.

Nous formons pour les fonctionnaires et employés de l'administration civile comme pour l'armée, le vœu de les voir apprendre l'arabe. L'étude de la langue du pays doit aussi devenir pour eux un des premiers titres aux faveurs du Gouvernement. Il y a trop à espérer de l'accomplissement de cette condition pour que je ne croie pas de mon devoir d'y revenir sans cesse.

RECAPITULATION ET CONCLUSION.

Nous avions espéré franchir cette excursion avec plus de rapidité; nous avions espéré dire beaucoup en moins de mots: la grandeur du terrain a trahi nos efforts, et le prestige d'un horizon sans bornes nous a poussé trop loin. Mais long ou bref, nous avons atteint le but, nous avons fait passer sous les yeux de nos lecteurs tous les points de cette thèse nationale, si digne de la législature et de la France. Tous les points! — A ces mots, je m'arrête. Pourrais-je donc prétendre les avoir effectivement touchés tous?

Non, sans doute, et quelque étendue qu'elle pût être, ma présomption n'irait pas jusque-là. Tous les points! — Mais il serait insensé celui qui croirait les avoir complétement parcourus! Il rappellerait ce pauvre pêcheur qui, dans un accès de démence, se flattait sur sa frêle barque d'explorer l'Océan. Je ne voulais, je ne devais d'abord réunir que quelques matériaux; j'ai vu la possibilité de les classer, puis de les interroger; c'est ainsi qu'insensiblement j'ai cédé au désir de donner plus que je ne pensais : je me suis laissé entraîner; j'ai été trop loin; mais enfin je l'ai fait. Pourrait-on m'en vouloir, m'accuser de témérité? Non encore, car j'ai fait acte de patriotisme; j'ai accompli le devoir d'un bon citoyen.

Sous les huit titres différents que j'ai adoptés, j'ai essayé de démontrer, j'ai examiné, comme je me l'étais proposé, toutes les promesses de l'occupation territoriale, j'ai successivement passé en revue *le système, les voies à employer pour la faire servir à l'accroissement de notre puissance, de notre commerce et de notre industrie, les points sur lesquels nous devions faire porter principalement nos efforts* (1), etc., etc. :

(1) Il est sensible que notre occupation a eu jusqu'à présent beaucoup trop de longueur, et que sur certains points elle n'a pas eu assez de profondeur. Bougie et Mostaganem, par exemple, n'auraient jamais dû être occupés, et dans notre opinion à l'heure qu'il est, même, on doit se hâter de les évacuer. En nous repliant et en nous concentrant sur le champ, nous aurons plus de forces, plus de moyens, moins de dépenses surtout; et quant à l'effet moral qu'on pourrait redouter de cette espèce de retraite, outre qu'il ne serait que local, il serait promptement et largement compensé par un plein succès ailleurs.

mon opinion est arrêtée. Seule, l'occupation territoriale résume tous ces avantages. Continuer à occuper la lice quand j'ai déja parlé longuement, trop longuement peut-être, ne pourrait qu'épuiser une attention déja fatiguée. Je ne dois pas en abuser.

Il n'est plus temps d'ailleurs de revenir en arrière. L'heure nous presse, il faut conclure. Nous prendre tel que nous sommes; reconnaître une impuissance que nous proclamons le premier; accueillir nos arguments quand ils paraîtront bons, leur en substituer d'autres quand ils n'auront pu convaincre; nous entendre d'abord et nous juger ensuite, est-ce donc là de l'exigence, ou n'est-ce pas de la raison plutôt? Il n'en est pas des faits comme des réflexions; et s'il y a possibilité d'échapper aux unes, il y a obligation de s'abandonner aux autres. L'observateur ne chemine pas de la même manière que l'homme d'affaires. Celui-ci ne compte que les heures qui s'écoulent entre le départ et l'arrivée; celui-là ne se contente pas de fouler le sol, il l'étudie, et, sur les lieux mêmes, il prend ses notes.

A la veille de quitter ce théâtre où à tant de déboires nous n'avons opposé que de bonnes intentions, nous n'avons pas voulu nous en séparer sans laisser après nous quelques traces de notre passage. C'est à cette considération que nous avons cédé; et s'il y a dans notre ouvrage une part pour l'utilité, nous nous croirons amplement payé de nos veilles. Que notre autorité grandisse; que le pays prospère, c'est notre dernier vœu. Le climat a pesé sur nous; l'heure de la retraite a sonné désormais; nous avons hâte de nous mettre aux fenêtres et de voir travailler les autres. A

chacun son tour, à chacun ses œuvres. Entre les uns et les autres l'avenir prononcera.

Depuis quarante ans et plus, jetée aux deux extrémités de la politique, tour à tour puissante et humiliée, sans cesser d'être redoutable et guerrière, la France a vu son territoire s'agrandir ou se resserrer, suivant que ses drapeaux rentraient chez elle couverts de gloire ou de crêpes sanglants. Mais le dénoûment de ce drame, où elle avait le premier rôle, n'était pas arrivé : un jour la chance tourna; les destins l'abandonnèrent, et tous les peuples se ruèrent sur elle pour lui redemander en masse ce que, seule, elle avait pris sur tous.... Mais il fallut l'Europe, et à cette mémorable époque encore, elle ne la vainquit pas; elle l'accabla. Ainsi finit la grande guerre, et 1815, en brisant nos armes, arrêta ces combats de géants. Dans cette longue suite d'événements extraordinaires, de bouleversements, au milieu de ces empires construits et renversés, de ce sceptre du champ de bataille successivement ressaisi et perdu, jamais la fortune ne nous avait plus largement souri qu'en 1830. En 1830, elle nous livra l'Afrique, elle nous donna les Journées de juillet : il semble qu'un bonheur ne vienne pas sans l'autre. La restauration ne pouvait porter à la fois la victoire et la liberté; elle voulut étouffer l'une par l'autre; elle voulut nous donner la tyrannie; elle périt. Mais sa conquête, mais Alger nous est resté. Alger! contrée admirable, et avec elle, colonisation, établissement, puissance, voilà ce que nous avons devant nous. Est-ce là un météore à l'horizon? sont-ce là des illusions, des théories brillantes? Non, c'est la réalité;

c'est un sol fertile, un territoire immense que nous foulons sous nos pieds.

La cause des révolutions est à jamais perdue, je le sais, et depuis quatre ans bientôt, émissaires, entreprises, séductions, tout est venu expirer devant le bon sens des nations, je le sais encore. Ces nations ont repoussé de mesongères paroles, de perfides bienfaits : le temps des rêves n'est donc plus. Mais de violentes passions peuvent s'agiter derechef; mais le flambeau des discordes civiles peut se rallumer de nouveau. Détournons cette lave qui va et vient, qui bouillonne encore, et qui, comme celle des volcans, a ses convulsions et ses péripéties; elle nous dévorerait chez nous; tâchons qu'elle nous protége ailleurs. En changeant sa direction, nous trouverons des cendres pour éteindre ce foyer qui ne brûle bien que là où il a jeté ses premières lueurs. L'Afrique nous appelle : qu'elle devienne une arène pour toutes les ambitions; que l'industrie, que le commerce, que la culture, que l'instruction publique se donnent rendez-vous, viennent s'illustrer encore là où fleurirent de nombreuses colonies romaines, où dix millions d'habitants trouvèrent, dans ces temps loin de nous, un territoire qui leur suffit, où vécurent des ames ardentes, où se rencontrèrent le génie et la vertu. Allons y retremper nos générations, calmer cette fièvre qui les travaille, et poussons-y celles qui se croient à l'étroit sur nos rivages. Ne les laissons pas plus long-temps inactives et flottantes; il y aurait danger; donnons-leur, en les occupant ailleurs, le moyen de fonder quelque chose. Assez de gloire militaire a enveloppé la patrie; recher-

chons enfin celle dont les reflets moins brillants, mais plus purs, la procurent plus solide; pensons aux résultats. A ce terrible jeu de la guerre, les provinces que nous aurions gagnées la veille, pourraient nous échapper le lendemain; les dés ne sont pas toujours pour le même peuple; aujourd'hui encore nous les avons; ne les remettons pas sur table, et gardons bien ce que la justice et le courage nous ont donné.

Le parti de l'avenir se divise en hommes de progrès et en hommes de révolutions; ceux-là amis, ceux-ci ennemis; les uns qui prennent leur mère pour marchepied, et se ruent sur elle au risque de l'étouffer; les autres qui veulent changer aussi, mais pour améliorer après.

Nous sommes placés entre deux maux, les excès de la presse et les impatients qui menacent de ne nous donner ni trève, ni repos, jusqu'à ce qu'ils se soient fait jour. S'il n'est pas de dissolvant plus actif, pas de bande noire qui démolisse plus vite que les premiers, c'est trop souvent à la trace du sang et des larmes qu'il nous faut suivre les seconds. Des lois répressives, telles que nous n'en avons point encore vu sortir de nos mains, des lois qui ruinent et déshonorent à jamais ceux qui les enfreignent, telle est l'arme qu'il faut pour écraser la mauvaise presse. Une diversion complète, un stimulant tout nouveau, la fortune et le bien-être qu'elle procure, la colonisation et la civilisation d'Alger enfin, telle est la carrière que nous devons ouvrir à l'ambition. Inquiétante et perturbatrice en France, cette passion deviendra noble et fructueuse en Afrique. Sans vouloir ici comparer, il en sera d'elle

comme de ces animaux qui, en changeant de climat, dépouillent leur mauvaise nature et cessent d'être à craindre.

Les rois ne veulent plus de combats; l'ère du fracas et des armes a fait place à celle de l'industrie et de la modération; mais nation volcanique et rêveuse, nons avons soif d'activité, nous avons besoin de changer de gloire.

Que sont devenues nos colonies lointaines, Saint-Domingue, l'île de France, nos possessions des Indes? La guerre ou la révolte les ont soustraites à notre domination. Que sont aujourd'hui celles que nous possédons encore, la Martinique, la Guadeloupe, l'île Bourbon, le Sénégal, nos comptoirs de Pondichéry? Nuls, quant à l'industrie, ils ne sont plus aujourd'hui que de simples relâches pour nos vaisseaux. Voilà leur destinée! Est-ce à dire que nous devions nous en séparer pour cela? Dieu nous en garde! Il faut de l'espace à nos marins, des contrées neuves à nos soldats. Mais pour Alger, si près de nous, si bien posé sur cette mer qui baigne aussi et Marseille et Toulon, il ne s'agit que de jeter dans la balance, avec l'avenir que nous pouvons nous y créer, la réalité du présent, et le poids l'emportera. Avec Alger, nous avons de quoi nous payer de l'Italie, de la Belgique, de cette Pologne même qui tant de fois nous a fait battre le cœur, et à laquelle il ne manque qu'un autre nom pour en faire une contrée française. De toutes parts on nous répète : Ne marchandez pas plus long-temps avec la puissance. Serions-nous donc sourds au cri national? Au moment où les États-Unis poursuivent avec

une vitesse et des succès toujours croissants leur féconde carrière de conquêtes sur la nature; où les déserts de la Russie se peuplent; où à Constantinople, sous l'influence des événements européens, de grandes réformes s'improvisent; où en Égypte, disposé à laisser courir son peuple aussi, le pacha cherche à établir une communication par la vapeur de lui aux Indes, un chemin de fer d'Alexandrie à Suez : nous, si fiers de notre civilisation, nous en déserterions la bannière! Non, cent fois non, et nous avons trop d'orgueil pour ne pas marcher en tête de la grande famille, pour ne pas en précéder le mouvement.

Mais, dans cet instinct de grandeur, qui ne l'égarera jamais, s'isolant des débats d'une question que les économistes se sont plu à rabaisser pour la perdre, la France en a appelé des Chambres (1) à elle-même; Alger a pris une autre face; de nouvelles pièces sont venues grossir le dossier du procès; les plaidoiries recommenceront encore; la colonisation sera plus palpitante que jamais (2). Que nos législateurs la regardent de plus près; qu'ils ne se prononcent qu'en pleine et entière connaissance de cause! Il s'agit là d'une des plus graves affaires qui aient été soumises au tribunal de l'opinion, et les idées n'ont été que trop faussées sur elle. On n'a plus à reparler de nos fautes. N'est-il pas plus noble d'ailleurs de les réparer que de les compter?

Quatre ans d'occupation,

(1) Ce n'eût certes pas été là l'opinion des Royer-Collard, des Camille Jordan, des De Serre, des Foy, des Perrier, etc., etc., et de tant d'autres.

(2) Écrit en juillet 1834 à Alger.

Quatre ans d'expérience,
Le travail de deux commissions (1),
Tels sont les matériaux qu'ils doivent interroger.

A tout cela, nous venons joindre les nôtres. Nous n'avions pas de poésie à faire; nous avons écrit sur les choses, sur ce que nous avons vu, naturellement, avec indépendance, avec franchise; nous avons essayé d'aller de la base au sommet; nous avons donné toute notre pensée. Puisse la législature la partager avec nous! Puisse la voix de la raison descendre sur elle vivante de tout le charme de cette belle contrée, dont tant de gens ont parlé, que si peu ont connue!

— Mais il y a des années entre le but et nous. — Mais nous ne sommes pas au bout de nos sacrifices. — Eh! qu'importe! parce que le chemin est long, quand il est sûr, est-ce une raison de ne pas nous y engager? La terre n'est-elle pas féconde, le pays n'est-il pas magnifique? Tous deux ne sont-ils pas favorisés du ciel? Sont-ce donc là de faux calculs, de trompeuses espérances? Non, tout cela est substantiel, palpable, positif.

Nous ne poursuivons point une utopie; nous ne courons point après une chimère. Jadis saine, cultivée, riche, forte, civilisée, la Régence d'Alger fut couverte de villes populeuses. C'est à la civilisation à lui rendre ce

(1) Que si, au lieu de composer la Commission d'Afrique comme on l'a fait, on eût uniquement envoyé à Alger des ingénieurs, des militaires, des marins, des agronomes, des notabilités pratiques enfin, il est permis de croire que l'exploration eût pu être plus fructueuse. La question politique n'étant et ne pouvant lui être abandonnée, il ne s'agissait plus que de l'examen du territoire même.

que la barbarie lui a fait perdre. Il faut refaire son ancienne splendeur, mais il ne faut pas la refaire sans profit pour la France. Si une ample compensation ne nous était assurée un jour, il serait sage de renoncer à nos projets; mais ici, nos intérêts matériels marchent d'accord avec ceux de notre puissance; mais ici, après la peine viendra le salaire : sachons seulement ne pas le demander trop tôt.

En attendant, notre occupation, ce que nous avons fait, les combats que nous avons livrés, rien de tout cela n'aura été stérile. Nous avons exploré le pays, apprécié ses ressources, connu ses habitants; nos jalons sont posés, et quatre ans d'étude nous serviront. Mais il en est temps aujourd'hui : il faut tirer un rideau entre le passé et l'avenir, nous servir de l'un sans doute, mais désormais ne plus avoir de pensées que pour l'autre. Il faut voir Alger sous l'influence d'un mot magique que la France a sur les lèvres et qu'elle ne retiendra pas plus long-temps. Magique, avons-nous dit! il le sera, nous n'en pouvons douter, car seul il peut assurer nos établissements, les porter au loin, attirer les colons, nous donner l'abondance, changer en quelques mois la face du pays. La métropole, non moins ardemment que la colonie, soupire après lui, l'appelle de ses vœux; il leur tarde mutuellement de s'appartenir, de n'avoir plus rien d'équivoque dans leur parenté, de légitimer enfin leurs liens de famille (1).

Cette métamorphose une fois accomplie, cessons

(1) Dans l'almanach de l'Empire Turc qui s'imprime à Constantinople, le Pachalick d'Alger continue de figurer, et le nom du Pacha seul est laissé en blanc.

d'être politiques sans gouvernement à diriger, législateurs sans lois à faire, réformateurs sans abus à redresser, architectes enfin sans édifier; ne discutons plus, agissons. Prenons les choses au sérieux, dépouillons-nous de tout égoïsme, et, sous l'empire de ces sentiments graves, religieux, avec lesquels seuls on fonde pour soi comme pour la postérité, préparons la terre qui peut un jour recevoir nos enfants.

En connaissances, en progrès dans les sciences, deux peuples tiennent le monde attentif; mais il semble que dans le partage qu'ils se sont fait, ils aient choisi, la France la théorie, l'Angleterre la pratique. Qu'en est-il advenu? qu'avec l'égalité de génie, il y a eu inégalité de résultats, inégalité devenue bien grande. Pour une idée, pour une invention que nous exploitons, l'Angleterre en a cent; et c'est en vain que nous nous efforçons de la suivre, elle nous devance et nous laisse bien loin derrière elle. Alger nous donne l'occasion d'une belle revanche; saisissons-la, et si nous pouvons joindre enfin à la grandeur dans la pensée, la constance dans l'exécution, nous pourrons obtenir plus d'Alger que des Indes, plus d'Alger que de toutes nos colonies à la fois.

Les nations aiment avec le même enthousiasme leur grandeur et leur liberté. Après ce Roi si bien fait pour nous, si loyal, si éclairé, il y a deux choses en France qui peuvent remuer le peuple et lui faire battre le cœur. Au passé, c'est l'homme à la capote grise et aux cent victoires (1); au présent, c'est Alger. Le rétablissement de la statue de Napoléon, et la reconnaissance

(1) Toutes les chansons de Béranger passeraient, que celle des *Souvenirs du peuple* seule ne passerait point.

solennelle de la colonie, ont pour lui des sympathies puissantes; faisons-les marcher de front. Nous avons pensé à l'un; pensons à l'autre: ne déshéritons pas plus ce peuple de sa gloire d'aujourd'hui que de celle d'autrefois; qu'il les voie également honorées, également chéries.

Mais, sous l'influence d'une nouvelle organisation, vont disparaître nos plus acharnés ennemis, le malaise et l'indécision. Un an plus tard, et l'édifice s'écroulait. Un autre ordre de choses a surgi; d'autres fonctionnaires sont arrivés (1). Des prêtres du nouveau temple, on exigera beaucoup; il faut bien qu'ils le sachent, car ils rallient toutes les espérances, car ils sont système, et on n'aura pu leur imposer la fin, sans leur donner en même temps les moyens.

Faire vivre à côté l'une de l'autre deux des religions les plus opposées de la terre, le mahométisme et le christianisme, pacifier un pays remuant, régénérer des peuples sauvages, mesurer le revenu de la colonie sur sa richesse, et par conséquent attendre; la mettre le plus vite possible de pair avec la métropole, constituer au profit de l'une assez d'avantages pour qu'elle ne puisse jamais songer à rompre avec l'autre, procurer à leur commerce et à leurs produits réciproques des débouchés qui augmentent leur prospérité commune, s'établir sur un sol fécond, mais immense, ne point s'en tenir là, peut-être en présence d'un continent entier, donner à des moyens d'exécution toute la durée nécessaire, ne pas déclarer être fait à toujours ce qu'on défait si souvent peu de temps après, concilier des

(1) L'administration actuelle débarquait à Alger comme nous terminions ce chapitre.

intérêts, des passions, des besoins divers, créer et fonder durant beaucoup d'années, et après créer et fonder encore, telle est la mission de la France et de l'administration locale. Elles ne parcourront pas ce vaste champ en un jour. Toutefois, après le labourage la moisson; elles la trouveront non dans l'inaction, non dans les délices d'une autre Capoue, mais dans ces conditions sévères, *au bout de leurs sacrifices*, *au bout de leurs efforts*, en un mot, *à la sueur de leur front.*

En attendant, et malgré le choc des thèses contraires, la confiance a été constamment ascendante, et quoi qu'il advienne, il n'est plus au pouvoir de qui que ce soit de la paralyser désormais. Un grand fait s'accomplira forcément sous nos yeux; une colonie libre, cultivée par des mains libres, sortira de l'occupation. Déja la civilisation s'infiltre et gagne jusqu'aux Arabes. Alger quitte sa physionomie barbare pour en revêtir une presque française; les autres villes se pressent sur ses pas, et d'instants en instants le tableau change et révèle un progrès nouveau.

J'aurais voulu tout approfondir, je n'ai sans doute que tout effleuré; mais devant une question qui embrasse à la fois la réunion d'un territoire à un autre, et les moyens d'en assurer la prospérité, la colonisation d'un peuple vainqueur et la civilisation d'un peuple vaincu; devant ce vaste théâtre ouvert au génie, je proclame hautement mon impuissance: toutes les données du problème ne me sont pas livrées d'ailleurs, et le temps seul peut se charger de les compléter.

Je me résume une dernière fois, car, je le sens, il faut finir.

Nous n'avons eu jusqu'à présent que des produits nuls, que des dépenses à faire:

Nous avons obtenu un système; mais nous avons à demander encore beaucoup de sacrifices (1), beaucoup de temps, beaucoup de patience.

La France doit nous les accorder, car l'avenir s'offre à nous plein d'espérances, et le plomb peut se changer en or.

En politique, passons un peu plus à côté des Maures; occupons-nous un peu plus des Arabes: soyons à la fois fermes et justes, aimés et craints. Les ménagements pour le cabinet, les coups de fusil pour la plaine.

En hommes, choisissons ceux d'un vrai mérite, qui joignent l'audace à la persévérance, qui veulent consacrer leur vie à cette belle mission, et gardons-les longues années: il y aura pour eux de belles palmes à conquérir, et pour nous des résultats.

En colonisation, en commerce, en industrie, encourageons beaucoup, et laissons faire.

En finances enfin, ne nous pressons pas trop de faire produire le pays.

Et la colonie grandira, et les dépenses de l'occupation diminueront.

J'ai terminé; j'ai passé par des alternatives que d'autres pourront traverser comme moi; j'ai questionné, consulté, vu, entendu. Cette hésitation des gens d'honneur qui craignent de se tromper, je l'avais; je l'ai

(1) N'est-il pas de toute évidence que pour Alger, il faudrait, non un de ces budgets annuels qui viennent si vite remettre en question les projets comme les existences, mais bien un budget de six ans au moins qui permît d'accomplir quelque chose?

gardée plusieurs mois; mais aujourd'hui elle a cessé, et la foi m'est venue. Avec cette foi vive, je crois la colonisation possible, les difficultés grandes, mais non pas invincibles, et l'élément qui se chargera de les concilier, *c'est le temps.*

Entre deux opinions si divergentes, l'abandon et la conservation, il n'y a pas de place intermédiaire; c'est l'une ou l'autre, l'enthousiasme ou le dégoût, car la tiédeur c'est l'abandon encore. La conservation et la colonisation sont inséparables, et qui veut la première, veut de toute nécessité la seconde.

Inébranlable dans ma conviction, moi qui les ai constamment demandées à la fois, moi qui me suis efforcé de prouver comment on pouvait conserver après avoir conquis, récolter après avoir semé, je m'inspire de mon sujet; je donne mon avis, non comme bon, mais comme mien; et *cédant* au cri de ma conscience, et avec l'accent d'une conviction entière, profonde, irrésistible, je conclus en disant:

OUI, LA FRANCE A INTÉRÊT A GARDER, ET PAR CONSÉQUENT A COLONISER ALGER!!! (1)

(1) *Nota.* La question d'Alger avait ailleurs reçu de notre part plus de développements encore et dans le texte et dans les nombreux documents qui l'appuient; mais resté entre le gouvernement et nous, cet ouvrage, aujourd'hui déposé à la bibliothèque royale, pourra toujours être consulté par ceux qui auront intérêt à approfondir davantage un aussi vaste sujet. A une époque où le temps manque pour tout, il nous a paru convenable de resserrer notre cadre; le public ne pourra que nous en savoir gré.

FIN.

APPENDICE.

QUELQUES POINTS DE LA RÉGENCE.

ARZEW.

Au titre III, j'ai déja parlé de l'étendue et de la sûreté de la baie et du port d'Arzew. L'importance de cette position maritime est aujourd'hui bien appréciée : je vais dire ici quelques mots de sa situation territoriale.

Le village, situé à 7,000 mètres environ de la mer, et dont la population ne s'élève pas à plus de cinq cents ames, a été bâti au milieu des ruines d'une cité romaine dont les vestiges d'un grand nombre de constructions attestent la grandeur, et que l'on croit généralement être l'ancienne *Arsenaria*. Un vaste territoire avoisine cette belle position ; il est fertile principalement en grains. Si l'on parvenait à découvrir les travaux que les Romains ont dû faire jadis pour ame-

ner là l'eau d'un ruisseau qui sort des collines du Djebelker, il serait possible avec ces débris d'élever une ville nouvelle; car la mauvaise qualité de celle que donnent les puits actuels est le seul obstacle sérieux à toute pensée de conservation (1).

A deux lieues et demie environ d'Arzew, la Macta (en arabe *el Muckada)*, formée de la réunion de la Sikke et de la Zabrah, roule à la mer ses eaux jaunâtres; mais à quelques pieds de ses rives, et en creusant seulement à dix-huit pouces de profondeur, on trouve de l'eau douce.

La tribu guerrière des Charagas occupe, à l'est du point où la Macta a son embouchure, une belle plaine, riche en céréales, et qui nourrit beaucoup de chevaux, de mulets et de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons.

Arzew faisait autrefois un petit commerce avec l'Espagne, et plus de deux cents bâtiments venaient principalement des Baléares y chercher tous les ans des chargements d'orge et de blé.

Les chevaux arabes d'Arzew sont renommés. Le climat en est sec; et c'est une circonstance remarquable que plus le pays est âpre et montueux, plus, en Arabie, les races des chevaux sont parfaites.

Avec son ciel pur, la fertilité de son territoire, la grandeur de sa rade et la sécurité qu'elle présente, Arzew offrirait à notre commerce et à notre puissance le plus beau théâtre peut-être pour un grand et solide établissement. Il faudrait le créer en entier sans doute, car la plage est déserte et ne

(1) On pourrait aussi employer les sondes artésiennes.

laisse à découvert que des ruines; mais dans les autres villes nous avons à démolir et à reconstruire après, et nous sommes loin d'en avoir fini.

MOSTAGANEM.

Mostaganem, que le général Desmichels a fait occuper en 1833, est une place forte bâtie en amphithéâtre à 1,800 mètres environ du rivage de la mer; elle se divise en deux villes, qui ont chacune une enceinte, et que sépare un vallon fertile cultivé en jardin.

La partie supérieure a été entièrement abandonnée par les Maures qui l'habitaient. Nos troupes ont trouvé à s'y loger aisément. Malheureusement, comme à Arzew, l'eau y est rare; mais l'autre portion de la ville est pourvue d'un assez grand nombre de fontaines, et tous les environs sont bien arrosés. Un cours d'eau voisin, sur lequel les indigènes ont établi quatre moulins, serait susceptible de faire marcher encore plusieurs autres usines. C'est un avantage que l'industrie particulière ne manquerait pas de faire valoir, si l'administration militaire ne jugeait pas à propos de l'utiliser elle-même.

A cinq quarts de lieue de Mostaganem et à deux mille mètres de la mer, s'élève la petite ville de Mazagran, dont la population maure, forte de 2,500 à 3,000 ames, s'occupe exclusivement d'agriculture. Le sol, fertilisé par de nombreuses sources, et mieux cultivé que sur aucun autre point peut-être, produit en abondance des céréales de toute espèce, et une telle quantité de fruits, surtout de figues et de raisins, qu'il

s'en fait, non seulement à Alger et à Oran, mais encore dans plusieurs autres lieux, des envois considérables.

A ces produits agricoles ne se borne pas toutefois l'importance de la position de Mostaganem. La ville est en outre le centre d'un mouvement commercial assez étendu avec les tribus voisines.

La tribu de Sidi-Arribi, qui habite sous des tentes près de l'ancien *Castellum-Tingitanum*, a la réputation d'être essentiellement commerçance, et c'est, dit-on, par ses mains que passent presque toutes les marchandises qui se vendent dans cette partie de l'Afrique. Nous aurions un grand intérêt à nous ménager ce débouché pour les produits de nos manufactures. Les peuples qui les recevraient nous fourniraient en échange des blés, du riz, des bestiaux.

L'accès difficile de Mostaganem par mer est le seul inconvénient qui vienne neutraliser tant et de si grands avantages; mais il est tel qu'il exclut toute idée d'établissement durable. Le mouillage est mauvais, et les moyens manquent pour y construire même un débarcadère.

A moins d'organiser un service par bateaux à vapeur, qui permettrait de profiter des instants favorables que la saison de l'hiver offre par intervalles sur ces côtes, il faudra, de toute nécessité, pourvoir pour trois ou quatre mois à l'approvisionnement de la garnison.

Il y aurait à prendre, dans tous les cas, deux mesures indispensables:

1° L'établissement de quelques travaux de défense pour protéger les débarquements;

2° L'ouverture d'une route qui, du rivage, pût conduire à la ville.

Ces mesures rentrent dans les attributions du génie.

Mostaganem n'est qu'à trois lieues de distance du Shéliff, le cours d'eau le plus considérable de la Régence, et que des navires d'un assez fort tonnage pourraient remonter pendant plusieurs lieues, si une barre en roche n'en obstruait l'embouchure.

La ville est assise sur une roche sableuse, sur laquelle des couches de pouzzolane ont été découvertes; circonstance qui semble prouver que cette roche aurait été la suite ou la conséquence d'une antique et violente éruption. Son élévation au-dessus de la mer, dont elle se trouve éloignée d'un demi-kilomètre, est d'environ quatre-vingt-cinq mètres. Sa situation géographique est par le trente-sixième degré cinquante minutes de latitude nord, et par le deuxième degré onze minutes de longitude ouest du méridien de Paris. Éloignée de quatre myriamètres d'Arzew, elle ne communique avec ce port que par la mer. Il faudrait aux troupes, pour se rendre dans ce dernier port, deux fortes marches par terre, par ce qu'elles auraient à contourner une vaste baie, et à traverser une rivière (la Macta), qui, le plus souvent, a peu d'eau, et qui dans la mauvaise saison n'offrirait pas un passage assuré. La distance à parcourir par cette voie est de huit à neuf myriamètres.

Mostaganem est de construction peu ancienne : ses murs flanqués de tours ne peuvent dater que de la puissance turque dans cette partie de la Barbarie.

Aucune trace d'antiquité romaine ne s'y rencontre. Les Romains, qui s'entendaient à choisir une position militaire, n'ont pas pu s'établir sur une plage inabordable pendant plusieurs mois de l'année, car ils ne se seraient point exposés à se trouver sans communication avec leurs flottes, et à ne pouvoir lier leurs opérations militaires.

Voici ce que les anciennes chroniques rapportent sur la fondation de cette ville.

Traversé par l'Oued Back-Dach, son territoire était couvert d'arbres.

Des pâtres ayant conduit leurs troupeaux dans le bassin qui environne le rocher sur lequel elle est aujourd'hui, y attirèrent, par les récits qu'ils firent de sa beauté et de sa richesse, des colons qui se livrèrent à l'agriculture et y formèrent quelques établissements. Le sultan Youssouf en ayant eu avis, vint avec des troupes s'emparer du territoire, et bâtit, dans la douzième siècle, la ville basse, où se trouve le fort de Bordj-el-Mehal (1). Le pouvoir subsista dans sa famille pendant environ deux cents ans, et passa ensuite entre les mains d'Achmet-el-Ab, dont les descendants le conser-

(1) Le nom de ce sultan se trouve écrit sur une pierre de marbre enchâssée dans une colonne de la mosquée, aujourd'hui l'hôpital. C'est lui qui a construit la partie de la ville autour de la mosquée et le fort Bordj-el-Mehal. Sur une autre colonne de cette mosquée, on lit en arabe l'inscription suivante, dont nous donnons ici la traduction.

Remercîment à Dieu, maître des mondes; aux gens pieux est réservée la jouissance de l'autre vie.

L'an 742 de l'hégire, cette mosquée, consacrée au culte, a

vèrent jusque dans le courant du dix-septième siècle, époque à laquelle les Turcs s'en étant emparés, agrandirent son enceinte, et la garnirent de murs flanqués de tours. L'origine de cette ville date de 550 ans. Les Turcs la possèdent depuis environ 240. L'histoire arabe raconte qu'au temps de sa première conquête, la culture de la canne à sucre ayant été introduite

été fondée par l'ordre d'*Aly*, serviteur de Dieu, observateur scrupuleux de la justice, prince des Musulmans, combattant dans la voie du Seigneur de l'univers, surnommé *Aboul'hassan*, fils d'*Abousaïd* notre seigneur, prince des Musulmans, fils d'*Iossef*, fils d'*Abd-Elhaqq*, etc. Que Dieu lui accorde son assistance, l'accomplissement de ses bonnes intentions, et fasse tomber en son pouvoir et sous son esclavage les souverains polythéistes!

Le prince Aly susdit (que Dieu lui accorde sa divine protection, éternise sa gloire et le maintienne dans de bonnes intentions), a légué et fait don à cette mosquée : 1° du fonds de deux boutiques situées dans le grand marché, ayant leurs ouvertures au S.-S.-E. et contiguës à l'habitation de Bouazzoun.

2° De deux fours, dont l'un est attenant à la mosquée, et l'autre est situé hors de la porte de la ville, à droite.

3° Et de trois jarres d'huile, à prendre sur le produit des dîmes.

Les revenus des legs ci-dessus, les dépenses nécessaires et les frais de réparations prélevés, serviront au paiement des honoraires de l'Iman (prédicateur), des Moueddins (qui appellent à la prière), à faire réciter des sections de l'Alcoran, et à l'achat de nattes. L'huile sera destinée à l'éclairage, c'est-à-dire, à l'entretien des lampes.

L'administration des présents legs sera confiée au cadi, à l'Iman prédicateur, et à dix personnes de la ville, distinguées par leurs bonnes mœurs et leur capacité.

Que Dieu récompense au double la générosité de S. M. et prolonge son existence dans le haut rang où il l'a placée!

sur son territoire, un enfant nommé Ganem se présenta aux conquérants en suçant une canne, et que cette circonstance les détermina à nommer la ville qu'ils construisaient Most-Ganem, mot qui exprime l'action de sucer, et dont on a fait plus tard Mostaganem.

Les maisons sont bâties en pierres liées avec de la terre argileuse, et blanchies à la chaux. Elles offrent à peu près toutes la même distribution : une cour et un portique soutenu par des colonnes, des chambres pratiquées dans les quatre faces, et au-dessus la même répétition de salles recouvertes de terrasses, composent la demeure d'une famille maure.

Mostaganem renferme neuf mosquées, dont cinq ont été mises à la disposition de l'autorité militaire. Dans la plus grande, est un monument curieux; c'est une table de marbre incrustée dans le mur et sur laquelle est gravée, en caractères arabes, l'histoire de la fondation de la ville par le sultan Youssouf, et l'origine de son nom.

Les Juifs possèdent deux synagogues.

Les Maures ont deux écoles ouvertes : les Juifs n'en ont qu'une.

Deux rues, coupées par une infinité d'impasses et arrosées par des fontaines, traversent presque parallèlement la ville : elles sont étroites et non pavées. Au centre, s'élève le vieux fort Bordj-el-Mehal, réparé par les Turcs.

A l'est de Mostaganem se trouve une autre petite ville qui n'en est séparée que par un ravin; son nom de Matamore indique qu'elle renfermait des silos. Elle est fermée par une simple muraille; autrefois peu-

plée de Maures, elle est aujourd'hui et exclusivement occupée par les troupes françaises, qui, au départ d'une partie des habitants pour Tunis ou l'intérieur de l'Afrique, et après avoir ordonné à l'autre, par mesure de sûreté, de l'évacuer, l'ont mise en état de défense, en ont crénelé les murs et y ont construit des batteries et un château fort. Un peu à l'est de Matamore, se trouve le fort de l'Est, qui domine et Matamore et Mostaganem; il est de construction turque et occupé par une compagnie.

Lorsque les Français s'emparèrent de cette partie de la côte d'Afrique, le territoire de Mostaganem offrait un coup d'œil enchanteur. Les propriétés étaient couvertes d'arbres fruitiers de toutes espèces; les jardins étaient cultivés jusqu'au bord de la mer, et produisaient une grande variété de légumes, au moyen de ce système d'irrigation si bien entendu par les Maures. Les eaux qui prennent naissance dans le plateau de roche qui domine et entoure les deux villes, alimentent les fontaines publiques, et font tourner des moulins d'un mécanisme imparfait, et malheureusement inutiles à l'administration militaire.

Depuis l'occupation, tout a fait place à des redoutes et à des blockaus; les environs n'offrent plus que sécheresse et nudité, et la nécessité de rendre la plage abordable a fait tomber sous la hache cette verdure, qui répandait la richesse et la vie sur tous les environs.

Le climat de Mostaganem est très-sain, l'air qu'on y respire des plus purs. Parmi les indigènes, on compte peu de malades. Les affections auxquelles ils sont le

plus fréquemment sujets, sont l'ophthalmie et les dartres, occasionnées par le peu de propreté de leurs vêtements et de leur intérieur.

Le thermomètre descend rarement à trois ou quatre degrés au-dessus de zéro, et encore c'est ordinairement à la suite de violents orages. Mais en toute saison il convient de se mettre à l'abri de l'humidité qui règne au lever et au coucher du soleil.

Avant la conquête, la population de Mostaganem, de Matamore et des villages qui leur servaient de faubourgs, s'élevait à plus de quatre mille ames. Le recensement opéré à l'arrivée des Français, a fait connaître que le nombre des habitants de toutes les classes, Maures, Turcs, Colouglis, Mozabites, Nègres et Juifs, n'était que de 1611 individus. On doit remarquer en passant que, contrairement à ce qui existe dans les pays chauds, le nombre des enfants forme près de la moitié de la population.

Deux cadis, l'un turc et l'autre maure, administraient la justice. Leurs jugements n'avaient d'appel que devant le bey d'Oran; mais les justiciables se gardaient bien de recourir à cette voie, dans la crainte qu'une condamnation nouvelle n'emportât avec elle une aggravation de peine et des frais considérables.

Le cadi turc était en outre chargé de recueillir les impôts, qui se composaient de rentes fondées par les propriétaires, pour l'entretien de la Mecque et Médine, de rentes perpétuelles dont l'origine était à peu près la même, mais qui se trouvaient assises sur une ou plusieurs chambres des maisons que l'on bâtissait. Un iman, qui s'est depuis retiré dans l'intérieur, était dé-

positaire des fonds destinés aux deux villes saintes, mais il prélevait sur eux l'entretien des mosquées et le paiement des moueddins (crieurs des mosquées).

Le chef des troupes turques était un kaïd; il était en même temps commandant du port, et se faisait payer un droit d'ancrage et de tonnage sur les bateaux et les barques qui abordaient la plage.

Il était perçu, au profit du bey d'Oran, par les soins du cadi turc, un impôt sur les denrées et comestibles qui entraient en ville : il n'a pas été possible d'en obtenir le chiffre.

Les Juifs étaient soumis à la même justice et aux mêmes impôts que les Maures; ils n'avaient que l'administration et l'entretien de leurs synagogues et le paiement de leurs rabbins.

Mostaganem renfermait, sous la domination turque, des tanneries, des ateliers de broderies, et beaucoup de fabriques de tissus en laine, plus ou moins fine, dont les produits passaient dans l'intérieur et allaient jusqu'à Alger.

Il existe à peine quelques traces de cette industrie; le commerce est dans les mains d'une soixantaine de familles juives, qui se sont constituées, comme dans le reste de l'Afrique, les courtiers des Arabes. Quelques Mozabites font avec les Bédouins un commerce de toile grossière en coton. Les Turcs et les Colouglis ne suivent pas le même exemple; ils se contentent de tenir des cafés ou des boutiques de barbiers.

La population européenne se compose en grande partie d'Espagnols et de Génois, et de quelques cantiniers français.

Dans l'intérieur et à l'extérieur le domaine est fort riche en immeubles.

Ces renseignements sont consignés dans nos états.

Mais Mostaganem n'a point d'avenir; pour mettre cette ville en relation avec le pays entier, il faudrait un beaucoup plus grand déploiement de forces; et encore une fois, l'absence d'un port est un argument irrésistible contre son occupation (1).

BOUGIE.

Bougie, dont nous avons déja parlé au titre III, à l'occasion de la beauté de sa rade, est tombé en notre pouvoir. Le 29 septembre 1833, après un débarquement habilement opéré, après plusieurs combats, aussi glorieux pour la marine que pour l'armée de terre, le corps d'expédition, commandé par M. le général Trézel, s'est emparé de ce point important.

Les premiers jours de notre occupation nous ont déja livré des renseignements d'un haut intérêt. Nous allons consigner ici ceux que nous avons recueillis nous-même sur les lieux.

La baie de Bougie se termine

A l'*ouest*, par le cap Carbon, situé par 36° 46′ 52″ latitude nord, et 2° 45′ longitude est;

A l'*est*, par le cap Carvallos, situé par 36° 47′ 15″ latitude nord, et 3° 13′ 15″ longitude est; en sorte que

(1) A Mostaganem, comme à Bougie, il ne nous fallait, nous le pensons, que des consuls, et de bonnes relations se seraient bien vite nouées avec ces deux villes et le pays qui les environne.

les deux pointes est et ouest s'étendent presque également dans le nord, et que la distance de l'une à l'autre est de plus de 22 milles.

La tenue de la rade est si ferme, qu'il y a nécessité de lever les ancres au moins tous les deux ou trois jours. Le fond en est tellement vaseux, que les bâtiments peuvent toucher partout sans danger. Sa profondeur est de 7 milles; elle est ouverte aux vents de nord-est; on y mouille ordinairement de cinq à quinze brasses. C'est là que le dey envoyait ses frégates pendant la mauvaise saison. La variation de l'aiguille aimantée y est de 18° 20′ nord-ouest.

Vue de la mer, cette baie forme une espèce de croissant, allongé sur la gauche, et dont l'une des extrémités regarde Alger et l'autre Bône. Bougie est tout-à-fait caché au fond; et il faut absolument avoir franchi la pointe de rochers la moins avancée dans la rade, pour découvrir la ville. Ce sont les navires au mouillage qu'on aperçoit les premiers.

Au centre du croissant, et au milieu des montagnes qui s'abaissent jusqu'au niveau de la rivière Béni-Boumessaoud ou Oued-el-Kébir, qu'on suppose navigable à plus de deux lieues de son embouchure, on remarque un magnifique plateau qui, par la diversité de sa culture, rappelle celle du pays de Caux.

La ville est située en amphithéâtre et bien plus à pic encore qu'Alger. Elle était protégée par une enceinte de murs qui s'étendaient jusqu'au sommet du rocher qui la domine, et sur lequel les Kabiles ont élevé un marabout qui leur sert de vigie. Les forts qui la défendent, et dont l'un, celui d'Abdelkader, est

situé sur le bord de la mer, ont été bâtis par les Génois dans le xve siècle; mais forts et murs aujourd'hui tombent en ruines.

Les Maures qui habitaient la ville au moment où elle a été prise, pouvaient être au nombre de 3,000. Aux environs, tous les indigènes sont Kabiles.

Après deux ou trois jours de résistance de leur part, tout a été complétement évacué.

Les maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée; elles sont solidement construites en briques et en terre, couvertes en tuiles, et dessous en roseaux artistement tressés. Presque toutes ont des jardins. Les mosquées seules sont blanchies à l'intérieur.

Une triple chaîne de montagnes dont la largeur, depuis le cap Bingut jusqu'à Bougie, est de près de vingt lieues, ne se termine qu'à la plaine de Sitif, qui en a plus de trente et mène jusqu'à Constantine. C'est au milieu de ces montagnes que se trouvent les fabriques d'armes et de poudre des Kabiles dont nous avons parlé.

Le pays abonde en mines de cuivre, de plomb, de fer, de zinc, d'acier même. Son commerce consiste en peaux, cuirs, huile, surtout en cire. Tout autour existent des bois de haute futaie, parmi lesquels plusieurs sont propres aux constructions navales. Le territoire, quoique partout accidenté, est partout fertile. Hors de la ville, comme dans la ville, il y a d'excellente eau, et le climat est si sain que, malgré les fatigues de l'expédition, au 10 octobre, nos troupes n'avaient pas encore de malades.

Bougie, par les relations qu'il doit nous ouvrir un

jour avec Constantine, par l'étendue de sa rade, par son commerce, par les bois dont il est entouré, est très-certainement une des villes de la Régence qui ont le plus d'avenir.

Bougie est à 33 lieues d'Alger.

MASCARA.

Plusieurs officiers de l'état-major de M. le général Desmichels ont séjourné pendant quelque temps dans cette ville; mais, malgré la sûreté des voyages, devenus de jour en jour plus fréquents, nous sommes encore sans données exactes sur sa population comme sur son importance commerciale. Là, le pouvoir ombrageux d'Abd-el-Kader est encore dans toute sa plénitude, et des documents seraient difficiles à réunir. Nous n'avons pu nous procurer qu'un plan de la ville. A en juger par lui, elle serait dans une situation riante, et le nombre de ses maisons considérable.

L'Intendant civil,

GENTY.

QUELQUES HOMMES HISTORIQUES DE LA RÉGENCE.

BEN-AYSSA est un marabout de la province de Constantine. Ses ancêtres, marabouts eux-mêmes, ont jeté les premiers fondements de la vénération qui au-

jourd'hui est attachée à ce vieillard, dont la seule figure est, disent ceux qui l'ont vue, faite pour inspirer le respect. L'influence d'un tel personnage sur un peuple que le fanatisme religieux domine d'une manière si absolue, est facile à concevoir.

Ben-Ayssa est fort riche, et c'est dans ses mains qu'Achmet-Bey remet le commandement toutes les fois qu'il fait une tournée dans sa province.

A l'époque où l'autorité française avait encore l'espoir de traiter avec Achmet-Bey, Ben-Ayssa, pressenti sur la proposition de se charger de la ferme de l'impôt dans le beylick de Constantine, s'y était d'avance engagé. Les circonstances ont dû amener l'abandon de ces premières ouvertures; mais si nous parvenons à les reprendre, nous aurons alors un grand intérêt à le ménager.

BEN-ZAMOUN, avec le titre de scheick, commande à plusieurs tribus de Kabiles qui occupent une vaste étendue de territoire, non loin des côtes, au-delà du cap Matifoux. C'est un homme de quarante-six ans environ, d'un caractère atrabilaire, sans fortune personnelle. Sous l'ancien dey, il s'est constamment maintenu dans une sorte d'indépendance; ce qui n'avait pas peu contribué à lui gagner sans réserve l'affection et le dévouement des Arabes qui reconnaissent son autorité. Plus d'une fois, dans les premiers temps de notre occupation, nous avons eu à repousser les agressions de ce scheick qui, aujourd'hui, paisible dans ses domaines, se refuse du reste à nouer avec nous des relations d'amitié. On dit qu'il commence à perdre un peu de son influence.

Avant notre débarquement, Ben-Zamoun avait promis au dey de lui amener cent soixante-dix mille hommes pour s'y opposer. Cette forfanterie produisit un petit corps de six à sept mille hommes dont la moitié périt à Staouély et l'autre fut trop heureuse de regagner les montagnes. C'est un homme avec lequel il serait important d'être en bons termes.

BEN-OMAR, nommé bey de Tittery par le maréchal Clausel, appartient à une ancienne famille qui compte un dey parmi ses alliés. Avant notre occupation, il exerçait la profession de négociant; il a fait plusieurs voyages en Italie; ses mœurs sont douces, son commerce agréable; sa fortune peu considérable. Les services qu'il a rendus à la France, à Médiah, ont eu leur récompense, et la croix de la légion d'honneur brille aujourd'hui sur sa poitrine.

Ben-Omar est âgé de quarante-six ans environ.

BOUDERBA, fils d'un trésorier du dey, exerçait la profession de commerçant avant l'occupation. Il est âgé de quarante et un ans, et n'a qu'une fortune médiocre. Sans influence autrefois, il n'a pas grandi dans l'opinion de ses compatriotes. Il passe cependant pour un homme fin et adroit.

BEN-ZECRI, dont les ancêtres ont occupé des postes de confiance près des beys de Constantine, jouissait parmi ses compatriotes de l'influence qui, dans tout pays, est l'apanage d'un caractère noble, et qui s'appuie sur une grande fortune territoriale honorablement acquise. Devenue l'objet des défiances d'Achmet-Bey, la famille de ce Maure a fourni plusieurs victimes aux sanglantes exécutions du tyran de Cons-

tantine, et Ben-Zecri lui-même, dépouillé de tous ses biens, obligé d'abord de s'enfuir dans les montagnes, est parvenu, après mille dangers, à nous rejoindre à Alger.

Il est âgé de quarante ans, et porte une de ces physionomies ouvertes, indice d'une belle ame. Il peut devenir pour nous un précieux auxiliaire.

BEN-NEGRO, ex-négociant, âgé de quarante cinq ans, est fils d'un secrétaire de la Régence. Quelques désordres lui valurent l'exil du temps du dey. Il n'a que très-peu de fortune, et le souvenir de sa réputation d'autrefois n'était pas fait pour lui donner, depuis son retour, beaucoup d'influence.

Plusieurs intrigues ont été ourdies par lui, contre les Français.

HAMDAN, ex-aga, âgé de quarante-cinq ans environ, est le fils d'un ancien négociant; il n'est pas riche.

Nommé aga par le général Bourmont après notre entrée à Alger, il remplaça Mustapha, et ce fut une faute. Jamais chef militaire n'avait exercé plus d'influence sur les Arabes que Mustapha, et nous pouvions facilement nous en faire un ami.

BACRY (Jacob-Cohen), dont le nom se rattache à cette liquidation qui devint l'une des causes de notre expédition, exerça long-temps, sous l'administration du dey, l'influence que donne partout une immense fortune; mais de graves discussions s'étant plus tard élevées entre lui et ses associés, son étoile pâlit tout à coup, et une prison fut pendant plusieurs années son triste séjour.

Si l'on en croit ses adversaires, cette catastrophe n'aurait été que la conséquence de folles prodigalités. Suivant Bacry, au contraire, de prétendus créanciers, d'accord avec ses neveux, l'auraient rendu victime des plus odieuses machinations. Quoi qu'il en soit, il était depuis quatre ans privé de sa liberté au moment où s'entama cette négociation financière qui fit tant de bruit; et aujourd'hui, à l'âge de soixante-dix ans, il est à peu près sans fortune.

D'après Bacry, les dettes de l'Espagne envers lui s'élèveraient à la somme colossale de 35 millions.

Un homme qui est arrivé à réunir de pareils capitaux n'a pas eu que les dés pour lui. La fortune peut lui avoir beaucoup souri, mais il est impossible qu'il n'ait point montré de l'audace, de hautes vues, quelquefois même une rare capacité. Ces qualités, Bacry les a possédées en partie. Entre autres exemples de la perspicacité qu'il a souvent mise à traiter les affaires, nous ne citerons que le suivant :

Pendant notre occupation d'Égypte, M. de Talleyrand lui fit demander, au nom du Gouvernement, s'il voulait se charger à la fois d'une fourniture considérable de blés pour l'armée française, et de la faire transporter sous pavillon algérien, pour la soustraire aux croisières anglaises. Bacry accepta sans hésiter; il n'y mit qu'une condition, celle de pouvoir exporter sous le même pavillon une quantité égale des ports de la Normandie et de la Bretagne pour l'Angleterre. M. de Talleyrand ayant voulu en connaître les raisons, il répondit qu'avec les bénéfices énormes qu'il retirerait de l'opération, il aurait de quoi sauver sa tête

du péril qu'il courrait infailliblement lorsque le dey viendrait à savoir qu'il avait concouru à alimenter une armée de chrétiens, au préjudice des musulmans. La faculté qu'il avait demandée lui fut accordée.

Plus d'une tête bien organisée s'est affaiblie sous les verroux. Bacry est resté plusieurs années dans les cachots d'un tyran. Les prisons du despotisme gardent encore plus long-temps leurs victimes que celles de la civilisation.

JOSEPH (YOUSSOUF), né à l'île d'Elbe, où, bien jeune encore, il se rappelle, en 1814, avoir vu Napoléon, n'a conservé aucun souvenir de sa famille, et toutes les recherches faites pour obtenir des renseignements exacts sur elle, ont été vaines.

A peu près vers cette même époque (il pouvait avoir sept ans environ), les personnes qui prenaient soin de lui le firent embarquer pour Florence, où elles avaient le dessein de le faire entrer dans un collége; mais le navire qui le portait tomba dans les mains d'un corsaire, et, conduit à Tunis, Joseph échut en partage au bey.

Placé dans le sérail et improvisé musulman, il ne tarda pas, par la vivacité de son esprit et les dispositions précoces qu'il annonçait, à se faire remarquer de ses maîtres. Il mit peu de temps à apprendre le turc, l'arabe, l'espagnol, l'italien. En grandissant, son adresse pour tous les exercices militaires lui gagna de plus en plus l'amitié du bey, et pendant la première course qu'il fit dans le désert pour la levée des impôts, Joseph déploya tant de bravoure, que l'on ne parlait plus de lui qu'avec une sorte d'admiration.

Mais dans l'extrême liberté dont il jouissait au sérail, Joseph noua bientôt une intrigue amoureuse avec l'une des filles du bey, et celle-ci devint enceinte. Il avait tout à craindre de son imprudence; il prépara son invasion (1).

Pendant quelques jours il feint d'être malade, obtient de sortir du sérail, et, trompant la vigilance de ses surveillants, il réussit à concerter avec le consul général de France les moyens d'échapper à l'orage qui grondait sur lui.

Le brick français *l'Adonis* (ces événements se passaient au mois de mai 1830), était alors en rade; un canot devait l'y conduire; mais cinq chaoux étaient apostés là pour s'opposer à son embarquement. Des sentiers détournés qu'il a pris, Joseph les a vus; il a remarqué qu'ils ont laissé leurs fusils en faisceau sur une roche; il s'élance de ce côté : jeter les armes à la mer, se débarrasser de deux de ces hommes, mettre les autres en fuite, gagner l'embarcation, tout cela fut l'affaire d'un moment.

(1) Suivant une version datée de Tunis, surpris un jour dans un de ses rendez-vous par un des eunuques du Bey, Joseph prit sur-le-champ l'audacieux parti de le suivre dans les jardins, de l'attirer en embuscade et de le massacrer. Son corps jeté dans une piscine profonde, il n'en conserve que la tête, et le lendemain, pendant que sa maîtresse l'entretenait des vives terreurs auxquelles elle était en proie, pour toute réponse il la conduit dans la chambre voisine, et dans une des armoires, lui montre la tête de l'esclave dont il avait arraché la langue. Mais le secret n'étant point encore suffisant pour le rassurer pleinement, il ne songea plus qu'à quitter des lieux aussi dangereux.

L'Adonis avait ordre de rallier la flotte qui devait s'emparer d'Alger. Peu de jours après, Joseph débarqua à Sidi-Ferruch avec l'armée. Pendant la campagne, il resta attaché au général en chef, et fut placé comme interprète près du commissaire général de police. A peine étions-nous arrivés que, dénoncé comme coupable d'entretenir une correspondance avec les ennemis de la France, il se vit arrêter; mais son innocence ne tarda pas à être reconnue, et plusieurs missions périlleuses dont il s'acquitta avec zèle et intelligence près des chefs de plusieurs tribus éloignées, lui rouvrirent la carrière des armes.

Joseph fut employé à l'état-major du maréchal Clauzel; il fit partie de l'expédition de Médiah, et devant sa conduite brillante s'évanouirent les défiances dont il n'avait pas entièrement cessé d'être l'objet. Nommé capitaine de chasseurs algériens, il fut bientôt après promu aux fonctions de lieutenant de l'aga.

Désigné par le duc de Rovigo pour faire partie de cette expédition aventureuse de Bône dont les détails historiques sont connus, et où M. d'Armandy, alors capitaine d'artillerie, déploya une si haute valeur et des talents si rares, Joseph l'aida de son intrépidité, et c'est à leurs efforts qu'on dut, presque sans coup férir, de se rendre maître de la citadelle. Plus tard, par son sang-froid, il concourut encore à conserver à la France cette belle conquête. De tous les faits qui s'accomplirent alors dans ce coin de la Régence, je ne citerai que le suivant, à raison du beau rôle qu'il y joua.

Depuis huit jours la poignée d'hommes à laquelle avait été confiée la défense de la ville était renfermée

dans la Casbah. Averti par un de ses gens que les Turcs avaient formé le complot de l'assassiner pendant la nuit, de massacrer les Français et de s'emparer de ce point, il va trouver le capitaine d'Armandy qui commandait la garnison, lui signale l'imminence du danger qu'il court, et lui déclare qu'il ne connaît qu'un seul moyen d'y parer. « Il faut que je sorte avec « mes Turcs, ajoute-t-il.—Mais ils te tueront, répond « l'officier français. — Que m'importe, reprend Jo- « seph ; j'aurai le temps d'enclouer les pièces qui sont « à la marine; je succomberai, je le prévois; mais tu « seras sauvé, et le drapeau français ne cessera pas de « flotter sur Bône. » A peine avait-il achevé de prononcer ces nobles paroles, qu'il sort suivi de ses Turcs. La porte de la Casbah est aussitôt murée derrière lui. Parvenu au bas de la ville, Joseph s'arrête, et s'adressant à sa troupe : « Je sais, dit-il, qu'il y a parmi « vous des traîtres qui ont résolu de se défaire de moi, « et que c'est la nuit prochaine qu'ils ont choisie pour « mettre à exécution leur infame projet. Les coupa- « bles me sont connus ; qu'ils frappent d'avance, ceux « qui ne craindront pas de porter la main sur leur « chef. » Puis, se tournant vers l'un d'eux : « Toi, tu « es du nombre. » Il dit, et l'étend mort à ses pieds. Cet acte de résolution si imprévu déconcerte les conjurés ; on tombe à ses genoux, et tous lui jurent une fidélité à laquelle ils n'ont pas manqué depuis. L'histoire nous offre peu d'exemples d'un semblable héroïsme. C'est par cette confraternité de périls et de gloire qu'Armandy et Joseph ont scellé l'intimité qui existe aujourd'hui entre eux.

Tel est cet homme déja célèbre dans la Régence, qui ne dit, qui ne fait rien comme un autre; brave, enthousiaste, téméraire, audacieux surtout, avec quelque chose de ce grandiose oriental qui ne voit souvent entre une chaumière et un trône que la longueur d'une épée, véritable Gengiskan au petit pied.

On a donné à Joseph un grade dans l'armée; à mon avis, c'est une faute. On l'a fait capitaine, puis chef d'escadron. C'était lui mettre des lisières que sa stature ne comporte pas; c'était l'étouffer sous un habit étranger; il fallait lui laisser le sien. Qu'en est-il arrivé? Chef d'escadron pour nous, il est resté bey pour les Turcs, qui lui rendent des honneurs inconnus, qui lui baisent les mains. C'est que, malgré nous et malgré nos formes, il est resté *lui*, et c'est là le seul rôle qui puisse nous donner cet homme tout entier. Constantine, si nous nous déterminions à l'occuper un jour, tel est le but que je lui montrerais en perspective. Il croit en lui, on n'a qu'à le laisser faire, et sa bouillante ardeur lui en aura bientôt frayé le chemin.

Joseph, MM. Marey, Duvivier, Lamoricière, et tous ceux qui les suivront dans la carrière, voilà les beys français que je placerais à Constantine, à Médiah, à Tlemsen, à Bougie, et que je grandirais par la dénomination, si je ne pouvais les grandir par le grade. Qu'on les appelle beys, scheicks, gouverneurs, peu m'importe, c'est le commandement de ces points que je demande pour eux. Avec leur courage éprouvé, leur connaissance de la langue du pays, ils sont dans les conditions du succès, et c'est le succès que nous cherchons. Leur appliquer les dispositions de la loi

d'avancement, c'est les étendre sur le lit de Procuste, les annuler. Ce que nous ferons un peu plus tôt d'ailleurs, nous le ferions un peu plus tard, car quelques années encore, et nos capitaines d'aujourd'hui seront nos généraux, et les derniers seront les premiers. Ce sont là des choses que nous ne comprenons pas encore bien en France. Tentons-les une fois, et si nous ne pouvons briser les obstacles, tournons-les.

ACHMET-BEY DE CONSTANTINE. Achmet-Bey, qui régna à Constantine, il y a environ soixante ans, laissa en mourant pour fils Mohammed, qui fut nommé khalifah (lieutenant) de son successeur, et prit pour femme la fille d'un sheick de la tribu de Ben-Gana, l'une des principales des environs. De ce mariage naquit Achmet, bey actuel. Il était encore en bas âge lorsque son père fut étranglé. Sa mère, n'oubliant point alors qu'elle était bedouine, et voulant soustraire son fils au même sort qu'on lui aurait réservé, malgré son enfance, le prit dans ses bras, et se sauva seule avec lui au milieu des siens. Là, sous les tentes noires du désert, Achmet reçut une éducation toute sauvage; préparé de bonne heure à la vengeance, aucun sentiment généreux ne trouva place dans son cœur, et il ne connut que la force et la cruauté. Ses sujets d'aujourd'hui ne savent que trop quels fruits amers cette éducation a portés pour eux.

En 1818, après la mort de l'assassin de son père, Achmet, alors dans sa vingtième année, fut rappelé à Constantine, et y devint aussi khalifah.

C'est à cette époque qu'on raconte, qu'errant pen-

dant la nuit dans la campagne, il arriva à une petite maison, à l'entrée de laquelle il vit deux jeunes filles, et qu'il les viola. Le père, ayant demandé justice de ce crime, Achmet reçut l'ordre de les épouser toutes les deux, et de leur assigner à chacune un douaire considérable. Toute résistance étant impossible, il s'exécuta ; mais il les répudia bientôt. Le bey, mécontent de cette conduite, écrivit à Alger, et demanda sa tête. Mais, déja, Achmet s'était fait de puissants amis à la cour du dey, et l'autorisation fut refusée. On se contenta de répondre qu'il fallait l'envoyer à la Mecque en pèlerinage.

A son retour, Achmet fut exilé à Médiah, d'où il obtint bientôt, par l'entremise des mêmes amis, de revenir à Alger. Une fois sur ce terrain, il employa habilement les richesses qui lui avaient été en partie rendues, et, en 1827, il fut élevé aux fonctions de bey de Constantine. Son insubordination ne tarda pas, dans ce haut poste, à lui attirer le mécontentement du chef de l'état, et déja, en 1830, sa perte était résolue. On devait prendre l'occasion du voyage que les beys sont obligés de faire tous les trois ans à Alger pour le paiement des tributs. Achmet se proposait de se rendre alors dans cette ville. Mais ici, la fortune encore le servit à souhait. A son arrivée, l'expédition française était en mer : au moment où la défense s'organisait de toutes parts, et où le salut commun ralliait tous les esprits, il eût paru impolitique de sacrifier un homme de cette importance. C'est à cette circonstance qu'il dut la vie. Après la prise de la ville, fugitif au milieu de tribus qui le traquèrent lui et

les siens, comme des bêtes fauves, il ne parvint à regagner Constantine qu'après avoir couru mille dangers. Il avait à peine remis le pied chez lui, qu'il prit le titre de pacha de la Régence. Peu de temps après, il reçut deux messagers du bey de Tittery, qui, s'étant lui-même proclamé dey, et croyant pouvoir trancher du souverain, lui envoyait l'investiture du beylick de Constantine. Achmet fit massacrer l'un, et chargea l'autre d'aller annoncer à celui qui les lui avait adressés, le traitement qu'il avait fait subir à son compagnon. A cette nouvelle, le bey de Tittery donna le gouvernement de Constantine à Ibrahim-Bey, qui l'avait déja eu plusieurs années auparavant. Aussi courageux qu'actif, Ibrahim, par l'influence qu'il exerçait dans le désert, réussit, en peu de temps, à soulever des milliers d'Arabes, et vint, à la tête d'une armée, camper sous les murs de Constantine. Mais une seule nuit suffit pour la dissiper. Achmet sema l'or avec profusion, et Ibrahim, resté seul, n'eut que le temps de se jeter dans le royaume de Tunis, pour échapper à son terrible adversaire.

On connaît l'attitude hostile qu'Achmet-Bey a conservée et conserve encore devant l'occupation française, et qui en a fait l'un des principaux obstacles que notre domination rencontre dans la Régence. Mais il serait d'autant moins difficile à briser, qu'il ne gouverne que par le sang et par l'épouvante, et qu'en faisant empoisonner dernièrement le frère de sa mère, Achmet s'est privé de son plus ferme soutien, celui qu'il trouvait dans les tribus du Sahara.

Pour compléter ce portrait, nous ne pouvons mieux

faire que de traduire ici l'opinion publiée par un médecin italien, qui lui a donné des soins pendant plusieurs années.

« Agé de cinquante ans environ, Achmet-Bey est « un homme d'un bel aspect, quoique sa taille soit « médiocre ; ses yeux sont pleins de feu et de vivacité, « ses manières séduisantes ; brave, entreprenant, té« méraire, ombrageux et sanguinaire, sur le plus lé« ger soupçon, il n'épargne ni ses plus intimes amis, « ni même ses propres parents. Ennemi juré des chré« tiens, il les confond tous dans la même haine. Li« bertin à l'excès, et aussi riche qu'avare, son insatiable « convoitise trouve un perpétuel aliment dans les « femmes comme dans les trésors de ses sujets, et « malheur à ceux qui les possèdent. En un mot, son « règne est celui d'un monstre, objet de l'exécration « générale, et qui n'appuie son odieux pouvoir que « sur la lâcheté des uns et sur la terreur des autres. »

ABD-EL-KADER. Par l'étendue de l'autorité qu'il exerce, par l'éclat de quelques expéditions, par ses relations avec nous, hostile long-temps, aujourd'hui paisible, Abd-el-Kader est devenu célèbre dans la Régence. Ni sur sa vie, ni sur sa naissance, nous n'avons de renseignements historiques. Quelques ébauches de sa figure, quelques notions de ses habitudes, c'est tout ce que nous avons pu nous procurer.

Abd-el-Kader est un homme de vingt-huit à trente ans ; à son physique déja usé, à sa constitution grêle, on le croirait d'un âge plus avancé. Cependant ses traits sont nobles et pleins de finesse, et sa physionomie est expressive. Il a de l'aisance et de la distinction dans les manières.

Le son de sa voix est flûté. Il parle peu et par saccade; il regarde rarement les personnes auxquelles il s'adresse. Ses mains, qui sont jolies, ne quittent jamais un chapelet. Il ne porte aux doigts ni diamants, ni autres bijoux.

Sa sobriété est extrême, et, contre l'usage général des Arabes, il ne fume et ne prise jamais. Son esprit est cultivé. C'est par son père, qui passait pour un savant parmi les talebs, qu'il a été élevé. Il dicte avec une facilité extraordinaire et recourt assez fréquemment à des citations pour appuyer ses arguments. Dans sa correspondance, il a souvent fait preuve et de tact et d'adresse.

Il mange seul, et bien qu'il prenne constamment des airs de souverain, sa mise est toujours simple. Il porte habituellement un burnous bleu tirant sur le vert, dont le capuchon lui recouvre à moitié la tête. Pour monter à cheval, il met de grandes bottes en maroquin rouge, brochées en or.

Abd-el-Kader a fait le pèlerinage de la Mecque. Il est très vénéré comme marabout, et à son approche les populations s'agenouillent.

Voici quelques détails sur la réception qu'il fit à ceux de nos officiers qui reconduisirent l'envoyé par l'entremise duquel il a traité à Oran.

Un peu en avant du camp arabe, la musique vint à leur rencontre et on leur rendit tous les honneurs d'usage, lesquels consistent principalement en fréquentes détonations d'armes à feu. Dès leur arrivée, introduits auprès d'Ab-el-Kader, ils en obtinrent un accueil gracieux et plein de dignité. Une tente contiguë

à celle qu'il occupait leur fut assignée pour logement, et toutes les choses nécessaires leur furent offertes avec autant de profusion que de politesse.

Un Arabe, attiré par la curiosité, s'étant présenté sur le passage d'un des officiers français, eut la tête immédiatement tranchée d'un coup de yatagan. Surpris d'une telle sévérité, l'officier en demande la cause. On lui répond que, dans la crainte que quelque fanatique ne vînt à se jeter sur les Français, Abd-el-Kader avait chargé une vingtaine d'hommes dévoués de veiller sur eux et de frapper quiconque se permettrait la moindre menace.

Le lendemain matin, il donna le signal du départ. Dans l'espace d'une demi-heure tout le camp se trouva levé; les tentes, ployées avec une grande célérité, furent placées sur des chameaux, et la troupe se mit en route. Les bagages ouvraient la marche. La musique suivait, et derrière elle Abd-el-Kader. A droite et à gauche, des espèces de gladiateurs, armés de boucliers, simulaient des combats pour le distraire. Des cavaliers parfaitement montés et richement vêtus étaient distribués sur les flancs, de distance en distance, pour régler les mouvements de la colonne.

C'est dans cet ordre que le cortége fit son entrée à Mascara.

La maison qu'habite Abd-el-Kader est spacieuse; elle se compose de quatre bâtiments contigus, à un étage, avec arceaux à la mauresque, tant au rez-de-chaussée qu'au premier. Au milieu est une cour carrée, du centre de laquelle s'élève un jet d'eau. Comme chez les Arabes, l'ameublement ne consiste qu'en tapis et en nattes. Un

khodja, qui ne le quitte jamais, écrit continuellement sous sa dictée.

Un conseil composé de quatre chefs arabes, et assisté d'un trésorier et du khodja, se réunit de temps en temps pour délibérer sur les affaires importantes. Tous les jours, matin et soir, l'un des membres, à tour de rôle, se rend chez Abd-el-Kader pour travailler avec lui.

Pendant leur court séjour dans cette ville, nos officiers furent parfaitement traités.

Un des officiers du deuxième régiment des chasseurs d'Afrique, étant revenu quelque temps après avec deux autres d'état-major, Abd-el-Kader, pour fêter ses nouveaux hôtes, fit prendre les armes à sa troupe, et l'ayant conduite à une certaine distance de la ville, pria le commandant français de la faire manœuvrer. A la suite de plusieurs évolutions, les Arabes se formèrent en carré. Deux petits canons, qui composaient toute leur artillerie de campagne, étaient placés aux ailes. Sur la demande du prince, les deux officiers d'état-major pointèrent chacun à leur tour, et leur tir fut assez juste. Les canonniers arabes tirèrent ensuite, mais avec moins d'adresse. Abd-el-Kader n'en parut pas moins enchanté, et témoigna sa satisfaction à tous ceux qui l'entouraient.

On était au mois d'avril. Depuis quelque temps les récoltes souffraient de la sécheresse. Abd-el-Kader sortit un matin processionnellement de la ville, pieds et tête nue, et accompagné d'une foule de pieux musulmans, se dirigea vers une colline voisine, pour demander de la pluie par ses prières.

L'alliance conclue avec le général comman-

dant à Oran, a laissé Abd-el-Kader en butte aux attaques des sheicks de plusieurs tribus voisines, et vis-à-vis d'elles sa prépondérance a beaucoup diminué.

OULID-OURABA. Nous n'avons pu jusqu'ici entrevoir ce plus intrépide des sheicks des environs de Bougie qu'à travers la fumée de la poudre et du canon. Vienne aussi une paix durable par là, et nous tâcherons de compléter nos portraits.

L'Intendant civil,

GENTY.

RECHERCHES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

A FAIRE.

Dans les contrées barbaresques, à côté de la mine de l'avenir est celle du passé. Si l'administration doit exploiter l'une, il appartient à la science de fouiller dans l'autre. La paresse des Maures, aux prises avec la nécessité, leur a fait achever de détruire ce que la main des siècles avait ébranlé; ils ont démoli pour reconstruire; ils ont remué tous ces vieux matériaux, et c'est sur des ruines et des débris qu'ils ont essayé de fonder. Mais ils ont eu beau faire, des chaumières se sont élevées là où furent des palais et des temples, et entre la construction des unes et des autres, il y a toute la distance de la barbarie à la civilisation.

Aux environs, jadis si célèbres, de Tunis et de Bône, à Carthage et à Hyppone, il y a de belles recherches à essayer, et ce serait un grand service à rendre à la vraie science que de tirer de ces décombres quelques lumières nouvelles. Toute l'histoire de la rivale de Rome, toute l'histoire de Carthage est là, non seulement de Carthage guerrière et commerçante, mais de Carthage philosophique et religieuse. Les temps de Tertullien et de saint Augustin aussi y ont laissé quelques monuments précieux, et dans les colonies de la Cyrénaïque il est impossible que les Grecs n'aient pas porté cet amour des arts, ce besoin de les cultiver qui les ont suivis partout.

Sur les rivages de la mer, dans l'intérieur des terres, au pied de l'Atlas, sont des vestiges d'une autre puissance, de la puissance romaine, et, dans la Régence d'Alger principalement, des noms antiques révèlent et son séjour et l'existence des villes qu'elle a bâties jadis. Il y aurait à dresser une belle nomenclature de tous ces souvenirs, à fixer bien des points qui ne l'ont pas été jusqu'ici. C'est une mission qu'il faut réserver pour ces gens qui, étrangers au tourbillon du monde, inaccessibles à l'enivrement de l'ambition, n'ont d'autre passion que l'étude, et préfèrent aux faveurs et à la fortune les résultats qui seuls survivent aux agitations comme aux révolutions, comme aux accidents de la politique. A ceux-là la terre d'Afrique promet une ample moisson, et, encore une fois, c'est la science qui en profitera.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

AVERTISSEMENT..... 1
Réflexions préliminaires..... 5
TITRE I. De la Politique..... 19
CHAPITRE I. Considérations générales..... *Ib.*
CHAPITRE II. Indigènes..... 43
Section première. Maures..... *Ib.*
Section deuxième. Arabes..... 63
Section troisième. Kabyles..... 85
Section quatrième. Mozabites et Nègres..... 114
Section cinquième. Juifs..... 115
CHAPITRE III. Français et Européens..... 120
Section première. Français..... *Ib.*
Section deuxième. Européens..... 125
CHAPITRE IV. Législation..... 127
Section première. Législation des Indigènes..... 128
Section deuxième. Législation actuelle de la Régence..... 133
CHAPITRE V. Culte..... 141
CHAPITRE VI. Quarantaine..... 149
CHAPITRE VII. Division territoriale..... 166
CHAPITRE VIII. Journaux..... 173
TITRE II. De la Question militaire..... 179
TITRE III. De la Question maritime..... 213
TITRE IV. De l'Agriculture..... 225
CHAPITRE I. Considérations générales..... *Ib.*
CHAPITRE II. Cultures..... 227
Section première. Céréales..... *Ib.*
Section deuxième. Bois..... 232
Section troisième. Cultures diverses..... 236
CHAPITRE III. Bestiaux..... 250
CHAPITRE IV. Primes et Encouragements..... 258
CHAPITRE V. Produits..... 260
CHAPITRE VI. Insalubrité et dessèchement..... 261
CHAPITRE VII. Hygiène publique..... 278
CHAPITRE VIII. Colonisation..... 280
Section première. Moyens généraux d'établissement..... *Ib.*

Pages.
Section deuxième. Travaux publics 292
Section troisième. Sociétés qui se sont formées pour la colonisation.... 300
TITRE V. De l'Industrie 302
TITRE VI. Du Commerce 313
Chapitre i. Considérations générales ..... *Ib.*
Chapitre ii. Douanes 332
Chapitre iii. Institutions commerciales 344
Section première. Tribunal de commerce ..... *Ib.*
Section deuxième. Chambre de commerce 345
TITRE VII. Des Finances 347
Chapitre i. Considérations générales ..... *Ib.*
Chapitre ii. De la propriété dans la Régence 349
Chapitre iii. Du Domaine 356
Section première. Produits des biens du domaine 359
Section deuxième. Commission de vérification des titres de propriété.. 361
Section troisième. Registres déposés au domaine 368
Chapitre iv. Des Corporations 370
Chapitre v. Du Beit-el-mal (agent des successions vacantes.) 381
Chapitre vi. Du Séquestre 385
Chapitre vii. De l'Enregistrement 393
Chapitre viii. Des Recettes ..... *Ib.*
Section première. Recettes actuelles ..... *Ib.*
Section deuxième. Recettes futures 396
Section troisième. Pêche du corail 398
Section quatrième. Impôt foncier 407
Section cinquième. Contribution sur les Arabes 410
Chapitre ix. Des Dépenses 412
TITRE VIII. Du Commandement et de l'administration 421
Chapitre i. Considérations générales ..... *Ib.*
Chapitre ii. Police 446
Chapitre iii. Justice 449
Chapitre iv. Administration municipale 454
Section première. Considérations générales ..... *Ib.*
Section deuxième Établissements publics 457
Section troisième. Marchés 460
Chapitre v. Instruction publique 466
Chapitre vi. Personnel 480
Récapitulation et Conclusion 487

APPENDICE.

Article i. De quelques points de la Régence 498
Article ii. De quelques hommes historiques de la Régence 511
Article iii. Recherches historiques et scientifiques à faire 528

ERRATA.

Page 24, ligne 24, au lieu de *ultérieurs*, lisez *intérieurs*.
—— 114, —— dernière, au lieu de *propres*, lisez *probes*.
—— 119, —— 17, à la fin, mettez deux points :
—— 156, —— 8, au lieu de *adressés*, lisez *dressés*.
—— 188, —— 8, au lieu de *malsains*, lisez *malsain*.
—— 193, —— 28, après *point*, ôtez la virgule.
—— 201, —— dernière, après *prendre*, ajoutez *de*.
—— 234, —— 12, à *en*, ajoutez un *n*.
—— 250, —— 7, ajoutez un *t* à la fin de la ligne.
—— 256, —— 30, après *obtenir*, ajoutez *quelques-uns*.
—— 288, —— 27, ôtez l'*e* de la fin.
—— 333, —— 9, ôtez (*et ici nous y revenons*).
—— 370, —— 17, mettez une virgule après *tous*.
—— 375, —— 6, après *elle*, ajoutez *en*.
—— 398, —— 1, ajoutez un *s* aux mots *monnayé* et *travaillé*.
—— 420, —— 2, au lieu de *saurait*, lisez *serait*.
—— 427, —— 14, après *troupes*, un point d'interrogation ?
—— 505, —— 1, ôtez *et*.
—— 527, —— 28, au lieu de *nue*, lisez *nues*.